

Actes

de la X^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Ouagadougou (Burkina Faso), 26-27 novembre 2004



NOTE D'INFORMATION

Les débats et les décisions relatifs au suivi du Sommet de la Francophonie de Beyrouth et à la préparation du Sommet de Ouagadougou sont consignés dans les documents suivants :

- ◆ *Actes de la 18^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie*
- ◆ Lausanne (Suisse), 12-13 décembre 2002
- ◆ *Actes de la 19^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie*
- ◆ Paris (France), 18-19 décembre 2003
- ◆ *Actes de la 20^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie*
- ◆ Ouagadougou (Burkina Faso), 24 novembre 2004

Historique des Sommets de la Francophonie

- ◆ I^{er} Sommet à Versailles (France) du 17 au 19 février 1986
- ◆ II^e Sommet à Québec (Canada) du 2 au 4 septembre 1987
- ◆ III^e Sommet à Dakar (Sénégal) du 26 au 28 mai 1989
- ◆ IV^e Sommet à Paris, Chaillot (France) du 19 au 21 novembre 1991
- ◆ V^e Sommet à Grand-Baie (Maurice) du 16 au 18 octobre 1993
- ◆ VI^e Sommet à Cotonou (Bénin) du 2 au 4 décembre 1995
- ◆ VII^e Sommet à Hanoi (Vietnam) du 14 au 18 novembre 1997
- ◆ VIII^e Sommet à Moncton (Canada-Nouveau-Brunswick) du 3 au 5 septembre 1999
- ◆ IX^e Sommet à Beyrouth (Liban) du 18 au 20 octobre 2002
- ◆ X^e Sommet à Ouagadougou (Burkina Faso) du 26 au 27 novembre 2004

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE.....	5
LISTE DES CHEFS DE DÉLÉGATION DES ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES.....	7
ORDRE DU JOUR ET ORDONNANCEMENT DES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE	13
Première partie	
RAPPORT GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE	23
SYNTHÈSE DU RAPPORTEUR GÉNÉRAL	43
Deuxième partie	
DOCUMENTS ADOPTÉS PAR LA CONFÉRENCE.....	53
LISTE ACTUALISÉE DES ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES	55
DÉCLARATION DE OUAGADOUGOU.....	59
RÉSOLUTIONS.....	77
CADRE STRATÉGIQUE DÉCENNAL	95
DIRECTIVES PORTANT SUR LES RELATIONS ENTRE L'OIF ET LES OING, ONG ET OSC.....	111
VADE-MECUM SUR LES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DES SOMMETS	121
RAPPORTS ET AVIS PRÉSENTÉS À LA CONFÉRENCE.....	133
AVIS DE LA CMF SUR LES DEMANDES D'ADHÉSION ET DE MODIFICATION DE STATUT	135
RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE AU SOMMET	139
RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FRANCOPHONIE.....	145
AVIS DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE SUR LE THÈME DU SOMMET	153
DÉCLARATION DU PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES SUR LE DÉVELOPPEMENT	159
Troisième partie	
DISCOURS À LA SÉANCE SOLENNELLE INAUGURALE	169
DISCOURS INAUGURAL DU PRÉSIDENT DU BURKINA FASO	171
DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE LIBANAISE.....	175
DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	179
DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE GABONAISE	183
DISCOURS DE LA MINISTRE-PRÉSIDENTE DU GOUVERNEMENT DE LA CFB	185
DISCOURS DE LA VICE-MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE BULGARIE	189
DISCOURS DE LA VICE-PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DU VIETNAM.....	191
DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE MADAGASCAR	193
DISCOURS DU PREMIER MINISTRE DU CANADA	197
DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE.....	203
DISCOURS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES.....	209
DISCOURS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FRANCOPHONIE	213
COMMUNICATIONS DES ÉTATS ET GOUVERNEMENTS ASSOCIÉS ET OBSERVATEURS.....	217
ALLOCUTION DU CHEF DU GOUVERNEMENT DE LA PRINCIPAUTÉ D'ANDORRE	219

ALLOCUTION DU CHEF DE DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE DE GRÈCE	221
ALLOCUTION DU CHEF DE DÉLÉGATION DE L'ARMÉNIE	223
ALLOCUTION DU CHEF DE DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE D'AUTRICHE	225
ALLOCUTION DU CHEF DE DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE DE CROATIE.....	227
ALLOCUTION DU CHEF DE DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE DE HONGRIE	229
COMMUNICATION DU CHEF DE DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE D'ALBANIE	231
COMMUNICATION DU CHEF DE DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE DE MACÉDOINE	235
COMMUNICATIONS DES INVITÉS DE MARQUE	239
COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE	241
INTERVENTIONS SUR LE RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET SUR LE THÈME DU SOMMET	247
MESSAGE DU ROI DU MAROC.....	249
INTERVENTION DU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC	253
MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE TUNISIE	257
INTERVENTION DU VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DES SEYCHELLES.....	261
INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE.....	263
INTERVENTION DU VICE-PREMIER MINISTRE DU GOUVERNEMENT ROYAL DU CAMBODGE.....	265
INTERVENTION DU CHEF DE DÉLÉGATION DU GRAND-DUCHÉ DU LUXEMBOURG	267
INTERVENTION DU PREMIER MINISTRE DE LA RÉPUBLIQUE DE MAURICE	271
INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CAP-VERT	275
INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DE SÃO TOMÉ ET PRINCIPE	277
INTERVENTION DE LA MINISTRE-PRÉSIDENTE DU GOUVERNEMENT DE LA CFB	279
INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE L'UNION DES COMORES	281
INTERVENTION DU CHEF DE DÉLÉGATION DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO	283
INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO	285
EXPOSÉS LIMINAIRES ET INTERVENTIONS AU VOLET ÉCONOMIQUE	287
EXPOSÉ LIMINAIRE SUR LA MICROFINANCE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	289
EXPOSÉ LIMINAIRE SUR LE NEPAD DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL	291
EXPOSÉ LIMINAIRE SUR LE FONDS MONDIAL DE SOLIDARITÉ DU PREMIER MINISTRE DE LA TUNISIE....	297
COMMUNICATION SUR LA MICROFINANCE PRÉSENTÉE PAR DOUZE DÉLÉGATIONS	299
INTERVENTION DU PREMIER MINISTRE DU ROYAUME DE LA BELGIQUE	303
INTERVENTION DU PREMIER MINISTRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK	305
INTERVENTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DU VIETNAM	307
DISCOURS SUR LE LIEU DU XI^e SOMMET DE LA FRANCOPHONIE.....	311
ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE ROUMANIE	313
DISCOURS DE CLÔTURE	315
ALLOCUTION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FRANCOPHONIE	317
ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE.....	319
Quatrième partie	
LISTE GÉNÉRALE DES PARTICIPANTS	323

PRÉFACE

Le X^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage qui s'est tenu à Ouagadougou, au Burkina Faso, les 26 et 27 novembre 2004 fut véritablement le sommet de la consolidation. La justesse du thème « *Francophonie, espace solidaire pour un développement durable* » a révélé l'aspiration réelle de notre communauté de s'attaquer aux préoccupations du développement, en mettant la femme et l'homme au centre de toute action !

Ce sommet laissera dans nos mémoires le souvenir d'une rencontre historique, par la densité des travaux, la capacité organisationnelle d'un pays qui y a mis toute son énergie et sa foi. Dans les annales du sommet, nous retiendrons l'adhésion de sept nouveaux pays à la fois. Les chefs d'État de quatre pays africains non membres y ont pris part au regard de l'intérêt politique du sommet, ce qui lui a donné un éclat particulier.

La Déclaration de Ouagadougou jette les bases du développement durable, qui s'articulent autour de cinq piliers, à savoir : la gestion maîtrisée et saine des ressources naturelles ; un progrès économique inclusif et continu ; un développement social équitable faisant appel à la tolérance et s'appuyant sur l'éducation et la formation ; des garanties de démocratie et d'État de droit à tous les citoyens ; et une large ouverture à la diversité culturelle. En outre, elle recommande la promotion de la paix et de la sécurité internationale, conditions essentielles du développement durable. Par ailleurs, face à une globalisation mal maîtrisée qui creuse inexorablement des écarts entre le Nord et le Sud, la Francophonie indique la voie à suivre en proposant une mobilisation de la solidarité francophone pour le développement durable.

Le Cadre stratégique décennal constitue une véritable boussole des activités de la Francophonie à moyen et long terme. Il va permettre de donner une vision nouvelle de notre organisation face aux problématiques qui assaillent l'humanité. Le monde francophone doit se distinguer et faire un point d'honneur en réalisant et en réussissant les Objectifs du millénaire. Le Cadre stratégique décennal incite ainsi la Francophonie à mener des actions concrètes en faveur de l'éducation, de la santé, de la réduction de la pauvreté, de l'allègement de la dette des pays sous-développés.

Je vous invite à lire, dans les pages qui suivent, outre la Déclaration de Ouagadougou et le Cadre stratégique décennal, les rapports et les résolutions appelant au règlement des conflits qui secouent des membres de la grande famille francophone et à l'instauration de la paix, condition *sine qua non* du développement durable.

Son Excellence Blaise Compaoré
Président du Burkina Faso
Président de la X^e Conférence
des chefs d'État et de gouvernement
des pays ayant le français en partage

**Liste des chefs de délégation
des États et gouvernements membres**

LISTE DES CHEFS DE DÉLÉGATION DES ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES PARTICIPANTS

HÔTE DU SOMMET DE OUAGADOUGOU

**Président de la X^e Conférence
des chefs d'État et de gouvernement
des pays ayant le français en partage**

Son Excellence Monsieur Blaise Compaoré
Président du Burkina Faso

ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES

BELGIQUE

S.E. M. Guy Verhofstadt
Premier ministre

BÉNIN

S.E. M. Mathieu Kérékou
Président de la République

BULGARIE

S.E. M^{me} Katya Todorova
Vice-ministre des Affaires étrangères

BURUNDI

S.E. M. Frédéric Ngenzebuhoro
Vice-président de la République

CAMBODGE

S.A.R. Sirivudh Norodom
Vice-Premier ministre

CAMEROUN

S.E. M. Paul Biya
Président de la République

CANADA

Le Très Honorable Paul Martin
Premier ministre du Canada

CANADA-NOUVEAU-BRUNSWICK

Le Très Honorable Bernard Lord
Premier ministre du Nouveau-Brunswick

CANADA-QUÉBEC

S.E. M. Jean Charest
Premier ministre du Québec

CAP-VERT

S.E. M. Pedro Pires
Président de la République

CENTRAFRIQUE

S.E. M. François Bozizé
Président de la République

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE

S.E. M^{me} Marie Arena
Ministre-Présidente du Gouvernement
de la Communauté française de Belgique

COMORES

S.E. M. Assoumani Azali
Président de l'Union

CONGO

S.E. M. Denis Sassou-Nguesso
Président de la République

CONGO (RDC)

S.E. M. Joseph Kabila
Président de la République

CÔTE D'IVOIRE

S.E. M^{me} Affala Anne Messou
Ministre de la Culture
et de la Francophonie

DJIBOUTI

S.E. M. Ismaël Omar Guelleh
Président de la République

ÉGYPTE

S.E. M. Moufid Mahmoud Chehab
Ministre d'État pour les Affaires du
Conseil consultatif

FRANCE

S.E. M. Jacques Chirac
Président de la République

GABON

S.E. M. Omar Bongo Ondimba
Président de la République

GUINÉE

S.E. M. Mamady Condé
Ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération

GUINÉE-BISSAU

S.E. M. Carlos Gomes Junior
Premier ministre

GUINÉE ÉQUATORIALE

S.E. M. Alejandro Evuna Owono
Asangono
Ministre chargé des missions
à la Présidence

HAÏTI

S.E. M. Gérard Latortue
Premier ministre

LAOS

S.E. M. Soubanh Sritirath
Ministre près de la Présidence chargé
de la Francophonie

LIBAN

S.E. M. Naji Boustany
Ministre de la Culture

LUXEMBOURG

S.E. M. Claude Wiseler
Ministre de la Fonction publique
et de la Réforme administrative
Ministre des Travaux publics

MADAGASCAR

S.E. M. Marc Ravalomanana
Président de la République

MALI

S.E. M. Toumani Amadou Touré
Président de la République

MAROC

S.A.R. Moulay Rachid
Prince

MAURICE

Le Très Honorable Paul Raymond
Bérenger
Premier ministre

MOLDAVIE

S.E. M. Vladimir Voronin
Président de la République

MONACO

S.E. M. Patrick Leclercq
Ministre d'État
Directeur des relations extérieures

NIGER

S.E. M. Mamadou Tandja
Président de la République

ROUMANIE

S.E. M. Ion Iliescu
Président de la République

RWANDA

S.E. M. Paul Kagamé
Président de la République

SÃO TOMÉ ET PRINCIPE

S.E. M. Fradique de Menezes
Président de la République

SÉNÉGAL

S.E. M. Abdoulaye Wade
Président de la République

SEYCHELLES

S.E. M. Joseph Belmont
Vice-président de la République

SUISSE

S.E. M. Joseph Deiss
Président de la Confédération

TCHAD

S.E. M. Idriss Deby
Président de la République

TOGO

S.E. M. Koffi Sama
Premier ministre

TUNISIE

S.E. M. Mohamed Ghannouchi
Premier ministre

VIETNAM

S.E. M^{me} My Hoa Truong
Vice-présidente de la République

ÉTATS ASSOCIÉS

ALBANIE

S.E. M. Kastriot Islami
Ministre des Affaires étrangères

ANDORRE

S.E. M. Marc Forné Molné
Chef du gouvernement
de la Principauté

GRÈCE

S.E. M. Yannis Valinakis
Vice-ministre
des Affaires étrangères

MACÉDOINE

S.E. M. Jordan Plevnes
Ambassadeur auprès de la France

ÉTATS OBSERVATEURS

ARMÉNIE

S.E. M. Vartan Oskanian
Ministre des Affaires étrangères

AUTRICHE

S.E. M. Anton Prohaska
Ambassadeur extraordinaire
et plénipotentiaire

CROATIE

S.E. M. Božidar Gagro
Ambassadeur auprès de la France

GÉORGIE

S.E. M^{me} Salomé Zourabichvili
Ministre des Affaires étrangères

HONGRIE

S.E. M. Andras Barsony
Secrétaire d'État politique

LITUANIE

M. Dalius Cekuolis
Secrétaire aux Affaires étrangères

POLOGNE

S.E. M^{me} Barbara Labuda
Ministre d'État
Chancellerie du Président de la
République

SLOVAQUIE

M. Igor Grexa
Directeur général
Ministère des Affaires étrangères

SLOVÉNIE

S.E. M. Josef Kunic
Ambassadeur
Coordonateur national pour la
Francophonie

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

M. Zdenek Lycka
Directeur du Département pour les
relations culturelles et les Tchèques
vivant à l'étranger
Ministère des Affaires étrangères

INVITÉ SPÉCIAL

VAL D'AOSTE

S.E. M. Carlo Perrin
Président du gouvernement valdotaïn

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

S.E. M. Abdou Diouf
Secrétaire général

**Ordre du jour et ordonnancement
des travaux de la Conférence**

ORDRE DU JOUR

THÈME DU SOMMET DE OUAGADOUGOU ***La Francophonie, espace solidaire pour un développement durable***

1. Ouverture des travaux

- 1.1. Ouverture des travaux
- 1.2. Composition du bureau de la Conférence
- 1.3. Approbation de l'ordre du jour et de l'ordonnancement des travaux

2. Volet politique : Rapports au Sommet

- 2.1. Avis de la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) sur les demandes d'adhésion ou de modification de statut (décision)
- 2.2. Rapport du Président de la CMF au Sommet
- 2.3. Rapport d'activités du Secrétaire général de la Francophonie
- 2.4. Débats sur le rapport d'activités et sur le thème du Sommet
- 2.5. Avis de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie sur le thème du Sommet et remise de la Déclaration du Parlement francophone des jeunes au Sommet

3. Volet économique

- Exposés liminaires sur les thèmes :
- Lutte contre la pauvreté (Burkina Faso)
 - Microfinance (France)
 - Nepad (Sénégal)
 - Fonds mondial de solidarité (Tunisie)

Huis clos: Situation politique internationale

4. Volet de coopération : Adoption du Cadre stratégique décennal

- 4.1. Introduction par le Président du Sommet
- 4.2. Rapport du Président de la CMF

5. Adoption de la Déclaration de Ouagadougou

- 5.1. Introduction par le Président du Sommet
- 5.2. Rapport du Président de la CMF

6. Date et lieu du XI^e Sommet

- 6.1. Proposition concernant le pays hôte du XI^e Sommet
- 6.2. Discours du Président du pays hôte du XI^e Sommet

7. Questions diverses

8. Adoption du Rapport de synthèse du Sommet et des Résolutions

9. Clôture de la X^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

- 9.1. Discours du Secrétaire général de l'OIF
- 9.2. Discours du Président du X^e Sommet

ORDONNANCEMENT DES TRAVAUX

Vendredi, 26 novembre 2004

- 10h00-12h30** **Séance solennelle inaugurale**
- Liste des orateurs en fonction des équilibres géographiques et dans l'ordre des interventions (10 minutes au maximum) :*
- Discours d'ouverture du Président du Burkina Faso
 - Discours du Président de la République du Liban
 - Discours du Président de la République française
 - Discours du Président de la République gabonaise
 - Discours de la Ministre-Présidente de la CFB
 - Discours de la Vice-ministre des Affaires étrangères de Bulgarie
 - Discours de la Vice-présidente du Vietnam
 - Discours du Président de Madagascar
 - Discours du Premier ministre du Canada
 - Discours du Président de la Commission de l'Union africaine
 - Discours du Secrétaire général des Nations unies
 - Discours du Secrétaire général de la Francophonie
- Traditionnellement, la séance solennelle inaugurale constitue l'une des étapes les plus protocolaires et médiatiques du Sommet. Elle se termine par la photo officielle et le déjeuner offert par le Secrétaire général de l'OIF.*
- 12h30** **Photo de famille**
- 13h00** **Déjeuner offert par le Secrétaire général de l'OIF**
sur invitation
- 15h00-18h30** **Séance plénière**
- 15h00-15h20** **1. Ouverture des travaux**
- Le Président du Sommet prononce son allocution d'ouverture des travaux de la plénière.*
- Constitution du bureau de la conférence :
- Le Président annonce la composition du bureau, constitué d'un président, de six vice-présidents et d'un rapporteur général, et reflétant la diversité de l'espace francophone.*
- Approbation de l'ordre du jour et de l'ordonnancement des travaux
- Le Président invite la Conférence à approuver les projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux du Sommet issus de la Conférence ministérielle.*

15h20-18h00

2. Volet politique: Rapports au Sommet

- Examen des demandes d'adhésion ou de modification de statut: avis de la CMF et décision

Le Président de la CMF présente l'avis formulé par la Conférence ministérielle. Après décision du Sommet sur les demandes d'adhésion ou de modification de statut, le Président invite les nouveaux adhérents à rejoindre la Conférence; ceux-ci peuvent, s'ils en ont exprimé le souhait, prendre la parole très brièvement (2 à 3 minutes), notamment pour remercier la Conférence :

- Communications des représentants des nouveaux adhérents et des membres ayant sollicité une modification de leur statut

- Rapport du Président de la Conférence ministérielle de la Francophonie

Le Président de la CMF rend compte des travaux de la 20^e session de la CMF du 24 novembre .

- Rapport du Secrétaire général de la Francophonie

Conformément aux dispositions de la Charte (art. 3), le Secrétaire général rend compte à la Conférence, dans son rapport général d'activités, de l'exécution de son mandat, tant dans le domaine de la politique internationale que dans celui de la coopération multilatérale francophone. Le rapport du Secrétaire général aborde également les questions liées au thème du Sommet : "La Francophonie, espace solidaire pour un développement durable".

- Débats

Le Président du Sommet ouvre les débats sur le rapport d'activités du Secrétaire général ainsi que sur le thème du Sommet.

- Avis de l'APF sur le thème du Sommet, suivi de la remise de la déclaration du Parlement francophone des jeunes au Président du Sommet

18h00-18h30

3. Volet économique : Francophonie, espace solidaire pour un développement durable

Du fait de sa connexion étroite avec le thème du Sommet, le volet économique revêt une importance particulière. Aussi, le thème sera abordé notamment à travers des interventions liminaires. Les orateurs sont invités à faire des exposés synthétiques, étant entendu que leurs contributions intégrales feront au préalable l'objet d'une large diffusion.

Exposés liminaires et interventions sur les thèmes :

- Lutte contre la pauvreté (Burkina Faso)
- Microfinance (France)
- Nepad (Sénégal)
- Fonds mondial de solidarité (Tunisie)

18h30

Suspension de séance

Samedi, 27 novembre 2004

- 9h00-11h00 **Situation politique internationale : Huis clos restreint**
- 11h00-12h40 **Reprise des travaux en séance plénière**
- 11h00-11h30 4. Volet de coopération :
Examen et adoption du Cadre stratégique décennal
Pour la première fois, la Francophonie adopte un plan de travail novateur pour les dix années à venir. En cours d'élaboration au sein de la commission de coopération, le projet de cadre stratégique décennal a été examiné par le CPF puis par la CMF de Ouagadougou avant d'être soumis au Sommet pour examen et adoption. Le Président de la CMF présente au Sommet les conclusions des délibérations des ministres.
- 11h30-12h00 5. Examen et adoption de la Déclaration de Ouagadougou
Comme au cours des précédents sommets depuis Hanoi, en 1997, le Sommet de Ouagadougou sera marqué par l'adoption d'une déclaration, notamment axée sur le thème du Sommet : "La Francophonie, espace solidaire pour un développement durable". La Déclaration de Ouagadougou exprimera tout à la fois la vision francophone et une approche solidaire spécifique pour répondre aux défis d'un espace qui a plus que jamais besoin d'un développement durable partagé. Après l'introduction par le Président du Sommet, la Conférence entendra le rapport du Président de la CMF sur les conclusions de la Conférence ministérielle sur la Déclaration de Ouagadougou.
- 12h00-12h05 6. Date et lieu du XI^e Sommet
- Proposition concernant le pays hôte du XI^e Sommet
Le Président du Sommet communique à la Conférence la recommandation de la CMF confirmant la candidature de la Roumanie pour accueillir le XI^e Sommet en 2006.
- Discours du Président du pays hôte du XI^e Sommet
- 12h05-12h10 7. Questions diverses
À ce point de l'ordre du jour, peuvent être énoncées des questions éventuelles qui n'auraient pas été évoquées.
- 12h10-12h15 Suspension des travaux :
Mise en forme de la synthèse du rapport du Sommet
- 12h15-12h25 8. Adoption de la synthèse du rapport du Sommet et des projets de résolutions
La Conférence adopte la synthèse du rapport ainsi que les projets de résolutions présentés par le rapporteur général.

- 12h25-12h40 9. Clôture de la Conférence
- Discours du Secrétaire général de la Francophonie
 - Discours du Président de la Conférence
- La clôture de la conférence est prononcée par le Président du Sommet.*
- 12h45 **Conférence de presse**
- Participants: Burkina Faso, France, Canada, Roumanie (pays hôte du XI^e Sommet), Secrétaire général de l'OIF

Information : *En raison de la durée de la plénière du Sommet, qui n'occupera que l'après-midi du 26 novembre et la matinée du 27 novembre, il conviendra d'envisager la limitation des temps de parole pour les interventions liminaires et dans les débats. Cependant, les délégations peuvent remettre au Secrétariat des instances les textes complets de leurs interventions sous forme papier ou sur support électronique dès leur arrivée à Ouagadougou, permettant ainsi au Secrétariat d'en assurer une large diffusion.*

N.B. : *Conformément aux dispositions de la Charte de la Francophonie, « les opérateurs directs et reconnus participent au volet coopération ». (Annexe 3, alinéa 4)*

PREMIÈRE PARTIE

RAPPORT GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE

RAPPORT GÉNÉRAL

La X^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage s'est réunie à Ouagadougou, les 26 et 27 novembre 2004, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Blaise Compaoré, président du Faso.

1. Ouverture des travaux

1.1. Ouverture des travaux

En ouvrant les travaux, le président du Sommet souhaite la bienvenue à cette haute assemblée et remercie les chefs d'État et de gouvernement pour leur présence à cet événement qui revêt une importance majeure pour la communauté francophone et pour le Burkina Faso.

1.2. Composition du bureau de la Conférence

À l'invitation du président du Sommet, le président de la Conférence ministérielle, Son Excellence Monsieur Youssouf Ouédraogo, ministre d'État des Affaires étrangères et de la Coopération régionale du Burkina Faso, présente la proposition de composition approuvée par la CMF, à savoir :

- Président : Burkina Faso ;
- Vice-présidents : Cambodge, Canada-Québec, Congo (République démocratique), Maroc, Roumanie, Seychelles ;
- Rapporteur : Burundi.

La Conférence adopte ces propositions. Le bureau de la Conférence est ainsi constitué.

1.3. Approbation des projets d'ordre du jour et d'ordonnement des travaux

La Conférence adopte les projets d'ordre du jour et d'ordonnement des travaux sans modification.

2. Volet politique : Rapports au Sommet

2.1. Avis de la CMF sur les demandes d'adhésion ou de modification de statut et débats

Le Président de la Conférence ministérielle présente l'avis de la CMF sur les demandes d'adhésion ou de modification de statut à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage. Ainsi, faisant siennes les conclusions de la commission *ad hoc* et du Conseil permanent, la Conférence ministérielle a adopté à l'unanimité les recommandations formulées concernant :

- l'adhésion en qualité d'observateurs de l'Arménie, de l'Autriche, de la Croatie, de la Géorgie et de la Hongrie ;

- l'adhésion en qualité de membres associés de la Grèce et de la Principauté d'Andorre ;
- l'ajournement, dans la perspective du XI^e Sommet, des demandes de modification de statut de l'Albanie et de la Macédoine, qui souhaitent devenir membres de plein droit.

Après examen à huis clos de ces recommandations, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement adopte, par consensus, l'ensemble de ces propositions. Toutefois, le ministre de la Culture du Liban, Son Excellence Monsieur Naji Boustany, faisant part de l'appui de son pays aux demandes de modification de statut de l'Albanie et de la Macédoine, tient à signifier ses regrets face à cette décision d'ajournement et à exprimer son soutien aux représentants de ces deux pays.

Prenant acte de cette réserve, le président du Sommet invite les nouveaux observateurs et membres associés à rejoindre la Conférence. Au nom de l'ensemble des délégations, il leur souhaite la bienvenue dans la communauté francophone qu'il se réjouit de voir ainsi s'enrichir.

À l'invitation du président du Sommet, les nouveaux adhérents ont successivement pris la parole afin de remercier la Conférence pour leur accueil.

Le chef du gouvernement de la Principauté d'Andorre, Son Excellence Monsieur Marc Forné Molné, se dit honoré de cette première prise de parole en tant que membre associé de cette haute instance. Il indique que la volonté de son pays d'adhérer à la Francophonie se fonde à la fois sur sa situation de carrefour culturel et linguistique entre la France et l'Espagne, et sur le besoin de solidarité, particulièrement dans le contexte actuel de mondialisation. Il remercie les autorités burkinabè pour leur accueil et se réjouit, avec le lancement d'un projet d'accès à l'eau dans un village du Burkina Faso, de l'amitié nouée entre leurs deux pays.

Le vice-ministre des Affaires étrangères de la Grèce, Son Excellence Monsieur Yannis Valinakis, se réjouit de cette admission au sein de la communauté francophone, qui permettra à l'OIF et à la Grèce de se renforcer et de s'enrichir mutuellement. Il l'assure d'ores et déjà de tous ses efforts pour promouvoir les idéaux de la Francophonie. À cet égard, il annonce que la Grèce s'est portée candidate pour organiser l'Exposition universelle de 2008 et que, dans cette perspective, le gouvernement hellénique fera du français l'une des langues officielles de cette manifestation. Il estime, par ailleurs, que l'élection de la Grèce comme membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies pour le biennium 2005-2006 sera une occasion de renforcer sa coopération avec les pays africains.

Le ministre des Affaires étrangères de l'Arménie, Son Excellence Monsieur Vartan Oskanian, exprime sa gratitude à la communauté francophone pour son accueil et félicite les autres nouveaux adhérents. Rappelant que le français est déjà fort répandu en Arménie, il se réjouit de cette adhésion qui y renforcera la place et l'attachement à cette langue. Il remercie le Burkina Faso pour son accueil et pour l'organisation de ce Sommet auquel il souhaite plein succès.

L'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'Autriche, Son Excellence Monsieur Anton Prohaska, fait part de sa joie de participer à ce Sommet et d'y avoir obtenu le statut d'observateur, eu égard aux partenariats existant entre son pays et le Burkina Faso, en particulier entre leurs sociétés civiles. La candidature de l'Autriche s'inscrit dans son attachement de longue date à la langue française et aux valeurs francophones. Il s'engage à soutenir les actions de l'OIF, tant en matière linguistique et culturelle que politique.

L'ambassadeur de la Croatie auprès de la France, Son Excellence Monsieur Bozidar Gagro, présente les excuses de son président, absent en raison des prochaines échéances électorales. Il exprime sa joie d'appartenir désormais à la famille francophone. Il indique que le peuple croate a su, tout au long de son histoire, bénéficier de sa situation de carrefour, tout en restant attaché à sa propre histoire et à sa culture ainsi qu'aux principes des droits de l'Homme et de la démocratie. Il considère que la Francophonie symbolise tout à la fois la preuve que des liens peuvent se tisser par-delà les différences et la promesse qu'un monde meilleur est possible. Il salue la présence de plus en plus marquée de pays d'Europe centrale et orientale au sein de cet espace original et indispensable.

La ministre des Affaires étrangères de la Géorgie, Son Excellence Madame Salomé Zourabichvili, souligne la longue tradition de langue française de son pays, maintenue en dépit de l'isolement dû aux diverses formes de totalitarisme qu'il a subies. Elle estime que l'avenir des petits États est lié à l'établissement de nouvelles solidarités ainsi qu'au droit de chaque langue à exister dans un contexte de dialogue et de convergence d'intérêts. Elle exprime sa joie d'appartenir désormais à cette famille et de voir la francophonie revenir en Géorgie.

Le chef de la délégation de la Hongrie se dit honoré de participer à ce Sommet et remercie la Conférence pour avoir accueilli favorablement la candidature de son pays. Il affirme la volonté de la Hongrie de participer pleinement aux activités de l'Organisation, en indiquant son attachement particulier à la cohabitation pacifique des langues et des cultures dans un esprit de respect mutuel et de tolérance. Il souhaite renforcer, par cette adhésion, les liens avec tous ceux qui partagent les mêmes valeurs et la langue française.

Le ministre des Affaires étrangères de l'Albanie, Son Excellence Monsieur Kastriot Islami, remercie le Liban et toutes les délégations qui ont soutenu la demande de modification de statut son pays. En regrettant la décision du Sommet d'ajourner cette demande, il réaffirme sa volonté de poursuivre sa pleine contribution aux actions de la Francophonie et entend renouveler sa candidature en vue du prochain Sommet.

Son Excellence Monsieur Jordan Plevnes, ambassadeur de la Macédoine à Paris, remercie le Burkina Faso pour son accueil. Il remercie également le Liban et tous ceux qui ont soutenu la demande de modification de statut de son pays et réaffirme l'adhésion de son pays à la Francophonie en espérant obtenir, à l'occasion du prochain Sommet, le statut de membre de plein droit.

Le président du Sommet encourage l'Albanie et la Macédoine à continuer à renforcer l'usage de la langue française dans leurs pays, en vue du prochain sommet ; il

remercie les nouveaux adhérents pour leurs mots aimables et leur réitére, au nom de la Conférence, toutes ses félicitations et ses vœux de bienvenue.

2.2. Rapport du Président de la CMF sur les travaux de sa 20^e session

À l'invitation du président du Sommet, le président de la Conférence ministérielle présente les conclusions des travaux des ministres, qui ont porté sur la préparation de la réunion des chefs d'État et de gouvernement.

Il indique que, suite au rapport du Secrétaire général sur les travaux du CPF, les ministres se sont, tout d'abord, prononcés sur l'organisation des travaux du Sommet, en approuvant les propositions de composition du bureau, d'ordre des interventions à la cérémonie solennelle d'ouverture et d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux. La CMF s'est ensuite penchée sur les projets de déclaration de Ouagadougou et de cadre stratégique décennal, sur les demandes d'adhésion ou de modification de statut ainsi que sur le projet de directives portant sur les relations entre les instances de la Francophonie et les OING, ONG et autres organisations de la société civile et, enfin, sur le projet de vade-mecum sur les modalités de fonctionnement des sommets de la Francophonie, autant de documents examinés en première instance par le Conseil permanent. La Conférence ministérielle a marqué sa satisfaction unanime sur toutes les conclusions auxquelles le CPF est parvenu, y compris la recommandation relative au transfert du Comité international des Jeux de la Francophonie comme organe subsidiaire de l'Agence intergouvernementale, qui doit à présent être formellement confirmée par le Sommet.

S'agissant plus particulièrement du projet de déclaration, le ministre d'État indique que la Conférence ministérielle s'est attachée à trouver le consensus le plus fort et le plus large sur le thème du Sommet et sur les foyers de crise qui ont retenu l'attention spéciale de la CMF. Il en va de même pour ce qui concerne les résolutions que les ministres ont souhaité proposer pour traiter de sujets spécifiques tels que la situation en Côte d'Ivoire et au Proche-Orient. Les projets de déclaration et de cadre stratégique décennal entendent tous deux afficher clairement les ambitions et les réponses authentiquement francophones face aux problématiques actuelles. Il se réjouit de ces deux documents hautement politiques, qui mettent l'accent notamment sur le besoin accru de solidarité, sur le rôle des femmes et des jeunes, sur l'éducation, sur la bonne gouvernance et la consolidation de la démocratie, sur la diversité culturelle, sur la microfinance, sans oublier les questions environnementales. Il salue particulièrement l'élaboration du premier cadre stratégique décennal de la Francophonie, qui fixe des perspectives à long terme pour la Francophonie. En terminant, le ministre d'État remercie les participants à la Conférence ministérielle pour leur soutien, pour leur contribution substantielle et pour leur esprit de consensus.

2.3. Rapport d'activités du Secrétaire général de la Francophonie

Dans son rapport, le Secrétaire général, Son Excellence Monsieur Abdou Diouf, a souligné combien il s'est attaché, depuis sa prise de fonction, à la suite des actions engagées par le premier secrétaire général de la Francophonie, Monsieur Boutros Boutros-Ghali, et, avec l'appui de l'ensemble des opérateurs, à la mise en œuvre des priorités inscrites dans la Déclaration et le Plan d'action de Beyrouth. Il a

souligné dans ce cadre l'importance, d'une part, de la concertation au sein de l'espace francophone sur les grands enjeux mondiaux et, d'autre part, du lien solide que l'Organisation doit entretenir avec ses États et gouvernements membres.

S'agissant plus particulièrement du rayonnement de la langue française, le Secrétaire général a rappelé les principales actions menées, notamment la poursuite du programme relatif au français dans les organisations internationales, la désignation d'un Grand témoin francophone aux Jeux olympiques d'Athènes, le renforcement de TV5.

Dans le domaine des droits de l'Homme, de l'État de droit et de la démocratie, le Président Diouf a mis l'accent sur la mise en œuvre des dispositions de la Déclaration de Bamako ainsi que sur le renforcement de la collaboration avec l'ONU, notamment pour ce qui est de la prévention et de l'alerte précoce, et avec les réseaux institutionnels francophones ; la mise en réseau des structures gouvernementales chargées des droits de l'Homme dans l'espace francophone, en avril 2003, a constitué à cet égard une étape importante.

La Francophonie s'est également fortement impliquée dans le Sommet mondial sur la société de l'information, notamment par l'adoption d'une contribution réaffirmant la vision francophone sur cet enjeu majeur ; cette mobilisation devra se poursuivre dans le cadre de la seconde phase du Sommet, prévue à Tunis en novembre 2005. Il en va de même du dossier de la diversité culturelle, pour lequel le Secrétaire général a salué les résultats très satisfaisants de la mobilisation francophone, en exhortant les États et gouvernements à persévérer dans leurs efforts en vue de l'adoption d'une convention à l'Unesco.

Le Secrétaire général a également rappelé la nécessité de s'engager encore davantage dans les secteurs de l'éducation et du développement économique, clés de voûte du développement durable. L'appui au Nepad et aux Objectifs de développement du millénaire, le soutien aux États et gouvernements dans les négociations commerciales internationales et la mobilisation en faveur de nouveaux financements internationaux s'inscrivent dans cette perspective.

Enfin, tout en se félicitant des progrès significatifs constatés au cours de ses deux années de mandat, le Secrétaire général a estimé que des améliorations doivent encore intervenir, s'agissant notamment des méthodes de travail, pour parvenir à davantage de cohérence et de lisibilité pour l'Organisation et de synergie entre les opérateurs. C'est pourquoi, il se félicite de l'adoption, lors de ce X^e Sommet, du premier cadre stratégique décennal de la Francophonie, qui constituera une véritable feuille de route pour les dix années à venir.

2.4. Débats sur le rapport d'activités du Secrétaire général et sur le thème du Sommet

Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid remercie le Président Compaoré pour son accueil. Il fait part du regret de Sa Majesté le Roi du Maroc de ne pouvoir personnellement participer au Sommet et donne lecture de son message à la Conférence.

Le Roi Mohamed VI salue la tenue du X^e Sommet en Afrique, autour d'un thème majeur pour la communauté francophone et qui se fonde sur plusieurs piliers dont celui de la démocratie et des droits de l'Homme. À cet égard, le souverain marocain se félicite de la tenue à Marrakech, en septembre 2003, de la première réunion du comité de suivi de la Conférence des structures gouvernementales chargées des droits de l'Homme dans l'espace francophone. À l'inverse, il déplore la multiplication des crises, notamment celle qui prévaut en Côte d'Ivoire, et lance un appel à la paix. Il exhorte la communauté francophone à soutenir activement le secteur de l'éducation, à l'instar de la réforme engagée par le Maroc en vue d'assurer une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi. Il plaide également pour la défense de la diversité culturelle et l'adoption d'une convention à l'Unesco, pour le soutien au Nepad et l'annulation de la dette des pays pauvres ainsi que pour la préservation de l'environnement. Enfin, en souhaitant plein succès au X^e Sommet, il remercie le Secrétaire général pour son engagement personnel dans le rayonnement de la Francophonie.

Le Premier ministre du Québec, Son Excellence Monsieur Jean Charest, remercie le Président du Faso pour son accueil et se réjouit de la récente visite à Québec du Premier ministre burkinabé. Il salue les actions menées par le Secrétaire général depuis sa prise de fonction. Préoccupé par la situation de l'Afrique, il plaide pour que la Francophonie devienne de plus en plus un espace de solidarité et d'égalité. À cet égard, il se félicite de l'accent mis sur la microfinance comme outil d'aide au développement, à l'exemple de l'action menée par le Mouvement Desjardins, lancée au Québec depuis plusieurs décennies. Il remercie la France d'organiser une conférence internationale sur ce thème en 2005 et invite la Francophonie à tirer profit de l'expérience de ses opérateurs en la matière. Il se réjouit, par ailleurs, du projet de résolution sur l'aide aux pays les moins avancés dans le domaine de la diversité culturelle ainsi que des résultats du forum des professionnels de la culture. Rappelant la position particulière du Québec en Amérique, il réaffirme son attachement à l'adoption d'une convention à l'Unesco. Saluant le projet de cadre stratégique décennal, il fait siennes les perspectives ouvertes en matière de réforme institutionnelle afin de permettre au Secrétaire général de mener à bien son mandat. Enfin, il réitère la candidature de Québec à l'organisation du XII^e Sommet en 2008, à l'occasion du 400^e anniversaire de la fondation de cette ville et du fait français en Amérique du Nord.

Dans son allocution, le président de la République algérienne, Son Excellence Monsieur Abdelaziz Bouteflika, remercie la communauté francophone pour cette deuxième invitation de l'Algérie à un Sommet de la Francophonie. Il fait part de l'intérêt de son pays pour l'organisation francophone, creuset de la compréhension et de la solidarité, qui s'étend bien au-delà de la langue commune et de la diversité culturelle. Il salue la volonté de l'OIF de contribuer, par le choix du thème de ce Sommet, à la réflexion et aux actions en faveur du développement, qui demeure la principale problématique pour la grande majorité de l'humanité. Il fait part des initiatives menées et des résultats obtenus par l'Algérie dans ce domaine. Il appelle au renforcement du cadre multilatéral et des partenariats, notamment avec la société civile, au soutien des initiatives comme le Nepad ainsi qu'à la mise en commun des efforts et des ressources pour relever ce défi, qui touche à l'ensemble des secteurs de la vie.

En exprimant les regrets du Président Ben Ali de ne pouvoir participer à ces travaux, le Premier ministre de la Tunisie, Son Excellence Monsieur Mohamed Ghannouchi, remercie le président burkinabé pour son accueil et tient à rendre hommage à son compatriote, Monsieur Serge Adda. Considérant les nombreuses disparités dans le monde et au sein de l'espace francophone, il estime qu'une solidarité accrue est essentielle. Il invite, pour ce faire, la Francophonie à renforcer sa propre solidarité, à l'instar de la Tunisie qui s'est appropriée cette valeur en créant un fonds national de solidarité et en suscitant une initiative analogue au sein de l'ONU. Il considère que le Cadre stratégique décennal constitue une précieuse occasion de mettre en œuvre la solidarité francophone, notamment dans le cadre de la préparation de la seconde phase du Sommet mondial sur la société de l'information, à Tunis, et, plus généralement, en vue de faire de la Francophonie un espace de progrès et de paix.

Porteur du message de son président, retenu à Victoria Mahé, le vice-président de la République des Seychelles, Son Excellence Monsieur Joseph Belmont, remercie tout d'abord le gouvernement et le peuple burkinabè pour leur accueil. Il remercie également le Secrétaire général pour sa récente visite dans son pays. Il salue, par ailleurs, le rôle joué par la Francophonie dans le règlement de la crise aux Comores. Il plaide pour que cette solidarité se manifeste également dans le développement durable et dans la défense d'intérêts communs. Il se félicite de la prise en compte de l'approche régionale et des situations spécifiques, comme celles des petits États insulaires en développement, pour lesquels il sollicite toute la mobilisation et la solidarité de la communauté francophone.

Pour le président de la Confédération suisse, Son Excellence Monsieur Joseph Deiss, face aux bouleversements mondiaux, l'OIF doit œuvrer à promouvoir les objectifs et les valeurs francophones de solidarité et de coopération. Il salue les actions entreprises par le Secrétaire général en ce sens, notamment dans les pays en crise, affirmant ainsi la Francophonie comme acteur des relations internationales. Il déplore toutefois le nombre limité de résolutions adoptées sur les situations de crise et les sujets d'actualité ; il invite la Francophonie à renforcer, par ce biais, le dialogue amical mais ferme avec les pays concernés et souhaite que des actions concrètes et visibles en faveur des populations viennent en appui de l'action du Secrétaire général.

Le vice-premier ministre du Royaume du Cambodge, Son Altesse royale le Prince Sirivudh Norodom, remercie le Président Compaoré pour son accueil et lui transmet les félicitations de Sa Majesté le Roi Norodom Sihamoni pour la tenue de ce Sommet. Il lance un appel pressant pour plus de solidarité au sein de la communauté francophone et pour la réalisation des Objectifs du millénaire. Il salue l'initiative du Président Chirac en faveur de taxes financières pour combattre la pauvreté, qui constitue la première des priorités et qui passe par l'augmentation significative de la part du financement dans le domaine de l'éducation. Rappelant que son pays est l'un des piliers de la Francophonie en Asie et que l'ancien Roi Sihanouk est l'un de ses pères fondateurs, il présente la candidature du Cambodge pour accueillir le XIII^e Sommet de la Francophonie en 2010. Enfin, il rend hommage à Monsieur Serge Adda.

Ayant présenté les regrets de son Premier ministre, le ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative du Grand-Duché du Luxembourg, Son

Excellence Monsieur Claude Wiseler, remercie le Secrétaire général pour sa visite au Grand-Duché en avril dernier. Il se réjouit du thème de ce Sommet, qui prolonge les travaux du Sommet de Beyrouth puisque tous deux traitent de dialogue et de solidarité, valeurs qui doivent désormais se traduire dans les faits. À cet égard, il fait part des efforts de son pays pour contribuer davantage, malgré ses propres difficultés, au financement de la coopération, notamment dans le domaine de la microfinance.

Le Premier ministre de la République d'Haïti, Son Excellence Monsieur Gérard Latortue, remercie tous ceux qui ont exprimé leur soutien et leur préoccupation face à la situation dans son pays. Il indique, à ce sujet, que le gouvernement haïtien est chargé de mener à bien la transition et d'organiser les élections prévues en janvier 2005, auxquelles les dirigeants actuels se sont engagés à ne pas prendre part. Il réaffirme son adhésion aux valeurs de la démocratie et des droits de l'Homme, et approuve la teneur du paragraphe de la déclaration consacré à Haïti. Il invite la communauté francophone à se rendre sur place pour constater la réalité des faits et l'exhorte à apporter tout son soutien à la reconstruction du pays.

Le Premier ministre de la République de Maurice, Le Très Honorable Paul-Raymond Bérenger, annonce que la Conférence internationale des Nations unies sur les petits États insulaires en développement (PEID) se tiendra à Maurice du 10 au 14 janvier 2005, dans le suivi de la première conférence sur ce thème, réunie à la Barbade en 1994. Déplorant la mise en œuvre insuffisante des actions prévues par le Plan d'action de la Barbade, il indique que la Conférence de Maurice sera l'occasion d'en dresser un bilan complet et de redéfinir les actions à venir. Il remercie le Secrétaire général pour l'intérêt qu'il porte à ce dossier et pour l'implication de la Francophonie dans la préparation de cette conférence. Il invite la communauté francophone à y participer activement afin de confirmer la légitimité des enjeux de cette rencontre et de contribuer à la mobilisation pour le développement durable des PEID et leur intégration dans l'économie mondiale.

Le président de la République du Cap-Vert, Son Excellence Monsieur Pedro Pires, remercie le président du Faso pour son accueil et pour l'excellente organisation des travaux. Il félicite également le Secrétaire général pour les actions menées depuis sa prise de fonctions. Évoquant la diversité des liens que les membres de l'OIF entretiennent avec la langue française, il souligne que l'adhésion du Cap-Vert à la communauté francophone procède d'un choix politique, lequel doit être soutenu par des actions concrètes et utiles en faveur des populations ; le projet de création d'une Maison de la Francophonie à Praia s'inscrit dans cette perspective. La situation du Cap-Vert lui permet d'être un pont entre les langues portugaise et française dans la région.

Le président de la République démocratique de São Tomé et Príncipe, Son Excellence Monsieur Fradique de Menezes, remercie le Burkina Faso pour son accueil. Il félicite également le Secrétaire général pour les actions menées, notamment en faveur des droits de l'Homme et de la démocratie, qui contribuent au rayonnement de la Francophonie. Face aux nombreuses menaces liées, notamment, au terrorisme et à la pauvreté, il plaide pour davantage de solidarité. Il salue, à cet égard, l'envoi d'une mission francophone dans son pays lors de la

tentative de coup d'État en juillet 2003, mission qui a contribué au retour à l'ordre et à la démocratie. Il exprime sa satisfaction d'appartenir, comme le Cap-Vert, à la fois à la famille francophone et à la communauté lusophone et appelle la Conférence à soutenir la Guinée-Bissau dont la situation est encore fragile. Enfin, il appuie l'appel lancé par la délégation de Maurice en faveur d'un soutien et d'une large participation à la conférence sur les PEID.

La ministre-présidente de la Communauté française de Belgique, Son Excellence Madame Marie Arena, remercie le président du Burkina Faso pour la qualité de son accueil et de l'organisation de ce Sommet. Elle salue le Secrétaire général pour ses actions et pour la réflexion engagée autour de la Déclaration de Ouagadougou et du Cadre stratégique décennal. Notant avec satisfaction la prise en compte de la diversité culturelle dans le cadre stratégique, elle souligne la nécessité de traduire la position francophone par des actions concrètes, comme le fait de s'abstenir de tout engagement de libéralisation à l'OMC. Elle estime que si la convention sur la diversité culturelle n'était pas adoptée en 2005 à l'Unesco, la Francophonie se devra d'élaborer une convention contraignante à l'intention de ses propres membres. Elle rend hommage à Monsieur Serge Adda et fait part de la volonté de la CFB de maintenir l'élan qu'il a insufflé à TV5. Enfin, refusant de voir le fossé numérique s'ajouter au fossé dû à la pauvreté, elle salue l'initiative de la Tunisie en faveur de la solidarité numérique.

Le président de l'Union des Comores, Son Excellence Monsieur Assoumani Azali, félicite le Burkina Faso pour l'organisation de ces travaux et le remercie pour son accueil. Il salue le thème du Sommet comme novateur, impliquant une vision commune de l'avenir, un souci partagé de trouver de nouvelles formes de solidarité et de lutter ensemble contre les fléaux que sont la misère et la pauvreté. Il apprécie le Cadre stratégique décennal comme signe de cette volonté de renforcer les capacités de la Francophonie à faire face aux enjeux mondiaux. Il souligne, à cet égard, la nécessité d'effacer la dette des pays pauvres. À l'instar de ce qui est réalisé pour les PEID, il plaide pour un appui particulier en faveur des pays les moins avancés, qui souffrent également de nombreux handicaps et d'une économie fragile. Il remercie le Président Chirac pour ses actions en faveur de la paix et de la démocratie ainsi que le Secrétaire général pour son engagement au service de la communauté francophone.

Le ministre d'État, directeur des relations extérieures de la Principauté de Monaco, Son Excellence Monsieur Patrick Leclercq, remercie le Président Compaoré pour son accueil et salue le Secrétaire général pour les actions qu'il a entreprises. Il fait part de son soutien aux projets de déclaration et de cadre stratégique, en souhaitant qu'ils ne soient pas des catalogues de vœux pieux mais qu'ils portent un regard à la fois ambitieux et pragmatique sur les actions à mener et les moyens disponibles. Pour sa part, la Principauté de Monaco privilégie les actions de partenariat répondant directement aux besoins des populations tels que la lutte contre la pauvreté et le développement du microcrédit, la lutte contre la désertification et la déforestation, le développement rural, l'éducation, la santé, le transfert des compétences, notamment. Il invite la Francophonie à chercher concrètement à rendre l'aujourd'hui supportable pour préparer l'avenir.

Le président de la République du Congo, Son Excellence Monsieur Denis Sassou-Nguesso, rend hommage au président du Faso et au peuple burkinabé pour la qualité de leur accueil et l'organisation de cette conférence. Il salue l'opportunité du thème du Sommet, en lien avec la Conférence de Johannesburg, où il avait lancé l'initiative « Bassin du Congo » visant une gestion rationnelle des écosystèmes et de la faune de cette région, deuxième poumon du monde. Il en appelle à la responsabilité des pays de la sous-région pour assurer la conservation de ce patrimoine collectif et ainsi participer à la survie de l'humanité. Considérant que le développement durable est un enjeu universel, il invite la communauté francophone à manifester sa solidarité en participant au Sommet sur le bassin du Congo, qui se tiendra les 4 et 5 février à Brazzaville.

2.5. Communication de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie sur le thème du Sommet suivie de la remise de la Déclaration du Parlement francophone des jeunes au Président du Sommet

Comme l'usage s'en est établi depuis Hanoi, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) a présenté à la Conférence son Avis circonstancié sur le thème du Sommet. À cette occasion, l'Honorable Bernard Patry, premier vice-président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, fait part de sa gratitude pour cette première participation de l'APF au volet politique d'un sommet. Il réaffirme également l'engagement de l'APF à promouvoir et à consolider les droits de l'Homme et la démocratie, notamment à travers les procédures de suspension qui entendent encourager les pays visés à retrouver un ordre constitutionnel légal. Il appuie également les actions menées en faveur des femmes et des jeunes, particulièrement dans le domaine de l'éducation et de l'accès au microcrédit, de même que la mobilisation en faveur de la diversité culturelle et de l'adoption d'une convention à l'Unesco. Il approuve, en outre, les actions entreprises en matière d'environnement, tout comme le soutien de la Francophonie au Nepad et les initiatives visant à créer les conditions d'une mondialisation équitable. Enfin, il remercie la Conférence pour avoir accepté d'entendre les représentants du Parlement francophone des jeunes et de recevoir la déclaration qu'ils ont adoptée lors de leur dernière session plénière.

Prenant la parole à l'invitation du président du Sommet, les représentants des jeunes parlementaires francophones remercient la Conférence pour l'accueil qui leur est réservé. Ils considèrent la mise en place de leur institution comme un signe fort de la volonté de la Francophonie de promouvoir l'accès des jeunes à la citoyenneté. Ils remettent officiellement la déclaration qu'ils ont adoptée lors de leur deuxième session, tenue en juillet 2004 à Niamey, et qui reflète leurs aspirations dans le domaine de la paix, de la démocratie, de la justice sociale, de la lutte contre la pauvreté, de la sauvegarde de l'environnement, notamment.

Le président du Sommet remercie les représentants de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et du Parlement francophone des jeunes pour leur engagement dans la promotion de la Francophonie et des valeurs qu'elle défend. Au nom de la Conférence, il félicite les jeunes pour cette déclaration qui vient enrichir la réflexion de la communauté francophone sur les enjeux majeurs qui la préoccupent.

3. Volet économique

La Francophonie, espace solidaire pour un développement durable

Après que le président de la Conférence ait annoncé que le Burkina Faso ferait circuler un texte sur le thème de « la lutte contre la pauvreté » résultant du sommet africain sur le même thème qui s'est tenu récemment à Ouagadougou, la Conférence a entendu successivement trois interventions liminaires.

L'intervention du président de la République française, Son Excellence Monsieur Jacques Chirac, s'inscrit dans la perspective de l'année 2005, « Année du microcrédit ». Le Président a indiqué que la France organisera, le 28 juin à Paris, une conférence internationale sur ce thème. Convaincu que la microfinance constitue un formidable instrument de développement durable pour des millions d'hommes et de femmes, il a évoqué les pistes d'aide publique possibles afin de rendre cet instrument encore plus performant, notamment par l'adaptation de la législation et le soutien financier aux institutions sous forme de capital ou de garanties. Le président a, au passage, salué la décision du Secrétaire général de l'OIF de créer un site portail internet dédié à cet événement. Le président français a, par ailleurs, fait état de la proposition de taxation internationale de certains secteurs de l'activité économique présentée conjointement par son pays, le Brésil, le Chili et l'Espagne comme solution alternative aux problèmes de financement rencontrés pour parvenir à l'Objectif du millénaire de réduction de moitié de la pauvreté dans le monde d'ici à 2015. Il précise que 110 pays ont signé la résolution préalablement approuvée par la Banque mondiale et le FMI.

Le président du Sénégal, Son Excellence Monsieur Abdoulaye Wade, a ensuite rappelé la genèse du Nepad et souligné les trois caractéristiques principales sur lesquels il s'appuie : la bonne gouvernance, le recours au secteur privé et son aspect essentiellement régional. Il a, à cet égard, précisé que le Nepad n'est pas en concurrence avec la coopération bilatérale ou multilatérale. Toutefois, bien que le Nepad ait déjà reçu des offres de financement, nombre de projets identifiés n'ont pas encore pu être mis en oeuvre. Par ailleurs, le président sénégalais a appelé l'attention de la Conférence sur l'importance que le Nepad attache à la solidarité numérique, condition nécessaire pour combler le fossé entre pays du Nord et du Sud en matière de développement. Il a salué le soutien des maires francophones à la création récente, à Genève, d'un Fonds de solidarité numérique dont le lancement officiel a dû être reporté en raison des événements en Côte d'Ivoire.

L'intervention prononcée par le représentant du président tunisien a porté quant à elle sur la création du Fonds mondial de solidarité, initiative fondée sur une expérience de la Tunisie et adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU. Le représentant de la Tunisie précise que ce fonds ne se substitue pas aux mécanismes en place mais qu'il les complète, son originalité résidant dans le fait que les ressources collectées le sont sur une base de dons volontaires émanant surtout du secteur privé. Il conclut son intervention en soulignant que ce fonds, dont la prochaine réunion préparatoire de mise en oeuvre se tiendra au début de l'année 2005, bénéficierait principalement aux populations de zones déshéritées.

Au cours des débats qui ont suivi ces exposés, plusieurs délégations ont salué les efforts déployés pour répondre aux Objectifs du millénaire, en particulier le rôle que joue la France dans la promotion de la microfinance. Elles ont fait état de l'adhésion de leurs gouvernements à l'initiative de la France.

En clôturant les débats sur le volet économique, le président de la Conférence a précisé que la communauté francophone devra travailler dans deux directions : d'une part sur la mobilisation de ressources pour les infrastructures et les projets d'ordre social requérant des investissements importants, en ne manquant pas d'explorer les nouvelles possibilités de développement qu'offre le Nepad ; d'autre part, sur le développement des possibilités offertes par le microcrédit. Il évoque à cet égard l'expérience burkinabé de « Banque des femmes » grâce à laquelle, depuis huit ans, 30 millions de dollars de crédits ont été distribués à plus de 200 000 femmes, avec un taux de remboursement des crédits de 95 %.

4. Volet de coopération : examen et adoption du Cadre stratégique décennal

À l'invitation du président du Sommet, le président de la Conférence ministérielle présente les conclusions de la CMF sur le projet de cadre stratégique décennal. Il indique que les ministres réunis en leur 20^e session à Ouagadougou, le 24 novembre, ont approuvé le premier projet de cadre stratégique décennal de la Francophonie qui leur a été soumis par le Conseil permanent, en saluant les efforts de recherche de consensus qui ont permis d'aboutir à un document de qualité, lisible et cohérent.

La Conférence a, en effet, jugé que le projet présenté dresse le bilan des acquis de la Francophonie et identifie clairement les défis à relever ainsi que les enjeux mobilisateurs. Les objectifs stratégiques s'articulent autour de quatre missions prioritaires dont l'ordre de présentation ne reflète aucun souci de hiérarchisation. À cet égard, il a été souligné que, si les liens créés entre les membres de l'OIF découlent naturellement du partage de la langue française, ils ne se limitent pas à sa promotion : ces liens se traduisent par un esprit de solidarité mis au service, d'une part, de la paix à travers l'instauration et la consolidation de la démocratie, base du développement durable, et, d'autre part, en faveur de l'éducation et de la lutte contre la pauvreté par l'intégration économique des États membres dont les économies sont les plus fragiles. La solidarité francophone trouve aussi son expression dans la mobilisation de ses membres pour défendre la diversité culturelle, singulièrement au moment où une convention est en train d'être élaborée à l'Unesco. La Conférence a également été attentive aux appels en faveur des petits États insulaires en développement dont la réunion internationale se tiendra à Maurice en janvier 2005.

Le président de la CMF précise que les participants se sont montrés globalement satisfaits de ce premier exercice qui, en affirmant le rôle d'animateur du Secrétaire général, constitue un instrument de coordination de l'action francophone incitant les opérateurs à davantage de synergie. Ils ont toutefois fait observer que le resserrement des objectifs opérationnels est encore insuffisant et que le nombre élevé d'actions possibles ne met pas à l'abri du saupoudrage. Il y aura donc lieu d'être vigilant au moment d'élaborer les programmations quadriennales qui découleront du cadre stratégique. Dans cette perspective, la Conférence a rappelé l'importance d'une mise en œuvre

rigoureuse et son attachement à la pertinence et à la mesurabilité des actions engagées. Elle a insisté sur le fait que les programmations des opérateurs devront impérativement comprendre des indicateurs de réalisation des objectifs qui permettront d'en mesurer les résultats et d'en évaluer les effets.

Enfin, la Conférence a rappelé que la Francophonie se doit d'être plus populaire. À cet égard, le cadre stratégique constitue un véritable défi à relever par la communauté francophone, dans un esprit de solidarité.

À l'issue de cette présentation, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage adopte le Cadre stratégique décennal sans modification.

5. Examen et adoption de la Déclaration de Ouagadougou

5.1. Introduction par le Président du Sommet

Le président indique que la Conférence doit maintenant examiner, en vue de son adoption, une déclaration qui se veut le reflet des préoccupations du présent Sommet, consacré au thème du développement durable mais aussi au renouvellement de la solidarité francophone face à une mondialisation mal maîtrisée, qui marginalise nombre de pays dans le monde dont une majorité de pays membres de la communauté francophone. Il invite le président de la Conférence ministérielle à présenter son rapport sur le projet de déclaration de Ouagadougou, examiné par la CMF en amont du Sommet.

5.2. Rapport du Président de la Conférence ministérielle

Le président de la CMF indique que les ministres, réunis le 24 novembre, ont procédé à des échanges approfondis et très constructifs sur ce texte qui entend, en transcendant les clivages et les rhétoriques, aborder la question du développement durable à travers les cinq piliers que sont :

- l'environnement ;
- l'économie ;
- la démocratie, l'État de droit et les droits de l'Homme ;
- le développement social ;
- la diversité culturelle et linguistique.

Il précise que le projet soumis à l'examen des chefs d'État et de gouvernement est le fruit d'une longue maturation et de nombreux échanges, fondés sur une écoute attentive des préoccupations des uns et des autres. Ce processus a par ailleurs conduit à l'élaboration de cinq résolutions appropriées, s'agissant notamment des foyers de crise dans le monde. C'est ainsi qu'en plus du projet de déclaration, la CMF soumet à l'appréciation du Sommet cinq résolutions portant sur :

- la Côte d'Ivoire ;
- le Proche-Orient ;
- le Fonds mondial de solidarité ;
- le Sommet mondial sur la société de l'information ;
- l'aide aux PMA dans le domaine de la diversité culturelle.

Il ajoute que le projet de déclaration a recueilli un large consensus, hormis la réserve de l'Égypte sur la transformation graduelle et à terme du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) en Organisation spécialisée des Nations unies pour l'environnement (ONUEN), et celle du Liban et du Vietnam s'agissant de la rédaction du paragraphe relatif à la responsabilité des États de protéger leurs populations et du devoir d'intervention de la communauté internationale en cas de manquement grave de la part des États.

Après avoir remercié le président de la CMF pour son exposé ainsi que toutes les personnes ayant œuvré pendant des mois à l'élaboration d'un projet de déclaration cohérent et consensuel, le président du Sommet ouvre les débats, à l'issue desquels la réserve égyptienne est levée.

La Déclaration de Ouagadougou est adoptée formellement par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement avec les derniers amendements proposés.

6. Date et lieu du XI^e Sommet

6.1. Proposition concernant le pays hôte du XI^e Sommet

Par la voix de son président, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage confirme la décision de répondre favorablement à l'invitation de la Roumanie pour le XI^e Sommet en 2006. Le Sommet de Bucarest sera le premier sommet tenu en Europe centrale et orientale, traduisant ainsi la volonté de la Francophonie de s'ouvrir à cette zone géographique, qui manifeste de plus en plus son intérêt envers la communauté francophone.

6.2. Discours du Président du pays hôte du XI^e Sommet en 2006

Après avoir adressé ses remerciements au Président Compaoré pour l'organisation des présentes assises et l'avoir félicité pour l'heureuse opportunité du thème choisi, le président de la Roumanie, Son Excellence Monsieur Ion Iliescu, se réjouit de l'importance accordée par le Sommet au volet économique qui, à l'heure de la mondialisation, représente un élément vital pour la Francophonie. Il salue l'agrandissement de la famille francophone dont la plupart des nouveaux adhérents sont des pays voisins de la Roumanie et avec lesquels elle entretient d'excellents liens d'amitié et de coopération.

Il félicite, en outre, le Secrétaire général pour son excellent rapport et pour l'inépuisable énergie qu'il déploie au service de la paix et de la démocratie, du développement durable et de la diversité culturelle ainsi que du rayonnement de la Francophonie dans le monde.

Le président roumain remercie les chefs d'État et de gouvernement d'avoir répondu favorablement au souhait de la Roumanie d'héberger le XI^e Sommet de la Francophonie en 2006. Membre observateur depuis 1991 et membre de plein droit depuis le Sommet de Maurice, la Roumanie s'est engagée pleinement dans toutes les activités de la Francophonie et a accueilli à Bucarest, en 1998, la 12^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie. Il se réjouit, par ailleurs, de l'inauguration récente, à Bucarest, d'un bureau régional de l'AIF.

Enfin, en donnant rendez-vous à la famille francophone à Bucarest, en septembre 2006, il propose comme thème du XI^e Sommet : « La Francophonie vers la société informationnelle et du savoir par l'éducation pour tous. »

La Conférence approuve le thème proposé et le Président Compaoré souhaite plein succès à son homologue dans la préparation de ce prochain sommet.

La Conférence se prononce également en faveur de la demande du Canada-Québec d'accueillir le XII^e Sommet en 2008 à Québec. Le Premier ministre du Québec remercie la Conférence pour ce retour du Sommet en terre d'Amérique et assure que son gouvernement ne ménagera pas ses efforts pour assurer le plein succès de cet événement.

Le président de la Conférence annonce, enfin, que quatre États ont posé leur candidature pour héberger le XIII^e Sommet, prévu en 2010 : la République démocratique du Congo, le Cambodge, Madagascar et le Tchad. Tout en prenant acte de ces invitations, la Conférence renvoie la décision sur ce point à sa prochaine session.

7. Questions diverses

Aucun point n'a été soulevé au titre des questions diverses.

8. Adoption de la synthèse du rapport du Sommet et des résolutions

Sur proposition du président du Sommet, la Conférence adopte la synthèse du rapport élaborée par le Burundi, rapporteur général du Sommet. La synthèse du rapport du Sommet figure en annexe du présent rapport dont il fait partie intégrante.

Le rapport définitif et complet sera transmis ultérieurement par le Secrétariat des instances de la Francophonie.

Le Sommet adopte en outre les résolutions portant sur :

- la Côte d'Ivoire ;
- le Proche-Orient ;
- le Fonds mondial de solidarité ;
- le Sommet mondial sur la société de l'information ;
- l'aide aux pays les moins avancés dans le domaine de la diversité culturelle ;
- la liberté de la presse ;
- le Fonds de solidarité numérique ;
- le coton.

Par ailleurs, les chefs d'État et de gouvernement décident de la transformation du Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) en organe subsidiaire de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie.

9. Clôture de la Conférence

9.1. Discours du Secrétaire général de l'OIF

Dans son allocution, le Secrétaire général, Son Excellence Monsieur Abdou Diouf, se réjouit des nouvelles adhésions qui, en enrichissant la communauté francophone, ne manqueront pas de conforter la place de langue française sur le continent européen à la veille de la tenue, en 2006, du XI^e Sommet de la Francophonie à Bucarest.

Il fait siens les termes employés par plusieurs délégations pour qualifier le Sommet de Ouagadougou : sommet de la consolidation, de la maturité, voire de la synthèse car, pour la première fois, la communauté francophone se dote d'une feuille de route claire et cohérente, fixant pour une période de dix ans les axes stratégiques de son intervention et les domaines prioritaires de son action multilatérale. Il estime, par ailleurs, que la Déclaration de Ouagadougou est une illustration de la solidarité entre les pays membres de la communauté francophone en général, et avec le continent africain en particulier. Il se réjouit du large soutien exprimé pour des mécanismes innovants en matière de développement et de lutte contre la pauvreté ainsi que du témoignage de maturité qui s'est exprimé à travers les débats et l'adoption de résolutions sur les situations de crise, dans le respect des principes de la Charte et de la Déclaration de Bamako.

Après avoir assuré la Conférence qu'il n'épargnera aucun effort pour donner plein effet aux décisions prises par le Sommet, le Secrétaire général insiste fortement sur la nécessité de la mobilisation de tous en 2005, dans le cadre de l'élaboration à l'Unesco d'une convention normative sur la diversité culturelle. À cet égard, il a tenu à réitérer son hommage à Monsieur Serge Adda, président de TV5, pour les efforts qu'il a engagés pour faire de la chaîne francophone un véritable espace d'expression de la diversité culturelle. Il rappelle, enfin, l'importance pour la Francophonie de l'année 2006, qui sera non seulement l'année du premier sommet francophone en Europe de l'Est, mais aussi l'année du regroupement des institutions multilatérales dans la Maison de la Francophonie, grâce à la généreuse proposition du Président Chirac, et l'année consacrée au Président Léopold Sédar Senghor, un des fondateurs de la Francophonie.

9.2. Discours du Président du X^e Sommet

Clôture ces deux journées de travaux, le Président Compaoré salue, tout d'abord, le chemin parcouru par l'Organisation depuis le premier Sommet, en 1986. Après Johannesburg, Monterrey et Beyrouth, le Sommet de Ouagadougou marque la volonté de la Francophonie d'apporter une contribution déterminante au développement durable, à l'éradication de la pauvreté et à l'édification d'un espace humanisé affirmant le rejet d'un monde unipolaire. À cet égard, l'adoption de la Déclaration de Ouagadougou et du Cadre stratégique décennal, véritable outil de développement, se conjugue avec le souci de prendre en compte la société civile, invitée, elle aussi, à se concerter dans l'environnement immédiat du Sommet.

À la lumière des travaux du Sommet, le Président Compaoré retient les possibilités réelles, grâce au Nepad et à diverses initiatives innovantes, de mobiliser au plan

international les ressources nécessaires aux investissements, notamment dans le domaine des infrastructures nationales. Il estime, en outre, que le microcrédit constitue une mine d'or pour aider les pays les plus pauvres dans leurs efforts de développement au niveau local.

Après avoir exprimé la certitude que Bucarest marquera une étape décisive dans l'orientation de la communauté francophone, le Président Compaoré affirme sa foi dans la langue française et les valeurs universelles qu'elle véhicule au service de la paix et du progrès.

En attendant les grands rendez-vous de Bucarest en 2006 et de Québec en 2008, il souhaite un bon retour à l'ensemble des délégués et déclare clos les travaux du X^e Sommet de la Francophonie.

Synthèse du rapporteur général

Synthèse du rapport général de la Conférence

**Discours de Son Excellence Monsieur Thérance Sinunguruza
Ministre des Relations extérieures et de la Coopération du Burundi
Rapporteur général du Sommet de Ouagadougou**

Monsieur le Président de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage,
Mesdames et Messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie,
Mesdames et Messieurs les Chefs de délégation,
Mesdames, Messieurs,

Le Burundi a été désigné comme rapporteur général de la X^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage. C'est un honneur pour mon pays et je tiens, avant toutes choses à le souligner et à vous en remercier vivement.

Mon chef de délégation, Son Excellence Monsieur Frédéric Ngenzebuhoro, vice-président de la République du Burundi, m'a mandaté pour jouer ce rôle.

Que de chemin parcouru, depuis février 1986, date à laquelle notre Conférence a siégé, à Paris, pour la première fois !

Ici, à Ouagadougou, où nous nous trouvons depuis quelques jours, nous sommes vraiment chez nous, comme l'a dit quelqu'un : « *Nous sommes dans notre seconde patrie* ». L'accueil, l'hospitalité de tout un peuple en mouvement et la totale disponibilité des autorités du Burkina Faso nous en ont donné la preuve à tous égards. Et tous les délégués qui ont pris la parole depuis hier l'ont exprimé, avec des mots différents, mais des mots qui venaient toujours du cœur.

Monsieur le Président du Burkina Faso, au nom de la Conférence, je vous exprime notre plus vive gratitude.

Au cours des années écoulées, nous avons réussi, par étapes successives, à créer un cadre qui nous permet depuis hier d'organiser, de façon structurée, nos travaux.

Ainsi, après avoir composé notre bureau, présidé par le Burkina Faso assisté de six vice-présidents (la Roumanie, le Canada-Québec, la République démocratique du Congo, le Cambodge, les Seychelles et le Maroc), nous avons unanimement adopté notre ordre du jour et l'ordonnancement des travaux de notre séance plénière.

Nous avons ensuite entendu le rapport de la Conférence ministérielle sur les demandes d'adhésion ou de modification de statut à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage. La Conférence a adopté à l'unanimité les recommandations formulées concernant :

- l'adhésion en qualité d'observateurs de l'Arménie, de l'Autriche, de la Croatie, de la Géorgie et de la Hongrie ;

- l'adhésion en qualité de membres associés de la Grèce et de la Principauté d'Andorre.

Les demandes de modification de statut de l'Albanie et de la Macédoine, qui souhaitaient devenir membre de plein droit, ont été ajournées dans la perspective du XI^e Sommet.

Le président de la Conférence ministérielle a ensuite fait état des consensus obtenus sur les projets de déclaration et de cadre stratégique décennal de la Francophonie, documents forts de cette Conférence, qui entendent apporter une réponse cohérente et concrète à la problématique du thème :

« *La Francophonie, espace solidaire pour un développement durable* ».

La Déclaration de Ouagadougou réaffirme, en effet, l'importance que la Francophonie attache à une vision globale et non parcellaire du développement durable dans ce qu'elle considère comme ses cinq piliers :

- l'environnement ;
- l'économie ;
- la démocratie, l'État de droit et les droits de l'Homme ;
- le développement social ;
- et enfin, la diversité culturelle et linguistique.

Le Cadre stratégique décennal, quant à lui, définit une démarche, fixe des objectifs et ouvre des perspectives, en affichant clairement des ambitions et des réponses authentiquement francophones. Le cadre stratégique énonce des priorités que nous avons voulu limitées. Il indique une méthodologie claire qui devra guider l'Organisation internationale de la Francophonie dans la mise au point d'une programmation quadriennale réaliste et réalisable. Nos ministres, réunis le 24 novembre, nous-mêmes, depuis hier, nous n'avons cessé d'insister sur l'urgence de pouvoir instaurer, dès la fin de ce Sommet, des mécanismes qui permettront de mieux affiner les indicateurs de rendement, de même que les différents points de synergies entre les opérateurs de la Francophonie et les autres acteurs et partenaires internes et externes.

De plus, notre Conférence a confirmé le consensus qui s'est dégagé à la Conférence ministérielle sur le projet de directives portant sur les relations entre les instances de la Francophonie, d'une part, les OING, les ONG et les organisations de la société civile, d'autre part, ainsi que sur le projet de vade-mecum sur les modalités de fonctionnement des Sommets de la Francophonie, texte qui complète désormais l'éventail des instruments de travail destinés à améliorer le fonctionnement des instances de la Francophonie.

Notre Sommet a, par ailleurs, confirmé le transfert du Comité international des Jeux de la Francophonie à l'Agence intergouvernementale de la Francophonie en lui conférant le statut d'organe subsidiaire.

Comme l'usage s'en est établi depuis Hanoi, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, notre assemblée consultative, nous a présenté son Avis circonstancié sur le thème du Sommet et notre Conférence, en recevant la Déclaration des

jeunes parlementaires de la Francophonie, leur a exprimé à la fois sa profonde satisfaction et sa pleine confiance dans leur engagement.

À propos de l'actualité internationale, notre Conférence a estimé devoir faire porter l'accent sur des points saillants faisant l'objet de résolutions spécifiques concernant :

- la Côte d'Ivoire ;
- le Proche-Orient ;
- le Fonds mondial de solidarité ;
- le Sommet mondial sur la société de l'information ;
- la diversité culturelle ;
- la liberté de la presse ;
- le Fonds de solidarité numérique ;
- le coton.

Nous invitons l'Organisation internationale de la Francophonie à mettre tout en œuvre en vue d'un suivi diligent de ces résolutions, avec notre plein appui.

Dans son rapport, le Secrétaire général a souligné combien il s'est attaché, depuis sa prise de fonction, à la mise en œuvre des priorités inscrites dans la Déclaration et le Plan d'action de Beyrouth. Il a confirmé, dans ce cadre, l'importance, d'une part, de la concertation francophone sur les grands enjeux mondiaux et, d'autre part, du lien solide que l'Organisation doit entretenir avec ses États et gouvernements membres.

S'agissant du rayonnement de la langue française, le Secrétaire général a rappelé les principales actions menées, notamment la promotion du français dans les organisations internationales, la désignation d'un Grand témoin aux Jeux olympiques d'Athènes, le renforcement de TV5.

Dans le domaine des droits de l'Homme, de l'État de droit et de la démocratie, le Secrétaire général a mis l'accent sur le renforcement de la collaboration avec l'ONU, notamment pour ce qui est de la prévention et de l'alerte précoce, et avec les réseaux institutionnels francophones ; la mise en réseau des structures gouvernementales chargées des droits de l'Homme a constitué, à cet égard, une étape importante.

La Francophonie s'est également fortement impliquée dans le Sommet mondial sur la société de l'information, notamment par l'adoption d'une contribution réaffirmant la vision francophone sur cet enjeu majeur. Il en va de même du dossier de la diversité culturelle, à propos duquel le Secrétaire général a salué les résultats très satisfaisants de la mobilisation francophone, tout en exhortant les États et gouvernements à persévérer dans leurs efforts en vue de l'adoption d'une convention à l'Unesco.

Le Secrétaire général a également rappelé la nécessité de s'engager encore davantage dans le secteur de l'éducation et dans celui du développement économique, clés de voûte du développement durable. L'appui au Nepad et aux Objectifs de développement du millénaire, le soutien aux États et gouvernements

dans les négociations commerciales internationales et la mobilisation en faveur de nouveaux financements internationaux s'inscrivent dans cette perspective.

Enfin, tout en se félicitant des progrès significatifs constatés, le Secrétaire général a estimé que des améliorations doivent encore intervenir, s'agissant notamment des méthodes de travail, pour parvenir à davantage de cohérence et de lisibilité pour l'Organisation et de synergie entre les opérateurs. C'est pourquoi, il se félicite de l'adoption, lors de ce X^e Sommet, du premier Cadre stratégique décennal de la Francophonie, qui constitue une véritable feuille de route pour les dix ans à venir.

Toutes les délégations présentes ont tenu à féliciter le Secrétaire général Abdou Diouf pour son rapport dense et constructif, en le remerciant de son action éclairée et en lui renouvelant leur confiance.

Au volet économique, après que le Président Compaoré ait annoncé que le Burkina Faso ferait circuler un texte sur le thème de la « lutte contre la pauvreté » résultant du Sommet africain qui s'est tenu récemment à Ouagadougou, la Conférence a entendu successivement trois interventions liminaires :

L'intervention du Président Chirac s'inscrit dans la perspective de l'année 2005 consacrée « Année du microcrédit ». Convaincu que le microcrédit constitue un formidable instrument de développement durable pour des millions d'hommes et de femmes, il a évoqué les pistes d'aide publique possibles pour en améliorer les performances. Il a par ailleurs cité, comme solution alternative aux problèmes de financement pour atteindre l'objectif du millénaire portant sur la réduction de la pauvreté, la résolution sur la taxation internationale présentée par son pays conjointement avec le Brésil, le Chili et l'Espagne, qui a obtenu la signature de cent dix pays, amorçant un mouvement irrésistible.

Le Président Wade a rappelé la genèse du Nepad et souligné son caractère régional. Le Nepad a reçu de nombreuses offres de financement mais, si les projets ont bien été identifiés, ils n'ont pas encore été mis en œuvre. Le président sénégalais a attiré l'attention de la Conférence sur la question de la fracture numérique, handicap central du développement, en annonçant la création à Genève d'un fonds de solidarité numérique avec, notamment, le soutien des maires francophones.

L'intervention du représentant du président tunisien a porté sur le projet de création du Fonds mondial de solidarité, adopté par l'Assemblée générale de l'ONU à l'initiative de la Tunisie. Ce fonds, destiné à la réalisation de petits projets au bénéfice des populations des zones déshéritées, se distingue par le fait que les ressources collectées émaneraient de dons volontaires provenant surtout du secteur privé.

Au cours des débats qui ont suivi ces exposés, plusieurs délégations ont salué le rôle de la France dans la promotion du microcrédit. Elles ont fait état de l'adhésion de leurs gouvernements et des fonds déjà investis dans de tels programmes.

En clôturant les débats, le président de la Conférence s'est associé aux différentes préoccupations exprimées et, en matière de microcrédit, a évoqué la réussite de l'expérience burkinabé de « Banque des femmes ».

Les chefs d'État et de gouvernement ont largement partagé la vision selon laquelle, face aux convulsions du monde qui accentuent les fractures au sein de nos sociétés, seule une Francophonie plus solidaire et ouverte sur l'avenir pouvait contribuer à asseoir une véritable communauté de destin entre nos peuples. À cet égard, le Sommet a tenu à réaffirmer le rôle premier des États et des gouvernements mais aussi de l'Organisation internationale de la Francophonie, et celui de nombreux acteurs et partenaires du secteur privé aussi bien que des organisations internationales non gouvernementales, des organisations non gouvernementales et de la société civile.

Ouagadougou restera pour nous un très grand rendez-vous ! Le X^e Sommet de la Francophonie a été à la hauteur de nos espoirs. Il ne pouvait en être autrement puisque, venant au « pays des hommes intègres », l'hospitalité nous était d'avance acquise, chaleureuse et toute empreinte de simplicité et de fraternité. Nous avons trouvé à Ouagadougou des femmes et des hommes qui luttent contre une nature austère, avec le courage et la ténacité qui sont leurs atouts et leur force irréprouvable. Toutes les interventions l'ont bien souligné avec talent et ferveur, et je tenais à le dire.

Je voudrais exprimer mes plus vifs remerciements au Secrétaire général, Son Excellence le Président Abdou Diouf, qui nous a apporté son soutien.

À vous toutes et à vous tous, je tiens à réitérer la gratitude de mon pays pour ces journées qui marqueront l'histoire de notre communauté, laquelle vient de franchir une nouvelle étape dans le sens à la fois de la consolidation et de l'ouverture sur l'avenir.

Je vous remercie de votre haute attention.

DEUXIÈME PARTIE

**DOCUMENTS
ADOPTÉS PAR LA CONFÉRENCE**

Liste actualisée des États et gouvernements membres

**Liste des membres de plein droit, associés et observateurs
de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement
des pays ayant le français en partage**

X^e Sommet de la Francophonie, Ouagadougou, 26-27 novembre 2004

63 ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES
--

49 États et gouvernements membres de plein droit

- Belgique
- Bénin
- Bulgarie
- Burkina Faso
- Burundi
- Cambodge
- Cameroun
- Canada
- Canada-Nouveau-Brunswick
- Canada-Québec
- Cap-Vert
- Centrafrique
- Communauté française de Belgique
- Comores
- Congo
- Congo (République démocratique)
- Côte d'Ivoire
- Djibouti
- Dominique
- Égypte
- France
- Gabon
- Guinée
- Guinée-Bissau
- Guinée équatoriale
- Haïti
- Laos
- Liban
- Luxembourg
- Madagascar
- Mali
- Maroc
- Maurice
- Mauritanie
- Moldavie
- Monaco
- Niger
- Roumanie
- Rwanda
- Sainte-Lucie
- São Tomé et Príncipe
- Sénégal
- Seychelles
- Suisse
- Tchad
- Togo
- Tunisie
- Vanuatu
- Vietnam

4 États associés

- Albanie
- Andorre
- Grèce
- Macédoine

10 États observateurs

- Arménie
- Autriche
- Croatie
- Géorgie
- Hongrie
- Lituanie
- Pologne
- Slovaquie
- Slovénie
- République tchèque

Déclaration de Ouagadougou

Déclaration de Ouagadougou

27 novembre 2004

Préambule

Nous, chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis du 26 au 27 novembre 2004 à Ouagadougou, saluons la tenue, dans un pays africain, le Burkina Faso, du X^e Sommet de la Francophonie. Ce sommet est le moment privilégié pour la communauté francophone toute entière de renouveler l'expression de sa solidarité avec le continent africain.

Conscients des défis auxquels sont confrontés nos pays et rappelant notre détermination à contribuer, avec l'ensemble de la communauté internationale, au règlement des graves problèmes qui assaillent le monde, mais aussi notre souci de définir ensemble des perspectives, nous avons décidé de consacrer ce X^e Sommet au thème de :

La Francophonie, espace solidaire pour un développement durable

Nous nous réjouissons de la nouvelle cohérence affichée par la communauté internationale, lors de ses différents sommets, dans la poursuite du développement durable et la fixation des objectifs correspondants. Nous estimons qu'il est urgent de mettre en œuvre le consensus visant un financement largement amélioré du développement.

Nous réaffirmons que la pauvreté, source inévitable de conflits, doit être au cœur des préoccupations des États et gouvernements. Nous sommes convaincus que notre monde possède aujourd'hui les moyens et les ressources nécessaires pour l'éliminer.

Nous constatons que, pour parvenir à la réalisation des Objectifs de développement du millénaire, dont celui de la réduction de moitié du nombre de personnes vivant dans la pauvreté d'ici à 2015, un changement d'attitude et la définition de nouvelles priorités s'imposent tant au Sud qu'au Nord. Nous en appelons, pour ce faire, à l'instauration d'un partenariat global visant à une mondialisation équitable et à un développement durable, à tous les niveaux : international, régional, national et local.

Nous constatons que la mondialisation a creusé les écarts économiques et sociaux entre les pays et en leur sein, et que les moins avancés peinent à profiter de la croissance mondiale et des nouvelles technologies. La Francophonie doit, à cet égard, participer de façon toujours plus forte et plus cohérente à l'effort général visant à créer les conditions qui donneront aux pays les plus pauvres et à leurs populations les moyens d'une insertion réussie dans le système économique mondial.

Attachés à la coopération multilatérale pour la recherche de solutions justes et durables aux grands problèmes internationaux, nous prenons l'engagement de rendre toujours plus efficaces le rôle et l'action de l'Organisation internationale

de la Francophonie (OIF) dans les enceintes internationales, en mettant en œuvre le Cadre stratégique décennal adopté lors du présent sommet.

Nous réitérons notre détermination, exprimée à Beyrouth lors de notre IX^e Sommet, de faire en sorte que la X^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage marque une étape décisive dans la mise en œuvre du Plan d'action de Johannesburg, notamment en ce qui concerne l'élaboration et l'application de stratégies nationales pour le développement durable.

I. Mobiliser la solidarité francophone pour le développement durable

Nous sommes convaincus que la solidarité, que revendique la Francophonie depuis ses origines, saura faire de la mondialisation une dynamique maîtrisée et essentiellement positive pour l'ensemble de l'humanité. Une solidarité effective et pleinement partagée est indispensable pour garantir un développement à la fois durable et équitable, prenant en compte tous les grands enjeux planétaires.

Nous sommes également conscients que le développement durable ne peut être atteint que si les femmes y sont présentes en tant que partenaires égaux, décideurs et bénéficiaires.

À cet égard, nous nous félicitons hautement de l'attribution du Prix Nobel de la paix à Madame Wangari Maathai, première femme africaine à recevoir cette distinction, en témoignage de la reconnaissance du lien fondamental entre les enjeux environnementaux et la promotion de la paix et du développement durable.

Nous devons aussi créer les conditions appropriées pour que les jeunes assument pleinement le rôle fondamental qui leur revient dans le développement durable de nos sociétés.

Pour nous, chefs d'État et de gouvernement des pays membres de la Francophonie, le développement sera durable s'il repose sur cinq piliers, à savoir la gestion maîtrisée et saine des ressources naturelles, un progrès économique inclusif et continu, un développement social équitable faisant appel à la tolérance et s'appuyant sur l'éducation et la formation, des garanties de démocratie et d'État de droit à tous les citoyens et une large ouverture à la diversité culturelle et linguistique.

1. Un développement respectueux de l'environnement et soucieux de la conservation des ressources naturelles

Considérant que la dégradation de l'environnement et la dilapidation des ressources naturelles représentent l'une des menaces les plus importantes pour nos pays comme pour la planète entière, la communauté internationale a pris l'engagement d'inverser cette tendance lors du Sommet de la Terre à Rio et l'a réaffirmé lors du Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg. Nous nous sommes aussi engagés, au Sommet de Johannesburg et au Sommet de

Beyrouth en particulier, à contribuer à cet effort mondial et à intensifier notre action en faveur du développement durable.

Conscients de la nécessité d'apporter une contribution aux grandes décisions mondiales et régionales concernant l'environnement et la gestion des ressources naturelles, nous décidons de renforcer notre concertation en marge des réunions internationales.

Soucieux de garantir la préservation à long terme de l'environnement, nous réitérons notre engagement à faire appliquer les trois conventions de Rio et à faire aboutir la ratification et la mise en œuvre du Protocole de Kyoto ainsi qu'à faire profiter les pays membres de la Francophonie du mécanisme de développement propre.

Nous soutenons à cet effet le renforcement du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et soulignons la nécessité de renforcer les capacités opérationnelles et la concertation des divers mécanismes internationaux en matière d'environnement pouvant conduire à des réformes institutionnelles au sein des Nations unies, telles que la transformation graduelle et à terme du PNUE en Organisation spécialisée des Nations unies pour l'environnement (ONUE).

Nous apporterons également notre soutien à la tenue de la prochaine Conférence mondiale sur les petits États insulaires en développement (PEID) à Maurice en 2005, compte tenu de la fragilité de ces États face à la mondialisation, des vulnérabilités spécifiques et autres défis auxquels ils sont confrontés. Nous appelons à une représentation et une participation à cette conférence au niveau le plus élevé afin que la situation des petits États insulaires en développement reçoive toute l'attention qu'elle mérite.

Nous arrêterons les politiques nationales appropriées pour assurer l'exploitation et la gestion durable des ressources. Nous nous engageons à accroître nos efforts en vue de la sauvegarde de la diversité biologique et des forêts, et renforcerons notre lutte contre la désertification. Nous poursuivrons et intensifierons la coopération dans ces domaines, notamment en matière de gestion régionale de l'eau et de l'énergie.

Nous œuvrerons au renforcement des cadres institutionnels et réglementaires favorables au développement durable, notamment ceux relatifs aux politiques nationales des pays membres dans les domaines de la sécurité alimentaire, de l'accès à l'eau potable et de l'énergie durable.

Nous favoriserons l'éducation à l'environnement pour un développement durable et veillerons à l'inscrire comme objectif dans la Décennie de l'éducation à l'environnement pour un développement durable, que l'Unesco ouvrira en 2005.

Nous nous engageons également à renforcer le rôle des collectivités locales et de la société civile (ONG et entreprises) dans l'élaboration des politiques nationales.

2. Un développement économique continu et inclusif

Nous réaffirmons la nécessité de valoriser pleinement toutes les ressources dont dispose chaque pays de la communauté francophone pour renforcer la solidarité économique en faveur du développement, conformément aux recommandations de la Conférence de nos ministres de l'Économie et des Finances à Monaco en 1999.

Nous réitérons notre engagement à poursuivre les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et le Consensus de Monterrey et, notamment, à accompagner les efforts des pays en développement, en particulier des moins avancés et à revenus intermédiaires ainsi que ceux des pays en transition, pour relever les défis de l'élimination de la pauvreté et du développement durable dans l'espace francophone.

Nous rappelons qu'il y a des liens étroits entre la gouvernance, aussi bien économique que démocratique, et le développement économique.

Nous accueillons favorablement la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action adoptés lors de la Conférence de l'Union africaine tenue à Ouagadougou, en septembre 2004, sur le thème « Emploi et lutte contre la pauvreté en Afrique ». Nous maintenons notre détermination à susciter une action internationale visant à rassembler les ressources et l'expertise nécessaires à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Nous nous félicitons de l'accroissement de l'aide publique au développement amorcé à Monterrey et nous poursuivons nos efforts pour accroître l'efficacité de cette aide. Dans ce contexte, nous encourageons l'exploration de nouveaux modes de partenariat entre financements publics et privés.

Nous sommes convaincus que la microfinance peut être un élément important dans la lutte contre la pauvreté et la réalisation des Objectifs de développement du millénaire en contribuant à la création d'activités et d'emplois et à l'insertion des plus pauvres dans la vie économique et sociale, grâce à l'offre de services financiers adaptés à leurs besoins spécifiques. De nombreuses actions ont déjà été entreprises dans ce domaine au sein des pays francophones, avec beaucoup d'exemples de réussite. L'échange des expériences et des bonnes pratiques, le soutien mutuel sont autant d'outils permettant à la Francophonie de favoriser le développement en son sein du microcrédit. Nous sommes déterminés à appuyer ce mouvement en améliorant les conditions d'exercice de cette activité. Nous nous réjouissons de la décision de l'Assemblée générale des Nations unies de faire de 2005 l'Année internationale du microcrédit et nous participerons activement aux initiatives et rencontres programmées dans ce cadre, notamment à la Conférence internationale de Paris du 28 juin prochain. Dans ce cadre, nous avons identifié quatre axes d'effort principaux : l'adaptation du cadre législatif en vue de faciliter la création et la croissance équilibrée des institutions de microcrédit ainsi que leur insertion dans les circuits financiers classiques ; le soutien financier, en termes d'apport de capital et de garanties, aux institutions de microfinance ; la diffusion de l'information et la modernisation des institutions de microfinance grâce à l'informatisation et la formation des ressources humaines afin d'améliorer l'efficacité de leurs systèmes et services.

Tout en réaffirmant notre préoccupation face à la persistance de la pauvreté dans plusieurs pays de l'espace francophone, nous exprimons notre satisfaction de l'établissement du Fonds mondial de solidarité (FMS), en vertu de la résolution 57/265 de l'Assemblée générale des Nations unies, et appelons les gouvernements, la société civile et le secteur privé à une mobilisation des ressources financières requises en vue d'une mise en œuvre immédiate et effective du FMS, afin que ce mécanisme soit en mesure de contribuer à la réalisation des Objectifs de développement du millénaire et en particulier à la lutte contre la pauvreté.

Dans le but d'aider les pays en développement à obtenir un financement, régulier et fiable, pour leur permettre de réaliser les investissements humains ambitieux nécessaires à la réalisation des Objectifs de développement du millénaire, il importe que des ressources supplémentaires soient trouvées. Dans ce cadre, la mise en place d'une « facilité financière internationale » ou de taxes internationales a été discutée au sein des institutions de Bretton Woods et au cours du sommet informel consacré au financement de la lutte mondiale contre la faim et la pauvreté qui s'est tenu en marge de la 59^e session de l'Assemblée générale des Nations unies, le 20 septembre 2004, à New York. Nous souhaitons que des options soient rapidement identifiées, dans la perspective du sommet qui fera un bilan des Objectifs de développement du millénaire à l'automne 2005 à l'ONU.

Nous appuyons les efforts de la communauté internationale en matière de réduction de la dette, en particulier l'initiative « Pays pauvres très endettés ». Nous considérons que les annulations de dette doivent avoir pour contrepartie des efforts accrus des pays bénéficiaires en matière de bonne gouvernance et de redirection des épargnes vers des dépenses publiques visant à réduire la pauvreté de manière durable. Tout en nous félicitant des efforts et des résultats obtenus, nous réaffirmons l'importance de poursuivre la recherche de solutions afin de faire face aux problèmes persistants d'endettement qu'éprouvent certains de nos États et gouvernements.

Nous réaffirmons notre appui aux objectifs des négociations commerciales multilatérales du Programme de Doha pour le développement, mené au sein de l'Organisation mondiale du commerce, et au réexamen des dispositions relatives au traitement spécial et différencié, qui tiennent compte des intérêts des pays en voie de développement et portent une attention particulière aux pays les moins avancés, incluant les États insulaires et les États enclavés.

Nous invitons les responsables gouvernementaux et le secteur privé francophones à témoigner réciproquement d'une solidarité plus concrète à l'occasion des négociations commerciales internationales pour diminuer la vulnérabilité des producteurs du Sud sur les marchés mondiaux. Par ailleurs, nous œuvrerons en vue de dynamiser les flux commerciaux Sud-Sud.

Nous appelons également au renforcement des capacités institutionnelles appropriées dans les pays francophones en développement afin d'assurer une meilleure intégration dans le système commercial international. Nous demandons à la Francophonie de poursuivre son action afin d'assurer aux pays francophones en voie de développement le meilleur accès possible aux programmes en faveur du développement.

Nous affirmons le rôle positif que peut jouer le secteur privé comme moteur de la croissance économique. À cet effet, nous plaçons également pour le développement du secteur privé par la promotion d'un environnement juridique favorable et l'harmonisation des cadres juridiques grâce au renforcement de l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (Ohada) et de ses institutions. Nous encourageons l'ensemble de nos pays membres sur le continent africain à adhérer au traité l'ayant instituée et à le ratifier.

Nous continuerons à favoriser la concertation francophone au sein des organisations internationales et en marge des grandes conférences à vocation économique. À cet égard, une concertation des responsables du commerce des pays francophones sera entreprise dans le cadre des présentes négociations du cycle de Doha et en vue de la 6^e Conférence ministérielle de l'OMC, qui se tiendra à Hong Kong en décembre 2005. Une attention particulière sera portée aux enjeux majeurs pour les pays en développement, parmi lesquels le commerce des produits agricoles et des produits de base, notamment le coton.

Nous appuyons les efforts visant à mieux prendre en considération les préoccupations des pays en développement dans les enceintes internationales où se traitent les questions de la propriété intellectuelle. À cet égard, nous accueillons favorablement la décision de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (Ompi) de poursuivre l'examen d'une proposition visant la prise en considération plus systématique de la dimension du développement dans toutes les activités de l'organisation.

Fidèles à l'esprit de solidarité de la communauté francophone, nous réaffirmons notre engagement à promouvoir des actions de coopération tripartite.

3. Un développement fondé sur la démocratie, l'État de droit et les droits de l'Homme

Nous affirmons que démocratie et développement sont indissociables et doivent se renforcer mutuellement pour garantir à nos peuples la paix et la sécurité. Nous affirmons également que le droit est au service du développement.

Nous confirmons notre détermination à promouvoir les principes et les engagements souscrits au titre de la Déclaration de Bamako sur les pratiques de la démocratie, des droits et des libertés et à mettre en œuvre le programme d'action annexe à cette déclaration, dans un esprit de progrès concerté, afin de faire de la consolidation de la paix, de la démocratie et de l'État de droit un des axes prioritaires de la Francophonie, conformément à la Déclaration et au Plan d'action de Beyrouth.

Nous saluons à cet égard le premier rapport du Secrétaire général sur l'observation de ces pratiques dans l'espace francophone et l'encourageons à persévérer dans ses efforts visant en priorité à appuyer l'instauration et le développement de la démocratie, la prévention des conflits et le soutien à l'État de droit et aux droits de l'Homme.

Nous l'invitons, de même, à intensifier la coopération de la Francophonie avec les autres organisations, et en particulier avec les Nations unies, afin de dégager une approche partagée des outils de l'alerte précoce et de la prévention des conflits.

Nous réaffirmons notre attachement au renforcement du droit international ainsi qu'au respect des droits de l'Homme. Nous veillerons à la ratification et à la mise en œuvre des instruments internationaux en matière de droits de l'Homme, de protection des personnes appartenant à des groupes minoritaires et de lutte contre l'impunité. Pour ce faire, nous souhaitons renforcer entre nous l'assistance mutuelle et les échanges d'expériences.

Nous confirmons également notre détermination à réaffirmer fortement les principes, les engagements et les acquis de la 4^e Conférence mondiale sur les femmes, à Pékin en 1995, lors de l'évaluation décennale de la mise en œuvre du Programme d'action de Pékin, l'année prochaine aux Nations unies. L'égalité entre les femmes et les hommes, au cœur du développement durable, contribue en effet au règlement des questions majeures du XXI^e siècle. Partenaires pour Pékin, nous nous associerons à toutes les démarches visant à atteindre les objectifs du Programme d'action de Pékin et à les mettre en œuvre.

Nous réaffirmons notre volonté de promouvoir la pleine et égale participation des femmes à tous les niveaux de décision dans nos sociétés et dans la mise en œuvre de nos objectifs de développement durable. À cet égard, nous réitérons nos engagements, pris lors de la Conférence des femmes francophones de Luxembourg en février 2000.

Forts de notre solidarité et de notre diversité, nous réitérons que le droit au développement est un droit inaliénable de l'Homme et nous réaffirmons notre détermination à en promouvoir la pleine jouissance pour l'ensemble des citoyens et à le défendre au sein des instances régionales et internationales.

Reconnaissant que la Commission des droits de l'Homme demeure le premier instrument au service des droits de l'Homme, nous nous engageons à veiller au respect et à l'application effective des textes qu'elle adopte. Nous prenons l'engagement d'une pleine coopération avec les rapporteurs spéciaux et groupes de travail que la commission désigne à cet effet et entendons développer la concertation francophone déjà engagée au sein de cette instance. Nous confirmons notre attachement au renforcement du rôle et des moyens du Haut Commissariat aux droits de l'Homme et notre volonté d'appuyer son action. Nous travaillerons à améliorer le fonctionnement des mécanismes onusiens de promotion et de protection des droits de l'Homme, en particulier celui de la Commission des droits de l'Homme.

Nous affirmons avec force le nécessaire respect, par les troupes engagées dans le cadre d'opérations de maintien de la paix, des dispositions du droit international humanitaire et des droits de l'Homme.

Nous sommes résolus à poursuivre notre appui à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, au moment où les mécanismes et les instances de ce nouveau partenariat se mettent en place, notamment le

Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), selon les modalités adoptées par la IX^e réunion des chefs d'État et de gouvernement du comité de mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, qui s'est tenue à Kigali en février 2004.

Nous entendons favoriser l'émergence d'une véritable culture des droits de l'Homme dans l'espace francophone.

Nous encourageons la tenue prochaine d'une 4^e session de la Conférence des ministres de la Justice des pays ayant le français en partage.

Nous sommes convenus d'attacher une importance particulière à la protection des libertés et droits fondamentaux des personnes, notamment de leur vie privée, dans l'utilisation des fichiers et traitements de données à caractère personnel. Nous appelons à créer ou consolider les règles assurant cette protection. Nous encourageons la coopération internationale entre les autorités indépendantes chargées dans chaque pays de contrôler le respect de ces règles.

4. Un développement social équitable qui prend appui sur l'éducation et la formation

Constatant que l'éducation et la formation sont des fondements essentiels au développement durable, nous réaffirmons la volonté de nos États et gouvernements de recentrer leurs systèmes éducatifs sur l'insertion des jeunes dans la vie sociale et professionnelle et sur l'adéquation entre la formation et l'emploi.

Préoccupés par la persistance de faibles taux de scolarisation, singulièrement des jeunes filles, au moment même où s'accroît la prépondérance démographique de la jeunesse dans les pays en développement, nous rappelons la responsabilité des gouvernements en matière de conception et de mise en œuvre de politiques nationales d'éducation et de formation fondées sur les valeurs d'égalité d'accès, de solidarité et de tolérance.

Mesurant toute la distance qui nous sépare encore de la réalisation des Objectifs de développement du millénaire et de ceux de l'Éducation pour tous (Dakar), nous appelons la communauté internationale à accroître la part consacrée à l'éducation dans les financements du développement, tant bilatéraux que multilatéraux, afin de permettre l'accès pour tous à un enseignement primaire obligatoire, gratuit et de qualité.

Convaincus du rôle primordial de l'enseignement supérieur dans la construction de nos sociétés, nous poursuivrons notre coopération en vue d'y généraliser l'usage des nouvelles technologies, de faciliter la mobilité des universitaires et des étudiants, de développer l'enseignement à distance et de contribuer à l'émergence de pôles d'excellence scientifiques et technologiques.

Nous sommes décidés à ce que nos sociétés progressent dans l'édification d'une société de l'information visant à privilégier la construction des savoirs et le partage des connaissances ainsi que l'appropriation des technologies de l'information et de la communication (TIC) de manière à réduire la fracture numérique.

Nous nous félicitons de l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action de Genève et nous réitérons notre intérêt pour le Sommet mondial sur la société de l'information (Genève et Tunis) qui doit offrir à la communauté internationale une occasion historique d'inscrire la problématique numérique dans une perspective de partenariat stratégique et solidaire à l'appui de la croissance économique et du développement humain.

Nous nous engageons à prendre une part active à la deuxième phase du sommet, qui se tiendra à Tunis du 16 au 18 novembre 2005.

Nous saluons la création à Genève du Fonds mondial pour la solidarité numérique et notons avec satisfaction les contributions privées et publiques destinées à son financement. Nous porterons une attention particulière à la refonte et à la modernisation du cadre réglementaire des télécommunications.

Nous réaffirmons notre volonté d'assurer la promotion de la langue française, s'adossant au développement des langues partenaires. C'est pourquoi nous poursuivrons nos efforts pour ancrer le français, aux côtés des langues partenaires, dans l'éducation, assurer sa diffusion par les médias et garantir sa pérennité comme langue de recherche et de science.

Sérieusement préoccupés par l'impact dévastateur, en particulier en Afrique, de graves maladies endémiques, telles la pandémie du VIH/sida, nous avons décidé de nous mobiliser pour contribuer de façon significative à les enrayer. À cette fin, nous appuyons le Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, institué par l'Assemblée générale des Nations unies lors de sa 59^e session, conformément à la déclaration d'engagement qu'elle a adoptée.

Nous affirmons en outre notre engagement à éradiquer la poliomyélite d'ici à la fin 2005 et en appelons, pour ce faire, à la mise en place de campagnes de vaccination anti-poliomyélite de grande qualité.

5. Un développement attentif à la diversité culturelle et linguistique

Le plein respect et la promotion de la diversité culturelle et linguistique constituent l'un des piliers du développement durable en ce qu'il favorise notamment l'appropriation par les populations de connaissances et de modèles de développement respectueux des cultures.

Nous réitérons notre volonté de ne pas laisser réduire les biens et services culturels au rang de simples marchandises. Aussi, sommes-nous résolus à continuer de soutenir l'élaboration à l'Unesco d'une convention internationale sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques, en vue de son adoption dès 2005, de sa ratification rapide et de sa mise en œuvre effective. Nous œuvrerons activement pour que celle-ci reconnaisse le droit des États et des gouvernements d'adopter des mesures pour préserver et promouvoir la diversité des expressions culturelles sur leur territoire et souhaitons qu'elle prévoie un mécanisme international effectif de coopération en matière culturelle. Cette convention doit aussi souligner l'ouverture aux autres cultures et expressions.

Nous estimons, dans les conditions actuelles, que la préservation de la diversité culturelle implique de s'abstenir de tout engagement de libéralisation à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en matière de biens et services culturels, et ce afin de ne pas compromettre l'efficacité des instruments visant la promotion et le soutien de la diversité culturelle. Nous nous engageons à respecter les mêmes principes dans le cadre bilatéral ou régional.

Nous entendons, de plus, valoriser à ce titre le rôle des créateurs au service du dialogue des cultures et poursuivrons notre aide à la production des œuvres culturelles des pays les moins avancés ainsi qu'à leur diffusion au sein de nos espaces francophones et dans le monde. Nous reconnaissons la nécessité d'une coopération accrue et de partenariats nouveaux, notamment au sein de la Francophonie, pour l'émergence d'industries culturelles viables dans les pays les moins avancés ainsi que l'importance de faciliter la libre circulation des œuvres et des artistes dans les espaces francophones.

Parallèlement, nous encourageons l'adoption de législations nationales pour la protection de la propriété intellectuelle et artistique.

Nous entendons assurer le statut et la promotion du français comme grande langue de communication sur le plan international et comme outil d'élaboration et de transmission des savoirs.

Nous veillerons à consolider dans nos pays le plus large accès de nos populations à TV5, en sa qualité de média international fédérateur du rayonnement de la diversité culturelle et de la langue française.

Nous voulons poursuivre, de même, l'approfondissement de notre dialogue avec les autres grandes aires linguistiques, à l'image de la coopération entreprise avec les deux espaces hispanophone et lusophone, et nous favoriserons également le dialogue des civilisations.

Aussi, nous invitons l'OIF à appuyer l'utilisation des langues africaines et créoles dans les filières mondiales de circulation et de distribution des produits culturels.

II. Promouvoir la paix et la sécurité, conditions essentielles du développement durable

Nous réaffirmons notre adhésion aux idéaux de l'ONU, aux buts et principes de sa Charte et à la coopération multilatérale comme moyen légitime de régler pacifiquement les différends mais aussi de traiter les grands problèmes auxquels est confrontée l'humanité dans le domaine de la paix et de la sécurité internationale. Nous réaffirmons le rôle central du Conseil de sécurité des Nations unies dans l'autorisation du recours à la force, lequel doit rester une solution ultime.

Nous reconnaissons que le terrorisme est un problème mondial, exigeant une intervention cohérente et globale reposant sur des valeurs, des normes et des institutions établies d'un commun accord. Nous accueillons favorablement la

résolution 1566 du Conseil de sécurité (8 octobre 2004) et condamnons énergiquement, conformément aux résolutions pertinentes des Nations unies, en particulier la résolution 1373 du Conseil de sécurité, tout recours au terrorisme sous toutes ses formes. Nous nous engageons à adhérer de façon urgente et prioritaire à toutes les conventions internationales anti-terroristes et à les mettre en œuvre efficacement ; nous appelons à la conclusion d'une convention générale sur le terrorisme, sous l'égide des Nations unies, qui prendra en compte ses causes pour mieux lutter contre ses manifestations. Nous nous engageons à promouvoir la mise en application des nouvelles normes et mesures de sécurité développées et approuvées d'un commun accord dans les organisations internationales. Nous rappelons, conformément aux principes fondamentaux de la Charte des Nations unies et aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme, au droit humanitaire et au droit des réfugiés, notre attachement au respect de la souveraineté nationale et des droits de l'Homme dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

Nous réaffirmons le droit à l'autodétermination des peuples sous occupation étrangère et enjoignons les forces d'occupation de se conformer au droit international et de respecter pleinement et dans les faits la 4^e Convention de Genève de 1949.

Nous réitérons notre appui à la Cour pénale internationale (CPI). Après le lancement des premières enquêtes de la cour, nous nous réjouissons que cette juridiction soit désormais pleinement opérationnelle pour poursuivre et sanctionner les coupables des crimes les plus odieux du droit international humanitaire. Il s'agit d'une étape significative dans la lutte contre l'impunité et pour la protection des victimes. Nous invitons les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier dès que possible le Traité de Rome et soulignons la nécessité impérieuse qui s'attache au respect de l'intégrité du statut de la CPI.

Nous voulons souligner l'importance des impératifs de consolidation de la paix et de la sécurité. À cet égard, nous saluons la détermination et les efforts, complémentaires, des différents acteurs concernés. Nous appelons l'ONU à poursuivre son engagement renforcé et sa présence en Afrique où plusieurs opérations de maintien de la paix sont en cours. Nous félicitons l'Union africaine pour son engagement, son action et les progrès remarquables réalisés afin de se doter des institutions et des capacités opérationnelles nécessaires à une implication accrue en faveur de la sécurité sur le continent. Nous soutenons le rôle privilégié des organisations régionales africaines dans la prévention et le règlement durable des crises. À cette fin, nous encourageons les partenaires internationaux à contribuer au renforcement des capacités de l'Union africaine afin qu'elle puisse intervenir plus efficacement dans la prévention et le règlement des conflits.

Nous relevons également que la gouvernance politique, administrative et économique est essentielle à la consolidation de la paix et de la sécurité, et contribue à accélérer la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement. À cet égard, nous relevons les engagements pris par les pays africains dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et appelons à une mise en œuvre déterminée du Mécanisme d'évaluation par les pairs par l'ensemble des pays concernés, et nous encourageons tous les

pays qui ne l'ont pas encore fait à y recourir. Nous appelons les pays donateurs et les institutions multilatérales à respecter leurs propres engagements en faveur de l'Afrique en soutien au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Cela suppose, entre autres, une coordination et une harmonisation accrues entre donateurs mais aussi la mobilisation de ressources nouvelles.

Nous invitons l'OIF à favoriser l'accès aux financements internationaux des pays en situation de sortie de crise ou de transition, pour permettre de recréer un environnement économique propice à une croissance durable de nature à conforter les processus de réconciliation nationale et de consolidation de la paix, et à éviter la contagion des conflits.

Conscients que la criminalité, en particulier le crime organisé, est source d'instabilité, tant au niveau individuel que sociétal, et constitue une menace à la sécurité, nous réitérons nos engagements à lutter contre le crime organisé sous toutes ses formes, notamment en ce qui concerne le trafic de stupéfiants et la traite des personnes. Nous reconnaissons également l'importance de combattre à tous les niveaux la corruption qui, notamment en tant qu'obstacle majeur à la gouvernance ouverte et efficace, agit comme frein au développement.

Nous réaffirmons que les États sont responsables de la protection des populations sur leurs territoires. Nous reconnaissons cependant que lorsqu'un État n'est pas en mesure ou n'est pas disposé à exercer cette responsabilité, ou qu'il est lui-même responsable de violations massives des droits de l'Homme et du droit international humanitaire ou de la sécurité, la communauté internationale a la responsabilité de réagir pour protéger les populations qui en sont victimes, en conformité avec les normes du droit international, selon un mandat précis et explicite du Conseil de sécurité des Nations unies et sous son égide¹.

Nous réaffirmons l'importance de faciliter l'accès humanitaire et la sécurité des travailleurs humanitaires ainsi que la protection et l'assistance aux populations civiles, et en particulier aux femmes et aux enfants, dans les conflits armés.

Nous nous engageons à renforcer nos efforts, en application des résolutions pertinentes des Nations unies, pour favoriser une coopération efficace dans la lutte contre le trafic des armes, la récupération et la destruction des armes légères illicites, ainsi que le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des anciens soldats, en particulier des enfants soldats.

Préoccupés du lien existant entre le trafic des matières premières et les conflits armés, nous apportons un ferme soutien au Processus de Kimberley de certification des diamants bruts, qui vise à rompre ce lien et à contribuer ainsi à la prévention et au règlement des conflits en tarissant une source importante du financement des achats d'armes.

Nous entendons, de même, promouvoir et poursuivre la mobilisation de tous pour l'élimination des mines antipersonnel. Nous veillerons à l'application de la Convention d'Ottawa et nous invitons les pays qui ne l'ont pas encore ratifiée à

¹ Réserves du Liban et du Vietnam

le faire. Nous souhaitons que le Sommet de Nairobi pour un monde sans mines mette en œuvre un plan d'action qui permettra la réalisation de progrès concrets au cours des cinq prochaines années, en vue de mettre fin à la souffrance causée par les mines antipersonnel.

III. Foyers de crise dans le monde

Proche-Orient

Nous avons adopté une résolution pour appeler à une reprise du processus de paix et à une mobilisation de la communauté internationale afin de faciliter la tenue d'élections dans les territoires palestiniens.

Nous appuyons les efforts visant à créer au Proche-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs missiles vecteurs, en conformité avec les résolutions des Nations unies, étant donné que sa création renforcerait la paix et la sécurité internationale.

Irak

Nous réaffirmons notre attachement à l'intégrité territoriale et au rétablissement de la pleine souveraineté de l'Irak, y compris sur ses ressources naturelles. Nous invitons toutes les parties concernées à œuvrer à la bonne marche du processus politique en cours en Irak et au respect du calendrier de transition, qui prévoit notamment la tenue d'élections démocratiques avant le 31 janvier 2005, conformément à la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité des Nations unies. À cet égard, nous saluons la déclaration adoptée à l'unanimité à la Conférence internationale de Sharm El Sheikh (Égypte), le 23 novembre, sur l'avenir de l'Irak.

Haïti

Nous appuyons le gouvernement d'Haïti et les diverses composantes de la société civile dans la poursuite de leurs efforts pour aboutir à l'établissement des conditions nécessaires à la consolidation de la démocratie, au rétablissement de l'État de droit et au retour à une vie politique apaisée, en vue de la tenue d'un dialogue national ainsi que de l'organisation et du déroulement d'élections libres et démocratiques, prévues en 2005.

Nous demandons au Secrétaire général de développer les initiatives prises par l'OIF en faveur d'Haïti pour la mise en œuvre du Cadre de coopération intérimaire soutenu par la communauté internationale, à l'appui notamment du processus électoral, de la Justice et de l'État de droit.

Nous prenons acte des événements qui ont marqué la vie politique d'Haïti. Les Haïtiens doivent tirer les leçons du passé afin de bâtir un avenir meilleur.

Nous saluons l'entente quadripartite entre l'Union européenne, le Canada, l'OIF et Haïti qui permettra à la Francophonie de contribuer activement au rétablissement

de l'État de droit, en particulier par le renforcement du secteur judiciaire dans ce pays.

Côte d'Ivoire

Nous avons adopté une résolution pour réaffirmer notre attachement à la relance du processus de réconciliation en Côte d'Ivoire.

Guinée-Bissau

Nous réaffirmons la nécessité du respect scrupuleux de l'État de droit et rejetons toute tentative de subversion de la démocratie par les armes. Nous nous félicitons de l'initiative de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), en liaison avec l'Union africaine et la Cédéao, d'envoyer dans ce pays membre une mission de sensibilisation. Nous appelons à la contribution indispensable de la communauté internationale et des institutions financières en vue d'une réforme approfondie des institutions de ce pays et de ses forces armées.

São Tomé et Príncipe et Guinée équatoriale

Vu les menaces qui ont pesé sur São Tomé et Príncipe en juillet 2003 et sur la Guinée équatoriale en mars 2004, nous saluons l'initiative prise par certains pays de manière solidaire pour aider ces pays à déjouer la tentative d'invasion mercenaire dont ils ont fait l'objet. Nous soulignons la nécessité de rester toujours vigilants et prenons l'engagement de lutter contre ces agissements.

Grands Lacs

Nous réaffirmons notre attachement au respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de la République démocratique du Congo (RDC) et de tous les États de la région des Grands Lacs.

Nous déplorons la persistance de l'insécurité dans la région Est de la RDC et plus particulièrement à certaines de ses frontières, avec ses répercussions dans les pays voisins.

Nous considérons que cette situation comporte des risques importants pour la paix et la stabilité dans la région et notamment pour la réussite du processus de transition de la RDC.

Nous invitons la communauté internationale et toutes les parties concernées à prendre, à très brefs délais, toutes les mesures nécessaires afin de mettre en œuvre le Mécanisme de vérification et, à cet effet, insistons sur la nécessité d'accélérer le déploiement en cours de la force des Nations unies (Monuc) dont les effectifs et le mandat doivent être renforcés.

Conscients de la nécessité de respecter le calendrier de la transition en RDC, nous encourageons le gouvernement d'union nationale à poursuivre les réformes prévues par la Feuille de route et demandons au Secrétaire général de mobiliser les moyens de l'OIF afin de soutenir la tenue d'élections démocratiques dans le calme et la sécurité.

Nous lui demandons également d'appuyer les efforts engagés par le Burundi, en raison de la complexité de la situation qui prévaut dans cet État et de l'intérêt qui s'attache à une action soutenue de l'OIF, pour la mise en place de ses nouvelles institutions et la tenue d'élections démocratiques, en contribuant aussi à la mobilisation des fonds nécessaires.

Nous exhortons les États de la région des Grands Lacs à respecter les principes du droit international et à intensifier leur dialogue et leur coopération afin de favoriser un climat de sécurité et de stabilité propice aux négociations et à la normalisation de leurs relations.

Nous saluons la Déclaration de Dar es Salaam sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs adoptée le 20 novembre 2004, impliquant onze États de la région, sous les auspices des Nations unies et de l'Union africaine, avec le soutien des partenaires internationaux au développement.

Considérant que les conflits endémiques et la persistance de l'insécurité dans la région ont été à la base des crises humanitaires, des graves violations des droits de l'Homme, du génocide et des crimes contre l'humanité dont les populations ont été victimes au cours de ces dernières années, nous soutenons cette nouvelle initiative qui met l'accent sur les valeurs démocratiques et la bonne gouvernance comme conditions préalables à la consolidation de la paix, la sécurité et le développement, ainsi que sur la participation de la société civile, surtout les femmes, les jeunes et les autres acteurs privés dans les domaines politique, économique et social. Nous engageons la Francophonie à accompagner sa mise en œuvre dans un véritable esprit de partenariat, dans la perspective de la deuxième phase de cette conférence, prévue en 2005.

République centrafricaine

Nous nous engageons à appuyer les autorités de la République centrafricaine à créer les conditions du respect du calendrier prévu pour les élections présidentielle et législatives, qui marqueront l'aboutissement du processus de transition, et à œuvrer au bon déroulement de celles-ci.

Nous encourageons le Secrétaire général à continuer d'accompagner le processus électoral en cours et à lui apporter l'assistance nécessaire, aux côtés des partenaires de la communauté internationale impliqués dans la réussite de cet exercice, qui doivent rester mobilisés à cette fin.

Crise du Darfour

Nous marquons notre préoccupation face à la situation qui règne au Darfour. Nous condamnons les actes de violence ainsi que les violations des droits de l'Homme et du droit humanitaire international qui y sont commis. Nous soulignons l'urgence de trouver, sous l'égide des Nations unies, de l'Union africaine et des organisations régionales, une solution pacifique à ce conflit, qui entraîne une grave crise humanitaire, et rappelons au gouvernement du Soudan sa responsabilité de protéger sa population civile.

À cet égard, nous nous réjouissons de la déclaration signée à Nairobi le 19 novembre par le gouvernement du Soudan et le Mouvement de libération du peuple soudanais, à l'issue d'une réunion du Conseil de sécurité des Nations unies visant à conclure un accord global de paix pour le Soudan avant le 31 décembre 2004, ce qui facilitera grandement le règlement du conflit du Darfour. Nous saluons les efforts déployés par le gouvernement tchadien dont la médiation a permis la conclusion des accords des 8 et 25 avril 2004 entre les parties soudanaises en conflit. Nous saluons en outre la signature à Abuja, le 9 novembre, sous la médiation conjointe de l'Union africaine et du Tchad, d'accords humanitaires et de sécurité qui devraient permettre aux organismes d'aide humanitaire de mieux répondre aux besoins pressants des populations soudanaises se trouvant au Soudan et de celles qui se réfugient au Tchad. Nous appuyons avec fermeté le travail de coordination mené par l'Organisation des Nations unies pour l'aide au Darfour et dans les autres régions instables du Soudan. Nous insistons avec force sur le renforcement de la sécurité des populations civiles et la défense des droits des victimes, en particulier des femmes et des enfants.

Somalie

Nous saluons les résultats des Conférences d'Arta et de Mbagathi, fruits des efforts des autorités djiboutiennes et kenyanes pour que s'instaurent le dialogue et la paix en Somalie. À cet effet, nous lançons un appel à la communauté internationale pour soutenir les efforts du nouveau gouvernement fédéral de transition en Somalie.

Résolutions

Résolution sur la Côte d'Ivoire

Les Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Ouagadougou les 26 et 27 novembre 2004,

RÉAFFIRMANT	leur ferme attachement au respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale, des institutions et de l'unité de la Côte d'Ivoire ;
RÉITÉRANT	l'importance des principes de bon voisinage, de non-ingérence et de coopération régionale ;
DÉPLORANT	les entraves à la mise en œuvre de l'Accord de Linas Marcoussis, ainsi que le non respect des nouvelles échéances fixées par l'Accord d'Accra III du 30 juillet 2004 ;
PRÉOCCUPÉS	par les violations répétées de l'accord de cessez-le-feu du 3 mai 2003, notamment par les attaques aériennes meurtrières dans le nord ivoirien de novembre 2004 et par les événements déplorables qui en ont découlé ;
EXPRIMANT	leur vive préoccupation quant à la dégradation de la situation humanitaire sur l'ensemble du territoire ivoirien et dénonçant les exactions perpétrées contre les ressortissants étrangers et la population civile en général ;
CONSIDÉRANT	que la situation en Côte d'Ivoire comporte des risques importants pour la paix, la sécurité et l'économie dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest ;
CONDAMNANT	fermement les attaques meurtrières provoquées par les Fanci au nord de la Côte d'Ivoire, y compris celles contre la force Licorne agissant sous mandat des Nations unies en faveur de la paix en Côte d'Ivoire ;
RÉAFFIRMANT	leur conviction que les engagements consignés dans les Accords de Linas Marcoussis et d'Accra III constituent la seule voie pour une réconciliation durable en Côte d'Ivoire et exigent leur stricte application ;
RAPPELLENT	les actions menées par le Secrétaire général de la Francophonie en application du chapitre 5 (alinéas 1 et 2) de la Déclaration de Bamako, notamment par l'intermédiaire de son envoyé spécial en Côte d'Ivoire ;
ENCOURAGENT	les efforts de médiation menés par l'Union africaine et rappellent les termes du communiqué conjoint du Sommet d'Abuja du 14 novembre 2004 ;

APPUIENT	pleinement la résolution 1572 du Conseil de sécurité adoptée à l'unanimité le 15 novembre 2004, imposant notamment un embargo immédiat sur les armes à toutes les parties ivoiriennes engagées dans la crise, et veilleront scrupuleusement à sa mise en œuvre ;
APPELLENT	toutes les parties ivoiriennes à renoncer définitivement à la reprise des hostilités, en renouant le dialogue sans préalable ;
DEMANDENT	aux autorités ivoiriennes de mettre un terme aux incitations à la haine et à la violence véhiculées par certains médias et d'assurer la protection des communautés étrangères qui vivent dans ce pays ;
DEMANDENT	au Secrétaire général de la Francophonie de poursuivre ses contacts avec les autorités ivoiriennes et toutes les parties au conflit et, en particulier, de continuer à appuyer le processus visant à rétablir l'unité territoriale et à conduire, conformément aux Accords de Linas Marcoussis et d'Accra III, à des élections libres, fiables et transparentes ;
INVITENT	le Secrétaire général à veiller, le cas échéant, à la pleine application des dispositions du chapitre 5 (alinéa 3) de la Déclaration de Bamako.

Résolution sur le Proche-Orient

Les Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Ouagadougou les 26 et 27 novembre 2004,

EXPRIMANT	leur profonde sympathie au peuple palestinien à la suite du décès de Monsieur Yasser Arafat, président de l'Autorité palestinienne ;
RÉAFFIRMANT	leur plein engagement en faveur d'une solution juste, globale et durable au conflit du Proche-Orient ;
RÉAFFIRMANT	que la mise en œuvre de la Feuille de route demeure le meilleur moyen de parvenir à une reprise du processus de paix ;
RÉITÉRANT	leur appui à l'initiative arabe de paix, adoptée à l'unanimité lors du Sommet arabe de Beyrouth des 27 et 28 mars 2002 ;
PRENANT	acte du vote de l'Assemblée générale des Nations unies sur l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, qui a déclaré contraire au droit international la construction d'un mur dans les territoires occupés au-delà de la ligne d'armistice de 1949 ;
APPELLENT	les parties à remplir leurs engagements au regard de la Feuille de route ;
ENGAGENT	la communauté internationale à se mobiliser afin de faciliter la tenue d'élections démocratiques auxquelles tous les Palestiniens, y compris ceux de Jérusalem Est, pourront participer.

Résolution sur le Fonds mondial de solidarité

Les Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Ouagadougou les 26 et 27 novembre 2004,

- SE RÉFÉRANT à la résolution 57/265 du 20 décembre 2002, adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU, portant création effective et immédiate du Fonds mondial de solidarité, précédée par la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable (Johannesburg, 26 août-4 septembre 2002), ainsi que la Déclaration des Nations unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006), la Déclaration du Millénaire, et notamment l'objectif de réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de la population mondiale vivant au-dessous du seuil de pauvreté, le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement (Monterrey, Mexique, 8-22 mars 2002), la résolution adoptée par la Conférence ministérielle de la Francophonie, réunie pour sa 19^e session à Paris, les 18 et 19 décembre 2003 ;
- SE FÉLICITANT de la tenue de la réunion préparatoire du comité de haut niveau, le 17 septembre 2004 à New York, et des recommandations relatives à la tenue, au début de l'année 2005, de la première réunion du comité de haut niveau chargé de l'élaboration des stratégies d'intervention du Fonds mondial de solidarité et de la mobilisation des ressources financières ;
- RÉITÈRENT leur volonté de poursuivre les efforts visant à rendre opérationnel, de façon immédiate et effective, le FMS, dans l'objectif de contribuer à la réduction de la pauvreté et à la consécration du principe de solidarité ;
- APPELLENT tous les États et gouvernements membres de la Francophonie à promouvoir le FMS, notamment auprès de la société civile, des fondations, du secteur privé et des particuliers pour la mobilisation des ressources financières nécessaires au lancement de ses activités.

Résolution sur le Sommet mondial sur la société de l'information

Les Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Ouagadougou les 26 et 27 novembre 2004,

- RAPPELANT les différentes décisions de l'Union internationale des télécommunications et les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale de l'ONU sur le Sommet mondial sur la société de l'information, notamment :
- la résolution 56/183 relative à l'organisation du Sommet mondial sur la société de l'information en deux phases, respectivement à Genève en 2003 et à Tunis en 2005 ;
 - la résolution 57/238 appelant la communauté internationale à contribuer activement au processus préparatoire du Sommet mondial sur la société de l'information et au financement du fonds d'affectation spécial établi par l'Union internationale des télécommunications à cet effet ;
- SE FÉLICITANT des résultats obtenus lors de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information, tenue à Genève du 10 au 12 décembre 2003, et des documents finaux adoptés : la Déclaration de principe et le Plan d'action ainsi que la décision sur les dispositions de la deuxième phase du Sommet qui aura lieu à Tunis du 16 au 18 novembre 2005 ;
- PRENANT note de l'établissement du groupe de travail sur « la gouvernance de l'Internet » et du groupe d'action sur « les mécanismes de financement » ;
- PRENANT note des résultats et des décisions de la première réunion du comité préparatoire, tenue à Hammamet (Tunisie) du 24 au 26 juin 2004, concernant l'architecture et les documents du Sommet de Tunis ;
- APPELLENT toutes les parties prenantes au Sommet mondial sur la société de l'information, notamment la société civile et le secteur privé, à participer activement au processus préparatoire du Sommet et à contribuer à son financement à travers le Fonds d'affectation spécial établi par l'Union internationale des télécommunications ;
- LANCENT un appel pressant à toutes les parties prenantes au processus du Sommet mondial sur la société de l'information pour :

- apporter au Sommet mondial sur la société de l'information toutes les chances de succès et couronner sa deuxième phase par des documents politiques et opérationnels reflétant les aspirations de la communauté internationale et concrétisant les objectifs de la Déclaration du Millénaire ;
- conduire le Sommet mondial sur la société de l'information à l'établissement d'un véritable partenariat entre tous les acteurs concernés, dans la perspective de réduire la fracture numérique et consacrer les technologies de l'information et de la communication comme vecteur stratégique de développement économique, social, politique et culturel ;
- assurer une large participation des chefs d'État et de gouvernement au Sommet de Tunis afin de donner une meilleure visibilité politique aux priorités et aux objectifs que la communauté internationale assigne au sommet dans sa globalité.

Résolution concernant l'aide aux pays les moins avancés dans le domaine de la diversité culturelle

Les Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Ouagadougou les 26 et 27 novembre 2004,

- RECONNAISSANT
- le rôle fondamental de la culture comme l'un des piliers du développement durable des peuples ;
 - le droit des États et des gouvernements à maintenir, établir et développer des politiques de soutien à la culture et à la diversité culturelle, et ce, dans le respect de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et dans un esprit d'ouverture aux autres cultures du monde ;
 - l'engagement pris au Sommet de Beyrouth de contribuer activement à l'adoption, à l'Unesco, d'une convention internationale consacrant ce droit ;
 - la nécessité qu'émergent et se fortifient, dans l'ensemble des pays et gouvernements membres, des industries culturelles viables et capables de rayonner dans le monde ;
 - que la poursuite d'un tel objectif interpelle la solidarité de tous les membres de l'Organisation internationale de la Francophonie ;
- DÉCIDENT
- de contribuer à la préservation de leurs patrimoines culturels grâce à des plans concertés d'intervention, de sauvegarde et de protection ;
 - de soutenir les créateurs de leurs pays par des aides à la création et à la diffusion ;
 - de favoriser, de plus, la diffusion des œuvres de ces créateurs au sein de leurs espaces francophones et ailleurs dans le monde ;
 - d'approfondir leur coopération bilatérale dans ces domaines, de même que dans le transfert de connaissances et d'expertises en matière de politiques publiques, au bénéfice des pays en développement et ce, afin de favoriser la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ainsi que la protection de la propriété intellectuelle et artistique ;

INVITENT LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FRANCOPHONIE À :

- mobiliser les moyens de notre Organisation en faveur de ces actions ;
- collaborer avec les autres programmes et organismes de financement multilatéraux et internationaux, de manière à multiplier des synergies profitables à nos engagements ;
- faire rapport aux instances de l'OIF des démarches qu'il a entreprises dans ces domaines.

Résolution sur la liberté de la presse

Les Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Ouagadougou les 26 et 27 novembre 2004,

PRÉOCCUPÉS	par la multiplication des agressions et des violences meurtrières perpétrées à l'encontre des journalistes dans l'exercice de leurs fonctions ;
INQUIETS	des atteintes à la liberté d'expression de la presse dans un nombre croissant de pays dans le monde ;
DÉSIREUX	de marquer leur solidarité avec les professionnels de la presse victimes de ces violences ;
SOULIGNENT	les dispositions de la Déclaration de Bamako, par lesquelles ils se sont engagés à veiller au respect effectif de la liberté de la presse ;
TIENNENT	à marquer leur soutien au projet d'un nouvel instrument international destiné à renforcer les dispositions en vigueur sur la protection des journalistes, notamment dans les zones de conflits armés, et des outils nécessaires à l'accomplissement de leur mission ;
APPELLENT	de façon pressante à la libération sans délai des journalistes actuellement détenus.

Résolution sur le Fonds de solidarité numérique

Les Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Ouagadougou les 26 et 27 novembre 2004,

RAPPELANT	le soutien constant de l'OIF au concept de solidarité numérique et à la mise en place du Fonds de solidarité numérique ;
APPRÉCIANT	les informations fournies au Sommet sur le processus très avancé de mise en place du Fonds de solidarité numérique ;
RÉITÈRENT	l'engagement de la communauté francophone à soutenir le Fonds de solidarité numérique et sa mise en place diligente ;
LANCENT	un appel aux États membres, aux villes francophones, au secteur privé et à la société civile pour qu'ils jouent un rôle déterminant dans la mise en place effective du Fonds de solidarité numérique, basé sur des contributions volontaires ;
FÉLICITENT	en particulier la Ville de Genève pour sa décision d'offrir un siège au Fonds et son engagement résolu pour le succès de cette initiative africaine visant à résorber la fracture numérique.

Résolution sur le coton

Les Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Ouagadougou les 26 et 27 novembre 2004,

SOULIGNANT	l'importance de l'économie cotonnière dans les pays d'Afrique, et singulièrement au Bénin, au Burkina Faso, au Mali et au Tchad, qui sont producteurs d'un coton de qualité au plus bas prix ;
CONSCIENTS	des difficultés rencontrées par les producteurs de coton des pays du Sud du fait des variations à la baisse des prix du coton ;
DÉSIREUX	de donner une suite concrète aux travaux de l'OMC qui se sont tenus à Genève en juillet 2004 ;
DEMANDENT	que les règles de l'OMC relatives au commerce des produits agricoles soient pleinement respectées ;
DÉCIDENT	de rester mobilisés pour trouver une solution aux problèmes de subventions afin de garantir un traitement égal et équitable à tous les producteurs de coton au Sud et au Nord.

Cadre stratégique décennal

Cadre stratégique décennal de la Francophonie

Ouagadougou, le 27 novembre 2004

Préambule

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis au Sommet de Beyrouth en octobre 2002, ont souhaité qu'un cadre stratégique décennal facilite la définition d'objectifs à long terme pour la Francophonie.

L'adoption de ce cadre stratégique au X^e Sommet de la Francophonie, réuni à Ouagadougou les 26 et 27 novembre 2004, fournit l'occasion d'approfondir une vision commune et de progresser dans la mise en place d'une organisation renforcée et plus cohérente.

La Charte de la Francophonie, adoptée en 1997, assigne aux États et gouvernements membres des objectifs ambitieux et trace la voie à suivre. Le Cadre stratégique marque une nouvelle étape en formulant des orientations stratégiques et des principes directeurs qui s'imposent à la programmation, désormais quadriennale, des opérateurs.

Acteur des relations internationales et espace de coopération, la Francophonie se veut une organisation moderne au service d'une communauté mobilisée pour la réalisation des grands idéaux qui l'animent. Le Cadre stratégique vise à définir les objectifs et les moyens qui mettront cette communauté et cette organisation en mesure d'exercer une influence dans les affaires internationales et de contribuer à relever avec succès certains des défis de la mondialisation.

Dans les missions reconnues comme la raison d'être de la Francophonie, des objectifs resserrés et en nombre restreint sont arrêtés pour la prochaine décennie. Une structure appropriée et des modalités d'action renouvelées dans le cadre des moyens et des ressources limités dont dispose l'Organisation internationale de la Francophonie seront recherchées pour les mettre en œuvre. Le Cadre stratégique sera ainsi un document de référence pour le Secrétaire général, à qui la Charte donne le mandat de veiller à l'application des orientations tracées par les sommets et à l'harmonisation des programmes et des actions des différents opérateurs, de même qu'à leur évaluation.

De plus, par son engagement en faveur de la coopération multilatérale et du respect des principes de la Charte des Nations unies, la Francophonie continuera d'affirmer au cours de la prochaine décennie sa présence et l'originalité de sa démarche en mettant en œuvre son propre programme d'action tout en prenant activement sa part des interventions de la communauté internationale.

En ce sens et au-delà de la promotion de la langue française, le Cadre stratégique, conformément aux Objectifs du millénaire et à ceux du Plan d'action du Sommet de Johannesburg, s'insère pleinement dans le contexte de la lutte contre la pauvreté et pour le développement durable. Il s'appuie sur un consensus qui met l'accent sur les droits de l'Homme, la bonne gouvernance et la démocratie ainsi que sur la prévention des conflits et l'établissement de la paix.

1. La Francophonie : une entité en constante évolution

1.1 Les valeurs et les principes qui nous unissent autour de la Charte

L'appartenance à la Francophonie est indissociable de l'adhésion volontaire à ses principes et ses valeurs, rappelés par l'article 1 de la Charte :

« La Francophonie, consciente des liens que crée entre ses membres le partage de la langue française et souhaitant les utiliser au service de la paix, de la coopération et du développement, a pour objectifs d'aider : à l'instauration et au développement de la démocratie, à la prévention des conflits et au soutien à l'État de droit et aux droits de l'Homme ; à l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations ; au rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle ; au renforcement de leur solidarité par des actions de coopération multilatérale en vue de favoriser l'essor de leurs économies. La Francophonie respecte la souveraineté des États, leurs langues et leurs cultures. Elle observe la plus stricte neutralité dans les questions de politique intérieure. »

L'évolution vers une Francophonie plus politique, attestée par le Sommet de Hanoi en 1997 puis de Beyrouth en 2002, l'amène à affirmer son engagement en faveur du respect de la démocratie, de l'État de droit et des droits de l'Homme. Elle conduit son action dans ces domaines, en application de la Déclaration de Bamako, pour accompagner les États et gouvernements membres dans l'accomplissement de leurs engagements.

La solidarité au sein de l'espace francophone conduit à prendre toute la mesure des écarts de développement entre les membres et à appuyer les États les plus en difficulté pour la mise en œuvre d'une véritable stratégie de réduction de la pauvreté dans le cadre d'un développement durable.

La Francophonie place aussi parmi ses principes fondamentaux le respect de la diversité culturelle et linguistique. Elle contribue au dialogue des cultures, facteur de relations pacifiques entre les communautés et les composantes de la société.

1.2 Les acquis

Dès la Convention de Niamey, créant en 1970 l'Agence de coopération culturelle et technique, les pays signataires ont défini la Francophonie par la conscience de la solidarité qui les lie à travers l'usage de la langue française et par le désir de promouvoir leurs cultures sur un pied d'égalité.

Par la suite, la Francophonie s'est progressivement développée grâce à une série d'acquis de nature politique, juridique et institutionnelle qui lui donnent aujourd'hui toute sa personnalité.

Les sommets réunissant, à partir de 1986, les chefs d'État et de gouvernement ont conféré à la Francophonie une dimension politique qui s'ajoute à sa fonction de coopération. Par ailleurs, l'espace francophone n'a cessé de s'élargir et compte

maintenant soixante-trois États et gouvernements d'Afrique, d'Europe, d'Amérique, d'Asie et du Pacifique.

La Francophonie a aussi su devenir un espace de concertation, permettant à ses membres d'échanger des informations, d'élaborer le cas échéant des positions communes et d'intervenir efficacement dans les débats des autres instances internationales.

Au cours des dix dernières années, la Francophonie s'est dotée d'autres textes fondamentaux pour affirmer les valeurs communes de ses membres et renforcer leur capacité d'agir ensemble : la Charte de la Francophonie, adoptée à Hanoi en 1997, qui a précédé la création de l'Organisation internationale de la Francophonie ; la Déclaration de Monaco sur le renforcement de la coopération économique dans l'espace francophone (1999) ; la Déclaration de Luxembourg sur le thème « Femmes, pouvoir et développement » (2000) ; la Déclaration de Bamako sur la démocratie, les droits et libertés (2000) ; ainsi que la Déclaration de Cotonou sur la culture (2001). Ces acquis juridiques et normatifs ont été enrichis par les nombreuses conférences ministérielles sectorielles et thématiques et les plans d'actions issus des sommets, tel celui de Moncton consacré à la jeunesse.

La Francophonie inscrit naturellement son action dans les objectifs définis par les grands forums internationaux tels que la Déclaration du Millénaire, la Déclaration et le Plan d'action du Sommet mondial pour le développement durable ou le Plan d'action du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

S'agissant du dispositif institutionnel, l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF), opérateur principal qui jouit du statut d'organisation intergouvernementale, les autres opérateurs – l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), qui regroupe plus de cinq cent vingt universités et instituts de recherche, TV5, l'Université Senghor d'Alexandrie et l'Association internationale des maires francophones (AIMF) – ainsi que les conférences ministérielles permanentes concourent à façonner un espace francophone largement ouvert sur le reste du monde. Il en est de même de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), composée de soixante-cinq parlements des États et communautés francophones.

La Francophonie a développé de multiples réseaux, qui s'associent à son action, l'alimentent et enrichissent ses positions dans de nombreux domaines. Chercheurs, entrepreneurs, professeurs de français, créateurs, journalistes et responsables d'institutions participent ainsi à des réseaux d'échanges et de coopération qui démultiplient les actions de la Francophonie. En outre, elle conforte ces actions en s'appuyant sur un partenariat avec les organisations représentatives de la société civile.

1.3 La Francophonie dans le système international

Les États et gouvernements membres de la Francophonie s'inscrivent chacun dans un environnement multilatéral déterminé par leur appartenance régionale et leur participation au système des Nations unies ainsi qu'aux institutions financières internationales issues de Bretton Woods. Leur adhésion volontaire à la Francophonie,

en tant qu'organisation internationale présente sur tous les continents et fondée sur une convergence d'intérêts, de valeurs et le partage d'une langue commune, est un atout supplémentaire et original dans leurs relations multilatérales.

C'est souvent au nom de cette appartenance que des relations, allant du simple échange de points de vue jusqu'à la mobilisation concertée, naissent et se consolident entre ces États du Nord et du Sud. Ces liens francophones peuvent les conduire à partager une position sur un enjeu international, comme la diversité culturelle, à développer des actions communes en réponse à un besoin précis, en mutualisant leurs ressources. Le partage d'une langue et de références communes permet de contribuer au renforcement des capacités des États membres. Il facilite aussi les rapprochements avec d'autres organisations. L'adhésion à la Francophonie peut ainsi générer des effets leviers importants, en faveur par exemple de nouvelles sources de financement pour le développement.

2. Une vision de la Francophonie à l'horizon 2014

2.1 Les défis pour les dix prochaines années

La démarche prospective de la Francophonie s'inscrit dans les évolutions possibles du contexte international à moyen terme. Le monde a connu ces dernières décennies des progrès immenses mais leur répartition reste inégale. La fracture mondiale s'accroît. La mondialisation a souvent enrichi les gagnants et appauvri les exclus, en les marginalisant.

Malgré les efforts de prévention et de règlement, il est à craindre que les conflits perdurent et continuent de chasser de chez elles des millions de personnes. De ce fait, les urgences humanitaires et les coûts de reconstruction rendront plus difficile encore la lutte contre la pauvreté et les inégalités, causant de sérieux retards dans la voie du développement durable.

L'accroissement des tensions et leur globalisation imposeront, plus que jamais, une recherche de la paix fondée sur une vision multipolaire ainsi que sur une promotion de la démocratie et de la justice sociale comme préalables au développement.

L'extrême pauvreté, la faim, les pandémies et l'analphabétisme, tout comme la discrimination à l'égard des femmes, la dégradation de l'environnement et les désastres écologiques resteront des sujets de grave préoccupation et nécessiteront la mise en œuvre du partenariat mondial pour le développement durable.

Dans les dix années à venir, le risque d'uniformisation des modes de vie et d'expression ainsi que de comportement restera menaçant. La diversité culturelle et linguistique est en péril au plan mondial, alors que sa sauvegarde est indispensable au maintien de la paix et au développement. La valorisation de cette diversité va de pair avec la sauvegarde de la biodiversité, également nécessaire au développement durable.

L'action de la Francophonie doit se développer dans l'esprit solidaire de l'entente mondiale qui a suivi la Conférence de Monterrey en 2002 et selon laquelle les

politiques et réformes soutenues des pays en développement seront assorties d'un appui direct du monde développé sous la forme d'aide, d'échanges commerciaux, d'allègement de la dette et d'investissements.

Les défis que doit relever la communauté internationale dans les dix ans et au-delà, tant au Nord qu'au Sud, sont de mobiliser les appuis financiers, les savoirs et la volonté politique, d'associer les gouvernements et les autorités locales aux efforts de développement, de réorienter les priorités et les politiques de développement, de renforcer les capacités et de réunir les partenaires du secteur privé et d'une société civile de plus en plus présente et attentive.

La dispersion des actions est actuellement source d'inefficacité et de dilution de l'aide. Les efforts devront sans doute être fédérés dans des programmes sectoriels ou macroéconomiques disposant des ressources nécessaires, sous la responsabilité des gouvernements concernés avec l'ensemble des bailleurs de fonds. Affronter ces défis mondiaux ces dix prochaines années et réduire la pauvreté ne pourront se faire sans de multiples partenariats mobilisateurs.

2.2 Les enjeux pour lesquels la Francophonie se mobilise

Confrontée à de tels défis et de tels besoins, la Francophonie ne peut pas intervenir sur tous les fronts. Elle doit impérativement faire des choix afin d'agir dans les domaines où son expérience et son savoir-faire ainsi que ses capacités réelles peuvent faire la différence et apporter des progrès décisifs grâce à une masse critique suffisante.

Dédiée principalement à la coopération universitaire, culturelle et technique pendant plus d'un quart de siècle, la Francophonie, dès Hanoi en 1997, s'est dotée de surcroît d'objectifs politiques précis. Le préambule de la Charte, après avoir relevé que le monde connaissait de profonds bouleversements politiques, économiques, technologiques et culturels, constatait que pour rester présente et utile, la Francophonie devait s'adapter à cette mutation historique.

Au vu du contexte mondial, nul doute que cette dimension politique continuera de s'affirmer. Elle donne à la Francophonie une image forte, lisible et crédible. La Francophonie s'engagera davantage, seule ou en partenariat avec d'autres organisations intergouvernementales universelles ou régionales, ou encore avec la société civile, pour le plein respect des droits de l'Homme, l'enracinement de la démocratie et la consolidation de la paix, par l'alerte précoce, la prévention des conflits, l'appui aux processus de sortie de crise et de transition.

Par ailleurs, la concertation entre les États et gouvernements francophones, et entre ces États et gouvernements et leur société civile, sur les principaux problèmes du monde actuel est appelée à s'intensifier et doit amener la Francophonie à formuler des propositions pour réguler et humaniser la mondialisation.

Dans la lutte contre la pauvreté et pour le développement durable, l'alphabétisation et l'éducation doivent occuper une place de premier plan. En effet, parmi les plus importants Objectifs du millénaire pour le développement figure l'éducation

primaire pour tous, offrant aux filles les mêmes possibilités d'éducation qu'aux garçons. La Francophonie doit impérativement contribuer à la réalisation de cet objectif. Elle dispose d'une expérience reconnue, de réseaux ainsi que d'une capacité à mettre en contact les établissements, les enseignants, les chercheurs et les étudiants du Sud comme du Nord pour agir dans ce sens, comme pour renforcer un potentiel de formation professionnelle et de recherche conduisant à l'emploi.

La mondialisation, qui rapproche et rassemble, tend cependant à gommer les identités et à promouvoir l'uniformisation. La Francophonie continuera de figurer à l'avant-garde de ceux qui réaffirment le droit des États et gouvernements de définir et développer librement leur politique culturelle et les instruments de soutien qui y concourent. Elle est consciente que la mise en œuvre effective de ce droit nécessite la mise sur pied de mécanismes internationaux de solidarité et de coopération en matière culturelle. Elle appuie l'élaboration d'un cadre réglementaire universel à l'Unesco et contribuera à sa mise en œuvre dans toute la mesure de ses moyens.

L'utilisation de la langue française au sein de l'espace francophone et partout dans le monde, notamment au sein des organisations internationales comme dans les grandes manifestations sportives, est une préoccupation fondamentale de la Francophonie depuis l'origine. Elle doit être poursuivie sans relâche. La diffusion de la langue française et la mise en valeur du dialogue des cultures dans l'espace audiovisuel et scientifique mondial figurent aussi parmi les préoccupations de la Francophonie, de même que la pérennisation de la réception de TV5 au bénéfice des populations des États et gouvernements membres.

Enfin, la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement, en Afrique subsaharienne en particulier, reste fort éloignée en ce qui concerne notamment la réduction de la pauvreté. La Francophonie, solidaire et en synergie avec ses opérateurs, mettra l'accent sur un certain nombre de domaines clés tels :

- l'accès multiplié aux technologies de l'information et de la communication, qui permettent de participer aux marchés mondiaux, de promouvoir la responsabilité politique, d'améliorer la fourniture des services de base et de développer les possibilités locales ;
- le renforcement des capacités, facteur déterminant dans la mise en œuvre des stratégies de développement durable dans ses composantes sociale, économique, culturelle et environnementale. Les États doivent être également en mesure de mieux saisir les enjeux des grands rendez-vous internationaux et de participer en connaissance de cause aux négociations internationales, notamment commerciales. Pour mieux faire entendre leur voix au sein de la communauté internationale, les concertations entre les pays membres devront être intensifiées ;
- la bonne gouvernance, c'est-à-dire la mise en place d'institutions et de processus mieux adaptés aux besoins des citoyens, en renforçant leur participation, l'amélioration de la gestion publique, la sécurité juridique et la lutte contre la corruption.

3. Les objectifs stratégiques de la Francophonie*

Le Plan d'action adopté lors du Sommet de Beyrouth identifie clairement les quatre missions dans lesquelles la Francophonie peut et doit jouer un rôle majeur. En adoptant ce plan, les chefs d'État et de gouvernement ont voulu que l'Organisation se dote dorénavant d'un cadre stratégique décennal facilitant la définition d'objectifs à long terme.

Les objectifs du Cadre stratégique se veulent de portée générale. L'adoption de la programmation quadriennale délimitera les contours des actions possibles de l'Organisation et permettra d'approfondir l'effort de rénovation de la coopération multilatérale francophone dans le sens du resserrement, de l'efficacité et de la visibilité.

La mise en œuvre des objectifs que se donne la Francophonie pour la prochaine décennie tiendra dûment compte de la place des femmes et des jeunes, acteurs clés sur lesquels s'appuyer pour optimiser les effets des actions entreprises.

* *L'ordre dans lequel les missions sont présentées ne reflète aucun souci de hiérarchisation.*

Mission : Promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique

La Francophonie veille au renforcement du français comme outil de communication et vecteur culturel et, par extension, comme langue de communication internationale, d'enseignement et de support à un dynamisme intellectuel, scientifique et culturel novateur. Elle associe cette action à son engagement en faveur du plurilinguisme.

Au plan national, la promotion de la langue française s'inscrit dans une problématique de cohabitation du français avec d'autres langues partenaires ou internationales et ce, dans la plupart des pays membres. Le maintien de l'importance relative du statut du français constitue un impératif qui ne peut être relevé sans le développement d'une solidarité et la mise en commun des moyens et ressources entre les porteurs de l'engagement francophone au sein de leurs sociétés respectives.

La Francophonie a déjà joué un rôle de pionnier pour la reconnaissance de la diversité culturelle et le dialogue des cultures. Il lui faut se donner les moyens de faire face aux tendances uniformisatrices de la mondialisation et de favoriser le maintien et l'essor de la diversité culturelle.

Objectifs stratégiques	Les programmations et les actions devront tendre à :
Renforcer l'usage et assurer la promotion de la langue française.	Renforcer l'usage du français dans les institutions internationales et les grandes manifestations.
	Renforcer, notamment grâce à TV5, la présence francophone dans le paysage audiovisuel international.
	Faire de la langue française un vecteur d'expression de la modernité : <ul style="list-style-type: none">- en appuyant la pratique du français en tant que langue scientifique et technique ;- en renforçant la présence du français dans les technologies de l'information et de la communication, notamment pour améliorer la diffusion de la connaissance ;- en favorisant l'apprentissage du français aussi bien dans les systèmes éducatifs formels, y compris universitaires, que par l'utilisation des médias et des technologies de l'information.
Préserver et mettre en valeur la diversité culturelle et linguistique.	Sensibiliser les États à la nécessité de se doter de politiques culturelles nationales et les aider à les formuler.
	Accompagner et soutenir la production nationale et locale ainsi que l'insertion des produits culturels, notamment audiovisuels, dans les circuits de diffusion et de commercialisation.
	Poursuivre la mobilisation des États en faveur de l'adoption à l'Unesco et de la mise en œuvre d'une convention qui assure effectivement la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques.
	Promouvoir la diversité culturelle et la pluralité linguistique dans l'usage des technologies de l'information et participer activement à l'édification d'une société de l'information équitable tenant compte du besoin de solidarité numérique.
	Accroître la collaboration avec les autres aires linguistiques partenaires.

Mission : Promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme

La Francophonie entend apporter une contribution significative à la promotion de la paix, de la démocratie, et au soutien à l'État de droit et aux droits de l'Homme, en mettant l'accent sur la prévention. Une vie politique apaisée et la jouissance par les citoyens de tous leurs droits, objets de la Déclaration de Bamako, sont en effet considérées comme des éléments indissociables du développement durable.

La gestion des affaires publiques conforme aux principes de la bonne gouvernance est essentielle pour une redistribution plus équitable des ressources.

La Francophonie choisit de mettre l'expertise de son vaste réseau inter-gouvernemental, institutionnel, universitaire et non gouvernemental au service de ses pays membres en vue du renforcement des capacités nationales, du règlement des conflits et de l'accompagnement des sorties de crise. Par son action, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie contribue efficacement à la réalisation de ces objectifs.

Objectifs stratégiques	Les programmations et les actions devront tendre à :
Consolider la démocratie, les droits de l'Homme et l'État de droit.	Renforcer les capacités des institutions garantes de la démocratie, des droits de l'Homme, de l'État de droit et de la paix, particulièrement celles de la Justice, et soutenir la liberté d'expression et le pluralisme des médias.
	Accompagner les processus démocratiques, en appuyant l'organisation et le déroulement des élections, le fonctionnement des institutions parlementaires ainsi qu'une démocratie locale effective.
	Inciter les États et gouvernements à ratifier et à mettre en œuvre les principaux instruments internationaux et régionaux pertinents.
	Contribuer au développement d'une culture démocratique en encourageant les partenariats publics et privés et le renforcement des réseaux œuvrant à la consolidation de l'État de droit, et en favorisant la coopération avec d'autres organisations internationales.
Contribuer à prévenir les conflits et accompagner les processus de sortie de crise, de transition démocratique et de consolidation de la paix.	Développer les capacités du dispositif d'observation et d'évaluation, y compris par la mise en œuvre de mécanismes de veille et d'alerte précoce.
	Participer aux efforts de médiation, de bons offices et de recherche du dialogue et de la réconciliation, en particulier par des missions mandatées par le Secrétaire général.
	Participer à la définition et à la mise en œuvre de cadres d'accompagnement concertés tenant compte des réalités spécifiques et œuvrant à la mobilisation effective des ressources.

Mission : Appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche

L'éducation entendue au sens large, comme l'accès à l'autonomie et à l'information pour tous, commence par l'accès de tous les enfants à un cycle complet d'études primaires, sans disparité entre les sexes. Elle implique, dans une approche intégrée du primaire au supérieur, un enseignement et une formation permettant l'accès à l'emploi. Les politiques d'éducation doivent également veiller à ancrer le français aux côtés des langues partenaires. Enfin, le potentiel de recherche des filières universitaires francophones doit être valorisé.

Objectifs stratégiques	Les programmations et les actions devront tendre à :
Contribuer à l'effort international pour permettre aux États et gouvernements d'assurer l'accès de tous les enfants à un cycle complet d'études primaires en éliminant les disparités entre les sexes.	Participer aux diagnostics sur l'état et les besoins des systèmes éducatifs.
	Aider les États et gouvernements à réformer et renforcer leurs systèmes éducatifs, leur permettant ainsi d'être admissibles aux financements internationaux et, le cas échéant, les soutenir dans la mise en œuvre de leurs plans nationaux d'éducation pour tous.
	Soutenir la formation des cadres de l'éducation en vue d'améliorer la gestion des systèmes éducatifs.
	Appuyer le développement des réseaux régionaux et interrégionaux d'échanges d'expertise, d'expériences et d'outils en matière d'éducation, en particulier sur le réseau électronique.
Favoriser l'enseignement, la formation et la recherche orientés vers le développement et l'emploi.	Développer la mise en réseaux des universités et des chercheurs du Nord et du Sud, favoriser l'éclosion de pôles d'excellence à vocation régionale et appuyer les projets de mobilité des jeunes.
	Contribuer au renforcement de l'enseignement technique et professionnel en incitant à : <ul style="list-style-type: none">- l'établissement de passerelles avec l'enseignement général et universitaire ;- une coopération active avec le secteur privé (entreprises et associations).
	Favoriser les efforts d'éducation informelle, en utilisant notamment les médias modernes (audiovisuel, technologies de l'information et de la communication, enseignement à distance...), facilitant l'accès à l'emploi pour les publics non scolarisés, déscolarisés ou adultes.

Mission : Développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité

La Francophonie s'engage à agir pour le développement durable en appuyant l'amélioration de la gouvernance économique, le renforcement des capacités, la concertation et la recherche de positions communes dans les grandes négociations internationales. Cette mission est étroitement liée à la capacité des États à rendre compatibles leur intégration à l'économie mondiale et une lutte efficace contre la pauvreté, élément de leur stratégie nationale de développement durable. Elle s'appuiera sur un espace de coopération décentralisée.

Objectifs stratégiques	Les programmations et les actions devront tendre à :
Contribuer par la coopération aux efforts de réduction de la pauvreté dans une stratégie de développement durable.	Inciter à l'adoption de stratégies nationales de développement durable, favoriser leur rapprochement au niveau régional et valoriser les démarches exemplaires.
	Faciliter l'accès des pays membres aux financements internationaux par la veille, l'échange d'informations et l'acquisition des moyens de planification et de gestion intégrés à une stratégie nationale de développement durable.
	Développer l'apprentissage et l'accès aux technologies de l'information et de la communication et aux moyens modernes de gestion.
	Appuyer le développement des métiers de la culture en encourageant les productions culturelles par un soutien à la capacité technique et par des partenariats avec les entreprises.
	Favoriser le développement d'institutions de microfinance qui, comme les technologies de l'information et de la communication, peuvent avoir des effets multiplicateurs permettant, notamment aux femmes et aux jeunes, de trouver plus facilement un emploi.
	Contribuer par l'expertise, par le développement des capacités et la concertation à la formulation de politiques nationales de gestion durable des écosystèmes et des ressources naturelles, l'eau et l'énergie notamment.
	Renforcer la capacité des États à établir, notamment par la définition et la mise en place de cadres réglementaires, une gouvernance favorable à la création d'activités économiques et incitative au développement du secteur privé et de l'investissement.
Contribuer à l'intégration des PVD/PMA francophones à l'économie mondiale.	Améliorer la capacité des États à faire valoir leurs intérêts dans les négociations internationales et à défendre leurs projets auprès des institutions financières internationales et des coopérations bilatérales et multilatérales.
	Susciter des concertations permettant l'échange d'informations et, le cas échéant, le développement de positions communes lors des grands forums internationaux.
	Contribuer à l'amélioration de la gouvernance, condition indispensable à l'accès aux ressources internationales publiques et aux investissements directs par le secteur privé.

4. Mise en œuvre du Cadre stratégique décennal

4.1 Des pratiques de financement renouvelées

Le Fonds multilatéral unique (FMU) doit effectivement devenir l'instrument déterminant dans la recherche de convergence dans la gestion et de synergie entre les opérateurs. Seule une gestion cohérente et transparente quant à la provenance, l'attribution et l'utilisation des fonds permettra d'atteindre les objectifs stratégiques validés par les chefs d'État et de gouvernement.

La régularité et la ponctualité des versements sont essentielles pour faire coïncider les objectifs à dix ans du Cadre stratégique, la programmation à quatre ans des opérateurs et l'annualité budgétaire des États et gouvernements membres.

Un engagement ferme des États et gouvernements est indispensable. Ceux-ci honoreront leurs obligations statutaires envers l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, dont le barème est en cours de révision. Ils sont invités, membres, membres associés ou observateurs, à contribuer au financement des programmes à la hauteur de leurs moyens. Les États et gouvernements verseront directement leurs contributions financières au FMU et non aux opérateurs, hormis le cas spécifique de TV5. Une part du FMU sera consacrée au financement d'activités conjointes entre opérateurs. La recherche de cofinancements avec d'autres partenaires internationaux sera par ailleurs encouragée.

4.2 Les principes directeurs et les modes d'intervention

Dans la coopération multilatérale mise en œuvre par les opérateurs de la Francophonie, les principes directeurs suivants doivent guider les programmations quadriennales :

- La subsidiarité : Les actions de la Francophonie visent à soutenir les efforts des États et des gouvernements membres et à renforcer leurs capacités, conformément à leurs besoins prioritaires sans toutefois se substituer à eux dans la définition et la conduite des politiques nationales.
- La pertinence : Les actions seront évaluées au regard des critères suivants : valeur ajoutée et spécificité francophones, complémentarité avec d'autres acteurs, absence de double emploi, choix du plus grand nombre possible de bénéficiaires en fonction des besoins identifiés, niveau minimal de ressources nécessaires pour atteindre le seuil d'efficience.
- Le partenariat : La Francophonie met tout en œuvre pour favoriser les synergies entre opérateurs, ainsi que les partenariats mutuellement profitables avec les autres organisations internationales, avec les organisations non gouvernementales et avec le secteur privé.
- L'intégration : Le resserrement des actions mises en œuvre par la Francophonie passe par une intégration de plus en plus grande des contributions des différents opérateurs dans le cadre de programmes concertés et éventuellement conjoints.

- La mesurabilité : Les actions entreprises sont assorties, là où c'est possible, d'indicateurs permettant d'en mesurer les résultats et d'en évaluer les effets. Les opérateurs se donneront avant le second semestre 2005 des indicateurs mesurables de réalisation des objectifs. Des mécanismes de suivi coordonnés doivent également être progressivement mis en place par les opérateurs.

Sur ces bases, la mise en œuvre des programmations doit s'effectuer par des actions concrètes et par les modes d'intervention jugés les plus efficaces. Ces modes d'intervention sont : les services d'expertise et de conseil, les concertations, la mise en commun des savoirs, le plaidoyer, l'information, la sensibilisation, la facilitation et le financement de projets.

Par ailleurs, la Francophonie doit avoir la capacité de réagir rapidement dans les situations de crise ou de sortie de crise. La Charte prévoit déjà les modalités permettant au Secrétaire général de saisir le Conseil permanent et le président de la Conférence ministérielle de toute question, selon l'urgence de la situation. Il dispose en outre de la faculté de s'appuyer sur un comité *ad hoc* consultatif restreint. Au plan de la coopération multilatérale, les mesures qu'il pourrait proposer exigeront des opérateurs la capacité d'adapter et de réorienter certaines de leurs actions au sein de leurs programmations quadriennales.

4.3 Un ajustement organisationnel nécessaire

Un ajustement organisationnel est nécessaire, dans les méthodes comme dans les institutions.

La Charte de la Francophonie définit le mandat du Secrétaire général dans le domaine politique, où l'initiative des actions de la Francophonie lui revient, et dans le domaine de la coopération financée par le Fonds multilatéral unique dont il est l'animateur. Le FMU dont les décisions d'affectation budgétaires et financières sont proposées et ordonnées par le Secrétaire général doit être un instrument de cohérence et de complémentarité. Comme le prévoit la Charte, le Secrétaire général réunira régulièrement le conseil de coopération, qu'il préside, pour évaluer l'action entreprise et veiller à l'harmonisation des programmes et des actions de l'ensemble des opérateurs.

Le Cadre stratégique s'imposera à tous les opérateurs de la Francophonie dans l'élaboration de leur programmation, désormais quadriennale. Ils y trouveront les orientations à suivre, l'énoncé des objectifs et des modes d'action pour élaborer des programmes respectant leurs missions et leurs mandats, évaluables et satisfaisant des besoins incontestables. Chaque opérateur tiendra compte de la démarche des autres afin de dégager des perspectives d'ensemble et de poursuivre, là où c'est possible, des projets communs. Cette démarche commune doit conduire à la mise en place d'une organisation mobilisée autour de pôles de coopération intégrée centrés sur les quatre missions de la Francophonie. L'Agence intergouvernementale de la Francophonie et les autres opérateurs se concerteront et proposeront au Secrétaire général des pôles de coopération permettant de développer des synergies nécessaires à un engagement plus efficace et cohérent.

À chaque sommet des chefs d'État et de gouvernement, seront examinés les infléchissements ou adaptations à apporter au Cadre stratégique, compte tenu de l'évolution propre de l'Organisation de la Francophonie et de celle du contexte international.

Il reste par ailleurs à parachever la réforme institutionnelle engagée au Sommet de Maurice puis de Hanoi. La personnalité juridique de l'Organisation internationale de la Francophonie et le cadre d'exercice des attributions du Secrétaire général doivent être mieux fondés. Les États et gouvernements demandent au Secrétaire général de formuler, dans la perspective de la Conférence ministérielle de décembre 2005, des propositions les conduisant à prendre toutes décisions appropriées. Dans l'intervalle, le Secrétaire général pourra, en conformité avec les dispositions de la Charte, prendre toute mesure nécessaire à l'accomplissement de ses missions et à la mise en œuvre du Cadre stratégique décennal.

Directives
portant sur les relations entre les instances de l'OIF
et les OING, ONG et autres organisations
de la société civile (OSC)

**Directives portant sur les relations entre les instances
de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)
et les organisations internationales non gouvernementales (OING),
les organisations non gouvernementales (ONG)
et autres organisations de la société civile (OSC)**

*Document approuvé par la Conférence ministérielle de la Francophonie
Ouagadougou, le 24 novembre 2004*

Préambule

Étant rappelé les Directives portant sur les relations des instances de la Francophonie et les organisations internationales non gouvernementales, adoptées par le Conseil permanent de la Francophonie en sa IV^e session (octobre 1992) ;

Étant souligné l'engagement des chefs d'État et de gouvernement dans la Déclaration de Beyrouth à favoriser « l'émergence de nouveaux partenariats entre initiatives publiques et privées, mobilisant tous les acteurs œuvrant pour la reconnaissance, la protection et le respect des droits de l'Homme » ;

Étant rappelé la Déclaration et le Programme d'action de Bamako, qui soulignent la nécessité d'un « partenariat rénové pour renforcer le mécanisme de concertation et de dialogue permanent avec les organisations internationales non gouvernementales (OING) reconnues par la Francophonie, particulièrement avec celles qui poursuivent les mêmes objectifs dans les domaines de la démocratie et des droits de l'Homme » ;

Étant rappelé que le Plan d'action de Cotonou, adopté lors de la III^e Conférence ministérielle sur la Culture, en 2001, a prévu l'instauration d'une concertation permanente élargie aux acteurs culturels de la société civile et du secteur privé ;

Étant souligné les liens multiples entretenus par l'Organisation internationale de la Francophonie avec des composantes importantes de la société civile, notamment :

- par l'intermédiaire de son opérateur principal, l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, qui anime un mécanisme de suivi et de valorisation des OING et des autres organisations de la société civile, et qui a établi un partenariat dynamique avec ces organisations pour la mise en œuvre de sa programmation ;
- par l'intermédiaire de ses opérateurs directs et reconnus par le Sommet, qui représentent le monde universitaire, à travers l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et l'Université Senghor d'Alexandrie, les collectivités locales à travers l'Association internationale des maires et responsables des capitales et des métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF), et le secteur de l'audiovisuel et de la communication à travers TV5 ;

Étant rappelé que l'Organisation internationale de la Francophonie reconnaît un statut consultatif aux parlementaires à travers l'Assemblée parlementaire de la Francophonie ;

Étant rappelé l'article 18 de la Charte de la Francophonie ;

Étant rappelé les objectifs de la Francophonie (article 1 de la Charte) réaffirmés par le Sommet de Beyrouth, qui a adopté les domaines d'actions prioritaires suivants :

- la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ;
 - la promotion de la langue française et de la diversité culturelle ;
 - l'éducation de base, la formation professionnelle et technique, l'enseignement supérieur et la recherche ;
 - la coopération économique et sociale au service de la solidarité et du développement durable ;
1. Les présentes directives, qui remplacent les directives de 1992, définissent les principes, conditions et modalités selon lesquelles les instances de l'Organisation internationale de la Francophonie peuvent, par l'intermédiaire de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, établir des relations avec les organisations internationales non gouvernementales (ci-après OING) , les organisations non gouvernementales (ci-après ONG) et autres organisations de la société civile (ci-après OSC) exerçant des activités dans les domaines prioritaires dégagés par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage (ci-après le Sommet).
 2. Ces relations sont destinées, d'une part, à permettre aux instances de l'Organisation internationale de la Francophonie de disposer de la documentation, des conseils et de la coopération technique des OING et des OSC internationales, notamment celles du Sud, en leur permettant de faire connaître les points de vue de leurs membres, et, d'autre part, à promouvoir les objectifs de la Francophonie en assurant le plus large concours possible de la part de ces organisations à l'élaboration et à la réalisation de la programmation découlant des orientations du Sommet.
 3. Ces relations ont pour but de permettre aux ONG et autres OSC locales et nationales représentatives de l'espace francophone d'échanger des informations avec l'Agence intergouvernementale de la Francophonie dans les domaines d'intérêt mutuel.

Les conditions dans lesquelles les OING, les ONG et autres OSC peuvent établir une relation avec les instances de l'Organisation internationale de la Francophonie sont définies par les dispositions ci-après :

TITRE I

Conditions auxquelles doivent satisfaire les OING, ONG et autres OSC avec lesquelles les instances de l'Organisation internationale de la Francophonie entretiennent les relations définies par les présentes directives

- A. Au sens des présentes directives, est considérée comme organisation internationale non gouvernementale (OING) toute organisation régulièrement créée par un acte de droit privé interne qui exerce ses activités sur le territoire d'au moins deux États ou gouvernements membres de l'Organisation internationale de la Francophonie, soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire d'un réseau, d'une fédération ou confédération. Les OING sont un regroupement volontaire de personnes physiques et/ou morales qui agissent sans but lucratif.
- B. Au sens des présentes directives, est considérée comme organisation non gouvernementale (ONG) toute organisation régulièrement créée par un acte de droit privé interne sur le territoire d'un État ou d'un gouvernement membre qui exerce ses activités dans un seul État ou gouvernement membre ou une partie du territoire d'un État ou gouvernement membre. Les ONG sont un regroupement volontaire de personnes physiques et/ou morales qui agissent sans but lucratif.
- C. Au sens des présentes directives, une organisation de la société civile (OSC) est une structure juridiquement formalisée, indépendante de l'État, qui agit pour défendre et promouvoir des intérêts sociaux, économiques et culturels dans l'intérêt de ses membres et de la société. Une OSC agit sur le plan local, régional, national et international. Une OSC agissant au plan international doit faire partie d'un réseau international clairement identifié.
- D. Les OING, ONG et OSC doivent, en tant que de besoin, et pour répondre aux dispositions précédentes :
1. exercer des activités dans les domaines prioritaires dégagés par le Sommet et avoir les moyens et la volonté de contribuer efficacement à la réalisation des objectifs de l'Organisation internationale de la Francophonie ;
 2. réunir, dans le cas d'une organisation de caractère local ou régional, au sens géographique ou culturel de ce mot, une proportion importante de groupements ou de personnes intéressés par une ou plusieurs des activités de l'Organisation internationale de la Francophonie et avoir des adhérents en assez grand nombre pour pouvoir représenter valablement l'ensemble de la région intéressée ;
 3. être dotée, dans le cas d'une OING ou d'une OSC internationale, d'un organe directeur permanent de structure internationale, avoir des représentants dûment autorisés et disposer de méthodes et de moyens lui permettant de communiquer régulièrement avec ses membres dans les différents pays ;
 4. être dotée, dans le cas d'une ONG, d'un organe directeur permanent ;

5. être dotée, dans le cas d'une OSC locale, régionale ou nationale d'un organe pertinent permettant l'identification de l'organisation et tenir des réunions périodiques, ou bien avoir une assemblée générale ou une assemblée villageoise et, de façon générale, avoir des représentants dûment autorisés ;
6. soutenir les actions de l'Organisation internationale de la Francophonie et s'engager à promouvoir les principes et les valeurs qui les sous-tendent ;
7. présenter des garanties d'autonomie de gestion et de transparence financière assurant une indépendance effective, selon les critères propres à chaque État ou gouvernement membre.

TITRE II

Relations des instances de l'Organisation internationale de la Francophonie avec les OING, ONG et autres OSC

A. Du statut consultatif

1. Les OING et OSC internationales remplissant les conditions énumérées au Titre I, ayant une compétence éprouvée dans l'un des domaines prioritaires dégagés par le Sommet et ayant, d'une manière régulière, apporté une contribution majeure à l'action des instances de l'Organisation internationale de la Francophonie ou contribué à la mise en œuvre des objectifs des domaines prioritaires de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, peuvent, sur leur demande et sur recommandation du Secrétaire général de la Francophonie, se voir octroyer le statut consultatif par le Conseil permanent de la Francophonie.
2. Le statut consultatif ne peut être accordé qu'après une période probatoire de deux ans pendant laquelle un partenariat informel avec l'Agence intergouvernementale de la Francophonie permettra de juger de l'adéquation des activités du demandeur avec les objectifs figurant au paragraphe précédent.
3. La demande d'octroi du statut consultatif est adressée au Secrétaire général de la Francophonie.
4. Le Secrétaire général de la Francophonie confie l'instruction de la demande à l'Administrateur général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, en liaison avec les opérateurs directs concernés, dans les domaines spécialisés.
5. Le Secrétaire général saisit, pour décision, le Conseil permanent de la Francophonie concernant l'octroi de ce statut, en lui ayant communiqué au préalable ses observations éventuelles.
6. La demande d'octroi du statut consultatif est adressée sur le formulaire prévu à cet effet, accompagnée des pièces pertinentes.

7. Les demandes d'octroi du statut consultatif qui n'auront pas été acceptées par le Conseil permanent de la Francophonie ne pourront être présentées de nouveau qu'après un délai de deux ans.
8. Les OING et OSC internationales peuvent faire état de leur statut auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie en mentionnant celui-ci sur leurs documents officiels mais ne peuvent en aucun cas utiliser les logos dont l'Organisation internationale de la Francophonie est seule détentrice.

B. De l'inscription sur le répertoire de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie

1. L'Agence intergouvernementale de la Francophonie tient, sous la responsabilité de l'Administrateur général, un répertoire régulièrement mis à jour des OING, ONG et autres OSC qui souhaitent échanger des informations avec l'Agence intergouvernementale de la Francophonie dans les domaines d'intérêt mutuel et qui, par ailleurs, remplissent les conditions énumérées au Titre I, à condition que leurs actions soient conformes aux idéaux et objectifs de l'Organisation internationale de la Francophonie.
2. Les demandes d'inscription sont adressées à l'Administrateur général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, qui informe l'organisation concernée de sa décision.

TITRE III

Obligations des OING et des OSC internationales bénéficiant du statut consultatif

Les OING et OSC internationales bénéficiant du statut consultatif s'engagent à :

1. informer le Secrétaire général de la Francophonie de leurs activités ayant trait aux actions de l'Organisation internationale de la Francophonie, à la programmation de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et des opérateurs directs ainsi que du concours apporté par elles à la réalisation de leurs objectifs ;
2. faire connaître à leurs membres les activités de l'Organisation internationale de la Francophonie ainsi que la programmation, les activités et les réalisations de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et des opérateurs directs ;
3. contribuer par leurs activités à la mise en œuvre de la programmation de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et des opérateurs directs ;
4. apporter, à la demande du Secrétaire général de la Francophonie et dans leur domaine de compétence, leur concours aux enquêtes, études ou publications de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et des opérateurs directs ;

5. inviter l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et les opérateurs directs à se faire représenter à leurs réunions dont l'ordre du jour présente un intérêt pour leurs programmes respectifs ;
6. présenter au Secrétaire général des rapports, une fois tous les quatre ans, sur leurs activités et sur le concours effectif qu'elles ont apporté à l'action des instances de l'Organisation internationale de la Francophonie. À cette occasion, l'examen du rapport sera un motif déterminant de la reconduction ou du retrait du statut consultatif et de la qualité de membre de la Conférence des OING. Le non dépôt du rapport sans motif valable peut entraîner le retrait du statut consultatif et la perte automatique de la qualité de membre de la Conférence des OING.

Après examen des rapports quadriennaux, le Secrétaire général de la Francophonie présente au Conseil permanent de la Francophonie ses propositions portant sur la reconduction ou le retrait du statut consultatif et de la qualité de membre de la Conférence des OING. Il informe au préalable l'organisation intéressée des raisons qui auront motivé sa proposition et communique au Conseil permanent de la Francophonie les observations éventuelles de l'organisation concernée, avant qu'une décision définitive soit prise par le Conseil permanent de la Francophonie.

TITRE IV

Avantages reconnus aux OING, ONG et autres OSC

1. Les OING et OSC internationales bénéficiant du statut consultatif :
 - a. sont membres de la Conférence des OING de la Francophonie ;
 - b. peuvent être consultées à l'occasion des conférences ministérielles thématiques de la Francophonie ;
 - c. peuvent être invitées aux réunions organisées par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et les opérateurs directs (symposiums, séminaires, colloques et toute autre manifestation relevant de leurs programmations...).
2. Les OING, ONG et autres OSC inscrites sur le répertoire de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie peuvent être invitées, le cas échéant, aux réunions organisées par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et les opérateurs directs (symposiums, séminaires, colloques et toute autre manifestation relevant de leurs programmations).
3. À titre exceptionnel, le Secrétaire général de la Francophonie peut inviter une OING ou une OSC internationale ne bénéficiant pas du statut consultatif à des manifestations spécifiques (colloque, séminaire, symposium, conférence ministérielle thématique et autre manifestation relative aux activités découlant des orientations du Sommet).

TITRE V

Conférence des OING

1. Sur convocation du Secrétaire général de la Francophonie, qui en confie la préparation à l'Administrateur général de l'Agence intergouvernementale, une conférence réunit tous les deux ans les OING et OSC internationales bénéficiant du statut consultatif.

Cette conférence est destinée à :

- a. informer les OING et OSC internationales sur les orientations du Sommet et de la programmation qui en découle ;
 - b. identifier les organisations susceptibles d'apporter une contribution concrète et efficace à la mise en œuvre des activités de la Francophonie ;
 - c. mener des consultations en vue d'obtenir des avis et suggestions concernant les grandes lignes de la programmation ;
 - d. favoriser la coopération entre les organisations ayant des intérêts communs.
2. La Conférence se réunit en sections thématiques. Les avis préparés par les sections thématiques sont approuvés en séance plénière.
 3. La Conférence élit un comité de suivi, composé d'un maximum de cinq représentants, reflétant la diversité de l'espace francophone et les domaines prioritaires dégagés par le Sommet. Le comité de suivi assure la mise en œuvre des recommandations de la Conférence dans l'intervalle de ses réunions.
 4. La Conférence établit son règlement intérieur ainsi que celui du comité de suivi. Ces règlements doivent être approuvés par le Secrétaire général de la Francophonie, après information du Conseil permanent de la Francophonie.
 5. Le président du comité de suivi, ou son représentant membre du comité de suivi, peut être invité par le Secrétaire général de la Francophonie à participer aux réunions du Conseil permanent de la Francophonie en qualité d'observateur, en fonction des points d'intérêts communs inscrits à l'ordre du jour. Le président du comité de suivi, ou son représentant membre du comité de suivi, peut présenter une contribution écrite à la demande du Secrétaire général de la Francophonie et, le cas échéant, être invité à la commenter, conformément au règlement intérieur du Conseil permanent de la Francophonie.

TITRE VI

Conditions et modalités de retrait du statut consultatif

Le Secrétaire général peut proposer au Conseil permanent de la Francophonie le retrait du statut consultatif d'une OING ou d'une OSC internationale qui ne respecterait pas les engagements prévus par les titres I et III des présentes directives.

En cas de manquement grave d'une OING ou d'une OSC internationale, constaté par un État ou un gouvernement membre ou par un opérateur, aux principes de la Francophonie tels qu'ils figurent notamment dans la Charte et dans les déclarations du Sommet ou aux obligations résultant des directives, le Secrétaire général de la Francophonie peut retirer provisoirement à l'organisation concernée les avantages reconnus par les titres IV et V des présentes directives, après information du comité de suivi. Dans ce cas, le Secrétaire général saisit le Conseil permanent de la Francophonie dans les meilleurs délais pour que celui-ci, à l'occasion de sa première réunion, statue définitivement sur le retrait ou le maintien du statut.

Avant toute décision, le Conseil permanent de la Francophonie invite, si nécessaire, l'organisation visée par la procédure de retrait à lui fournir toutes explications écrites ou orales propres à éclairer la décision.

TITRE VII

Disposition transitoire

Par dérogation aux dispositions du Titre II point A-2 relatives au statut consultatif, avant la 5^e Conférence des OING, le bénéfice du statut consultatif peut être accordé dans les conditions prévues au Titre II par le Conseil permanent de la Francophonie, sur proposition du Secrétaire général de la Francophonie, à toute OING ou OSC internationale qui en ferait la demande, sans que le délai de deux ans de période probatoire soit observé.

**Vade-mecum
sur les modalités de fonctionnement
des sommets**

Vade-mecum sur les modalités de fonctionnement des sommets

Document approuvé par la Conférence ministérielle de la Francophonie
Ouagadougou, le 24 novembre 2004

Introduction

Aucune annexe n'est consacrée dans la Charte de la Francophonie aux modalités de fonctionnement du Sommet, les seules dispositions pertinentes figurant à l'article 3. De fait, l'organisation d'un sommet s'articule autour de différents temps forts, soit de nature comparable (séance solennelle inaugurale, séance officielle de clôture), soit de nature bien distincte (déroulement des travaux proprement dits), un *numerus clausus* (de l'ordre de 1+4 ou 1+5) étant applicable à chaque délégation admise dans la salle des débats et un huis clos strict (1+1) pouvant de surcroît, comme la formule en a été pour la première fois retenue au IX^e Sommet, à Beyrouth, être également inscrit à l'ordre du jour.

Le présent vade-mecum a valeur indicative. Il ne préjuge pas des modalités particulières requises pour l'organisation d'un sommet dans un État couvert par l'article 11 de notre Charte.

En conséquence, la tenue des assises biennales (cf. Charte, article 3) de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, « *ci-après appelée le Sommet* » (cf. Charte, article 2), fait l'objet des dispositions suivantes.

1. Invitation

1.1. S'agissant des chefs d'État et de gouvernement des pays membres, membres associés et observateurs composant le Sommet, une lettre de principe doit leur être adressée par le chef de l'État ou du gouvernement du pays hôte, plusieurs mois à l'avance, en raison de leur calendrier très chargé, en précisant les dates retenues.

Il revient également au pays hôte d'élaborer et de diffuser à l'intention de ces mêmes destinataires, par note verbale, toutes les informations relatives à la prise en charge et aux modalités pratiques de leur séjour et de celui de leurs accompagnants (conjoint, délégation, agents de sécurité et chargés de communication).

Les invités spéciaux (cas du Val d'Aoste) font l'objet d'un traitement spécifique. Il leur revient, en effet, de solliciter l'obtention de ce statut particulier à l'occasion de chaque sommet et ils ne reçoivent d'invitation que sous réserve de l'avis qui doit être formulé par les instances sur cette demande.

Concernant les invités de marque non membres de la Francophonie, ils reçoivent leur invitation à assister au sommet du président (ou du Premier ministre) du pays hôte, dès lors que la décision en est prise, après consultation du Secrétaire général.

S'agissant, enfin, des États ayant formulé une demande d'adhésion, celle-ci relevant de la seule compétence du Sommet, ils peuvent être invités à l'occasion du Sommet

en fonction de l'avis formulé par les instances, chaque fois que leur demande est susceptible d'être accueillie favorablement par le Sommet.

Dans le cas contraire, ils doivent en être informés dans des délais convenables par une correspondance du Secrétaire général de la Francophonie, « responsable du Secrétariat de toutes les instances de la Francophonie » (cf. Charte, article 6).

1.2. S'agissant de l'OIF, le Secrétaire général de l'Organisation reçoit une invitation dans les mêmes formes.

L'AIF, de même que les opérateurs directs et reconnus du Sommet dont la liste est arrêtée par la Charte (cf. annexe 2), sont invités dans les mêmes conditions à prendre part aux travaux selon les modalités prévues par la Charte (cf. article 3 - annexe 3).

1.3. Les autres institutions, pour celles qui ont avec la Francophonie des liens historiques forts et des domaines de compétences partagés, font l'objet d'une invitation par le pays hôte à assister aux travaux du volet « coopération », sur proposition du Secrétaire général.

S'agissant de l'APF, assemblée consultative de l'OIF, elle est appelée à formuler un « Avis », qu'elle présente formellement devant le Sommet, au point de l'ordre du jour prévu à cet effet (cf.3-5-6).

1.4. Les organisations internationales et régionales qui sont les partenaires de la Francophonie sont invitées, en la personne de leur Secrétaire général, à assister en tout ou partie aux travaux, voire à intervenir lors des cérémonies officielles inaugurale et de clôture.

2. Participation

2.1. Le Sommet se compose de l'ensemble des chefs d'État et de gouvernement des pays membres de la Francophonie.

2.2. Les États et gouvernements associés ainsi que les États et les gouvernements observateurs :

- peuvent présenter une communication ;
- siègent dans la salle de façon distincte ;
- n'assistent pas au huis clos strict (cf. Statuts et modalités d'adhésion).

2.3. Le Sommet est présidé par le Chef de l'État ou du gouvernement du pays hôte du Sommet jusqu'au sommet suivant (cf. Charte : article 3).

2.4. Le Secrétaire général y participe de plein droit (cf. Charte : annexe 3).

L'Administrateur général de l'Agence et les opérateurs directs et reconnus participent aux travaux du volet « coopération ». (cf. Charte : annexe 3).

À l'initiative du Secrétaire général, l'Administrateur général assiste aux travaux relatifs aux autres points de l'ordre du jour (cf. Charte : annexe 3).

3. Ordre du jour et ordonnancement des travaux

Selon la Charte (article 3), le Sommet :

3.1. « définit les orientations de la Francophonie de manière à assurer son rayonnement dans le monde et en satisfaire les objectifs » ;

3.2. « adopte toute résolution qu'il juge nécessaire au bon fonctionnement et au rayonnement de la Francophonie » ;

3.3. « élit le Secrétaire général de la Francophonie conformément aux dispositions de l'article 6 de la présente Charte » (cf. infra).

3.4. « Le Secrétaire général lui rend compte de l'exécution de son mandat, tant dans le domaine politique que dans celui de la coopération multilatérale francophone ».

3.5. L'ordre du jour doit donc souscrire à ces préoccupations constantes de la Francophonie et décliner les questions d'actualité internationale ou d'économie mondiale susceptibles de retenir l'attention des membres du Sommet.

Il doit, de même, être conçu pour répondre aux orientations spécifiques du thème assigné à chaque Sommet, dans la mesure où l'on estimera opportun de conserver cette pratique.

3.5.1. Le projet d'ordre du jour est proposé par le Secrétaire général aux instances chargées de suivre la préparation du Sommet (CPF et CMF), avant d'être soumis pour adoption à la Conférence elle-même.

3.5.2. L'ordre du jour doit prévoir la constitution du bureau.

Le Président de la Conférence est assisté de vice-présidents, représentatifs de la diversité de l'espace francophone, ainsi que d'un représentant d'un pays désigné comme rapporteur.

Mais, s'agissant du choix d'un État pour assumer la présidence, en cas de suppléance du Président, cette suppléance sera toujours confiée à un représentant du même État, auquel le Président aura accordé cette charge.

En tout état de cause, préalablement à l'ouverture même des travaux, il y a lieu d'assurer la passation des pouvoirs entre le Président du pays hôte du dernier Sommet et celui qui s'apprête à l'accueillir, dans le cadre d'un bref échange d'allocutions.

3.5.3. Le Président de la CMF présente un rapport sur les demandes d'adhésion de nouveaux membres, ou les demandes de modification de statut pour les autres.

Le Sommet a à se prononcer sur ces demandes dès l'ouverture de ses travaux, de manière à pouvoir accueillir en son sein les nouveaux adhérents, qui sont alors introduits officiellement dans la salle des délibérations. Il est d'usage que chacun des nouveaux membres fasse une courte intervention à cette occasion.

Les États et gouvernements associés et les États et gouvernements observateurs qui en ont exprimé le souhait sont admis à présenter leur communication dans le cadre du débat général prévu à l'issue de la présentation du rapport d'activités du Secrétaire général, dans l'ordre de la liste d'inscription des orateurs.

3.5.4. Un point de l'ordre du jour est consacré au rapport d'activités du Secrétaire général sur le déroulement de son mandat et l'accomplissement de ses missions, s'agissant de ses fonctions politiques, d'une part, et de la coopération multilatérale francophone, d'autre part (articles 7 et 8 de la Charte), selon les dispositions prévues à l'article 3.4. ci-dessus.

Ce rapport est distinct de la présentation que le Secrétaire général est également conduit à faire devant le Sommet sur l'état des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone.

3.5.5. D'autres points de l'ordre du jour peuvent porter sur :

- le volet politique, concernant la situation internationale ;
- le volet relatif à la coopération multilatérale francophone dans ses différentes composantes et à son financement.

3.5.6. Un point spécifique sera réservé à l'examen et à l'adoption des documents du Sommet.

Depuis le Sommet de Hanoi, ces derniers ont pris la forme d'une Déclaration et le cas échéant, d'un Plan d'action. De surcroît, la Charte (cf. supra) prévoit que le Sommet « *adopte toute résolution qu'il juge nécessaire* ». Cette disposition demeure valable, en tant que de besoin.

C'est à l'occasion de l'examen de cette Déclaration que l'on pourra inscrire l'intervention de l'APF, appelée à présenter un « Avis ».

3.5.7. La mise en œuvre du Cadre stratégique décennal de la Francophonie fera l'objet d'un point particulier de l'ordre du jour, en tant que de besoin.

3.5.8. Un point portera sur la détermination du lieu du Sommet à venir : en effet c'est le Sommet lui-même qui décide, à l'issue de chacune de ses sessions, du lieu et de la date de sa session suivante, en fonction des invitations formulées par les États ou gouvernements en ayant exprimé le souhait, dans un souci d'alternance géographique au sein de l'espace francophone mais aussi, le cas échéant, des études de faisabilité qui paraîtraient nécessaires.

3.5.9. Il convient de procéder à l'élection du Secrétaire général de la Francophonie, élection mentionnée à l'article 3 de la Charte, selon des modalités reprises à l'article 6 :

« *Le Secrétaire général de la Francophonie est élu pour quatre ans par les chefs d'État et de gouvernement. Son mandat peut être renouvelé* ».

Les candidatures officielles sont présentées par les chefs d'État ou de gouvernement ; chaque État ou gouvernement membre ne peut présenter qu'une seule candidature. Le dépôt des candidatures doit se faire auprès du Président en exercice du Sommet.

3.5.10. Avant de clore ses travaux, le Sommet est invité à adopter le rapport de la Conférence, ou du moins la synthèse qui lui en est présentée par le rapporteur, étant entendu que la mise en forme définitive des Actes, incluant le rapport général, incombe au Secrétariat des instances et requiert un délai avant publication de plusieurs mois.

4. Élaboration des documents du Sommet

À l'exception du rapport visé ci-dessus au point 3.5.10, tous les documents destinés à être soumis pour adoption au Sommet sont conçus, élaborés et validés à chacune des étapes de leur élaboration par les instances de la Francophonie que sont le Conseil permanent et ses commissions ainsi que la Conférence ministérielle.

À cette fin, le Conseil permanent s'appuie en outre sur deux comités *ad hoc* pour ce qui est respectivement :

- de l'instruction des demandes d'adhésion ou de modification de statut ;
- de la rédaction des documents destinés au Sommet (suivant les cas : Déclaration, Plan d'action et résolutions), le travail pouvant être organisé en autant de sous-groupes de rédaction que nécessaire, à partir de contributions déposées par les États et gouvernements.

Il en va de même pour les projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux, sur la base de schémas élaborés par le Secrétariat général à l'attention de la commission politique puis des instances.

Selon les points inscrits à l'ordre du jour, l'ordonnancement des travaux présentera un découpage horaire rigoureux et recensera les interventions liminaires destinées à introduire chaque thème. Il stipulera de façon précise les décisions à prendre.

Enfin, il est d'usage que le Secrétariat général de la Francophonie mette à la disposition de la présidence un guide de conférence destiné à faciliter le déroulement et la conduite des travaux.

5. Conduite des débats

Sur ce point, comme sur le suivant ayant trait au vote (6), les dispositions à retenir s'inspirent des dispositions correspondantes adoptées pour le règlement intérieur de la CMF, qui sont les suivantes :

5.1. Pour siéger, le Sommet doit réunir le quorum, constitué par la majorité de ses membres. Lors d'une vérification du quorum, les chefs de délégation dûment accrédités, ou leurs représentants, peuvent seuls être décomptés.

5.2. Outre les pouvoirs qui lui sont conférés, le Président prononce l'ouverture et la clôture de chaque session plénière. Il dirige les débats et assure l'application des présentes dispositions. Il donne la parole et recherche le consensus, soumet les questions au vote le cas échéant et proclame les décisions. Il se prononce sur les motions d'ordre.

5.3. Tout membre du Sommet peut prendre la parole après y avoir été autorisé par le Président.

5.4. Les membres associés et les observateurs ne peuvent pas intervenir dans les débats. Toutefois, après accord de la présidence, ils peuvent présenter une communication au point prévu à cet effet dans l'ordre du jour (cf. supra).

5.5. Le Président du Sommet donne la parole aux membres de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement dans l'ordre de leur demande de prise de parole.

Avant tout débat, le Président donne lecture de la liste des orateurs inscrits auprès du Secrétariat des instances, après s'être assuré qu'il n'y a plus d'autres demandes de première prise de parole.

Selon le point de l'ordre du jour et en fonction de la liste des orateurs, le Président appelle l'attention des intervenants sur le temps disponible pour le débat.

5.6. Au cours d'un débat, tout État ou gouvernement membre peut présenter une motion d'ordre sur laquelle le Président se prononce après avoir, le cas échéant, consulté la Conférence. Sa décision est sans appel.

Lors de ce débat, tout chef d'État ou de gouvernement membre peut proposer la suspension ou l'ajournement de la séance, l'ajournement ou la clôture du débat sur le point de l'ordre du jour à l'examen.

5.7. Les motions de suspension et d'ajournement de séance ne sont pas discutées et sont immédiatement mises au vote à main levée. Elles sont adoptées ou rejetées à la majorité simple des États et gouvernements membres présents et votant.

5.8. Avant de soumettre au vote à main levée une motion en vue de l'ajournement ou de la clôture d'un débat, le Président donne lecture, le cas échéant, de la liste des orateurs, des propositions ou amendements éventuels qui restent sur cette question. Si cette motion recueille l'assentiment de la majorité simple des États et gouvernements membres présents et votant, le Président prononce l'ajournement ou la clôture du débat.

Les motions suivantes ont priorité dans l'ordre ci-après sur toute autre motion :

- suspension de séance ;
- ajournement de séance ;
- ajournement du débat ;
- clôture du débat.

5.9. Le Président du Sommet peut accorder le droit de réponse si un discours rend cette décision souhaitable. Les interventions autorisées à ce titre sont faites à la fin de la dernière séance de la journée ou au terme de l'examen du point en question. Le Président limite la durée de ces interventions.

5.10. Le Président du Sommet clôture les débats sur tous les points à l'ordre du jour en rappelant la ou les décisions arrêtées.

6. Vote

6.1. Le Président du Sommet œuvre pour que les décisions soient prises et les résolutions adoptées par consensus. Si une décision ou une résolution soumise à l'approbation du Sommet ne recueille pas le consensus, le Président peut décider soit l'ajournement, soit la mise aux voix.

6.2. En cas de vote, chaque membre de plein droit dispose d'une voix. Les décisions sont prises et les résolutions adoptées à la majorité des neuf dixièmes des membres présents et votant, l'abstention n'étant pas considérée comme un vote.

6.3. Le Président du Sommet ne prend pas part au vote.

6.4. Sauf décision contraire de la Conférence, les votes ont lieu à main levée.

6.5. Vote au scrutin secret

Avant l'ouverture du vote, le Président du Sommet désigne, parmi les chefs d'État et de gouvernement présents, deux scrutateurs ou plus. Il leur remet la liste des délégations ayant le droit de vote. Il incombe aux scrutateurs de superviser la procédure de scrutin, de dépouiller tous les bulletins de vote, de statuer sur la validité d'un bulletin et de certifier les résultats complets de chaque scrutin.

Le Secrétariat fait distribuer des bulletins de vote et des enveloppes aux délégations. Les bulletins et les enveloppes ne portent aucun signe extérieur distinctif. Le bulletin de vote ne doit porter aucun autre signe ou annotation que ceux requis pour indiquer le vote.

Les scrutateurs s'assurent que l'urne transparente est vide. Les chefs d'État et de gouvernement ou de délégation sont alors appelés successivement par le Président, dans l'ordre alphabétique français des noms des États et gouvernements membres, en commençant par l'État ou le gouvernement membre dont le nom est tiré au sort.

L'appel par délégation terminé, il est procédé au rappel de toutes les délégations qui n'ont pas voté.

À l'appel ou au rappel de leur nom, les représentants déposent leur bulletin de vote, sous enveloppe fermée, dans l'urne.

Le vote de chaque État ou gouvernement membre est dûment constaté par la signature ou le paraphe du Président et d'un scrutateur sur la liste des délégations, en marge du nom de l'État ou gouvernement membre.

Lorsque le rappel est terminé, le Président déclare le scrutin clos et annonce qu'il va être procédé au dépouillement.

Après l'ouverture de l'urne par le Président, les scrutateurs vérifient le nombre des enveloppes et des bulletins. Si ce nombre est supérieur au nombre des chefs d'État et de gouvernement ou de délégation votant, le Président en est informé. Il proclame alors nulles les opérations intervenues et déclare qu'il y a lieu de recommencer le scrutin.

Sont considérés comme nuls les bulletins exprimant un vote sans relation avec l'objet du vote, les bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître par

leur signature ou par tout autre signe, ou encore en mentionnant le nom de l'État ou du gouvernement membre qu'ils représentent, et les bulletins sur lesquels figurent plusieurs fois le vote.

Les bulletins vierges ou manquant dans l'enveloppe sont également considérés comme nuls.

Le dépouillement du scrutin a lieu sous la surveillance du Président. Lorsque le dépouillement est achevé, le Président proclame le nombre de votants et les résultats, étant entendu qu'il indique les voix pour, les voix contre et les bulletins nuls. Ces derniers ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité des neuf dixièmes.

Après la proclamation des résultats du scrutin, les bulletins de vote sont détruits en présence des scrutateurs.

Les listes sur lesquelles les scrutateurs ont consigné les résultats du vote constituent, après avoir été revêtues de la signature du Président et de celles des scrutateurs, le procès-verbal officiel du scrutin, qui doit être déposé aux archives de l'OIF.

7. Séances inaugurale et de clôture

Ces deux séances font l'objet d'un traitement spécifique, en cela qu'elles sont ouvertes à des invités extérieurs et à la presse, et que, pour la première du moins, elle se déroule dans un cadre offrant une très grande capacité d'accueil.

7.1. La séance inaugurale

La séance solennelle inaugurale se déroule en présence non seulement de tous les membres et de tous les participants au Sommet, mais aussi :

- des représentants des missions diplomatiques accréditées dans l'État hôte ;
- des membres du gouvernement du pays et des représentants des institutions nationales ;
- des représentants des organisations internationales en résidence dans ce pays ;
- des autres invités de marque du pays hôte.

Cette liste n'a qu'une valeur indicative puisque les invitations se font à l'initiative du pays hôte.

La séance est consacrée aux interventions des hauts représentants du pays hôte (Président de la République ou Premier ministre), de certains pays membres choisis pour l'occasion, du Secrétaire général de la Francophonie et de celui des Nations unies ou de son haut représentant, notamment.

7.2. La séance de clôture

À la séance de clôture, interviennent, sauf disposition particulière, le Président en exercice de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, le Président ou le Premier ministre du pays désigné pour accueillir le Sommet suivant et le Secrétaire général de la Francophonie.

À l'issue de cette séance, les mêmes personnalités sont invitées à donner une conférence de presse solennelle, permettant de présenter à l'ensemble des médias les temps forts des travaux et les points saillants des décisions adoptées.

7.3. Interventions liminaires des chefs d'État et de gouvernement

Ces interventions sont de nature différente selon qu'elles s'inscrivent dans le cadre de la séance inaugurale solennelle ou qu'elles visent à introduire lors des travaux du Sommet un point particulier de l'ordre du jour afin de lancer les débats (interventions dites liminaires).

Néanmoins, le choix de la désignation des pays appelés à assurer cette charge, dans les deux cas, doit se faire dans une approche globale de l'ensemble de ces prises de parole et dans le souci d'assurer au plus grand nombre de pays membres, en fonction des sujets qu'ils souhaiteraient privilégier, une représentativité équilibrée des différentes composantes de l'espace francophone.

Ce choix est arrêté sur proposition du Secrétaire général, en concertation avec le pays hôte, par les instances chargées de valider successivement les étapes de la préparation des travaux (CPF et CMF).

**RAPPORTS ET AVIS
PRÉSENTÉS À LA CONFÉRENCE**

**Avis de la Conférence ministérielle
de la Francophonie
sur les demandes d'adhésion ou de modification
de statut**

**Avis de la Conférence ministérielle
sur les demandes d'adhésion ou de modification de statut**

**Rapport du Ministre d'État Youssouf Ouédraogo
Président de la Conférence ministérielle de la Francophonie**

La Conférence ministérielle de la Francophonie, réunie à Ouagadougou pour sa 20^e session, le mercredi 24 novembre 2004, a procédé à l'examen des différentes demandes d'adhésion à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage en vue de sa X^e session, ainsi que des demandes de modification de statut présentées à cette occasion.

Ces demandes, pour celles qui ont été formulées dans les termes et les délais requis, ont été adressées par :

- le Val d'Aoste en qualité d'invité spécial ;
- l'Arménie, l'Autriche, la Croatie, la Géorgie et la Hongrie comme observateurs ;
- la Principauté d'Andorre et la Grèce, en qualité de membres associés ;
- l'Albanie et la Macédoine, qui ont réitéré la demande de transformation de leur statut de membre associé en celui de membre de plein droit, demande qu'elles avaient déjà déposé au IX^e Sommet.

Ces demandes ont été instruites par la commission *ad hoc* mandatée à cet effet par le Conseil permanent de la Francophonie, qui a adopté, lors de sa 51^e session, le 1^{er} octobre 2004, une décision dont la teneur était la suivante :

« Le Conseil a formulé un avis favorable concernant les trois premières catégories de demandes présentées. (...) La quatrième catégorie, portant sur la modification du statut de l'Albanie et de la Macédoine, qui souhaitent devenir membres de plein droit, a été ajournée dans la perspective du XI^e Sommet. »

Cette décision a donc été transmise, conformément aux procédures en vigueur, à la Conférence ministérielle de la Francophonie que j'avais hier l'honneur de présider.

À l'issue de ses délibérations à huis clos, notre Conférence m'a confié le soin de soumettre à votre haute appréciation les recommandations suivantes :

Concernant les invités spéciaux, la demande formulée par le gouvernement autonome de la Vallée d'Aoste a reçu, comme la tradition s'en est établie depuis le premier Sommet, un accueil très favorable.

Concernant les nouveaux observateurs, les demandes présentées par l'Arménie, l'Autriche, la Croatie, la Géorgie et la Hongrie ont été assorties d'un avis positif de la part des membres de la Conférence ministérielle.

Concernant les nouveaux membres associés, les dossiers d'Andorre et de la Grèce ont également recueilli l'assentiment de la Conférence ministérielle.

Après avoir entendu au préalable l'intervention en séance plénière des délégués de l'Albanie et de la Macédoine, la Conférence a réitéré, lors de son huis clos, l'appréciation qu'elle avait portée au Sommet de Beyrouth, d'inviter ces deux États à renouveler leur demande en se fondant sur des éléments nouveaux.

Telles sont les recommandations que la Conférence ministérielle de la Francophonie a aujourd'hui l'honneur de déposer devant vous, conformément aux statuts que votre Conférence a adoptés au Sommet de Beyrouth et sur lesquelles il vous revient maintenant de vous prononcer définitivement.

Je vous remercie de votre attention.

**Rapport du Président
de la Conférence ministérielle de la Francophonie**

**Rapport du Président
de la Conférence ministérielle de la Francophonie**
Discours de Son Excellence Monsieur Youssouf Ouédraogo
Ministre d'État des Affaires étrangères et de la Coopération régionale
du Burkina Faso

Monsieur le Président de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage,
Mesdames et Messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie,
Mesdames et Messieurs les Chefs de délégation,
Mesdames, Messieurs,

Conformément à nos traditions, la Conférence ministérielle de la Francophonie s'est réunie en sa 20^e session le 24 novembre, en tant qu'organe du Sommet, en vue de préparer les travaux des chefs d'État et de gouvernement.

Il me revient à présent l'honneur de vous présenter les conclusions auxquelles notre instance est parvenue.

Après avoir composé notre bureau et approuvé notre ordre du jour, nous sommes entrés très rapidement dans le vif du sujet, en écoutant tout d'abord le rapport du Secrétaire général, qui nous a livré les conclusions des travaux du Conseil permanent qu'il a présidés, ici même, le 23 novembre.

Ce rapport très dense a couvert tous les sujets importants de l'organisation et du contenu de toutes les instances de Ouagadougou.

Nous avons ainsi pu examiner les propositions formulées à notre endroit par le Conseil permanent relatives :

- à la composition des bureaux respectifs de la CMF et du Sommet ;
- à l'ordre des interventions à la cérémonie solennelle d'ouverture ;
- aux projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux du X^e Sommet.

Tout ceci a été pensé et structuré en tenant compte de la jurisprudence de notre organisation et dans le respect des textes et des nécessaires équilibres géopolitiques, dans le consensus le plus total.

Nous avons également été saisis des conclusions du Conseil permanent sur les projets de déclaration de Ouagadougou et de cadre stratégique décennal. Je reviendrai plus en détail sur ces deux points qui ont, naturellement, occupé l'essentiel de notre réflexion et de notre travail.

Le Secrétaire général nous a ensuite entretenu des recommandations relatives aux demandes d'adhésion ou de modification de statut, déjà arrêtées par la session du Conseil permanent de la Francophonie tenue à Paris le 1^{er} octobre 2004. Il nous a, de même, rendu compte du consensus qui s'est dégagé au sein du Conseil permanent sur le projet de directives portant sur les relations entre les instances de la Francophonie, d'une part, les organisations internationales

non gouvernementales, les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile, d'autre part, ainsi que sur le projet de vade-mecum sur les modalités de fonctionnement des sommets de la Francophonie.

Il a également souligné que le Conseil permanent a entendu les rapports des conférences ministérielles permanentes des ministres de l'Éducation nationale, et de la Jeunesse et des Sports de notre espace ainsi que le rapport du Comité international des Jeux de la Francophonie.

À cette occasion, le Conseil permanent a apporté son soutien à la décision des ministres de la Jeunesse et des Sports de transférer le CIJF au sein de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, en lui conférant le statut d'organe subsidiaire de notre Agence.

Au terme de l'examen du rapport du Secrétaire général, la Conférence ministérielle a marqué sa satisfaction unanime sur toutes les conclusions auxquelles le Conseil permanent est parvenu.

Nous avons, notamment, marqué notre adhésion à la décision relative au transfert du CIJF à l'Agence intergouvernementale. Nous appelons votre Conférence à bien vouloir en confirmer le caractère définitif.

Monsieur le Président de la Conférence,
Mesdames et Messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Mesdames, Messieurs,

À la suite du travail considérable réalisé pendant plusieurs mois ici, au Burkina Faso, comme à Paris au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie, pour mettre au point l'ensemble du dispositif organisationnel ainsi que des documents de qualité reflétant les ambitions de la Francophonie, je peux vous affirmer que, avant-hier, la Conférence ministérielle n'a ménagé aucun effort, dans un souci permanent de solidarité, pour rechercher des consensus politiques forts sur les principaux dossiers que j'ai l'honneur de vous soumettre.

Ces dossiers, Monsieur le Président, portent, d'une part sur les questions d'actualité telles que celle relative à la situation en Côte d'Ivoire, notamment après les récents événements tragiques survenus dans ce pays, au Proche-Orient, au Darfour, à Haïti, dans la région des Grands Lacs, en République centrafricaine.

Sur toutes ces situations, la Conférence a adopté un projet de déclaration, dite de Ouagadougou, que nous avons voulue très forte mais concise, et des résolutions spécifiques que nous soumettons à votre très haute considération.

S'agissant des résolutions spécifiques, elles portent sur :

- la Côte d'Ivoire ;
- le Proche-Orient ;
- le Fonds mondial de solidarité ;
- le Sommet mondial sur la société de l'information ;
- l'aide aux PMA dans le domaine de la diversité culturelle.

Mais l'examen de cette actualité brûlante ne nous a pas fait oublier que le Sommet de Ouagadougou s'est donné comme mandat d'approfondir notre réflexion sur le thème : « La Francophonie, espace solidaire pour un développement durable ».

À cet égard, outre le projet de déclaration qui rend compte, de façon à la fois exhaustive et concise de notre approche originale fondée sur les cinq piliers du développement durable, la Conférence ministérielle a confirmé le consensus qui s'est progressivement et patiemment construit au cours de ces deux années de réflexion sur le premier cadre stratégique décennal de la Francophonie.

Sur ce point précis, Monsieur le Président, toutes les interventions des délégués ont montré la nécessité d'éviter que ce nouvel instrument, dont la Francophonie a volontairement choisi de se doter, ne soit qu'un texte de plus.

Le document de cadre stratégique qui vous est proposé trace donc un chemin. Il fixe des balises. Il ouvre des perspectives en affichant clairement des ambitions et des réponses authentiques francophones aux problématiques de notre temps.

Il indique, enfin, les priorités pour mieux resserrer nos actions et éviter les saupoudrages, et une méthodologie qui devra guider l'OIF, dès la fin de ce sommet, pour démarrer un exercice de programmation quadriennale réaliste et réalisable, en affinant davantage les indicateurs de rendement et de performance, et en renforçant les synergies entre les opérateurs directs.

La Conférence ministérielle a largement partagé la vision selon laquelle aujourd'hui, plus que jamais, en raison des convulsions du monde, nous devons mettre en mouvement une Francophonie encore plus solidaire, ouverte sur l'avenir et le monde, une Francophonie forte de la conviction qu'elle ne trouvera son salut qu'en bâtissant une véritable communauté de destins entre tous les peuples qui la composent.

C'est pourquoi, au-delà de l'action des gouvernements, qui doit nous permettre d'approfondir notre entreprise commune, nous devons rester attachés à la contribution grandissante, non seulement de nos opérateurs directs, mais aussi des autres acteurs organisés que sont les parlementaires, les maires, les responsables des conseils économiques et sociaux, la presse et la société civile.

En effet, au moment où les espaces et les activités se décloisonnent, la Conférence ministérielle a estimé que la Francophonie se devait de développer une vision d'espoir et une volonté ferme de transformer notre monde en un monde de paix, de justice et de progrès solidaire.

Pour ce faire, notre communauté doit accélérer la cadence de sa propre solidarité et de son propre changement, et promouvoir ainsi un véritable sursaut collectif associant toutes les ressources et expertises disponibles au sein de nos sociétés.

À cet égard, la Déclaration de Ouagadougou et le Cadre stratégique décennal expriment une ambition nouvelle que nous devons nous attacher à traduire rapidement et pleinement au plan opérationnel.

La consolidation de la démocratie et de la bonne gouvernance, y compris la promotion des droits de l'Homme, l'investissement dans le capital humain dont l'éducation primaire, l'assainissement des politiques macro-économiques et financières ainsi que des politiques sectorielles, sans oublier l'environnement fiscal et juridique, la valorisation de nos richesses artistiques et culturelles, dans leur diversité, facteur de rapprochement des peuples et d'exaltation des complémentarités civilisationnelles, l'acquisition accrue des nouvelles technologies de l'information et de la communication, ou encore le mandat pour un commerce international plus équitable sont autant d'éléments qui en forment le substrat.

La Conférence ministérielle a adopté le projet de vade-mecum sur le fonctionnement des instances de la Francophonie, qui constitue un cadre référentiel normatif pour le fonctionnement harmonieux et le rayonnement de notre institution.

Sur le chapitre de la diversité culturelle, la Conférence a largement pris à son compte les préoccupations exprimées par les organisations professionnelles de l'espace francophone, qui rejoignent celles de la Francophonie, à savoir, notamment, que les biens culturels ne sauraient être considérés comme des marchandises, telles qu'elles sont régies par les règles de l'OMC. Ce faisant, la Conférence a instamment demandé aux États et aux gouvernements membres de marquer un intérêt plus actif pour cette question en répondant dans les trois semaines qui viennent à la correspondance adressée par l'Unesco au sujet de la convention en cours d'élaboration.

Monsieur le Président de la Conférence,
Mesdames et Messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Mesdames, Messieurs,

En terminant cette intervention destinée à vous rendre compte des travaux de la Conférence ministérielle, qui s'est réunie avant-hier pour préparer vos délibérations, je voudrais exprimer mes plus vifs remerciements au Secrétaire général de la Francophonie, le Président Abdou Diouf, qui nous a apporté son soutien et ses conseils dans la conduite de nos débats.

Je tiens aussi à exprimer ma gratitude à mes collègues ministres et aux chefs de délégation pour leur sens très apprécié du consensus car, sans rien céder sur le terrain du débat contradictoire et du respect des opinions, nous avons su chaque fois trouver une ligne médiane au long de laquelle nous avons trouvé les solutions consensuelles à nos problèmes.

Je vous remercie de votre attention.

**Rapport d'activités
du Secrétaire général de la Francophonie**

Rapport d'activités du Secrétaire général de la Francophonie
Discours de Son Excellence Monsieur Abdou Diouf
Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie

À l'issue du Sommet de Beyrouth, au cours duquel vous m'avez confié les responsabilités de Secrétaire général de la Francophonie, vous aviez adopté une Déclaration et un Plan d'action, fixant avec clarté et précision les directions dans lesquelles devait se développer notre action. Ces deux textes sont restés depuis ma principale référence.

Vous avez confié au Secrétaire général une série de missions précises. Je me suis attaché à les mettre en œuvre avec l'ensemble des opérateurs. Je me félicite d'emblée du travail qu'ils ont réalisé durant la période et des efforts louables qu'ils ont déployés pour faire converger ces efforts et chercher les synergies et la cohérence.

Dans le rapport d'activités qui vous a été transmis, nous avons retracé le bilan complet et précis de nos activités au cours de cette période. Je n'entrerai donc pas dans le détail aujourd'hui devant vous. Je me contenterai d'insister sur les étapes majeures de la réalisation de nos objectifs et des conditions dans lesquelles nous avons œuvré pour affirmer avec plus de force le rôle international de la Francophonie.

L'OIF, dont vous m'avez confié la direction à Beyrouth, malgré sa mise en place récente et, nous en sommes tous conscients, encore inachevée, a poursuivi le travail entrepris par mon prédécesseur Boutros Boutros-Ghali, que je tiens à saluer. Celui-ci avait mis en avant la nécessité d'une utilisation mieux articulée et mieux ciblée des capacités opérationnelles des opérateurs, ainsi que le besoin d'une présence plus active, plus constructive de l'OIF dans le système international. J'ai veillé à ce que cette démarche s'ordonne selon les quatre axes mobilisateurs inscrits dans le Plan d'action de Beyrouth :

- la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ;
- la promotion de la langue française et la diversité culturelle et linguistique ;
- l'éducation de base, la formation professionnelle et technique, l'enseignement supérieur et la recherche ;
- la coopération économique et sociale au service du développement durable et de la solidarité, thème retenu pour ce X^e Sommet, sur lequel je reviendrai un peu plus longuement.

Je rappellerai simplement, pour mémoire, que vous aviez assorti alors la définition de ces quatre axes de l'intention de « doter la Francophonie des moyens nécessaires à la réalisation de cette programmation ».

Des premières leçons que je tire de ces deux années de travail, j'insisterai sur deux aspects déterminants.

Le premier aspect est celui de la concertation. Vous aviez insisté sur ce point à Beyrouth avec raison. Concertation entre opérateurs, concertation avec nos grands partenaires, ONG, OING et autres organisations de la société civile ainsi que les organisations internationales et régionales, et bien entendu entre Francophones, entre États et gouvernements membres. Ces concertations ont été systématisées, affinées, centrées sur nos missions. Dans le cadre de nos instances, pour les groupes de travail spécialisés, pour nos grandes réflexions comme les États généraux de l'enseignement du français ou le Symposium sur l'accès aux financements internationaux organisé par l'Agence intergouvernementale, pour la préparation de la Conférence ministérielle de Rabat, pour la préparation des travaux de la Commission des droits de l'Homme à Genève, pour nombre de grandes rencontres et conférences internationales, en particulier celles qui ont concerné la diversité culturelle, à l'Unesco, ou les négociations commerciales, à l'OMC, chaque fois, sous les formes les mieux adaptées, nous avons fait, conformément à vos recommandations, progresser cette concertation qui nous rapproche, qui nous rassemble et qui nous renforce.

Cette dynamique est positive mais elle rejoint un deuxième aspect que je tiens à évoquer avec vous et qui me paraît à ce stade de notre développement un élément fondamental. Une organisation comme la nôtre, compte tenu du rapport entre ses ambitions et ses moyens actuels, doit impérativement puiser sa force, cette force qui peut lui permettre d'obtenir les résultats que nous espérons, dans le lien étroit, solide, permanent qu'elle doit entretenir avec ses États et gouvernements membres. À défaut d'un engagement plus fort de votre part, d'une implication permanente, nous avons pu mesurer dans nombre de cas les limites de ce que nous sommes en mesure de faire. Cela s'est clairement vérifié ces deux dernières années dans nos actions politiques, en particulier dans les situations de crise, dans nos efforts pour faire rayonner notre langue. Cela s'est confirmé positivement sur le dossier de la diversité culturelle.

L'OIF est votre organisation, elle se nourrit de vos contributions. Vous savez tous quelle est ma disponibilité et mon écoute vis-à-vis de vous et des impulsions fortes que vous pouvez donner à nos réalisations.

J'en viens à présent à la question primordiale du rayonnement du français, qui demeure le fil conducteur de toute notre démarche, parce qu'il est au cœur de notre personnalité, de notre histoire, de notre projet. Nous avons désormais clairement affirmé, avec lucidité, que l'avenir du français, face à l'uniformisation linguistique dont nous ne cessons de souligner les inconvénients, doit se construire et se renforcer dans cette logique nécessaire de la diversité et du plurilinguisme. C'est dans ce sens que nous avons renforcé nos actions en faveur du français dans les organisations internationales, ouvrant la voie à un programme plus actif dans les organisations régionales africaines où la demande est plus forte. L'Agence intergouvernementale a su, à l'occasion de l'élargissement de l'Europe, qui nous ouvre de nouveaux espoirs mais nous lance aussi de grands défis, mener une action significative, qui doit désormais connaître très vite des développements nouveaux. Nous avons donné aussi un signal fort à l'occasion des Jeux olympiques d'Athènes, en y envoyant un Grand témoin francophone qui nous a fait des propositions utiles et pertinentes que j'ai portées à votre attention. Ces propositions peuvent nous aider à être plus offensifs face au risque de marginalisation de notre langue.

Ce rayonnement du français est pour nous un objectif stratégique. C'est un outil précieux pour toutes nos activités : l'impact dans les progrès de nos systèmes éducatifs, l'appui à nos industries culturelles, le domaine des médias et de l'Internet, où notre présence est insuffisante. À ce propos, nous devons continuer d'accompagner et de soutenir fortement le renforcement de notre chaîne TV5. Les progrès réalisés sont remarquables et je tiens à rendre un hommage appuyé au travail accompli par notre regretté président, Serge Adda.

Avant de faire le point sur notre coopération multilatérale et d'aborder les aspects liés au thème de notre Sommet, je voudrais évoquer le volet politique de notre action.

Vous en avez fait un volet prioritaire pour la Francophonie et il est au centre des missions que vous avez confiées au Secrétariat général de l'OIF. J'y ai donc consacré toute l'énergie nécessaire, m'appuyant en permanence sur nos instances, et en particulier le Conseil permanent de la Francophonie dont le rôle a été renforcé dans ce domaine. Nous reviendrons, si vous le souhaitez, demain sur les situations de crise et de conflit qui nous ont le plus préoccupés et pour lesquelles notre détermination politique, notre réactivité, nos dispositifs, notre coordination avec les autres partenaires internationaux concernés doivent progresser.

De mon côté, suivant les recommandations du Sommet de Beyrouth, je me suis attaché à faire avancer concrètement la mise en œuvre des dispositions de la Déclaration de Bamako. La Délégation aux droits de l'Homme et à la démocratie a été renforcée, ce qui a contribué à faciliter l'installation des dispositifs liés à la fonction de veille, d'observation et d'évaluation. En parallèle, nous avons engagé un travail important avec les Nations unies sur la prévention et l'alerte précoce.

Toujours dans le cadre de Bamako et des recommandations de Beyrouth, nous avons donné une nouvelle ampleur aux actions de coopération s'inspirant des pratiques et des expériences positives de chaque État et gouvernement membre. Le renforcement des réseaux institutionnels, méthode originale et efficace que nous avons choisie, produit à cet égard des résultats très satisfaisants.

Pour ce qui concerne les droits de l'Homme, je mentionnerai la dynamique enclenchée par la Conférence des structures gouvernementales, qui s'est tenue à Brazzaville en avril 2003 et qui répond notamment au souhait de favoriser la ratification des instruments internationaux et régionaux qui doit garantir leur mise en œuvre effective par nos États membres.

D'une manière générale, et notamment pour l'appui et l'observation des élections ou pour l'accompagnement des processus de transition et de sortie de crise, j'ai tenu à préciser nos conditions d'intervention :

- celles-ci doivent correspondre à une demande de nos États et obtenir une adhésion de l'ensemble des parties concernées ;
- elles doivent se coordonner avec les interventions des autres partenaires et ne pas s'imposer quand d'autres organisations reçoivent un mandat prioritaire ;
- elles doivent enfin, et nous devons insister sur ce point, se concentrer sur les secteurs dans lesquels l'expertise francophone est réelle et utile.

Les progrès accomplis au cours de ces deux années sont significatifs et encourageants. Il s'agit d'un chantier plein de promesses et qui suscite vis-à-vis de la Francophonie de grandes attentes que nous ne devons pas décevoir. Je n'ouvrirai pas devant vous le débat sur les moyens pour développer ces efforts. Je tiens simplement à insister une fois de plus sur le fait que, selon moi, la contribution la plus indispensable que l'OIF attend de vous est celle de la place et du soutien que vous accorderez à votre organisation dans la conduite de vos politiques extérieures vis-à-vis de ces dossiers.

Abordons à présent, si vous le voulez bien, le volet concernant notre coopération multilatérale.

Je commencerai par le sujet auquel a été consacrée notre Conférence ministérielle de Rabat : la société de l'information et les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Nous avons proposé une bonne contribution francophone au premier volet du SMSI à Genève, à l'issue de concertations denses et riches. Nous allons poursuivre pour le second volet, qui se tiendra à Tunis en 2005, avec nos objectifs prioritaires, tels ceux de la solidarité numérique, de la diversité linguistique, de la création des meilleures conditions, notamment juridiques, pour que le Sud bénéficie d'un développement technologique et économique plus puissant dans ce secteur. Tous nos opérateurs se sont fortement impliqués dans ces actions, l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et son institut spécialisé, l'Intif, mais également l'Agence universitaire de la Francophonie ainsi que l'Association internationale des maires francophones.

Deuxième grand sujet : celui de la diversité culturelle, qui a suscité une forte mobilisation à tous les niveaux et nous donne d'indéniables satisfactions. Le groupe de travail dont vous aviez demandé la création à Beyrouth a utilement accompagné le processus engagé à l'Unesco et nourri le débat. Le rapprochement avec les autres grandes aires linguistiques s'est amplifié et a renforcé nos efforts de rassemblement sur cet enjeu. Là encore, les opérateurs se sont fortement investis, y compris dans la concertation avec la société civile et les coalitions et réseaux culturels, et dans la définition des moyens de renforcer les industries culturelles. Il va sans dire que nous allons poursuivre de toutes nos forces notre appui au projet de convention et aux suites qu'il faudra lui donner quand elle sera adoptée.

Troisième sujet majeur pour nous tous : l'éducation et l'enseignement du français. Lors des États généraux de l'enseignement du français et en français en Afrique organisés à Libreville par l'AIF et l'AUF, en partenariat avec la Fédération internationale des professeurs de français, un processus important d'évaluation, de réflexion et de proposition a été engagé, qui va nous aider à réajuster nos programmes. Le travail de l'AUF pour l'appui aux universités du Sud et sur la mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs a donné de bons résultats.

Nous avons conscience de l'immensité de la tâche à accomplir et des difficultés à surmonter pour ce secteur essentiel dont nous affirmons avec force qu'il figure en bonne place parmi nos objectifs stratégiques. Il va falloir, avec nos partenaires, recentrer nos missions en fonction du rôle que nous sommes en mesure de jouer en matière d'éducation.

Il me reste à évoquer la dimension économique de nos actions, que nous avons axées sur la solidarité au service du développement et dont nous allons reparler plus longuement ensemble, puisqu'il s'agit précisément du thème de ce Sommet qui nous réunit à Ouagadougou aujourd'hui. Nous avons travaillé ces derniers mois sur un projet de déclaration du Sommet qui, dès son adoption, constituera pour nous la ligne de conduite de nos prochaines interventions.

Dans la Déclaration de Beyrouth, vous aviez insisté sur notre partenariat avec le Nepad. Nous avons mené plusieurs actions de soutien à ce programme dont nous mesurons les enjeux pour l'avenir de l'Afrique.

Deux aspects méritent d'être soulignés et sont l'objet de notre attention. D'abord, les avancées en matière de bonne gouvernance que peut permettre l'exercice d'évaluation par les pairs, novateur et prometteur. Ensuite le renforcement de la dynamique d'intégration économique régionale réelle, que le concept du Nepad devrait largement favoriser. Nos efforts renouvelés dans le domaine économique ont par ailleurs porté sur l'intégration des pays francophones du Sud dans l'économie mondiale, notamment à travers l'appui, appelé à se renforcer puisqu'il prouve son utilité, aux pays concernés dans les négociations commerciales multilatérales. Nous avons en outre, dans la perspective de ce Sommet, insisté sur l'importance de la mise en œuvre de stratégies et de politiques nationales de développement durable dans toutes ses composantes, notamment en énergie et en environnement.

Enfin, toujours selon la recommandation du Plan d'action de Beyrouth, notre réflexion sur la mobilisation des financements internationaux a abouti à l'organisation d'un symposium sur l'accès aux financements, qui s'est tenu à Paris en mai 2004 et qui va stimuler les actions à mener par la Francophonie dans ce domaine si important pour nos pays les plus défavorisés.

L'importance du travail accompli dans tous les secteurs de notre coopération multilatérale ne doit bien sûr pas nous installer dans l'autosatisfaction. Nous le savons et mon prédécesseur Boutros Boutros-Ghali l'a bien dit déjà à Beyrouth, nous devons améliorer nos méthodes de travail, avec plus de rigueur et d'efficacité, plus de cohérence et de synergie entre les opérateurs, plus de visibilité et de lisibilité, une meilleure valorisation de nos spécificités francophones. J'en suis pleinement conscient et c'est dans ce sens que je marquerai davantage mon action.

À ce titre, le Sommet de Ouagadougou est d'une grande importance puisqu'il va nous donner un outil précieux pour avancer, celui du Cadre stratégique décennal dont le projet vous a été soumis. Nous allons disposer d'une véritable feuille de route pour les dix années à venir, avec des priorités claires, resserrées et ordonnées. Nous veillerons à ce que, sur cette base, la nouvelle programmation quadriennale traduise fidèlement ces priorités. Elle devra, dès sa préparation, être l'occasion de procéder aux ajustements nécessaires pour réussir la mise en œuvre du Cadre stratégique décennal.

Je vous remercie de votre attention.

Avis
de l'Assemblée parlementaire
de la Francophonie

Avis de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

Communication du Docteur Bernard Patry

Député du Canada

Premier Vice-président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

Monsieur le Président de la République du Burkina Faso,
Mesdames et Messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Je tiens tout d'abord à adresser mes plus sincères remerciements aux autorités du Burkina Faso pour leur amicale hospitalité et à les féliciter de l'excellente préparation de ce X^e Sommet.

Mes premiers mots seront pour excuser celui qui aurait dû naturellement s'exprimer à ma place aujourd'hui, qui m'a demandé de vous saluer chaleureusement et de vous présenter tous ses vœux pour le succès de vos travaux, Monsieur Mahamane Ousmane, président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Pour la première fois, notre Assemblée s'exprime dans le cadre du volet politique de ce sommet. Le choix fait à Hanoi de doter l'OIF d'une assemblée parlementaire était courageux car reconnaître en matière internationale un rôle politique, fût-il consultatif, à une assemblée parlementaire n'est pas chose aisée.

Sachez que les parlementaires vous en sont reconnaissants. Vous comprendrez en tout cas qu'ils sont bien décidés à jouer le rôle que leur assigne la Charte de la Francophonie et qu'ils sont attachés à faire entendre leur « petite musique » dans le « grand concert » des nations francophones.

Aujourd'hui, plus des quatre cinquièmes des habitants de notre planète aspirent au développement ; quant à la fraction restante de la population, elle prend progressivement conscience de la précarité de son bien-être et de la nécessité de mettre en place les conditions d'un développement durable.

Une approche globale a conduit notre Assemblée à mettre en valeur les préalables politiques au développement durable. C'est en effet un point essentiel pour l'Assemblée parlementaire que nous sommes : le développement durable ne peut se concevoir que sur le ferment de la démocratie et de ses principes. La Déclaration adoptée à Bamako en 2000 est sans équivoque quant à la relation existant entre démocratie et développement.

Ce lien est une des raisons qui explique que l'APF suspende parmi ses sections celles représentant les parlements de pays qui ont vu leur ordre constitutionnel renversé et qu'elle constitue de ce point de vue une sorte de pionnier au sein de la Francophonie. Lorsque, dans ce contexte, un parlement est dissous ou privé de ses pouvoirs, la section est temporairement suspendue jusqu'au rétablissement d'un ordre constitutionnel conforme aux principes fondamentaux qui inspirent

l'Assemblée. C'est ainsi que lors de notre dernière session, tenue à Charlottetown, notre Assemblée a levé la suspension des sections représentantes des parlements des Comores, de la Guinée-Bissau et du Rwanda.

Comprenons-nous bien : la suspension d'un parlement est un acte toujours difficile mais n'est jamais la manifestation d'un quelconque ostracisme. L'objectif de l'APF est de s'engager pour accompagner les processus de rétablissement des institutions démocratiques, de rassembler autour des valeurs de la démocratie et non d'écarter.

C'est dans cet esprit qu'elle organise ou participe à des missions de « bons offices » ayant pour but de faciliter la prévention et le règlement pacifique des crises et des conflits au sein des pays membres de la Francophonie.

En avril et en juin 2004, l'APF a ainsi largement participé aux missions de contact et d'évaluation envoyées à Haïti, tant elle est attachée à ce que l'année du bicentenaire de son indépendance marque aussi le début de la construction d'un État garantissant à tous la sécurité et la paix, permettant un développement véritablement durable. En partenariat avec l'OIF, elle appuiera la mise en place et le renforcement du parlement haïtien dès que les conditions le permettront.

Je ne peux passer sous silence la situation en Côte d'Ivoire, qui retient toute notre attention. Mes premiers mots seront évidemment pour présenter les condoléances de notre Assemblée aux familles des victimes civiles et militaires des événements récents. L'APF a toujours soutenu la recherche d'une solution politique au retour à la paix civile en Côte d'Ivoire, qui passe notamment par l'application des accords d'Accra, le désarmement de toutes les forces irrégulières, la tenue d'élections auxquelles doivent pouvoir participer toutes les forces politiques ivoiriennes.

L'étroite relation entre la démocratie et le développement durable explique que l'APF, dans la perspective de l'adoption du Cadre stratégique décennal, souhaite développer, avec le concours de l'OIF, un volet nouveau et systématique d'appui aux parlements en sortie de crise.

Mesdames et Messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,

L'APF est aussi consciente que toute stratégie de développement durable doit adopter une approche axée sur tous les intervenants ; elle attache en particulier une grande attention aux actions à destination des femmes et des jeunes.

Le paysage actuel des pays du Sud montre que les femmes risquent, si rien n'évolue, d'être les oubliées du développement durable : elles sont les premières victimes de la pauvreté et sont généralement les principales exclues du progrès, de l'éducation et des sources de décision. Sans une volonté politique clairement affirmée de scolariser les petites filles pour aboutir rapidement à une réelle égalité d'accès à l'enseignement primaire, sans vaincre les obstacles empêchant leurs mères d'être des citoyennes à part entière, cette situation n'évoluera pas. L'APF souhaite notamment que des textes législatifs prohibent toute ségrégation à l'emploi et au salaire à l'encontre des femmes, et que celles-ci puissent bénéficier en priorité de la promotion d'instruments de microcrédit.

L'APF a, pour sa part, créé en 2002 son réseau de femmes parlementaires, qui s'est fixé pour objectif la promotion d'une meilleure participation des femmes à la vie politique, économique, sociale et culturelle.

Quant aux jeunes, il convient naturellement de les préparer au rôle qu'ils tiendront nécessairement demain dans la Cité. Les gouvernants doivent en conséquence veiller à la qualité de l'instruction civique dispensée dès l'enseignement primaire.

Dans une perspective de développement durable, le respect de la diversité culturelle prend une importance particulière car la définition du développement ne se fonde plus sur une référence unique à l'économie mais embrasse désormais une dimension politique, sociale et culturelle, souvent remise en cause dans le cadre des négociations commerciales de l'OMC. L'APF appuie donc la résolution de l'Unesco visant à élaborer un avant-projet de convention sur la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques. Elle salue la position de la Francophonie dans sa contribution au Sommet mondial sur la société de l'information, opposant à la «fracture numérique» le concept de «solidarité numérique». Elle estime que les parlementaires de l'espace francophone doivent participer activement aux débats et à la définition du contenu normatif d'un instrument juridique international sur la diversité culturelle.

La plupart des questions d'ordre environnemental appellent des réponses à l'échelle de la planète : citons notamment la maîtrise du développement urbain, les combats contre l'effet de serre, la déforestation et la désertification. La communauté internationale multiplie les réunions sur ces sujets mais ne s'est pas encore dotée des moyens permettant de contrôler la mise en œuvre des décisions prises lors des sommets et conférences internationales.

Pour y parvenir, l'APF appuie la création d'une organisation mondiale chargée de veiller au respect des obligations internationales souscrites par les États dans le domaine de la protection de l'environnement.

Mesdames et Messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,

Le développement durable doit enfin réserver toute sa place à l'Afrique. La mise en œuvre du Nepad doit, aux yeux de l'APF, impliquer étroitement les pouvoirs locaux, qui constituent les relais les plus sûrs de l'expression des besoins des populations, notamment dans le cadre de la coopération décentralisée, qui doit être encouragée parce qu'elle est le complément indispensable à la conception traditionnelle de l'aide au développement.

Les parlementaires, réunis dans votre assemblée consultative, estiment qu'il est possible de créer les conditions d'une mondialisation solidaire, condition du développement durable, fondée sur la démocratie politique, la diversité culturelle, le développement économique, la lutte contre la pauvreté et la protection de l'environnement. Dans ce cadre, c'est aux parlements que revient en particulier la mission de traduire en normes juridiques les principes politiques énoncés dans les enceintes internationales et de contrôler la mise en œuvre des politiques de développement durable.

Telle pourrait être ma conclusion.

Mais je tiens pour finir à dire tout le plaisir qu'éprouve l'APF à travailler aux côtés de Monsieur Abdou Diouf, interlocuteur attentif aux préoccupations du monde parlementaire. Sa disponibilité à notre égard, son ouverture d'esprit constituent un encouragement à nous impliquer toujours plus avant dans les instances de la Francophonie.

Je terminerai sur les liens entre le développement durable et la jeunesse : les parlementaires que nous sommes savent, comme le rappelait Antoine de Saint-Exupéry, que « *nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants* ».

C'est dans cet esprit que nous étions attachés à ce qu'une délégation du Parlement francophone des jeunes puisse remettre aux chefs d'État et de gouvernement ici présents le texte sur le développement durable qu'ils ont adopté l'an dernier à Niamey. Vous l'avez accepté et nous tenions à vous en remercier, en leur nom et en notre nom propre.

**Déclaration
du Parlement francophone des jeunes
sur le développement**

Déclaration du Parlement francophone des jeunes sur le développement

9 juillet 2003 Niamey

Préambule

Nous, jeunes parlementaires francophones réunis à Niamey du 5 au 9 juillet 2003 à l'occasion de la deuxième session du Parlement francophone des jeunes,

TENANT COMPTE de la légitime aspiration de tous les peuples au développement ;

ADHÉRANT pleinement aux Objectifs du millénaire pour le développement et à la stratégie de réduction de la pauvreté définis par les Nations unies dans la Déclaration du Millénaire, adoptée à New York en 2000 ;

CONVAINCUS que la démocratie et la solidarité constituent des valeurs essentielles sur lesquelles toute action de développement doit se fonder ;

CONVAINCUS également que la prise en charge des questions sociales, la préservation de l'environnement, la promotion du secteur privé et des échanges internationaux, et l'appréhension des nouvelles technologies sont autant d'axes prioritaires d'intervention dans une perspective de développement durable ;

CONSIDÉRANT que le développement ne saurait être réalisé sans la participation de toutes les composantes de la communauté, particulièrement à travers l'intégration de genre ;

PRÉOCCUPÉS par l'écart de développement entre pays riches et pays pauvres ;

DISPOSÉS à apporter notre contribution dans toutes les actions de développement dans nos communautés respectives ;

Dans l'esprit de la Charte du jeune citoyen francophone du XXI^e siècle, élaborée lors de la première session du Parlement francophone des jeunes, adoptons la déclaration dont la teneur suit :

Article 1 : La démocratie, dans sa diversité culturelle, est essentielle pour le développement et la paix.

Article 2 : Les États et gouvernements francophones s'engagent à appuyer l'opinion exprimée spontanément par les jeunes et à organiser des consultations sur les sujets d'intérêts nationaux et internationaux.

Article 3 : La démocratie requiert l'engagement des États à combattre l'ignorance et à développer des programmes d'éducation accessibles à tous, sans distinction de classe sociale, de sexe, de religion ou de race.

Une structure permanente doit promouvoir la démocratie, l'État de droit et le développement dans le monde.

Article 4 : Les citoyens francophones exercent leur droit de vote. Les États et les gouvernements s'engagent à organiser des élections libres, équitables et transparentes en proscrivant notamment toute forme de violence, d'oppression et en garantissant le pluralisme politique.

Article 5 : Les États et gouvernements francophones s'engagent à assurer l'effectivité du principe de séparation des pouvoirs.

Article 6 : Les États et gouvernements francophones s'engagent à éradiquer toute discrimination en favorisant l'intégration des femmes, des jeunes et des minorités dans la vie politique et sociale en vue d'un développement harmonieux.

Article 7 : La démocratie, dépositaire de l'État de droit, exige un cadre intègre et consolidé par une prévention rigoureuse, une punition sévère et un contrôle strict et prédéfini de la corruption.

Article 8 : La primauté du partage et de la transparence dans la diffusion de l'information politique, économique, sociale et culturelle est la base de l'édification de toute structure démocratique efficace et viable.

Les États de l'espace francophone garantissent la liberté d'expression à travers des canaux d'information libres et diversifiés.

Article 9 : Les États respectent les engagements souscrits dans le cadre des traités internationaux.

Article 10 : La Francophonie crée un organe appelé « Fonds d'appui à la santé de l'espace de la Francophonie », à savoir le Fasef.

- §1. Le Fasef est chargé de la mobilisation des ressources humaines compétentes, matérielles et financières.
- §2. Les ressources sont mises à la disposition des pays francophones, prioritairement pour la prévention et le traitement des maladies suivantes :
 - le paludisme, notamment par la mise à disposition de moustiquaires imprégnées ;
 - le sida, notamment par l'accessibilité aux anti-rétroviraux ;
 - la malnutrition, notamment par la distribution de micro-nutriments.

Article 11 : Le Fasef est, entre autres, financé par un prélèvement sur le PNB de chaque pays francophone dont le taux est fixé par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, sans préjudice du respect des autres dispositifs existants.

Article 12 : Le Fasef établit et fait respecter par les pays francophones des normes minimales de qualité de services et d'hygiène dans tous les centres de santé auxquels chaque citoyen francophone peut accéder facilement.

Article 13 : Le Fasef favorise la coopération et les échanges dans le domaine de la santé, sur les plans technique et scientifique, au sein de l'espace francophone.

Article 14 : L'objectif de la scolarisation universelle doit être atteint en 2015.

§1. Tel qu'il est énoncé dans les Objectifs du millénaire pour le développement, il constitue une obligation de résultat pour les pays francophones.

§2. En vue de sa réalisation, les pays francophones recourent, sous le contrôle d'institutions compétentes, à une utilisation rationnelle de leurs ressources propres et, si besoin est, à la coopération internationale, particulièrement dans l'espace francophone.

Article 15 : La Francophonie veille à ce que les pays francophones établissent les programmes et infrastructures scolaires nécessaires et conformes à la réalité socioculturelle de leurs communautés ainsi qu'à la qualité de l'enseignement dispensé, tant au niveau des études supérieures que générales, techniques et professionnelles à travers, notamment, la revalorisation de la profession enseignante.

Article 16 : L'Agence universitaire de la Francophonie gère l'octroi de toutes les bourses attribuées dans le cadre de la Francophonie, favorise leur multiplication et assure une publicité effective auprès des personnes concernées.

Article 17 : La Francophonie incite les pays membres, en leur sein et au niveau interétatique, à la production, la diffusion et la protection de la culture et des projets à contenu culturel.

Article 18 : Les pays francophones intègrent l'approche « genre » dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs programmes de développement.

Article 19 : Dans le respect de leurs réglementations respectives, les pays francophones s'engagent à favoriser la libre circulation de leurs citoyens dans l'espace francophone.

Article 20 : La solidarité est une forme de coopération et d'entraide qui anime le développement. Un nouvel élan de solidarité doit permettre de créer les conditions de la réalisation des huit Objectifs du millénaire pour le développement, tels que définis par l'Organisation des Nations unies.

Article 21 : Une instance internationale ayant comme fonction la gestion de tous les projets de développement doit être créée afin d'assurer une coopération efficace qui respecte les spécificités locales.

Article 22 : Les États et gouvernements membres de l'espace francophone s'engagent à instaurer entre eux une meilleure coopération judiciaire. L'égalité de tous devant la loi doit être garantie dans les États de l'espace francophone.

Article 23 : Un organisme compétent en matière de prévention, de gestion et de résolution des conflits ainsi qu'un système de coopération politique internationale doivent être créés.

Article 24 : La Francophonie doit initier des actions d'appui au financement des projets de développement mais, aussi, doit déclencher un processus global d'effacement de la dette.

Article 25 : La Francophonie doit créer les conditions de renforcement du secteur privé en vue de soutenir les actions de développement.

Article 26 : En matière sociale, la solidarité doit s'exprimer par l'égalité en droit et en chance effective de réalisation de tout individu à chaque étape de sa vie et sans égard à l'âge, au sexe, à la religion ou à la race. Le développement de l'instruction est un élément essentiel de la solidarité internationale dans des domaines comme la santé, la jeunesse, l'emploi. Ainsi, la Francophonie doit être un espace privilégié de coopération en matière d'éducation.

Article 27 : Le développement doit se faire dans le respect de la spécificité nationale. Chaque culture contribue à la richesse du patrimoine humain, c'est pourquoi la modernisation ne doit pas aboutir à une perte d'identité. La langue française doit continuer de garantir la solidarité entre nations francophones différentes.

Article 28 : Considérant les problèmes écologiques liés au développement d'un pays, le développement doit aller de pair avec la protection de l'environnement. Il faut ainsi faire appel aux États pour qu'ils respectent les différents traités environnementaux tels que la Déclaration de Johannesburg et le Protocole de Kyoto.

Article 29 : L'initiative privée doit être encouragée par l'État en favorisant la création de jeunes entreprises, à travers un allègement fiscal et en facilitant l'accès aux crédits afin de réduire le taux de chômage, surtout parmi les jeunes, et d'accroître les richesses.

Article 30 : Les États doivent encourager les investisseurs nationaux et étrangers en créant de nouveaux instruments incitatifs de crédits et en construisant des infrastructures durables.

Article 31 : Dans le but de promouvoir le libre échange et de faciliter la libre circulation des biens, des services et des personnes, les États sont encouragés à tisser des liens économiques solides par la création de regroupements régionaux nouveaux et par la consolidation de ceux déjà existants.

Article 32 : Pour promouvoir des échanges commerciaux équilibrés et fructueux, les éléments suivants doivent être réunis :

- une volonté claire et concrète des pouvoirs publics ;
- une capacité institutionnelle renforcée ;
- une implication active des acteurs.

Article 33 : Afin de responsabiliser les entreprises multinationales vis-à-vis des lois nationales et des accords signés et adoptés dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, les États s'engagent à œuvrer dans le sens de l'application stricte du code de conduite qui définit une éthique pour ces entreprises.

Article 34 : Chaque État doit mettre en vigueur des lois assurant des conditions de travail optimales pour tous.

Article 35 : Afin de garantir une situation de libre concurrence, les États doivent mettre en œuvre des mesures réprimant la corruption, les détournements de fonds et le blanchiment d'argent.

Article 36 : Les États doivent créer les conditions de modernisation de leur économie, notamment en organisant le secteur informel afin qu'il participe mieux au développement.

Article 37 : Tout pays producteur de matières premières doit valoriser ses ressources en mettant en place une industrie compétitive pour garder le maximum de valeur ajoutée dans le pays.

Article 38 : Les États doivent promouvoir l'utilisation de nouvelles technologies dans le domaine de la santé pour améliorer la qualité des services médicaux. Ceci permet de lutter contre certaines maladies et d'augmenter l'espérance de vie.

Article 39 : Les États doivent mettre les technologies de l'information et de la communication (TIC) au service de la démocratie, en assurant la transparence et la libre diffusion de l'information, dans le but d'encourager la participation citoyenne libre et efficace des jeunes.

Article 40 : Les États doivent améliorer la qualité des milieux éducatifs en garantissant l'accès libre aux TIC, permettant ainsi d'élargir les horizons culturels des individus tout en favorisant la formation locale des cadres au sein des États.

Article 41 : Les États doivent favoriser les échanges interculturels en développant les TIC et ceci en réduisant leurs prix d'accès, en créant des espaces d'échange (Points d'accès aux inforoutes pour la jeunesse : projet Paje de l'AIF), en sensibilisant les jeunes et en assurant la diffusion de l'information à tous les niveaux de la société.

Article 42 : Une coopération entre les États doit être instaurée afin qu'ils bénéficient des apports positifs des nouvelles technologies en assurant leur utilisation viable et sécurisée pour le développement.

Article 43 : Les nouvelles technologies doivent servir à la mise en place d'un environnement favorable à la création d'emplois chez les jeunes pour améliorer leurs conditions de vie.

Article 44 : Les États doivent impérativement mettre les TIC au service de la santé par le biais des campagnes de sensibilisation dirigées vers les jeunes, pour les informer notamment sur les infections sexuellement transmissibles et les méfaits de la drogue et du tabac.

Article 45 : Les États doivent coopérer en développant des programmes d'appui et d'aide par le biais des nouvelles technologies afin de réduire l'écart socio-économique entre les pays.

Article 46 : L'eau constitue un élément indispensable à la vie humaine ainsi qu'à l'existence de la faune et de la flore sur terre. De ce fait, tous les États francophones doivent adopter des politiques nationales afin d'assurer la protection des ressources en eau et leur distribution équitable aux habitants, en qualité et en quantité, dans la vie quotidienne et pour la production.

Article 47 : Une gestion durable des terres et des espèces cultivées doit être mise en place afin d'assurer un bon rendement des cultures, essentiel à la satisfaction des besoins des populations, tout en veillant à la diminution de toutes les formes de pollution.

Article 48 : Les forêts doivent être préservées car elles constituent le poumon de notre planète et jouent un rôle essentiel dans l'équilibre et la diversité des écosystèmes.

Article 49 : La sécheresse et la désertification étant des phénomènes qui menacent la survie de tous les êtres vivants, il est essentiel de prendre des mesures afin d'enrayer ce processus. Pour cela, tous les États francophones ont le devoir d'appliquer les dispositions des conventions des Nations unies sur la lutte contre l'avancée des déserts (CCD).

Article 50 : Il est primordial d'interdire et de punir sévèrement le braconnage et le trafic d'animaux dans tous les pays, par le biais d'une collaboration internationale. La préservation de toutes les espèces, surtout celles en voie de disparition, doit être assurée afin de garantir l'équilibre essentiel à leur reproduction.

Article 51 : Le Protocole de Kyoto sur la réduction des gaz à effet de serre doit être systématiquement appliqué et ce, de façon universelle.

Article 52 : Les États doivent encourager la fabrication de produits biodégradables et recyclables pour favoriser leur intégration dans tout processus industriel.

Article 53 : Un système de collecte et de ramassage des déchets doit être mis en place et assuré dans tous les États francophones par le biais d'un tri sélectif pour permettre leur recyclage.

Article 54 : Les États membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie prennent les mesures nécessaires pour mettre en application la présente déclaration.

Article 55 : Les membres du Parlement francophone des jeunes se chargent de diffuser la présente déclaration et d'œuvrer à son respect à tout niveau.

TROISIÈME PARTIE

DISCOURS À LA SÉANCE SOLENNELLE INAUGURALE

**Discours inaugural
prononcé par Son Excellence Monsieur Blaise Compaoré
Président du Burkina Faso**

Hôte du X^e Sommet de la Francophonie

Excellences, Mesdames et Messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Chefs de délégation,
Honorables invités,
Mesdames, Messieurs,

C'est avec une légitime fierté que le Burkina Faso, terre de liberté et de dialogue accueille le X^e Sommet de la Francophonie. Le peuple burkinabé tout entier apprécie cet événement qui vise la consécration de la solidarité humaine par le partage et le développement durable.

Je voudrais en ces instants solennels adresser mes sincères remerciements à l'ensemble des chefs d'État et de gouvernement et à toutes les délégations qui, dans leur immense générosité, ont honoré le peuple burkinabé en faisant le déplacement de Ouagadougou.

Je salue particulièrement la présence parmi nous de leurs Excellences Messieurs :

- Olusegun Obasanjo, président de l'Union africaine et du Commonwealth ;
- Abdelaziz Bouteflika, président de la République algérienne ;
- Joaquim Chissano, président du Mozambique ;
- Omar Hassan al-Bechir, président de la République du Soudan.

Je vous demande de leur rendre un vibrant hommage et de leur traduire notre grand plaisir de les avoir à nos côtés.

La famille francophone, par ma voix, remercie l'ensemble des gouvernements et des peuples qui ont apporté leur appui à l'organisation de ce sommet. Je félicite l'Union des conseils économiques et sociaux, la Fédération internationale des experts comptables, les journalistes, les intellectuels, les hommes de culture, les représentants de la société civile et les maires francophones. Leurs brillantes contributions ont enrichi les travaux des sessions du Conseil permanent et de la Conférence ministérielle. Elles ont stimulé la réflexion sur le thème de notre rencontre.

L'espace francophone constitue un modèle d'interaction et d'ouverture exclusive de tout repli. Le français, cette belle langue que nous avons en partage, enrichit et fortifie notre perception du monde et de l'Homme, constamment orientée vers un mieux-être de l'humanité. C'est forts de cette conviction profondément enracinée dans des valeurs communes que nous œuvrons ensemble pour, à la fois, le raffermissement de nos liens de solidarité et la consolidation des processus démocratiques dans le monde. La voie à emprunter est celle de la construction d'un monde attentif aux valeurs des héritages historiques, culturels et aboutissant par l'engagement collectif au renforcement du dialogue et au respect de la diversité.

Car pour les nations que nous représentons, au passé séculaire et à l'épaisseur historique avérée, la diversité culturelle doit être avant tout une ouverture, une capacité d'intégrer sans substituer, une nécessité de concilier sans diluer et une détermination à coexister sans dominer afin de mieux contribuer au rayonnement des valeurs universelles.

En cultivant des relations privilégiées, fondées sur l'exploitation de nos complémentarités et la mise en oeuvre des solidarités nécessaires, nous répondrons aux aspirations de nos peuples à faire de la communauté francophone un espace de stabilité politique et de progrès économique. La Francophonie peine lorsqu'un de ses pays membres est en crise. Elle est éprouvée quand le rejet des idéaux et des valeurs qu'elle offre au reste du monde endeuille et précarise les populations. C'est pourquoi il lui faut continuer d'appuyer les efforts de médiation africaine et internationale, et saluer les sacrifices consentis par la France et l'ensemble des autres États pour trouver des solutions pacifiques aux crises politiques en Côte d'Ivoire, à Haïti et dans la région des Grands Lacs.

La force de notre communauté réside dans son universalité, dans sa capacité à s'adapter, à vivre avec son temps, un temps marqué par de multiples signes d'inquiétude, mais aussi par de nombreuses espérances. La Francophonie, aux côtés de toutes les autres entités du monde, participe pleinement à la mobilisation et à l'action pour la formulation de réponses aux défis de notre temps.

En décidant de consacrer le thème du X^e Sommet au développement durable, notre communauté inscrit au centre de ses préoccupations la prise en compte des enjeux globaux nés de l'interdépendance des destins de nos nations. Il s'agit de la sécurité collective, liée à la prévention et au règlement des conflits, à la sécurité alimentaire, à la réduction du commerce des armes et à la promotion des droits humains. Il s'agit aussi des pandémies, qui débordent les frontières nationales pour devenir une menace globale. Il s'agit, enfin, de la gestion durable de l'environnement.

De Chaillot à Beyrouth, la Francophonie, en prônant la mondialisation du développement social, a toujours été le porte-flambeau d'un nouveau type de coopération internationale pour le développement partagé, respectueux des aspirations de chaque peuple et des besoins communs de l'humanité.

Le Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg a été une occasion pour la Francophonie de contribuer à façonner les modes de pensée et l'ordre des valeurs par une approche globale du devenir de l'Homme et de la préservation de son environnement. En décidant de poursuivre cet élan pour faire de notre X^e Sommet une étape décisive dans la mise en oeuvre du plan d'action du Sommet mondial pour le développement durable, l'espace francophone va ouvrir ses valeurs aux autres pour l'épanouissement général.

La solidarité qui nous unit depuis 1970 est notre véritable force. Mais, resterons-nous toujours forts si les inégalités renforcées par une mondialisation débridée creusent un fossé de plus en plus grand entre les riches et les pauvres ? Préoccupées par des questions quotidiennes de survie et par l'ignorance, les populations démunies de cette planète peuvent-elles se soucier de la préservation

de l'environnement lorsque la destruction de la nature en arrive à être leur mode instantané de survie ? L'accroissement du volume et la qualité de la coopération sont des devoirs de solidarité des nations riches envers les nations pauvres. Ils constituent une exigence majeure pour le développement durable.

La Francophonie est porteuse d'espérance. Elle a pris sur elle la responsabilité d'aller résolument de l'avant en multipliant les actions confortant les partenariats efficients, de défendre la dignité humaine et les principes de la diversité culturelle. Ensemble, les États et gouvernements francophones peuvent peser dans les instances internationales pour faire émerger une autre vision du monde, faite de fraternité, de justice et de solidarité.

Tout en souhaitant à notre frère, le Président Abdou Diouf, de mettre toujours ses compétences exceptionnelles au service de notre organisation, je déclare ouvert le X^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement ayant le français en partage.

Je vous remercie.

**Discours de Son Excellence le Général Émile Lahoud
Président de la République libanaise**

à la séance solennelle inaugurale du Sommet

**lu par le Ministre libanais de la Culture
Son Excellence Monsieur Naji Boustany**

Monsieur le Président du Burkina Faso,
Mesdames et Messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Chefs de délégation,
Mesdames et Messieurs les Délégués,
Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie,

Distingués invités,
Chers amis,

Au nom de tous les Libanais, nous tenons tout d'abord à vous exprimer le plaisir d'être parmi vous aujourd'hui dans un pays frère qui a toujours eu, avec le pays des Cèdres, des relations étroites et privilégiées. Le Burkina Faso a été pour nous une terre d'accueil, une terre dont les fils, avec ténacité et bravoure, n'ont jamais reculé devant les épreuves.

Lors du IX^e Sommet de la Francophonie, qui s'était tenu à Beyrouth, le thème du dialogue des cultures avait été au cœur de nos débats. Ce thème demeure d'actualité à l'heure où nous passons la présidence au Burkina Faso, organisateur de ce X^e Sommet, car un « monde multipolaire » conciliant l'aspiration à l'universel et la réalité des spécificités de chaque société, respectueux des identités et de la diversité culturelles, est plus que nécessaire.

Les problèmes auxquels nos pays ont à faire face demeurent importants. Les conflits dans le monde, tant en Afrique qu'au Proche-Orient, s'aggravent. Ils justifient un réel dialogue entre les nations, une plus grande solidarité entre les États francophones, unis par une même langue et un même langage, et partageant les mêmes valeurs car la Francophonie « *est et restera un fraternel dialogue des cultures* », selon les termes d'un grand francophone, Charles Hélou. Dans ce cadre, une solidarité effective et pleinement partagée nous paraît indispensable pour aplanir les difficultés et garantir à nos peuples un développement à la fois durable et équitable. En face du « choc des civilisations » dont on parle, la Francophonie nous apparaît comme la meilleure réponse à cette vision alarmiste. En réunissant des pays du Nord et du Sud, et les nations de cinq continents, elle offre la preuve éclatante que la fraternité entre les peuples est encore possible et que le clivage Orient/Occident et Nord/Sud qu'on cherche à mettre en relief n'est pas une fatalité.

Mosaïque de peuples et de religions, la Francophonie illustre également, selon nous, ce « message » dont parlait le Pape Jean-Paul II à propos du Liban et prouve que la différence, loin d'être source de conflits, est source d'enrichissement mutuel.

La Francophonie a contribué, pendant les deux années écoulées et dans la mesure de ses moyens, à améliorer l'état de ce monde. Elle ne cesse de le faire sous l'impulsion de son éminent Secrétaire général, Son Excellence le Président Abdou Diouf, dont nous saluons l'action énergique et la profonde sagesse.

À Beyrouth, nous avons clairement affirmé que la mondialisation est une menace pour la culture tant qu'elle se résumera à une marchandisation outrancière des expressions culturelles, marchandisation qui risque à terme d'étouffer la créativité, de broyer la diversité et d'interdire à la majeure partie des êtres humains un accès à la production et à la diffusion artistiques. Nous n'avons pas craint d'être à l'avant-garde de la communauté internationale pour appeler à la négociation à l'Unesco d'une convention sur la diversité culturelle. Un engagement des autorités publiques pour la défense et la promotion des cultures nationales est crucial et doit être garanti par un instrument normatif contraignant, doté d'un mécanisme viable et efficace de coopération internationale. La diversité linguistique est la colonne vertébrale de la diversité culturelle. Le français, ainsi que la plupart des autres langues qui composent notre espace, sont en net recul. Un certain volontarisme pour renforcer le français ainsi que le plurilinguisme au sein des organisations internationales, sur la Toile et dans le paysage médiatique universel s'avère indispensable.

L'attractivité de la Francophonie n'a pas faibli depuis Beyrouth. Plusieurs pays sont venus frapper à la porte de notre organisation dans l'espoir d'en devenir membres. Cela doit nous encourager fortement à consolider notre image en tant qu'espace solidaire attaché à ses valeurs, offrant une alternative crédible à une mondialisation exclusivement économique, fondée sur la compétitivité et la loi du plus fort.

Nous sommes convaincus que le chantier entrepris à Beyrouth dans le but d'améliorer le mode de fonctionnement et les méthodes de notre organisation connaîtra une issue heureuse. J'en veux pour preuve le Cadre stratégique décennal que nous n'allons pas tarder à adopter et qui va être notre feuille de route pour les années à venir.

Avoir décidé de mettre ce Sommet sous la thématique de la coopération pour un développement durable nous semble de bon augure ; fidèles à l'esprit du Sommet de Chaillot, nous saluons toutes les initiatives et actions communes qui favorisent l'avènement d'un partenariat économique entre Francophones aux fins d'assurer le développement durable à travers une solidarité accrue.

Notre organisation avait entériné le contenu de la déclaration adoptée par le Sommet arabe de Beyrouth quant à la nature du conflit israélo-arabe et ses conséquences sur les pays de la région, qui sont telles que ce conflit ne saurait être résolu que dans un cadre global, chacun des pays concernés ne pouvant trouver la paix que si tous les autres en font autant. L'approche globale suppose aussi que les résolutions de l'Organisation des Nations unies, qui constituent la légalité internationale en la matière, représentent un bloc. Elle ne peuvent être dissociées les unes des autres ni être appliquées sélectivement car une légalité à géométrie variable n'est pas admissible : elle doit être une pour tous, applicable partout avec la même rigueur et le même engagement.

C'est là une constante de la diplomatie de mon pays. Qu'elle fasse, depuis la Déclaration de Beyrouth, partie intégrante de la politique de l'OIF en la matière ne peut que renforcer l'engagement du Liban au sein de cette institution. Le Liban, en effet, est fier de sa présence et de son rôle en Francophonie. À vos côtés, il poursuivra la bataille pour la paix, la démocratie et la prévention des conflits dans notre espace et il œuvrera à les renforcer en soutenant le dialogue des cultures et le développement durable.

Pour conclure, nous espérons que, sous la présidence éclairée de notre cher frère, Son Excellence Monsieur le Président Blaise Compaoré, dont la sagesse suscite l'admiration de ses pairs et à qui nous transmettons le flambeau avec émotion, le Burkina Faso saura ajouter sa pierre à l'édifice francophone et l'Organisation internationale de la Francophonie réussira à jouer un rôle accru sur le plan international afin que notre voix, la voix du dialogue, de la modération et de la paix soit toujours entendue.

Je vous remercie.

**Discours de Son Excellence Monsieur Jacques Chirac
Président de la République française
à la séance solennelle inaugurale du Sommet**

Monsieur le Président du Faso,
Mesdames et Messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Mesdames les Premières dames,
Monsieur le Représentant du Secrétaire général des Nations unies,
Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie,
Mesdames, Messieurs,

Mes chers amis,

Je tiens à vous remercier tout d'abord, Monsieur le Président de la République, mon cher Blaise, pour l'accueil inoubliable du peuple du Burkina Faso dans cette ville si belle et si moderne de Ouagadougou où bat, aujourd'hui, le cœur de notre famille francophone.

Au moment où cette famille s'apprête à adopter sa stratégie de développement durable, l'épreuve qui frappe l'un de nos membres nous rappelle que la paix est la condition première du développement.

À quelques heures de route d'ici, l'un de nous traverse une crise profonde. Une crise qui mobilise la communauté internationale tout entière, les Nations unies, l'Union africaine, la Cédéao, une communauté décidée à tout faire pour enrayer la spirale d'autodestruction d'une grande nation, qui nous est si proche et si chère.

Dans ces circonstances graves, je tiens à redire solennellement que la France est l'amie de la Côte d'Ivoire. Elle n'est pas là pour imposer sa propre paix mais pour tenter d'éviter la guerre civile et le chaos. Elle est présente aux côtés du peuple ivoirien, comme de tant d'autres peuples affligés par la guerre, pour l'aider à trouver lui-même le chemin de la réconciliation, de la paix et du renouveau.

En adoptant à l'unanimité la résolution 1572, le Conseil de sécurité de l'ONU a rappelé avec la plus grande fermeté qu'il ne peut y avoir de solution militaire à des crises de cette nature. Il a réaffirmé les voies d'un règlement politique qu'attendent depuis trop longtemps la nation ivoirienne et l'ensemble de la région.

Pour la Francophonie, c'est là un défi majeur. Comment justifier notre existence si nous restions indifférents quand un conflit déchire l'un de nos membres, quand nos valeurs fondamentales sont niées par le recours à la force ou la politique de la haine ? Notre organisation, fondée sur la confiance, doit être un lieu où l'on aborde malentendus et différends dans un esprit de fraternité et de conciliation. Nous devons adresser à la Côte d'Ivoire un message ferme et amical à la fois, pour que les parties renoncent à la politique du pire et à la violence, à l'illusion de la solution militaire et renouent avec le dialogue, seul chemin vers la paix.

Nous devons réagir chaque fois qu'un de nos membres est confronté à une telle situation.

Je rends hommage à l'engagement et à l'action de notre Secrétaire général, le Président Abdou Diouf. Homme d'expérience et de sagesse, il est, à la tête de notre organisation, un artisan infatigable de la paix.

Sous sa conduite, la Francophonie affirme son rôle politique. Elle s'est engagée avec succès dans des actions de médiation, de soutien aux processus de sortie de conflit, d'appui aux élections. Elle doit travailler en liaison étroite avec les Nations unies, l'Union africaine et les organisations régionales. Confirmons pour cela le mandat politique de notre Secrétaire général, et d'abord en Côte d'Ivoire. Faisons mieux vivre le dialogue politique entre nos représentants personnels et entre nos ministres.

Communauté de valeurs, la Francophonie a aussi pour mission d'aider à l'enracinement de la démocratie, des droits de l'Homme et de l'État de droit. Donnons sa pleine portée à la Déclaration de Bamako, qui organise notre coopération dans ce domaine, en étroite liaison avec l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, ardent avocat de la démocratie.

La paix est une condition du développement. Mais, pour que cette paix puisse s'enraciner durablement, il faut que le progrès économique, stimulé par des politiques de croissance vigoureuses, serve la justice et la solidarité, qu'il respecte les équilibres sociaux, culturels et écologiques. Tel est bien l'enjeu de notre sommet.

Avec l'adoption d'un cadre stratégique décennal, la Francophonie donne à ses membres les moyens de relever le défi. Ce cadre orientera l'action de nos opérateurs : pour la mobilisation de ressources, pour l'éducation et la santé, pour l'écologie et pour la culture. Il renforcera la crédibilité des projets présentés aux bailleurs de fonds internationaux.

Sachons utiliser un contexte international propice à l'action : 2005 est l'année du premier bilan de la réalisation des Objectifs du millénaire. Pour répondre aux besoins de financement du développement, la France, avec le Brésil, le Chili et l'Espagne a proposé la création de moyens nouveaux, de taxations internationales et d'autres mécanismes innovants. Cent dix pays ont reconnu qu'il n'y avait pas d'autre voie pour donner une nouvelle impulsion au développement et ont approuvé cette initiative. Un mouvement irréversible est lancé dont l'aboutissement dépend maintenant de chacun d'entre nous. J'appelle la Francophonie à se mobiliser pour que le Sommet des Nations unies de septembre 2005 prenne, sur cet enjeu majeur, les décisions qui s'imposent. Nous savons pouvoir compter sur l'engagement du Secrétaire général des Nations unies, notre ami Kofi Annan, que je salue très chaleureusement et qui n'a pas pu être ici, aujourd'hui, pour des raisons que nous comprenons parfaitement. Chacun connaît en effet ses convictions et sa sagesse.

Voici quelques jours, s'est ouverte l'Année internationale du microcrédit et je suis heureux de saluer la présence parmi nous de Monsieur Mohammed Yunus, père de cette technique efficace et révolutionnaire. Cet instrument a déjà

permis à plus de soixante millions de femmes et d'hommes de briser le cercle de la pauvreté. Le moment est venu de changer d'échelle et d'en décupler le nombre de bénéficiaires. La Francophonie peut apporter une contribution déterminante à la réalisation de cet objectif. La France a décidé, pour sa part, de créer une facilité de vingt millions d'euros qui bénéficiera en premier lieu aux pays francophones de la zone de solidarité prioritaire. Elle accueillera, en juin prochain, une conférence internationale qui sera un pas supplémentaire en faveur d'une mobilisation générale sur ce thème.

L'éducation n'est pas seulement la clé du développement. Elle est aussi un droit et chaque famille doit pouvoir attendre de la collectivité l'accès, pour ses enfants, à des écoles de qualité. Cela doit être le domaine d'excellence de la Francophonie, en veillant à l'égalité entre les garçons et les filles.

Nous devons également, à travers l'Agence universitaire de la Francophonie, dont je salue l'action très remarquable, soutenir la création de réseaux et de pôles d'excellence universitaires et scientifiques dans les pays francophones du Sud. Et poursuivre le travail engagé pour enrayer la fuite de leurs meilleurs étudiants, c'est-à-dire de leurs cerveaux, professeurs et chercheurs.

La protection de l'environnement est, tout autant, un impératif pour la solidarité francophone. Chacun sait que les conséquences du changement climatique et de l'appauvrissement de la biodiversité pèseront davantage sur les pays du Sud. Nous devons nous concerter pour mieux faire entendre notre voix dans les institutions chargées de la protection de l'environnement. Pour faire progresser ensemble le projet de création d'une Organisation des Nations unies pour l'environnement ; pour aider nos partenaires à définir et mettre en place des politiques nationales. La Conférence internationale sur le bassin du Niger a été exemplaire à cet égard. De la même manière, assurons ensemble, en février prochain, le succès de la Conférence sur le bassin du Congo.

La diversité culturelle, dont notre famille a fait son étendard, doit être reconnue comme le quatrième pilier du développement durable.

L'adoption, l'année prochaine, de la convention sur la diversité culturelle est possible, pourvu que nous restions unis et déterminés. Elle marquera une étape décisive dans l'élaboration d'un nouvel ordre international fondé sur la solidarité et le respect de l'autre.

La diversité des langues est aussi une diversité des regards sur le monde et sur son évolution. Le français qui nous rassemble est une langue de culture et de modernité, une langue scientifique. Une langue de l'Europe élargie, puisque sept, et bientôt neuf nouveaux ou futurs membres de l'Union européenne participeront à notre mouvement. Il leur appartient de promouvoir l'usage du français dans les enceintes européennes.

Le français est également une langue du sport dans son expression la plus aboutie, c'est-à-dire l'olympisme. La candidature de Paris aux Jeux de 2012, que je ne peux pas résister à évoquer ici, participe au rayonnement de notre langue. Grâce à votre soutien, la Francophonie pourra y prendre toute sa dimension.

TV5 joue un rôle unique et essentiel. Je rends hommage avec émotion à Serge Adda, qui l'a présidée avec talent. La France continuera, avec tous ses partenaires, à soutenir le développement de TV5. Elle poursuivra, dans le même temps, le projet d'une chaîne française d'information internationale.

L'exceptionnelle créativité des pays francophones du Sud constitue enfin un remarquable atout pour leur développement. La solidarité francophone doit les aider à valoriser ce potentiel historique.

Notre mouvement est à la recherche d'une nouvelle dimension populaire, d'une légitimité des cœurs qui assure sa pérennité. L'Année Senghor, tout comme les Rencontres des Francophonies, que la France accueillera en 2006, y contribueront, j'en suis sûr.

Mesdames et Messieurs,

Nous avons doté la Francophonie de moyens accrus, de programmes originaux et d'institutions nouvelles.

Ces réformes ont donné à notre communauté une ambition et une visibilité sans précédent. Bientôt l'ensemble de nos opérateurs s'installera autour de notre Secrétaire général – incarnation de la vocation politique de notre organisation et garant de la cohérence de son action – dans un siège de prestige, la Maison de la Francophonie, avenue de Saxe, au centre de Paris, à proximité immédiate de l'Unesco.

Notre mouvement fait l'objet d'un intérêt croissant. Il comprend cinquante-six membres et observateurs. Sept autres pays s'apprêtent à nous rejoindre. Cet intérêt est le signe que notre organisation répond à une attente. Nous sommes dans un monde où s'affirment des communautés linguistiques de plus en plus conscientes d'elles-mêmes. Démontrons par notre détermination politique, par notre dynamisme économique, par notre volonté de progresser sur tous les fronts du développement durable notre vitalité, notre créativité et notre capacité à apporter au monde contemporain des réponses et des projets à la hauteur des défis qu'il lui faut relever.

Je vous remercie.

**Discours de Son Excellence Monsieur Omar Bongo Ondimba
Président de la République gabonaise
à la séance solennelle inaugurale du Sommet**

Monsieur le Président du Faso, Président du X^e Sommet de la Francophonie,
Mesdames et Messieurs les Présidents et chers Collègues,
Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie,
Mesdames les Premières dames,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

Il m'est agréable, au moment où s'ouvrent nos travaux, d'adresser des remerciements chaleureux et de vives félicitations au président de notre sommet, notre frère Blaise Compaoré, ainsi qu'au peuple du Faso qui, comme à l'accoutumée, nous accueillent avec amitié et générosité.

Ce sommet, qui nous réunit autour du thème : « La Francophonie, un espace solidaire pour un développement durable », nous offre l'occasion d'ancrer notre ambition dans la durée à travers le Cadre stratégique décennal que nous adopterons demain.

Le développement durable, qui n'est plus un thème nouveau pour nous, est aussi un objectif universellement partagé. La Francophonie inscrit l'engagement que nous avons déjà pris envers cet objectif dans le cadre de sa propre démarche, liée à l'humanisme dont se nourrit la solidarité francophone.

Face à un tel choix, l'horizon que nous allons tracer pour les dix prochaines années appelle, de notre part, l'adoption d'une nouvelle éthique dans nos rapports mutuels. Une telle voie suppose :

- d'abord, que la Francophonie demeure un espace de paix, la paix étant une garantie pour la pleine expression de la solidarité francophone ;
- ensuite, que la Francophonie soit un espace de sécurité, de confiance et de liberté. Ce sont là des préalables à l'action solidaire ;
- enfin, que le développement durable favorise la prospérité. L'accès à celle-ci est un droit de l'Homme dont la pauvreté est une forme de violation.

La recherche de stratégies appropriées pour la lutte contre la pauvreté doit donc mobiliser la solidarité francophone, dans le cadre d'une nouvelle éthique du développement.

Au Gabon, la création toute récente d'un département ministériel chargé de la lutte contre la pauvreté répond à cette fin.

Monsieur le Président,

L'actualité révèle que les sociétés dont nous avons la charge, dans plusieurs de nos États, sont en proie à diverses crises sociopolitiques.

Elles naissent parfois des difficultés que nous rencontrons à répondre à certains besoins les plus élémentaires de nos populations tels que l'eau potable, un logement convenable, des soins de santé primaires et la sécurité au quotidien.

C'est pour répondre à ces impératifs que nous avons pris des engagements au Sommet du Millénaire. Ces engagements ont été renouvelés solennellement au Sommet de Johannesburg sur le développement durable.

Monsieur le Président,

Le présent Sommet devrait nous interpeller au sujet de la distance qui sépare les détenteurs des savoirs scientifiques et ceux qui cherchent à y accéder. Cette aspiration est légitime. L'accès à la modernité, qui passe par le savoir, mérite de figurer dans nos catalogues des droits de l'Homme.

Je tiens à dire ici qu'ignorance et développement sont incompatibles. Nous devons alors nous employer à combattre l'ignorance.

Nulle autre organisation internationale que la Francophonie ne pourrait mieux inscrire cette ambition dans ses programmes et mobiliser les moyens nécessaires à sa concrétisation. Nos francophonies, intergouvernementale et interuniversitaire, sont directement interpellées à ce titre-là.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Notre engagement solidaire en Francophonie milite en faveur de l'avènement d'une nouvelle culture en matière de coopération internationale.

Nous devons tout mettre en œuvre pour maintenir la Francophonie au rang qu'elle mérite d'occuper dans le contexte de la globalisation de l'économie.

La préservation des équilibres et des écosystèmes, dans la mise en valeur de nos ressources naturelles, permet d'assurer à la fois la gestion du court terme, tout en privilégiant l'avenir de nos populations.

Sur ce plan, l'Afrique centrale et le Gabon, tout particulièrement, ont pris des initiatives fortes dans le cadre de la préservation du bassin du Congo. Ces initiatives mobilisent plus d'un partenaire intéressé au niveau mondial.

D'autre part, la mise sur le marché international de ces mêmes ressources, toujours dans l'intérêt de nos populations, appelle à une gestion plus équitable ; ceci, afin de répondre aux exigences du développement durable et de la nouvelle économie.

Nous devons nous engager à faire prévaloir l'esprit d'équité et donc de solidarité, aussi bien dans les échanges des produits que dans les flux des capitaux.

La contribution de la Francophonie, à cet égard, doit s'inspirer des missions énoncées dans le Cadre stratégique décennal, qui sera adopté par le Sommet de Ouagadougou.

Je vous remercie.

**Discours de Son Excellence Madame Marie Arena
Ministre-Présidente
du Gouvernement de la Communauté française de Belgique
à la séance solennelle inaugurale du Sommet**

Monsieur le Président du Faso,
Mesdames et Messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies,
Monsieur le Président de la Commission de l'Union africaine,
Honorables Délégués,
Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur, pour la présidente du gouvernement de la Communauté française, de m'adresser à cette assemblée et une grande joie, Monsieur le Président Compaoré, d'être aujourd'hui l'hôte du Burkina Faso, ce pays avec lequel la Communauté française et la Région wallonne de Belgique ont noué des liens de partenariat étroit dans des domaines aussi variés que la santé, l'éducation, la coopération universitaire, l'agriculture, l'environnement...

Le Burkina, à nos yeux, est un pays exemplaire de notre politique de coopération ; c'est aussi, pour la communauté francophone, un modèle dans la recherche du renforcement de l'État de droit et du développement économique et social.

Quel bon choix donc que Ouagadougou pour réfléchir tous ensemble à cette question, devrais-je dire cette interpellation : quelle solidarité pour un développement durable ?

De retour en terre africaine qui l'a vue naître, la Francophonie, parce qu'elle incarne le dialogue des cultures et des langues, parce qu'elle réunit les plus riches et les plus pauvres, peut véritablement, à mes yeux, constituer le laboratoire d'une nouvelle politique de développement durable.

Durable, parce qu'équilibrée, durable parce que démocratique, durable parce que respectueuse des cultures et des diversités !

Comment résister à une mondialisation marquée par la dominance des impératifs économiques sur les valeurs sociales ? Comment concilier les nouvelles technologies et les traditions ? Comment gagner la guerre du développement sans être noyés dans le flux de l'uniformisation ? Comment éviter d'être acculés au choix entre la pensée dominante et le repli intégriste ? Comment éviter la mise à l'épreuve des identités nationales, de plus en plus réduites à l'affirmation agressive d'anti-modèles ?

Face aux idéologies qui s'estompent et aux pouvoirs technocratiques contestés, la culture devient le centre nerveux des nouveaux enjeux de pouvoir. Nul projet de développement, de progrès ou de paix ne peut prétendre réussir en ignorant le patrimoine d'un pays, sa langue, sa façon d'être au monde. Désormais, la gestion du culturel se situe au cœur de la nécessaire bonne gouvernance et aucun dialogue ne peut se faire au mépris des identités. S'il est permis de penser que

ce n'est plus à partir de politiques économiques, de montages médiatiques ou d'intérêts stratégiques mais d'une proximité de langue et de culture que l'on peut bâtir le respect des valeurs essentielles de l'Homme, alors, nous comprenons mieux le sens de notre présence ici.

Lors du Sommet de Beyrouth, la Francophonie a rappelé que la diversité culturelle est véritablement son chantier fondateur et, au Sommet mondial de Johannesburg, les Francophones ont fait inscrire la diversité culturelle comme un des quatre piliers du développement.

Les principes de la solidarité, de la coopération, de l'assistance en vue du développement du Sud ne sont pas neufs et on peut sans doute en tirer des bilans globalement positifs mais, que de besoins encore à satisfaire, que de crises à résoudre, que de déséquilibres à corriger et quel immense fossé nous sépare encore de la réduction de la pauvreté ?

Et comment ne pas comprendre que la perspective que nous donne le Pnud dans son dernier rapport, à savoir une réduction significative de la pauvreté à l'horizon de 2147, constitue une véritable injure à l'idée même de justice et de « solidarité mondiale ».

La Francophonie est donc bien placée, aujourd'hui, pour exprimer sa propre vision du développement et, en le restituant dans sa dimension culturelle, donc éthique, elle nous permet également de mieux comprendre l'urgence de notre débat.

Notre planète est aujourd'hui engagée dans un processus de mondialisation dont on mesure les risques et les défis, et nous savons déjà que si cette mondialisation n'est pas davantage maîtrisée, si les rapports de force entre ceux qui la dirigent et ceux qui la subissent ne sont pas modifiés, les fragiles seront plus fragiles encore, les pauvres plus pauvres et le formidable espoir qu'avait suscité l'explosion des nouvelles technologies pourrait faire place aux explosions des révoltes désespérées.

Si le 20^e siècle aura été, dans l'Histoire, le siècle de la disparition des deux grands blocs politiques, tout nous permet de craindre que le 21^e siècle soit celui de la consolidation du « Mur » qui sépare deux autres blocs : le bloc des riches et le bloc des pauvres !

Si, depuis des décennies, les États ont effectivement affirmé leur volonté de se mobiliser pour le développement, il y a aujourd'hui devoir et urgence.

Dans cette vision solidaire du développement durable, la Francophonie est porteuse de messages forts : la diversité culturelle et la volonté renforcée de s'attaquer à la racine de tous les maux, l'analphabétisme.

Comment faire partager cette approche originale et comment, surtout, persuader la communauté internationale que tout autre discours sur le développement n'est, finalement, que discours ?

L'alphabétisation et l'éducation de base doivent redevenir une priorité politique forte de notre organisation.

Au préalable, n'ayons pas peur de faire un bilan critique des actions menées par les organisations internationales mais aussi par les États eux-mêmes car beaucoup n'ont pas toujours consacré à ce secteur les moyens nécessaires ou n'ont pas osé affronter leur propre diversité linguistique intérieure. L'école doit également être repensée dans sa pédagogie et prendre davantage en compte la diversité culturelle, donc les langues nationales.

Plusieurs pays amis, du reste membres de la Francophonie, ont décidé d'investir massivement dans tous les secteurs de l'éducation, et Maurice et la Tunisie, par exemple, en recueillent aujourd'hui les résultats appréciables dans le domaine économique et social. D'autres encore, et particulièrement le Burkina Faso qui nous accueille, ont recours aux langues nationales dans les processus d'alphabétisation ; ils ont créé un enseignement plus performant car davantage ancré dans la communauté de base.

L'éducation et l'alphabétisation sont, à mes yeux, l'élément nécessaire mais certainement non suffisant de toutes les politiques visant à construire ou à renforcer l'État de droit.

Des élections ne peuvent être véritablement démocratiques dans un pays où la majorité de la population est analphabète.

On ne peut envisager le développement économique si l'État, par une forte politique de formation technique et professionnelle, ne peut fournir à l'investisseur potentiel une main-d'œuvre qualifiée.

Et surtout, au moment où on parle de paix et de dialogue, il faut se souvenir que le terrorisme, les luttes ethniques, les génocides commencent d'abord par la manipulation des esprits.

Certes, le développement durable est un concept très large, ambitieux puisqu'il touche à la fois l'économie, la biodiversité, les nouvelles technologies, la bonne gouvernance. C'est en cela, sans doute, que le Sommet de Ouagadougou constitue en quelque sorte la synthèse des travaux menés par la Francophonie depuis le 1^{er} Sommet de 1986.

Mais, au-delà de tous les aspects sectoriels, je reste persuadée que seule l'appropriation réelle des valeurs démocratiques par le plus grand nombre permettra de développer une organisation stable et forte de nos États.

Depuis sa réforme de 1970, la Belgique a développé une politique originale, basée sur la reconnaissance de communautés culturelles dotées de véritables pouvoirs politiques. C'est peut-être cette approche particulière et notre attention constante aux minorités qui nous rend davantage sensibles à l'idée que le développement doit d'abord s'appuyer sur l'Homme, sur sa culture et sur ses traditions.

Et l'espoir que j'exprime de cette tribune est que la communauté francophone et, à travers elle, la communauté internationale se mobilise vraiment pour un monde fondé sur l'équilibre et le respect.

En 2006, nous commémorerons le centième anniversaire de la naissance de ce grand visionnaire : Léopold Sédar Senghor.

C'est à ce père fondateur de la Francophonie que j'emprunterai ma conclusion, qui pourrait aussi être l'ambition de notre rencontre.

Je cite le Président Senghor : « *Il s'agit de construire un monde plus humain parce que plus complémentaire dans sa diversité* ».

Je vous remercie.

**Discours de Son Excellence Madame Katia Todorova
Vice-ministre des Affaires étrangères de la Bulgarie
à la séance solennelle inaugurale du Sommet**

Monsieur le Président Compaoré,
Mesdames et Messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Mesdames les Premières dames,
Monsieur le Secrétaire général,
Messieurs les Premiers ministres, Mesdames et Messieurs les Ministres,
Monsieur l'Administrateur général,
Mesdames et Messieurs les Chefs de délégation,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur particulier pour mon pays, la Bulgarie, de pouvoir s'exprimer juste à l'inauguration de ce sommet, qui est appelé à marquer un moment d'importance stratégique pour l'avenir de la Francophonie. C'est aussi un grand honneur pour moi-même de participer à ce forum distingué.

Permettez-moi de présenter les remerciements les plus sincères de ma délégation à nos hôtes du Burkina Faso pour l'organisation excellente du sommet et des instances qui l'ont précédé ainsi que pour l'accueil chaleureux qui nous est réservé.

Permettez-moi aussi de témoigner notre sympathie pour la perte irréparable causée par la disparition de Monsieur Serge Adda dont l'œuvre sera un exemple de dévouement francophone pour nous tous.

J'aimerais commencer par souligner notre satisfaction de l'essor impressionnant de la Francophonie au cours des dernières années dans toutes les dimensions de son activité. C'est maintenant l'occasion de nous en féliciter ainsi que de remercier spécialement Monsieur le Secrétaire général Abdou Diouf et Monsieur l'Administrateur général Roger Dehaybe pour leurs remarquables mérites personnels et pour leur infatigable travail, qui nous permet de nous réjouir de la nouvelle vitalité de notre organisation, de sa force mobilisatrice et opérationnelle, de sa présence de plus en plus efficace en tant qu'acteur sur la scène internationale.

Le thème du développement durable qui nous réunit ici nous offre la possibilité de concerter nos visions et de redéfinir nos stratégies sur la base des valeurs partagées que sont la paix, la démocratie, le respect des droits de l'Homme et la tolérance, la bonne gouvernance, la diversité culturelle et linguistique. Nous sommes fiers que la Francophonie soit à la fois porteuse, gardienne et garante de ces valeurs indispensables à l'avenir digne de l'humanité. Dans ce contexte, nous considérons que les objectifs du développement durable ne sont réalisables que par la voie de la coopération aux niveaux régional et international, eu égard aux nuances et aux différences dans les priorités nationales.

La Bulgarie est membre de l'Organisation depuis plus de onze ans. C'est une expérience suffisante pour aboutir à la conviction que la Francophonie possède la capacité d'être un des facteurs fondamentaux dans l'effort pour la construction

d'un monde meilleur, sans conflits et sans contradictions déchirantes. À notre avis, l'OIF dispose de ressources réelles car, d'une part, elle œuvre de manière consciente et approfondie avec la langue, qui fixe les notions et les formules sociales, et d'autre part, elle travaille directement avec les jeunes générations, formant leur système de valeurs. De là l'importance primordiale de l'enseignement et de l'éducation. La Bulgarie est connue comme un pôle d'excellence dans ce domaine et en appréciant nos succès, l'OIF et l'AIF nous ont fait l'honneur de choisir Sofia pour siège du Centre francophone pour les pays de l'Europe centrale et de l'Est. Nous nous rendons compte de cette énorme responsabilité et nous nous engageons sérieusement à œuvrer pour une nouvelle dynamique francophone à l'échelle régionale, vu la grande sensibilité des pays de la région de l'Europe centrale et de l'Est pour les valeurs francophones. Nous espérons que le fonctionnement du centre contribuera aussi à une coopération plus intense entre les différentes régions de l'espace francophone et à l'échange d'expertise et d'idées.

C'est uniquement dans les conditions de paix, de démocratie, de respect des droits de l'Homme, de perspectives pour un développement durable que les fruits de l'éducation et de l'enseignement peuvent être rendus accessibles à l'échelle universelle. C'est pour cette raison que nous apprécions beaucoup la dimension politique de l'activité de l'OIF ainsi que sa nouvelle force de faire entendre sa voix au sujet de l'actualité géopolitique. C'est très précieux pour nous que les positions prises au sein des toutes les instances de la Francophonie soient fondées sur le consensus et les réactions de solidarité. Nous sommes convaincus que cette solidarité et ce consensus seront investis dans le message stratégique de ce sommet, y compris au sujet de l'élargissement de l'Organisation. Nous sommes convaincus aussi que la solidarité sera le critère de l'approche face aux nouvelles candidatures pour adhérer à la grande famille des pays francophones. L'expérience de la Bulgarie, qui assume les fonctions de la présidence de l'Organisation de sécurité et de coopération en Europe en 2004, notre engagement pour les valeurs de la démocratie, du respect des droits de l'Homme et pour la paix nous disposent à une approche positive et accueillante aux nouvelles candidatures d'adhésion à la grande famille francophone.

La Bulgarie accorde une grande importance à la coopération et à l'interaction de l'OIF avec les autres organisations internationales. En particulier par notre adhésion à l'Union européenne en janvier 2007, nous espérons renforcer les positions du français dans le cadre des enceintes européennes. À notre avis, la dimension francophone de la perspective européenne des pays de l'Europe du Sud-Est constitue un grand potentiel. Nous espérons aussi qu'un jour, déjà membres de l'Union européenne, nous pourrions donner notre contribution au meilleur équilibre entre le Nord et le Sud.

Mesdames et Messieurs,

Les décisions de ce X^e Sommet ont la vocation de tracer les grandes lignes de la future action de l'OIF. Enthousiastes pour les adopter, nous espérons être aussi enthousiastes pour les réaliser.

Je vous remercie de votre attention.

**Discours de Son Excellence Madame My Hoa Truong
Vice-présidente de la République socialiste du Vietnam
à la séance solennelle inaugurale du Sommet**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Chefs de délégation,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, tout d'abord, m'acquitter de l'agréable devoir de transmettre les salutations les plus chaleureuses de Son Excellence Monsieur Tran Duc Luong, président de la République socialiste du Vietnam, au X^e Sommet des pays ayant le français en partage. Permettez-moi, au nom de la délégation du Vietnam, de saluer les chefs d'État et de gouvernement, les chefs de délégation des pays membres et des pays observateurs présents à ce X^e Sommet. Qu'il me soit permis aussi d'exprimer mes sentiments de solidarité et de former mes meilleurs vœux de prospérité et de bonheur à l'égard du peuple burkinabé et de son gouvernement. Je tiens particulièrement à remercier les autorités et la population de Ouagadougou pour la chaleur de l'accueil et l'hospitalité qu'elles ont réservées à la délégation du Vietnam.

En 2005, la communauté internationale fera le bilan de la réalisation des Objectifs de développement du millénaire. Cinq ans se sont écoulés. Cependant, nous constatons que les résultats obtenus sont encore limités et hétérogènes, que le fossé entre pays riches et pays pauvres ne cesse de se creuser et que la communauté internationale risque de se retrouver dans l'impossibilité de réaliser des objectifs fixés dans de nombreux domaines.

Dans ce contexte, le Vietnam apprécie hautement le thème « Francophonie, espace solidaire pour un développement durable » de notre sommet. Ce thème traduit, en effet, non seulement une vision stratégique sur un problème mondial mais encore un problème d'actualité de notre communauté et répond aux attentes des populations des pays membres déjà exprimées lors du Sommet de Hanoi : il s'agit de renforcer la coopération économique et de valoriser les ressources humaines au sein de la Francophonie.

Depuis le Sommet de Beyrouth, malgré de nombreux efforts consentis en faveur de la paix, la sécurité et la coopération pour le développement, la communauté internationale n'a pas pu empêcher la guerre en Irak, les crises, les conflits, la violence et le terrorisme d'éclater ici et là dans le monde, rendant plus que jamais le contexte international complexe et imprévisible.

Le Vietnam se joint à la communauté internationale pour condamner énergiquement le terrorisme sous toutes ses formes et partage le point de vue selon lequel la lutte contre le terrorisme doit être menée en conformité avec la Charte des Nations unies et les principes fondamentaux du droit international, et doit s'attaquer à ses racines génératrices.

En ce qui concerne la situation régionale, le Vietnam exprime sa profonde préoccupation vis-à-vis de la situation d'instabilité de certains pays membres et de l'escalade de la violence au Moyen-Orient. Il souhaite un retour rapide à la stabilité pour permettre aux populations de ces pays de se consacrer pleinement au développement ainsi qu'à la promotion de la paix et de la sécurité dans le monde.

La corrélation entre la mondialisation de l'économie, la libéralisation du commerce et le développement constitue toujours une grande et pressante préoccupation de tous les pays. Les mesures prises par les premières économies de notre planète, de nature protectionniste, déforment le commerce international et causent de nombreuses difficultés aux pays en voie de développement. Face à cette situation, la Francophonie devrait soutenir davantage ses pays membres en développement dans leurs efforts d'intégration régionale et internationale. Elle devrait notamment mieux promouvoir et défendre leurs intérêts dans les questions cruciales telles que l'annulation et l'allègement de la dette, l'accès aux ressources financières, au développement et surtout l'instauration d'un commerce mondial plus juste et plus équitable.

Le monde où nous vivons doit être celui de la diversité dans l'unité pour que la mondialisation ne conduise pas à l'appauvrissement de la culture de l'humanité. Au cours de son évolution, l'histoire de l'humanité a bien montré que la culture est une des caractéristiques qui forment l'identité de chaque nation. À notre avis, elle est aussi une des composantes essentielles du développement durable de notre planète. C'est la raison pour laquelle le Vietnam soutient le dialogue entre les cultures et les civilisations, l'élaboration d'une convention internationale sur la diversité culturelle et s'efforce de contribuer à son adoption par l'Unesco à la fin de l'année 2005.

Le Vietnam poursuit avec persévérance sa politique extérieure d'ouverture et se veut être l'ami et le partenaire crédible de tous les pays du monde. Le renforcement de la coopération régionale et interrégionale, l'établissement d'un nouveau cadre de partenariat entre les pays développés et les pays en voie de développement, et la promotion de la coopération Sud-Sud font partie intégrante de cette politique. Dans cet esprit, le Vietnam attache une grande importance aux relations entre l'Asie et l'Europe, et vient d'organiser avec succès le cinquième Sommet ASEM (Forum Europe-Asie) à Hanoi. Le Vietnam salue aussi l'initiative d'un nouveau partenariat stratégique entre l'Asie et l'Afrique, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (Nepad) et s'emploie à mettre en œuvre son Programme national d'action pour la coopération avec l'Afrique pour la période 2004-2010.

Avec une vue rétrospective et d'ensemble sur le chemin parcouru, nous pouvons être fiers des progrès accomplis. Munis de la Déclaration de Ouagadougou et du Cadre stratégique décennal, agissons ensemble pour faire de la Francophonie un véritable « espace de diversité, d'égalité, de solidarité et de complémentarité » afin de contribuer à la construction d'un monde de paix, de stabilité, de coopération et de développement durable.

Je souhaite plein succès au Sommet de Ouagadougou !
Je vous remercie de votre attention.

**Discours de Son Excellence Monsieur Marc Ravalomanana
Président de la République de Madagascar
à la séance solennelle inaugurale du Sommet**

Monsieur le Président du Faso,
Monsieur le Président de la Commission de l'Union africaine,
Mesdames et Messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général des Nations unies,
Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames, Messieurs,
Honorables invités,

Le français n'est pas ma langue maternelle. J'ai été éduqué dans une famille où la langue parlée était le malgache. J'ai appris le français plus tard, comme les Français apprennent d'autres langues. Eh bien, je vais vous dire ce que représente le français pour moi et pour la plupart des Malgaches.

C'est la deuxième langue officielle de Madagascar. C'est la langue de nos lois, de nos règles, de nos standards. C'est la langue de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est la langue avec laquelle nous communiquons avec le monde. C'est la langue d'une partie de notre histoire, de notre culture et de nos valeurs.

Je me réjouis de la richesse de la culture francophone, visible non seulement dans mon pays mais aussi dans le monde. Les valeurs francophones nous apportent une empreinte spécifique, elles nous apportent une façon particulière de voir les choses, elles nous apportent un mécanisme de réflexion culturelle propre. Je suis en faveur de cette empreinte qui nous guide ! Je suis en faveur de l'existence d'une voix francophone qui nous permette d'exprimer notre vision, notamment dans les cadres politique et économique du concert mondial. Le pluralisme des cultures est une richesse. Nous devons le préserver.

Le monde a changé depuis 1966. La Francophonie doit aussi changer : les valeurs que nous partageons doivent survivre. Elles doivent avoir un impact sur notre comportement. Elles doivent diffuser un esprit de solidarité entre tous les pays francophones, elles doivent diffuser un esprit de solidarité entre tous les peuples.

Les événements en Côte d'Ivoire sont une attaque à cette solidarité. Nous devons créer un système de sécurité et d'assurance pour protéger toutes les personnes qui sont dans nos murs.

Le partenariat public/privé doit être un partenariat étendu à tous les pays francophones. Les valeurs que nous partageons doivent aussi dégager un esprit dynamique, un esprit d'ouverture, de professionnalisme et de compétition. La Francophonie doit accepter cette compétition, à tous les niveaux.

À l'heure actuelle, pour faire face aux défis de la mondialisation, le développement des pays du Sud doit être bien sûr durable mais rapide ! Les pays en voie de développement représentés ici doivent avancer plus vite que les autres, doivent

sortir plus vite que les autres de la pauvreté ! Comment la Francophonie peut-elle contribuer à ce coup d'accélérateur ? Par le partage.

Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Nous partageons déjà la langue : il s'agit d'une valeur ajoutée incontestable de l'espace francophone. Partager la même langue raccourcit le temps de transfert du savoir, raccourcit le temps de transfert du savoir-faire. Mais aujourd'hui, la Francophonie doit être plus qu'une langue en partage ! Aujourd'hui, la Francophonie doit offrir aussi des expériences en partage, des solutions efficaces en partage, des méthodes de réussite efficaces en partage.

La Francophonie doit renforcer la cohésion entre ses États membres. L'écart entre pays à fort et à faible revenu peut être transformé en atout. Pour ce faire, il faut que nous donnions un exemple de solidarité. Il faut que nous donnions un exemple d'efficacité. Il faut que nous donnions un exemple de détermination.

Nous devons établir des objectifs réalistes, nous devons travailler avec plus d'efficacité, nous ne devons pas nous disperser mais nous devons concentrer nos actions dans des domaines où la Francophonie apporte une valeur ajoutée certaine.

Premièrement, nous pouvons le faire par la répartition du savoir ; si l'écart des savoirs entre nos pays diminue, nous serons sur la bonne voie pour un développement durable. Je propose ainsi que l'Agence universitaire de la Francophonie s'investisse davantage dans la création d'une vraie université francophone virtuelle. J'aimerais voir bientôt les étudiants malgaches suivre en temps réel, sur l'écran, à l'Université d'Antananarivo, les cours d'un professeur de technologie alimentaire à Paris ou à Montréal, ou participer aux conférences médicales ou encore aux séminaires économiques ou politiques à Bruxelles. Je propose aussi qu'une vraie bibliothèque virtuelle francophone soit mise en place et soit régulièrement mise à jour afin de permettre l'accès à toutes les publications francophones, dans différents domaines.

Deuxièmement, nous pouvons le faire par la répartition du savoir-faire. Nous devons renforcer les partenariats entre nos réseaux institutionnels, entre nos collectivités décentralisées ; entre nos partenaires économiques et sociaux, entre nos représentants de la société civile. Nous aussi, pays du Sud, pouvons partager : il faut arrêter de mettre l'accent à chaque fois sur nos difficultés, à chaque fois sur nos besoins, à chaque fois sur nos échecs. Nous devons donner de la visibilité à nos potentiels, à nos performances. Nous devons montrer au monde entier, et notamment à nos partenaires francophones, que nous sommes prêts à renforcer les partenariats, que nous sommes prêts à chercher les complémentarités. Madagascar est prêt.

Je vous rappelle que c'est à Madagascar que le Président Senghor a proposé ce projet de communauté francophone, en 1966. C'est à Madagascar que la première pierre de la Francophonie a été posée. Nous voulons ajouter une deuxième pierre :

ainsi, je vous demande de bien vouloir accepter ma proposition d'accueillir le Sommet de la Francophonie en 2010.

Nous gagnerons la lutte contre la pauvreté seulement lorsque le président d'une association paysanne, le jeune entrepreneur ou l'étudiant de nos pays du Sud auront le même accès au savoir, au savoir-faire et aux expériences partout dans le monde. Nous devons être prêts à nous mobiliser et à mobiliser des ressources financières. Nous devons être prêts au partage. Nous devons être prêts à l'ouverture. Ce n'est qu'ainsi que la contribution de la Francophonie au développement durable sera déterminante.

Je vous remercie.

**Discours du Très Honorable Paul Martin
Premier ministre du Canada
à la séance solennelle inaugurale du Sommet**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Chers amis,

Je suis très heureux d'être en Afrique aujourd'hui, pour mon premier sommet de la Francophonie. La chaleur de l'accueil burkinabé est extraordinaire et je remercie le Président Compaoré pour toutes ses attentions à notre égard.

Je salue la « Patrie des personnes intègres, courageuses et dignes de respect » : c'est le nom de votre pays bilingue et multiculturel ; je rends hommage à la diversité culturelle du pays qui nous accueille ainsi qu'à son attachement à la francophonie qui nous réunit aujourd'hui.

Je salue aussi la présence de nouveaux membres et des pays observateurs, candidats à l'admission au sein de la Francophonie, notamment des pays d'Europe de l'Est et du Centre. Vous êtes les témoins de la vitalité de notre organisation.

Le Canada célèbre cette année le 400^e anniversaire de l'implantation des premiers explorateurs français en terre acadienne, en 1604, par Samuel de Champlain et Pierre Dugas-Demons. Ce fut le véritable acte fondateur du Canada et le point de départ de la francophonie canadienne.

Nous avons fait du chemin depuis l'arrivée d'une poignée d'intrépides voyageurs en terre d'Amérique sur « quelques arpents de neige ». Le fait français au Canada n'a jamais cessé de se développer. C'est au courage des Acadiens et à tous les francophones partout au Canada que je pense aujourd'hui quand j'exprime la fierté de diriger un pays moderne, bilingue et multiculturel.

Notre engagement en Francophonie est un élément essentiel de la présence du Canada sur la scène internationale. Je salue la mémoire des présidents africains Senghor, Bourguiba et Diori, à qui nous devons la création des institutions de la Francophonie. Le Canada s'y est associé dès les premières heures.

Aujourd'hui, après quarante ans d'existence, la Francophonie est à la croisée des chemins. Au moment où un courant de réforme se fait sentir dans le monde multilatéral, à commencer par les Nations unies, notre communauté doit affirmer son caractère de forum politique d'importance mondiale.

Nous avons d'ailleurs fait beaucoup de progrès. Nous avons adopté la Charte de la Francophonie à Hanoi, la Déclaration de Luxembourg sur les femmes et l'importante Déclaration de Bamako sur la paix, la démocratie, les droits de la personne et la bonne gouvernance, qui marque une étape fondamentale de notre regroupement. Citons aussi la consécration, au Sommet de Beyrouth, du rôle moteur joué par la Francophonie pour l'adoption par l'Unesco d'une convention

internationale pour la protection de la diversité culturelle. Le Canada vient de déposer officiellement ses commentaires sur le projet de convention et nous devrions nous féliciter de la qualité et de l'unité du travail en Francophonie sur ce projet fondamental. Je demande instamment à tous ceux ici qui ne l'ont pas encore fait de déposer leurs commentaires à l'Unesco dans les meilleurs délais.

Aujourd'hui, la Francophonie, qui s'est beaucoup investie, doit mieux définir ses priorités, préciser où elle veut être visible, renforcer son efficacité et, plus fondamentalement, cibler sa vision et son action. Comme organisation internationale significative, elle doit être au diapason de ses consœurs et avoir le courage de mettre en œuvre les principes qui l'animent.

Le cadre stratégique que la Francophonie va adopter lors de ce sommet saura donner une plus grande cohérence à ses actions à venir en fonction de nos quatre missions :

- promouvoir le français et la diversité culturelle ;
- promouvoir la paix, la démocratie et la bonne gouvernance ;
- lutter contre la pauvreté pour un développement durable ;
- et appuyer l'éducation, la formation et l'enseignement supérieur.

Nous disposons d'une organisation moderne et efficace, sous l'autorité du Secrétaire général dont je veux saluer tout particulièrement l'inestimable contribution. Sous son égide et avec une stratégie ciblée, la Francophonie deviendra plus que jamais un partenaire international pertinent, recherché et crédible.

Dans le contexte de cette stratégie, le thème du Sommet, « espace solidaire pour un développement durable », m'inspire quelques réflexions.

Je veux d'abord exprimer notre fierté à tous que la Kenyane Wangari Maathai ait été la première femme africaine à recevoir le Prix Nobel de la paix pour sa défense de l'écologie. Ce prix symbolise tout ce qui nous réunit aujourd'hui : recherche du progrès économique de l'Afrique, poursuite du développement durable, contribution à la démocratie et à la paix, et accent sur les droits de la femme.

Le Canada préconise une démarche de développement durable qui responsabilise tant les pays donateurs que les pays récipiendaires en un partenariat véritable. La Francophonie, qui compte un grand nombre de pays parmi les plus pauvres, doit pouvoir compter sur ses membres plus fortunés afin qu'ils aident les autres pays à honorer les engagements pris dans le cadre des grandes conventions internationales, comme Doha, Monterrey, Johannesburg et le Nepad.

La Francophonie doit présider à un pacte de solidarité entre ses membres pour protéger l'environnement, notamment en Afrique, joyau de la nature à préserver. Elle doit être partie prenante dans la mise en œuvre du Protocole de Kyoto. À cet égard, le Canada souhaite favoriser l'engagement des pays du Sud de la Francophonie dans les prochaines négociations sur le climat qui doivent commencer en 2005.

J'invite l'Organisation internationale de la Francophonie à organiser une conférence spéciale d'experts et de décideurs en vue de sensibiliser les dirigeants

des États membres de la Francophonie aux enjeux des futures négociations sur le climat. L'OIF pourrait mandater l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie à poursuivre ses efforts pour expliquer aux gens d'affaires les avantages découlant du Mécanisme pour un développement propre, créé par le Protocole de Kyoto.

Monsieur le Président,

La scène internationale, plus que jamais, exige de nous, chefs d'États et de gouvernement de la Francophonie, que nous examinions ensemble bon nombre de situations critiques et que nous envisagions de quelle façon accélérer leur dénouement. Nous avons une obligation de franchise. C'est par le dialogue entre nous que nous pourrons dégager des solutions.

Je commence par le continent qui nous accueille. Si je parle des crises qui secouent l'Afrique, je ne veux pas pour autant minimiser certains autres progrès accomplis en terre africaine.

Mais je ne peux passer sous silence les événements graves des dernières semaines en Côte d'Ivoire. Je veux réitérer avec force que la seule solution possible et viable est politique et non pas militaire. Nous pensons que la Francophonie ne doit pas être en retrait par rapport aux récents efforts menés par les Nations unies, l'Union africaine et plusieurs chefs d'État africains. C'est une question de cohérence. Le Canada souscrit pleinement à la résolution 1572, qui nous paraît essentielle après plus de deux ans de blocage. Nous appuyons les démarches de médiation menées par plusieurs personnalités africaines auprès des parties ivoiriennes. Dans le contexte de la Déclaration de Bamako, je me dois d'exprimer notre vive préoccupation face aux violations répétées des droits de la personne, aux appels haineux et à l'impunité qui règne dans ce pays. Les responsables des actes de violence doivent être traduits en justice. Le gouvernement ivoirien a la responsabilité de protéger ses concitoyens et tous les étrangers qui habitent le pays.

La Francophonie, l'Afrique et la communauté internationale ont besoin d'une Côte d'Ivoire en pleine possession de ses moyens, avec des institutions stables, une économie prospère et une intégrité territoriale respectée.

J'ai aussi parlé de progrès : l'adoption de la Déclaration de Dar-es-Salam, issue de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, samedi dernier, en est un dont nous nous réjouissons. Nous exhortons les signataires à mettre en œuvre ses dispositions. Nous sommes sur la bonne voie. Les Africains de cette région trop longtemps ravagée par les guerres, les pillages et des années de mauvaise gouvernance se sont appropriés eux-mêmes les solutions régionales qui permettront enfin de sortir des vases clos et de faciliter les transitions indispensables. Le dialogue et la coopération créent un climat de confiance, de sécurité et de stabilité propice à la poursuite des transitions en cours en République démocratique du Congo et au Burundi, à la normalisation des relations entre les différents acteurs et à l'intégration régionale.

Je songe enfin au Darfour, où la situation continue d'être grave. L'effort de médiation et la présence sur le terrain de la mission de l'Union africaine doivent mener à la cessation des sévices infligés à la population civile.

En faisant escale à Khartoum, en route vers ce sommet, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le Président al-Béchir. Je lui ai exprimé notre conviction que le règlement de la crise au Darfour serait grandement facilité si les pourparlers de Naivasha aboutissaient à une solution globale du contentieux au Sud.

Je tiens à saluer l'apport des différents pays africains qui fournissent des contingents à la mission de l'Union africaine. Je veux souligner le rôle du Conseil de paix et sécurité de l'Union africaine, qui est le moteur de l'action de l'Union dans ce terrible conflit.

Au besoin, le Canada s'engage à former davantage de formateurs militaires de la paix qui, à leur tour, permettront aux forces de l'Union africaine d'accomplir au mieux leur mission.

Nous devons tous aider l'Union africaine, de même que les organisations régionales pertinentes, à renforcer leurs capacités d'imposition et de maintien de la paix. La crise du Darfour est liée à la « responsabilité de protéger », concept humanitaire à l'étude aux Nations unies. Nous devons nous donner les moyens d'agir. À cette fin, je propose que nos ministres responsables se réunissent le plus tôt possible avant le prochain sommet et se penchent sur les problèmes de prévention des conflits et de sécurité humaine dans l'espace francophone. Nous serons heureux d'accueillir cette conférence de la Francophonie au Canada. La déclaration qui en émanera ira de pair avec nos efforts en vue de consolider la démocratie et les structures de gouvernance dans des États fragiles.

Je finirai ces remarques par Haïti, notre pays frère à tous, que j'ai visité il y a dix jours pour y renouveler la promesse d'un engagement durable du Canada. J'ai beaucoup insisté sur l'importance pour les acteurs politiques et les représentants de la société civile d'être ouverts au dialogue. J'ai souligné l'importance de la réconciliation et de la tolérance. Cette ouverture n'est possible que si la population peut s'exprimer sans contrainte sur l'avenir du pays. Il est important que la population haïtienne se tourne vers l'avenir et non vers le passé.

La paix doit revenir dans les cœurs sur l'île et la diaspora haïtienne doit parler d'une seule voix en faveur de la paix, de la stabilité et de la démocratie à Haïti.

La Francophonie est concrètement associée à l'effort de reconstruction de ce pays. Je me réjouis des discussions en cours entre le Canada, l'Union européenne et l'Agence intergouvernementale de la Francophonie visant un appui au secteur de la justice à Haïti.

Monsieur le Président,
Chers amis,

Je suis déjà convaincu que Ouagadougou sera le sommet de la maturité, de la consolidation et du développement durable. Mais ce sera aussi un sommet de vérité, un test de « leadership » pour la Francophonie. Nous sommes un acteur important sur la scène internationale. Nous devons nous donner les moyens de notre capacité d'action.

Le Secrétaire général de la Francophonie a eu l'amabilité de parler du quatre centième anniversaire de l'implantation acadienne en Terre d'Amérique et de la tenue du Sommet de 2008 chez nous. Comme ce n'est plus un secret pour personne, je souhaite vous revoir tous à Québec en 2008.

Chers amis, laissez-moi conclure en vous exprimant mon espoir que les valeurs qui nous unissent contribuent à la paix et au progrès, non seulement dans l'espace francophone mais aussi dans le monde entier.

Je vous souhaite un bon sommet.

Merci.

**Discours de Son Excellence Monsieur Alpha Oumar Konaré
Président de la Commission de l'Union africaine
à la séance solennelle inaugurale du Sommet**

En vous saluant, Monsieur le Président du Faso, Monsieur le Président de l'Union africaine, Messieurs les Chefs d'État et de gouvernement, Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, en saluant cette auguste Assemblée dans une des langues de nos pères, pour nous le bamanan, l'Africain du Mali que je suis a voulu adresser aussi un message aux millions de francophones qui nous écoutent, qui nous suivent dans ces contrées, au-delà de cette salle.

J'aurais voulu ou pu m'exprimer aussi en fulbè, la langue de nos oncles, en mooré ou bobo, celles de mes autres frères, en sénoufo, en bété ou baoulé, j'en passe, celles de tous nos autres parents et voisins si sacrés, pour bien montrer que tous sont concernés par cette rencontre, pour montrer aussi nos liens avec la langue commune qu'est la langue française, pour bien indiquer que de la vitalité de nos parlers dépendra en partie le rayonnement de cette langue partagée.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Par la langue, j'entends signifier d'entrée de jeu que c'est d'abord par la culture, par la survie des savoirs locaux que se fondera le développement durable, que le développement durable devra se décliner d'abord en développement endogène.

Rendons justice à la Francophonie car nul n'est mieux outillé pour amplifier ces batailles pour les identités préservées ou retrouvées, en raison de l'importance que l'OIF accorde à la diversité culturelle et linguistique, et au dialogue entre les grandes aires culturelles, linguistiques.

De ce combat autour du multilinguisme dépendra grandement l'équilibre du monde. Pour le gagner, il importe, ce nous semble, au-delà de la clarté de certaines définitions, que le développement durable soit perçu comme un tableau impressionniste sur lequel chaque groupe humain apporterait sa touche particulière. Le développement durable ne consiste-t-il pas, en dernière analyse, à trouver et à promouvoir des modes d'épanouissement individuel et collectif qui concilient la poursuite du bien-être matériel, la préservation de l'environnement et la valorisation du lien social ?

Ce triptyque, que d'aucuns ont vite fait de considérer comme une utopie ou à tout le moins comme un pari ambitieux, sera nécessairement pluriel et se déclina de plusieurs façons car s'inscrivant dans des contextes culturels différents. Il portera plusieurs noms et s'exprimera dans différentes langues.

Jacques Bugnicourt n'évoquait-il pas la figure de la « Belle au bois dormant » à propos de la notion de développement durable ?

Des faits porteurs d'espoir tendant à concilier environnement, lien social et bien-être matériel existent de plus en plus ; témoin, l'adoption de certaines conventions dont celle sur la désertification, l'attention de plus en plus grande accordée aux préoccupations environnementales dans la planification et la gestion du développement ; témoin, même, la participation de certaines firmes privées aux actions de préservation de l'environnement ; témoin, surtout, le dynamisme remarquable de nombreux mouvements associatifs, tant ruraux qu'urbains, cristallisés autour de la préservation ou de l'enrichissement de l'environnement et très soucieux du sort des générations à venir. L'action de ces mouvements associatifs par le recours qu'ils font aux langues et concepts du terroir tend à marquer une rupture avec une mondialisation réductrice, aplatissante et, oserais-je dire, « linguicide ».

Ces mouvements véhiculent aussi un certain nombre de valeurs et d'objectifs sociaux : être bien ensemble et être solidaires, bâtir une société libérée de tout souci et s'épanouir. Ces mouvements marquent le refus de tout ethnocentrisme du développement et indiquent que le développement durable est, tout autant que l'environnement, affaire de culture, l'enjeu culturel demeurant de retrouver, de se réapproprié une identité culturelle ressentie comme menacée.

Au-delà de l'action multiforme et résolue en faveur de la diversité culturelle et linguistique dont elle a fait son credo, l'OIF contribue de façon significative à faire avancer la cause du développement durable en s'attachant à faire progresser la démocratie dans ses pays membres.

À cet égard, la Déclaration qu'elle a faite à Bamako en novembre 2000 est on ne peut plus claire : la Francophonie « *condamne les coups d'État et toute autre prise de pouvoir par la violence, les armes ou quelque autre moyen illégal* ». Sur ce point, la convergence avec l'Union africaine est totale, et nous ne pouvons que nous en féliciter et souhaiter qu'avec vous, Monsieur le Secrétaire général de l'OIF et vous, Monsieur le Secrétaire général de l'ONU, nous redoublions d'efforts pour barrer toute ascension permanente au pouvoir de « putschistes », pour que les pouvoirs légaux ne perdent jamais leur légitimité, pour faire triompher partout en Afrique la démocratie, l'État de droit, la bonne gouvernance, le respect des droits humains, des libertés, dont fondamentalement celle de pensée et d'expression, la promotion des femmes, le refus de l'impunité et la paix qui en sera la résultante.

Le temps est venu, excellences, mesdames et messieurs, de se convaincre que sans la paix, qu'avec les multiples conflits, le développement humain auquel nous aspirons restera illusoire et à bien des égards une pure chimère. Il restera illusoire aussi longtemps que les communautés humaines n'auront pas été responsabilisées pour gérer leurs ressources dans un environnement juridique et judiciaire sécurisé. Il restera illusoire aussi longtemps que l'État ne créera pas les conditions d'un partenariat véritable avec les communautés de base, avec des institutions démocratiques soucieuses de garantir la solidarité intergénérationnelle, mais aussi la solidarité intra-générationnelle, l'une et l'autre étant indispensables car constituant les deux faces d'une même aspiration.

Ce développement durable restera illusoire dans toutes ces contrées occidentales de l'Afrique si, après les expériences dramatiques du Liberia et de la Sierra Leone, la Côte d'Ivoire, notre chère Côte d'Ivoire devait continuer à dérapier. Si ce pays de « l'hospitalité », tant chantée dans son hymne, pas seulement chantée dans son hymne mais vrai pays de l'hospitalité voulue et saluée ainsi, voulue et saluée aussi comme terre d'espérance, continuait à être divisée, désunie. Nous devons clairement affirmer, mesdames et messieurs, notre refus d'une Côte d'Ivoire divisée, amputée, désunie car nous ne serons jamais heureux sans les Ivoiriens et les Ivoiriennes. Nous devons nous souvenir tous sans cesse, avec nos frères et sœurs de Côte d'Ivoire, de ces paroles si pleines de « l'Abidjanaise ».

Je cite :

*Chers Ivoiriens, le pays nous appelle
Si nous avons dans la paix ramené la liberté
Notre devoir sera d'être un modèle
De l'espérance promise à l'humanité
En forgeant unis dans la foi nouvelle
La patrie de la vraie fraternité.*

Fin de citation.

Oui, la Côte d'Ivoire, la patrie de la vraie fraternité ! Il ne s'agit pas d'incantation. Il s'agit d'un appel au refus de la fatalité quand les causes du mal sont connues. Il s'agit d'un appel à l'action, à la responsabilité.

Comme ceux qui l'ont précédé, ce sommet de l'Organisation internationale de la Francophonie met en exergue la solidarité au sein de l'espace francophone, ce forum Nord-Sud par excellence. Nous sommes, à l'Union africaine, de ceux qui pensent que la solidarité à laquelle l'OIF est si attachée ne prendra tout son sens que dans le cadre d'une coopération multilatérale rénovée et repensée. Une coopération internationale où le développement, et singulièrement le développement durable, sera conçu non pas simplement comme une liste d'objectifs à atteindre par une communauté internationale sans visage et sans moyens annoncés mais d'abord comme un droit pour les individus et les peuples : droit à l'eau potable, droit à la nourriture, droit à la santé, droit à un minimum éducatif, droit de vivre une vie de personne humaine ; un droit que les pays les plus nantis se doivent de contribuer à asseoir et à garantir en faisant preuve de solidarité, d'une solidarité perçue non comme une aumône, non comme le surplus à distribuer, non comme le prix d'un service ou d'une marchandise à acquérir, mais d'une solidarité perçue comme un devoir.

Est-ce un rêve impossible à réaliser, mesdames et messieurs ? Y a-t-il insuffisance de ressources ? Bien sûr que non, quand on pense surtout à toutes les dépenses de guerre !

L'OIF, avec sa cinquantaine de pays membres répartis sur les cinq continents, nous donne, à travers son Agence intergouvernementale et ses quatre opérateurs directs, un bel exemple de solidarité fondée sur le partage d'une langue, la prise en compte et le respect des autres et des valeurs communes, entre autres : complémentarité, solidarité, égalité.

Je veux donc croire, excellences, mesdames et messieurs, que cette exemplarité peut être renforcée, démultipliée et que, en dépit des douleurs et labeurs associés à sa gestation, le Monde nouveau, l'autre monde dont nous rêvons, verra le jour et que ce sera, comme aimait à le dire Jacques Derrida, « un beau jour ». Ce beau jour où le dialogue des civilisations et aussi celui des religions sera devenu réalité, la Francophonie aura contribué à son avènement. La Francophonie l'aura d'autant mieux fait qu'elle aura été acquise rapidement à l'idée que l'emprunt est enrichissant, confortée en cela par la vitalité de la langue française, qui aura beaucoup donné mais beaucoup emprunté aussi, également par l'exigence de survie, d'accompagnement des autres langues de la « Francophonie ».

Enfin, mesdames et messieurs, ce beau jour où le développement durable quittera les tréteaux de la théorie pour s'inscrire, que dis-je, s'enraciner dans nos environnements ruraux et urbains, pour se faire concret, pratique, pour se faire sentir au quotidien, la Francophonie aura contribué à son avènement d'autant plus significativement qu'elle aura, comme nous le souhaitons, fait de l'Union africaine un partenaire stratégique, qu'elle aura partagé, dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, quelques programmes majeurs :

- l'harmonisation du droit des affaires en Afrique, à travers l'élargissement du programme « Ohada » à tout le continent ;
- l'équivalence des diplômes de l'enseignement supérieur à travers le partage du programme « Cames » ;
- le renforcement de l'Académie africaine des langues comme pivot de la politique de promotion des langues africaines ;
- la consolidation du Fonds de solidarité numérique pour combler le « gap numérique » ;
- l'amélioration de l'image de l'Afrique à travers les programmes de télévision, notamment ceux de TV5, comme le voulait notre cher Serge Adda.

L'Afrique de l'Union africaine et du Nepad se veut de la responsabilité et du droit, Afrique prête à s'assumer, qui sait qu'elle dispose de capacités et de ressources pour faire mieux et pour s'en sortir. Cette Afrique entend aussi partager avec ses vrais partenaires, dont la Francophonie, certains autres de ses projets vitaux dont la mise en œuvre l'engagera sur la voie du développement durable :

- le désendettement total de l'Afrique, qui est aujourd'hui une exigence morale et politique ;
- la mise en œuvre d'une politique d'immigration mutuellement avantageuse ;
- l'établissement d'un commerce équitable pour mettre fin au principe des subventions : apportons enfin une réponse de solidarité et de justice aux millions de producteurs de coton de ces contrées, qui se voient obligés de vendre cette année le kilo de coton fibre à moins de 500 F CFA contre 800 en 2003, condamnant ainsi leurs pays à des politiques suicidaires : baisser le prix d'achat au producteur et accentuer ainsi la pauvreté des paysans ou accroître l'endettement des pays déjà écrasés par la dette !

Mesdames, Messieurs,

N'avons-nous pas là un bel exercice de travaux pratiques de développement durable et de solidarité ? Ne laissons pas ces pays seuls. La solution à de tels problèmes vaut plus que tous les discours.

Nous avons aussi le projet de l'élargissement de la ceinture de sécurité sanitaire des grands pays francophones aux pays africains pour éviter que les médicaments et autres produits interdits au Nord n'y soient acheminés, éviter aussi que les producteurs de cigarettes ne délocalisent allègrement leurs sociétés dans nos pays.

Enfin, s'impose à nous la recherche de ressources nouvelles au-delà de l'augmentation de l'aide publique au développement, de l'effacement de la dette, de l'appui du secteur privé, qui ne suffiront jamais à amorcer le décollage. La seule voie aujourd'hui est celle de la taxation globale, lancée de Paris depuis quelques années, relayée enfin au siège des Nations unies en septembre dernier. Ce combat de la taxation globale doit être le nouveau combat de tous, particulièrement de tous les Africains et de tous les Francophones. C'est ce combat qui aidera à asseoir les bases matérielles du développement durable. Sans lui, les Objectifs du millénaire ne seront jamais atteints, ni en 2015, ni bien après.

Enfin, « at last », comme le diraient les nôtres de la famille anglophone, il y a cette autre Afrique, celle des Caraïbes. Et Haïti souffrante, et Haïti martyrisée : cette première république noire qui cherche sa voie désespérément, souvent seule, qu'on voudrait damnée. Il faut à ce symbole un engagement à la hauteur des défis ; il faut à Haïti toute notre solidarité, Union africaine et Organisation internationale de la Francophonie. Pour une Haïti libre, libérée des milices et des trafiquants de drogue et d'armes. Pour une Haïti réconciliée. Pour une Haïti démocratique ! Ce sont de tels défis que l'Union africaine entend relever dans le cadre du nouveau partenariat avec tous, singulièrement avec la Francophonie.

C'est cette Francophonie de nos rêves que nous avons tenu à célébrer en venant prendre part à ces assises. Nous avons la conviction, excellences, mesdames et messieurs, que vous ne laisserez pas le rêve se dissiper, ni l'ambition des pères fondateurs flétrir, ni le doute et le scepticisme perdurer dans le cœur de nos peuples.

Plein succès aux assises du X^e Sommet de la Francophonie de Ouagadougou !

Je vous remercie.

Discours de Monsieur Kofi Annan
Secrétaire général de l'Organisations des Nations unies
à la séance solennelle inaugurale du Sommet
lu par Monsieur Ibrahima Fall
Représentant spécial pour la région des Grands Lacs

Permettez-moi tout d'abord de remercier Son Excellence Monsieur Blaise Compaoré, Président du Faso, ainsi que le gouvernement et le peuple burkinabè, qui accueillent ce sommet dans leur capitale. Je tiens également à rendre un hommage mérité à Son Excellence Monsieur Abdou Diouf pour son action à la tête de votre organisation.

Alors que la mondialisation de l'économie s'accélère et que l'écart entre les riches et les pauvres s'accroît, ce sommet rappelle à point nommé l'importance de la solidarité. J'applaudis votre volonté de faire de la Francophonie un espace solidaire pour un développement durable.

L'humanité ne peut espérer avancer en se privant de la contribution des millions d'êtres humains dans le monde qui sont réduits à la misère, victimes de crises récurrentes et oubliés de la modernité.

L'indifférence est inacceptable face à la faim. Chacun d'entre nous a droit à un niveau de vie décent, sans lequel notre dignité d'être humain est affectée. Nous disposons déjà du cadre pour y parvenir : les Objectifs du millénaire pour le développement. Un de ces objectifs consiste précisément à réaliser un développement durable et à assurer la viabilité de notre environnement. Les autres vont d'une réduction de moitié de la pauvreté et de la faim à un arrêt de la propagation du VIH/sida, en passant par l'enseignement primaire universel, le tout d'ici à 2015.

Des progrès ont été réalisés dans plusieurs régions. Mais d'autres régions, comme l'Afrique subsaharienne, auront besoin d'une aide spéciale pour sortir du cercle vicieux de la pauvreté. Un effort tout particulier de solidarité sera nécessaire. Il est clair, en effet, que l'effort consenti jusqu'à présent n'est pas à la mesure des enjeux.

Dans la Déclaration du Millénaire et aux grandes conférences qui ont eu lieu depuis, les pays riches ont promis d'aider les pays pauvres qui réalisent des réformes. Ils doivent tenir leurs promesses en accroissant l'aide au développement, en allégeant la dette et en offrant aux produits des pays pauvres un accès équitable aux marchés.

Mais ces mesures, pour nécessaires qu'elles soient, ne peuvent remplacer la volonté de changement des gouvernements et des populations ni se substituer aux capacités nationales. Le développement ne peut être durable si les gouvernements ne créent pas un environnement économique favorable. Ils doivent, en outre, adopter des politiques sociales mettant l'éducation et la santé à la portée de tous et en instaurant l'égalité entre les sexes. Et il faut que la société tout entière s'engage clairement en faveur de la paix, de la

démocratie et de la justice. Dans trop de pays, sur ce continent notamment, les conflits armés et les violations des droits de l'Homme causent d'effroyables souffrances et sont un obstacle majeur au développement.

J'exhorte toutes les parties en conflit, en Côte d'Ivoire, au Soudan et ailleurs à faire preuve d'un sens élevé des responsabilités à l'égard de leurs peuples. L'Afrique ne peut se permettre de se déchirer. Elle a bien d'autres problèmes à résoudre. Les pays membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, parmi lesquels plusieurs pays francophones ici présents, semblent l'avoir compris, si j'en juge par les engagements pris lors de leur premier sommet, tenu à Dar-es-Salaam. Mais nous ne pouvons nous contenter de leurs d'espoir ici et là. Nous devons instaurer une paix durable sur tout le continent. J'invite les pays francophones à montrer l'exemple, en renforçant leur coopération dans les domaines de la prévention des conflits et du rétablissement de la paix, en encourageant partout le respect de l'État de droit, la démocratie et la bonne gouvernance. J'appelle la communauté internationale à soutenir ces efforts.

Chers amis,

Nous avons un rendez-vous très important en septembre 2005, à New York, pour évaluer les progrès accomplis depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire. Ce sera l'occasion pour les dirigeants du monde entier de renouveler et d'approfondir l'engagement qu'ils ont pris de forger un partenariat mondial pour le développement.

Ce sera aussi l'occasion de s'unir autour d'une conception partagée de la sécurité collective. Le système de sécurité collective sur lequel se fonde la Charte des Nations unies a utilement servi l'humanité, mais il doit être actualisé si l'on veut qu'il aide à écarter les nouvelles menaces auxquelles nous sommes confrontés. Pour cela, il faut une appréciation commune de la nature et des menaces, et une certaine communauté d'idées sur les principes à appliquer pour les combattre.

Enfin, ce sera l'occasion de prendre des décisions pour revitaliser l'Organisation des Nations unies. Les instances internationales doivent s'adapter aux nouvelles réalités et aux nouveaux enjeux, et l'ONU ne fait pas exception. Cela signifie, entre autres choses, réformer les principaux organes de l'Organisation, y compris le Conseil de sécurité dont la composition correspond à un monde depuis longtemps révolu. Cela signifie aussi donner aux pays en développement une plus grande voix dans la prise des décisions. Enfin, cela signifie renforcer les relations entre l'ONU, les autres institutions internationales et les organisations régionales.

Le groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement que j'ai constitué pour faire des propositions en ce sens va me soumettre son rapport.

Ses recommandations devraient aider les États membres à prendre les décisions qui s'imposent, notamment à la réunion de 2005. Ce qui doit nous guider, c'est l'ambition de faire de l'ONU un instrument d'intervention collective plus efficace face aux défis nouveaux, comme le terrorisme et la prolifération des armes

terriblement meurtrières, et face à ceux, plus anciens mais non moins menaçants, que sont la misère, la faim et la maladie.

Les gouvernements ont travaillé ensemble pour nous donner la Déclaration du Millénaire. Il faut qu'ils travaillent ensemble pour en faire une réalité.

La Francophonie a un rôle important à jouer en inspirant, par son exemple, cette unité que nous cherchons. Vous avez su montrer que, loin d'être un problème, la diversité est une force. Je compte sur vous pour nous aider à faire de la diversité du monde un gage de paix et de prospérité pour tous les habitants de la planète.

Je vous remercie de votre attention.

**Discours de Son Excellence Monsieur Abdou Diouf
Secrétaire général
de l'Organisation internationale de la Francophonie
à la séance solennelle inaugurale du Sommet**

C'est d'abord à vous, Monsieur le Président du Faso, et au peuple burkinabé, au nom de la famille francophone et de tous vos illustres invités ici présents, que j'adresse mes chaleureux et fraternels remerciements. Vous avez, en authentiques sahéliens, donné le meilleur de vous-mêmes pour organiser et accueillir ce X^e Sommet. Votre générosité et votre sens de l'hospitalité nous vont droit au cœur.

Mesdames, Messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,

Pour la quatrième fois, après Dakar, Maurice et Cotonou, l'Afrique démontre son attachement à la Francophonie. Elle confirme avec éclat le rôle de premier plan qu'elle entend y jouer. Nous savons tout ce qu'elle nous a apporté, tout ce que nous lui devons. Nous sommes aussi conscients de ses attentes et de ses besoins. Et ce n'est certainement pas un hasard si nous avons choisi de consacrer nos travaux, ici même à Ouagadougou, à la solidarité francophone pour le développement durable.

Ne désespérons pas de ce monde difficile et menaçant dans lequel nous vivons. Nous devons montrer, nous Francophones, à nos populations, aux femmes et aux hommes qui subissent le plus durement les épreuves de la vie, que l'espoir n'est pas une utopie. Notre devoir le plus sacré est de répondre à ce besoin si fort de solidarité qui nous interpelle à chaque instant. La responsabilité la plus lourde qui pèse sur nos épaules, qui doit guider chacun de nos pas, inspirer chacune de nos décisions, c'est celle de la paix.

La solidarité et la paix : durant nos travaux, pendant ces deux jours, concentrons nos efforts sur ces deux objectifs essentiels. Donnons à la Francophonie la capacité de mieux faire pour les atteindre. Engageons-nous plus résolument sur ce chemin difficile mais nécessaire et nous remplirons dignement notre mission. Depuis plus de trois décennies, la Francophonie se construit, évolue, se donne davantage de moyens. Elle élargit son espace à de nouveaux membres. Elle est déterminée à occuper sa place dans le monde pour se rendre plus utile, pour œuvrer avec tous ceux qui partagent ses valeurs. Depuis qu'elle existe, la Francophonie a changé, parce que le monde a changé. Mais ses valeurs permanentes et plus que jamais pertinentes, celles de l'humanisme, de la tolérance et du partage, ses précieux trésors que sont sa langue commune et sa diversité l'ont aidée à mieux comprendre quelles sont ses missions.

Ici, à Ouagadougou, nous arrivons à une étape importante de cette évolution. Une étape qui sera une synthèse des engagements et des actions qui ont marqué notre histoire récente. Une étape qui va nous permettre de repartir avec des objectifs clairs, resserrés, concrets, avec un mode d'emploi qui doit nous faire gagner en efficacité et en cohérence. La solidarité et la paix ne doivent pas être

de simples slogans mais ni l'une ni l'autre ne s'improvisent. Il est illusoire de prétendre les servir sans tracer sa route avec précision et méthode.

La promotion de notre langue et celle de la diversité culturelle et linguistique ; la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme ; l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ; la coopération solidaire au service du développement durable : voilà précisément quelles sont désormais les quatre composantes de notre mission. Voilà les quatre grands domaines dans lesquels la Francophonie développera son action, renforcera sa contribution aux efforts internationaux de solidarité et de paix.

Messieurs les Représentants des organisations internationales et régionales,

Votre présence parmi nous est un précieux encouragement pour l'action que nous menons. Nous apprécions l'intérêt que vous portez à notre organisation. Nous apprécions votre écoute, votre compréhension, votre disponibilité pour que nous renforçons nos partenariats. Vous savez que sur les grands enjeux, ceux qui concernent la résolution des conflits et le désarmement, la lutte contre le terrorisme, la réduction de la pauvreté et le développement durable, l'éducation pour tous et le dialogue des cultures, une meilleure maîtrise de la mondialisation, notre démarche rejoint la vôtre et notre soutien vous est acquis. Il s'agit là de défis dont nous mesurons pleinement la complexité. Pour les relever nous devons être volontaires et même audacieux.

Les Objectifs du millénaire, aussi bien que le Nepad, traduisent bien ce volontarisme. Sachons leur donner toutes les chances de réussite.

C'est parce qu'elle s'inscrit dans la perspective d'une civilisation de l'universel que la Francophonie doit exprimer son sens de la solidarité au-delà de son espace. Mais trop nombreuses sont les priorités qui nécessitent une mobilisation mondiale à laquelle nous nous associons.

Nous soutenons les démarches entreprises par la communauté internationale pour annuler la dette des plus pauvres. Nous appuyons les efforts pour renouveler et redynamiser le financement du développement lancés depuis la Conférence de Monterrey. Nous partageons la volonté de relever le défi de l'environnement, celui de la déforestation, celui de la désertification, celui de l'eau, celui de la gestion raisonnable des ressources naturelles. Nous sommes concernés par la lutte vitale et urgente contre les grandes pandémies qui dévastent l'Afrique et l'Asie.

Nous sommes aussi à vos côtés, Monsieur le Président de la République française, quand, une fois de plus, vous faites la preuve de votre solidarité avec le Sud en travaillant inlassablement, avec le président du Brésil et tous ceux qui soutiennent votre projet, à la mise en œuvre d'une taxation internationale au profit de la lutte contre la pauvreté et la faim.

Quand nos identités sont menacées, quand l'unilinguisme vient imposer sa loi, quand nos cultures et nos industries culturelles subissent les effets pervers de la pure loi du marché, nous savons nous rassembler, unir nos efforts et nos convictions.

Depuis le Sommet de Beyrouth, nous avons su rendre notre projet en faveur de la diversité culturelle et linguistique plus crédible. Le projet de convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques est en route à l'Unesco. Nous y avons travaillé, nous, francophones, avec nos partenaires des espaces linguistiques hispanophones et lusophones. Les arabophones et de nombreux anglophones rejoignent ce combat. Resserrons nos liens avec tous les autres espaces linguistiques et avec tous ceux qui croient avec nous qu'une mondialisation sans diversité culturelle n'a pas de sens et n'est pas acceptable.

Vivre en paix, vivre ensemble, vivre libres.

En Irak, en Israël et en Palestine, dans la région des Grands Lacs, en Afrique de l'Est, à Haïti, tout près de nous, en Côte d'Ivoire, la haine se déchaîne, la guerre provoque ses ravages. Œuvrons avec toute notre détermination à faire prévaloir la raison et le dialogue.

La paix est un long chemin qui passe par la démocratie et le respect des droits de l'Homme.

C'est ce chemin que la Francophonie s'attache à suivre. C'est en y progressant que la Francophonie accomplira avec fierté sa mission universelle.

**COMMUNICATIONS
DES ÉTATS ET GOUVERNEMENTS
ASSOCIÉS ET OBSERVATEURS**

**Allocution de Son Excellence Monsieur Marc Forné Molné
Chef du Gouvernement de la Principauté d'Andorre**

**à l'occasion de l'admission d'Andorre
en qualité de membre associé de la Conférence**

Mesdames et Messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames et Messieurs,

En tant que chef du gouvernement de la principauté d'Andorre, c'est un honneur pour moi de prendre la parole pour la première fois à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage et je tiens tout d'abord à exprimer ma profonde reconnaissance et celle du peuple andorran devant vous tous, qui avez rendu possible l'adhésion de l'État andorran comme membre associé de l'Organisation internationale de la Francophonie.

La principauté d'Andorre est un pays très ancien dont les origines remontent au lointain Moyen Âge, mais un jeune État en droit international : c'est en 1993, à l'issue de l'adoption de la première constitution écrite de son histoire, qu'Andorre a fait son entrée, de plein droit, sur la scène internationale. La constitution de 1993, qui a rendu la souveraineté au peuple andorran, a maintenu les co-princes, le président de la République française – que j'ai l'honneur et le plaisir de saluer ici en la personne de Monsieur Jacques Chirac – et l'Évêque d'Urgell. Les co-princes, chefs de l'État de manière conjointe et indivise, sont les garants à la fois de l'indépendance d'Andorre et du maintien du traditionnel esprit d'équilibre dans nos relations avec les États voisins.

L'entrée officielle d'Andorre dans cette grande famille francophone, à laquelle nous nous sommes toujours sentis liés de cœur, va dans le sens de ce maintien de l'esprit d'équilibre et du profond respect envers notre chef d'État, le co-prince français. Le fort sentiment identitaire des Andorrans, fondé notamment sur des institutions séculaires et sur la langue catalane, a été préservé jusqu'à nos jours. En même temps, Andorre, située à un carrefour de cultures, s'est enrichie des multiples apports de celles-ci, en particulier linguistiques. Ainsi, le français joue un rôle important dans le cadre du plurilinguisme qui caractérise la société andorrane et que le gouvernement s'est engagé à soutenir et à développer dans l'esprit de la déclaration que vous avez adoptée en 2002 au Sommet de Beyrouth, placé sous le signe du dialogue des cultures.

Ce dialogue des cultures, ce rapprochement de peuples très divers par la connaissance mutuelle inscrits dans la Charte de la Francophonie récemment adoptée à l'unanimité par le parlement d'Andorre, qui participe aux travaux de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie depuis 1989, est l'une des raisons de notre souhait de rejoindre cette organisation, souhait que vous venez d'exaucer.

En « entrant en Francophonie », pour utiliser cette belle expression qui assimile notre organisation à une sorte d'espace situé au-delà de toute frontière terrestre, la

principauté d'Andorre souhaite également partager des valeurs qui ont toujours été les siennes et que rappelle le Cadre stratégique décennal que vous avez préparé pour ce sommet. En premier lieu, le respect de la démocratie et des droits de la personne humaine. Nous serons, ainsi, très attentifs à la promotion de la condition des femmes dans toutes les sociétés.

La solidarité internationale est une autre des raisons qui ont guidé notre candidature. L'objectif du gouvernement d'Andorre est d'arriver dans les prochaines années à consacrer 0,7 % de son budget à la coopération pour le développement. Au cours de cette année 2004, 0,5 % a déjà effectivement été consacré à cette coopération. À cet égard, le thème du présent sommet, « un espace solidaire pour un développement durable », nous paraît très intéressant. En associant la solidarité au développement durable, il montre que cette notion, au premier plan des préoccupations internationales depuis les Sommets de Rio et surtout de Johannesburg, ne se limite pas à la protection de l'environnement. Cette protection, cela va sans dire, est essentielle pour que nous puissions léguer aux générations futures une terre où il fasse bon vivre. Mais le développement durable englobe le bien-être économique et social, qui doit être partagé par le plus grand nombre, à l'intérieur de nos frontières comme à l'échelle planétaire.

Être membre de la Francophonie, c'est affronter ensemble – pays du Nord et du Sud, pays développés et pays moins avancés, grandes puissances et États de petite dimension – le danger d'isolement et de marginalisation qui guette les laissés-pour-compte de la mondialisation, que ce soit dans le domaine de l'éducation, de l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ou de la sauvegarde des ressources naturelles. J'écouterai avec beaucoup d'attention les propositions que vous ferez dans ce sens en vue de l'adoption de la Déclaration de Ouagadougou.

Excellences, mesdames et messieurs,

Ce sommet marque le retour des chefs d'État et de gouvernement en Afrique subsaharienne, berceau de la Francophonie, dans cette vaste région qui a vu naître le poète et homme d'État Léopold Sédar Senghor, compatriote de notre Secrétaire général. Léopold Sédar Senghor « rêvait d'un monde de soleil dans la fraternité de [ses] frères aux yeux bleus ».

C'est cette fraternité qui caractérise notre séjour à Ouagadougou et je tiens à remercier les autorités burkinabè pour l'immense effort réalisé en vue de l'organisation de ce sommet et pour l'accueil digne des meilleures traditions de l'hospitalité africaine. Cette rencontre au Burkina Faso marque aussi le début d'une amitié entre Andorre et votre pays. Pour sceller cette amitié, nous avons déjà commencé les pourparlers afin de financer l'accès à l'eau dans un village burkinabé. Voilà un exemple concret des actions en faveur du développement qu'Andorre souhaite mettre en œuvre au sein de la Francophonie.

Je vous remercie.

**Allocution de Son Excellence Monsieur Yannis Valinakis
Vice-ministre des Affaires étrangères de la République de Grèce
à l'occasion de l'admission de la Grèce
en qualité de membre associé de la Conférence**

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

C'est un grand honneur pour moi d'avoir l'occasion de m'adresser en tant que représentant de la République hellénique à ce X^e Sommet de la Francophonie, où la Grèce est présente pour la première fois.

Je saisis cette occasion pour exprimer la satisfaction et les remerciements de mon pays pour l'acceptation de sa demande d'adhésion à l'Organisation internationale de la Francophonie en tant que membre associé.

J'adresse mes remerciements tout particuliers à la présidence sortante, le Liban, pour le soutien exprimé à notre candidature dès le début ainsi qu'à la présidence actuelle, tant pour notre acceptation que pour son hospitalité généreuse.

Soyez assuré, Monsieur le Président, que nous allons unir nos efforts aux vôtres pour la promotion des idéaux de la diversité culturelle, de l'humanisme, des droits de l'Homme et de la coopération au développement.

Je voudrais aussi souligner l'intérêt tout particulier que porte la Grèce, récemment élue au Conseil de sécurité de l'ONU pour les termes 2005-2006, à la promotion de sa coopération avec les pays les moins développés, surtout ceux de l'Afrique.

Permettez-moi de conclure avec un engagement du gouvernement grec : la capitale grecque du Nord, Thessalonique, est candidate pour l'Expo 2008. Si sa candidature est retenue, le français sera langue officielle de ce grand événement international.

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi d'exprimer ma conviction que la participation de la Grèce à l'OIF aboutira au renforcement et à l'enrichissement culturel tant de la Grèce que de l'Organisation même.

**Allocution de Son Excellence Monsieur Vartan Oskanian
Ministre des Affaires étrangères de l'Arménie**

**à l'occasion de l'admission de l'Arménie
en qualité de membre observateur de la Conférence**

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur et le plus grand plaisir de présenter, au nom de l'Arménie, les remerciements les plus chaleureux et sincères à la Conférence pour sa décision sur l'attribution à l'Arménie du statut d'observateur au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie.

À cette même et heureuse occasion, je tiens aussi à féliciter cordialement les représentants géorgien, autrichien, croate et hongrois.

Largement répandu en Arménie, le français occupe sa place toute particulière au sein de la société arménienne dans les domaines les plus différents : culture, médias, système éducatif et autres. Notre capitale, Erevan, ainsi que notre parlement sont impliqués dans les instances respectives de la Francophonie. En Arménie, il y a des établissements spécialisés dans l'enseignement de la langue française : la maternelle, le lycée professionnel ainsi que l'Université française d'Erevan, la plus grande de la région.

La décision favorable de cette Conférence viendra renforcer encore davantage le rattachement de l'Arménie à la Francophonie, aux valeurs qu'elle porte, aux principes qu'elle défend, à la vision du monde d'aujourd'hui.

Je voudrais également saluer et féliciter les autorités du Burkina Faso pour les efforts considérables déployés afin d'assurer l'organisation et le bon déroulement de ce sommet.

Je vous remercie encore et je souhaite d'excellents résultats aux travaux de la Conférence.

**Allocution de Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Anton Prohaska
Représentant du Président fédéral de la République d'Autriche**

**à l'occasion de l'admission de l'Autriche
en qualité de membre observateur de la Conférence**

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et Messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Excellences,

La demande formelle d'accession au statut d'observateur auprès de l'OIF a été formulée et soumise il y a un an sous l'impulsion de Madame Benita Ferrero-Waldner, ancienne ministre des Affaires étrangères, maintenant commissaire européenne.

Son successeur à la tête de la diplomatie autrichienne, Madame Ursula Plassnik, se félicite de l'aboutissement de ce projet et, ne pouvant pas faire elle-même le déplacement, sa récente prise de fonction la retenant à Vienne, elle m'a fait le grand honneur de me charger de représenter l'Autriche auprès de vous.

La constitution autrichienne prévoit que le dossier de la Francophonie relève des attributions du gouvernement, comme il a été confirmé dans un récent courrier entre le président fédéral d'Autriche, Monsieur Heinz Fischer, et le président de l'OIF.

Monsieur le Président,

Ce voyage me mène dans un pays qui, depuis longtemps, fait partie des partenaires privilégiés de l'Autriche en Afrique. La délégation autrichienne est particulièrement heureuse que ce sommet ait lieu au Burkina Faso. En effet, l'État et la société civile autrichiennes y sont présents et actifs depuis les années soixante-dix, et la coopération pour le développement est aujourd'hui coordonnée par un bureau permanent dans cette capitale où Burkinabè et Autrichiens collaborent pour faire avancer ce qui est, précisément, le thème principal de ce sommet : la solidarité en vue d'un développement durable.

Monsieur le Président,
Honorables Membres de ce Sommet,

Par notre demande d'adhésion à la famille francophone, nous voulions certes témoigner de l'intérêt que l'Autriche attache à la langue française et à la civilisation francophone. Mais ce geste renferme une signification plus vaste et profonde :

C'est d'abord une expression de foi dans les valeurs et les objectifs fondamentaux de l'Organisation internationale de la Francophonie, c'est-à-dire la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ainsi que le développement durable et l'accès à la formation et à l'information.

Nous voulions ensuite rendre compte de l'intérêt que l'Autriche attache depuis toujours à la langue et à la civilisation françaises – une longue tradition de l'usage du français, qui a ses racines dans l'histoire et qui, tout en connaissant des hauts et des bas, a finalement créé une solide base et une complicité culturelle entre nous et le monde francophone. De nos jours, des milliers d'élèves et d'étudiants poursuivent une formation linguistique française dans nos lycées et universités.

Mais c'est peut être, avant tout, une profession de foi dans la diversité culturelle et le dialogue des cultures. Cette diversité passe tout naturellement par le plurilinguisme. Au vu de cet objectif, la Francophonie, qui rassemble aujourd'hui un bon nombre de pays ayant des langues nationales ou officielles autres que le français, nous semble être un allié précieux.

Monsieur le Président,

Avec l'élargissement de l'Union européenne réalisé le 1^{er} mai de cette année, dix pays ont intégré l'Union, enrichissant ses institutions de neuf nouvelles langues officielles.

Dans ce contexte, il est intéressant de constater que les voisins de l'Autriche, néo-membres de l'Union européenne, ont eux aussi désiré se joindre à la Francophonie et ceci pour des motifs qui recouvrent très largement les nôtres.

Quelques-uns ont d'ailleurs déjà franchi ce pas. Et je me réjouis, en particulier, de retrouver ici nos amis hongrois – dans la langue courante nous nous appelons même « beaux-frères » – qui, eux aussi, feront partie dès aujourd'hui du pôle francophone en Europe centrale.

Monsieur le Président,

Dans son champ d'activités, l'Organisation internationale de la Francophonie transcende largement la sphère linguistique et culturelle pour jouer un rôle politique d'envergure sur la scène internationale. Ensemble, avec ses voisins et avec vous tous, l'Autriche a la volonté de soutenir cette action dans un esprit de pluralisme culturel et de solidarité internationale.

Ainsi, au nom du président de la République et du gouvernement autrichien j'ai l'honneur d'exprimer notre joie et notre gratitude d'avoir été invités à participer à ce sommet et, surtout, à faire désormais partie intégrante de l'univers francophone. Un merci tout particulier à vous, Monsieur le Président, ainsi qu'au peuple burkinabé, qui avez si bien réussi à organiser brillamment cette conférence, nous permettant ainsi de passer ensemble ce moment fort de convictions partagées.

**Allocution de Son Excellence Monsieur Božidar Gagro
Représentant spécial du Président de la République de Croatie
à l'occasion de l'admission de la Croatie
en qualité de membre observateur de la Conférence**

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous transmettre les chaleureuses salutations de Monsieur Stipe Mesic, le président de la République de Croatie, que j'ai l'honneur de représenter devant cette éminente assemblée. Retenu à son grand regret à Zagreb par les impératifs des prochaines élections présidentielles, il m'a chargé de vous dire à quel point la Croatie toute entière est heureuse et fière d'être admise aujourd'hui au sein de la grande famille de la Francophonie. Et ce, à la fois pour des raisons historiques et culturelles que politiques.

Historiques et culturelles d'abord, car cet événement revêt en effet une dimension particulière pour notre pays. Si ancienne que soit la Croatie, elle a dû attendre la fin du siècle dernier avant d'être pleinement reconnue comme membre à part entière de la communauté internationale, avant de rejoindre le concert des nations démocratiques modernes.

Pays carrefour établi là où la Méditerranée et l'Europe centrale se parlent, aux confins de l'Orient, la Croatie a pourtant su tout au long de son histoire mouvementée tirer profit d'une position propice aux échanges de tous bords en opérant une synthèse culturelle des plus enrichissantes. Ouvert aux autres, notre pays n'en reste pas moins attaché à la mise en valeur de son héritage particulier et de ses caractères spécifiques par lesquels il souhaite apporter son tribut à la diversité culturelle de l'humanité et son expérience de pays charnière. Or n'est-ce pas ce double impératif – ouverture aux autres, d'une part, enracinement culturel, de l'autre – qui est au cœur même de ce qui fonde la Francophonie, par-delà son souci en faveur de la promotion de la langue de Voltaire ?

Outre la volonté de se donner les moyens d'accorder au français la place qui lui revient, ce à quoi la Croatie aspire en rejoignant l'Organisation internationale de la Francophonie, c'est une plus grande ouverture sur toutes les cultures francophones. C'est aussi le vœu d'y voir affirmés nos différences comme autant d'hymnes à la richesse polyphonique de nos cultures. À l'heure où des dizaines de langues s'éteignent chaque année, nous qui avons su cultiver la spécificité de la langue croate au fil des siècles, nous nous devons de vous rejoindre dans ce souci commun en faveur de la diversité de nos patrimoines linguistiques. Ce n'est qu'à cette condition qu'un véritable dialogue interculturel prend tout son sens. C'est seulement de cette façon que nous pourrions conjurer les risques de nivellement culturel auxquels nous expose la mondialisation. Qui dit diversité culturelle dit aussi échanges féconds. De fait, nos échanges avec l'espace francophone ne datent pas d'hier. Il n'est que de penser aux Anjou sur le trône de Croatie durant tout le XIV^e siècle ou à l'Évangélaire de Reims, rédigé en partie en alphabet glagolitique croate et sur lequel les rois de France prêtaient serment. De l'œuvre des encyclopédistes, qui suscita l'essor de la lexicographie croate, à celle de Molière, à l'origine d'un courant théâtral original baptisé *frančezarija*, l'impact de ces

échanges sur la culture croate fut considérable. Ainsi, la première grammaire française et le premier dictionnaire bilingue français-croate ont été publiés en Croatie au milieu du XIX^e siècle, tandis que l'enseignement du français y fut introduit dans toutes les écoles dès 1876. Aussi n'est-ce pas un hasard si l'Institut français de Zagreb, inauguré en 1922, fut l'un des tout premiers d'Europe.

Au-delà de la France, la Croatie, au sein de l'ancienne fédération de Tito, entretenait une excellente communication avec nombre de pays francophones dans le cadre du Mouvement des non-alignés. En particulier avec les pays d'Afrique, d'où de nombreux étudiants venaient alors poursuivre leurs études universitaires à Zagreb. En témoigne l'Institut d'études africaines de Zagreb, qui a contribué au développement de la coopération avec les pays de l'Afrique francophone. En témoignent aussi les traductions en croate des œuvres de Léopold Sédar Senghor ou encore d'Aimé Césaire.

Désormais encouragée par votre confiance, c'est avant tout en matière d'éducation, de formation et d'information que la Croatie souhaite mobiliser le principal de ses efforts, en commençant par la promotion de l'enseignement du français. Car s'il nous a emprunté le terme « cravate », n'a-t-il pas à son tour enrichi la langue croate de centaines de mots aussi exquis que « bonton » ou « gurman », désormais indispensables ?

Enfin, nous mesurons la dimension politique de cette adhésion. Car nous n'oublions pas que la Francophonie, ce sont aussi d'autres valeurs communes, comme la démocratie, l'État de droit, le respect des droits de l'Homme ou la solidarité. Or compte tenu des épreuves qu'elle a traversées, la Croatie mesure peut-être mieux que d'autres le prix de ces principes fondateurs, universels et humanistes. Maintenant qu'elle les a faits siens, elle souhaite, à vos côtés, contribuer à les défendre à la place qui est la sienne, à la croisée des cultures.

Et, au-delà de ces valeurs, la Francophonie c'est également une volonté partagée d'approfondir notre coopération et nos relations politiques, économiques et culturelles avec les pays de la grande communauté francophone. Et c'est, je dois dire, un encouragement que d'y compter désormais la plupart des pays d'Europe centrale et du Sud-Est. Puisse leur adhésion demain donner naissance à des efforts conjugués qui verraient des projets régionaux et conjoints y susciter le renouveau de cette admirable langue qu'est le français et y traduire en actions l'esprit de la Francophonie. Car la Francophonie nous apparaît à la fois comme une confirmation et comme une promesse. Confirmation que les liens entre différents pays et différentes cultures sont possibles et souhaitables, en dépit parfois du poids de l'histoire. Promesse de l'élargissement de cet état d'esprit à un nombre grandissant de pays à même d'y puiser des solutions innovantes. C'est là, à nos yeux, le trait unique qui fait de la Francophonie un forum planétaire, aujourd'hui irremplaçable.

En répondant de manière favorable à la demande de la Croatie d'adhérer à l'Organisation internationale de la Francophonie, en l'invitant à vous rejoindre, mesdames et messieurs les Chefs d'État et de gouvernement, vous lui faites grand honneur. Mais avant tout, vous lui faites confiance. La Croatie saura mériter et cet honneur et cette confiance ! Nous vous en sommes sincèrement très reconnaissants. Je vous remercie.

**Allocution de Son Excellence Monsieur Andras Barsony
Secrétaire d'État politique aux Affaires étrangères
de la République de Hongrie**

**à l'occasion de l'admission de la Hongrie
en qualité de membre observateur de la Conférence**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis particulièrement honoré de représenter devant vous, ici, à Ouagadougou, la Hongrie, un des nouveaux adhérents à l'Organisation internationale de la Francophonie. Au nom du gouvernement de la République de Hongrie, j'exprime nos remerciements pour la réponse positive qui a été donnée à notre requête de devenir observateur auprès de l'OIF et je saisis cette occasion pour réaffirmer notre volonté de participer pleinement aux activités multiformes de l'Organisation.

L'identité des peuples d'Europe centrale, confrontés tout au long de leur histoire à des bouleversements et mutations exigeant des adaptations incessantes, s'est manifestée, entre autres, dans leur détermination à préserver et à enrichir leurs langues et leurs cultures. La Hongrie est tout particulièrement attachée à l'idée de la cohabitation pacifique des différentes langues et cultures. Nous sommes convaincus qu'afin de relever les défis d'un monde globalisé, le dialogue entre les cultures, dans un esprit de respect mutuel et de tolérance, reste un impératif de première importance. Ce sont précisément la diversité culturelle et linguistique, l'unité multiforme de l'Union européenne, qui constitue l'un de ses atouts majeurs sur la scène internationale.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais souligner à quel point la langue française et la culture francophone sont populaires en Hongrie. Depuis des siècles, les intellectuels hongrois ont été traditionnellement attirés par la culture francophone et le public chez nous apprécie la création artistique, littéraire, théâtrale, cinématographique et musicale française et francophone. Parallèlement à l'intégration européenne de la Hongrie, la connaissance et la pratique de la langue française tendent également à gagner en importance dans l'administration des affaires du pays. Un lycée français existe déjà à Budapest et la création d'une université francophone en Hongrie est en cours.

Dans ce processus de mondialisation qui est en train de transformer notre planète de façon radicale, la Hongrie doit tout faire pour renforcer ses liens avec des amis qui partagent les mêmes valeurs qu'elle. J'ai la conviction que dans le cadre de l'OIF, nous pouvons agir dans de nombreux domaines de manière concertée, de l'État de droit, en passant par l'économie, jusqu'à la culture, tout en approfondissant nos relations politiques et en se focalisant sur l'un des thèmes dont l'ampleur n'échappe à personne, celui du développement durable. Ainsi, nous pourrions nous faire entendre dans les questions qui nous sont importantes et, grâce à notre unité dans la diversité, contribuer à l'émergence d'un monde fondé sur la solidarité, la justice, la tolérance et une coopération mutuellement avantageuse.

Merci de votre attention.

**Communication de Son Excellence Monsieur Kastriot Islami
Ministre des Affaires étrangères de la République d'Albanie**

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

J'ai le plaisir particulier de m'exprimer devant vous, en tant que ministre des Affaires étrangères et chef de la délégation de la République d'Albanie, dans cette rencontre des représentants des États et des organisations francophones.

La dimension francophone des relations entre les pays que nous représentons a, depuis bien longtemps, dépassé le seul niveau de l'utilisation de la langue commune. Nous nous retrouvons ici aujourd'hui, en tenant compte, non seulement des traditions et de la langue qui nous unissent mais également des objectifs communs à poursuivre pour promouvoir de nouvelles idées et valeurs, pour donner vie à de nouvelles initiatives de coopération et d'intégration, pour définir de nouvelles dimensions de la communication et d'échange des expériences de nos sociétés, de sorte que le rôle et la contribution de la famille francophone se manifestent dans les débats et les prises de position sur des questions importantes, dans les forums à caractère régional ou global. La langue et les traditions communes doivent faire de la Francophonie un mécanisme qui, non seulement s'exprime en français, mais surtout, génère des alternatives intéressantes et importantes pour établir un équilibre entre la mondialisation et la diversité.

Notre organisation plaide aujourd'hui pour devenir un exemple du développement durable. À l'heure des grands changements qui secouent le monde, à l'heure de la mondialisation qui s'installe durablement et qui change en profondeur notre mode de vie, à l'heure où l'écart entre le Nord et le Sud continue malheureusement de se creuser, rien de plus naturel, donc, Monsieur le Président, que de consacrer cette rencontre à l'importance que revêt le développement durable et la solidarité dans notre espace. Rien de plus logique que cela n'ait lieu dans un pays du Sud.

Monsieur le Président,

L'Albanie se trouve à une phase importante de son intégration à la grande famille européenne. L'Union européenne est elle-même une famille unique mais diversifiée. La société albanaise est totalement engagée pour mener à bien cet objectif majeur, pour s'attribuer les valeurs et satisfaire les critères communs d'une société moderne et démocratique. La mise en œuvre de cet objectif important pour toute la société albanaise est facilitée par le fait que la composante francophone de la formation constitue à la fois un héritage et un objectif à atteindre, elle fait partie de sa mémoire. Cette combinaison crée d'excellentes prémises convergentes à l'Union européenne, dans cette union de diversité culturelle où la francophonie constitue un pilier structurel, une des composantes les plus importantes de l'entité européenne.

Cette combinaison contribue également à accroître la qualité et à accélérer davantage l'intégration.

Traditionnellement, les relations entre la France et l'Albanie ont eu un caractère particulier. Aujourd'hui elles sont tout simplement excellentes. La France est et, nous le souhaitons, continuera à être un des principaux pays à nous soutenir dans nos efforts pour l'intégration à l'Union européenne, ce qui, je le répète, constitue le plus grand défi pour la société albanaise. Il est, par ailleurs, évident que dans le cadre de la Francophonie, nos relations acquièrent une nouvelle dimension puisque la Francophonie se transforme de plus en plus en une valeur multidimensionnelle et globale, en institutionnalisant des standards, des paramètres ou des points de vue cohérents sur la réalité actuelle.

Grâce à la Francophonie, nous renforçons notre partenariat avec le Canada, la Belgique et la Confédération suisse, et particulièrement avec les pays francophones du continent où a lieu ce sommet, justement pour affronter les défis du siècle. Nous prenons ainsi mieux la mesure du soutien et sommes plus en confiance pour la réussite de nos objectifs de développement, prévus dans le projet de déclaration de ce sommet.

Le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement constituent des éléments interdépendants et qui se renforcent mutuellement dans le processus de développement durable. Ils forment le cadre des efforts individuels et communs pour assurer à tous une vie meilleure. Un développement social et économique harmonieux et équitable exige en premier lieu un régime démocratique, des institutions solides et qui fonctionnent selon les règles du jeu démocratique ainsi que des mécanismes de participation.

Un développement social équitable mettant l'accent sur le renforcement de la capacité des pauvres d'utiliser d'une manière viable les ressources de l'environnement est un fondement essentiel du développement durable. Nous le savons, hélas, la pauvreté frappe durement partout dans le monde et dans bien de nos pays. Elle touche un nombre considérable de personnes : de ce quart de l'humanité, lequel, selon les chiffres des Nations unies, vit en effet dans la misère, et un autre quart, juste au seuil de la pauvreté, beaucoup sont originaires de pays de l'Organisation. Ce phénomène est à juste titre considéré comme le problème moral le plus grave de notre époque. C'est donc précisément à cela que nous devons nous attaquer, à l'échelle de nos moyens et en collaboration avec d'autres organisations pour la lutte contre la pauvreté, pour la création d'emplois, la participation, l'intégration, l'équité, la cohésion et la justice sociale. Par ailleurs le développement ne pourra pas non plus s'accélérer si les pays en développement sont paralysés par l'endettement extérieur, si les capitaux de développement sont inadéquats, si les investissements sont frileux et pas encouragés par les acteurs politiques des pays du Nord, si des obstacles limitent l'accès aux marchés et si les cours des produits de base et les termes de l'échange des pays en développement restent déprimés.

C'est dans ces aspects que l'esprit solidaire de la famille francophone peut et doit se manifester, avec toute sa force et toute son ampleur. C'est de cette façon que nous tous pourrons parvenir à la réalisation des Objectifs de développement du millénaire, dont celui de la réduction de la pauvreté de moitié d'ici à 2015, comme le projet de la déclaration de ce sommet invite courageusement à le faire.

Monsieur le Président,

Permettez-moi, en terminant, de mettre l'accent sur l'importance de ce sommet, tenant compte d'une globalisation durable mais en équilibre avec la diversité, dont la construction dépend fortement du niveau de la solidarité et de l'échange des contributions réciproques et des cultures différentes. Dans un monde unique, de plus en plus petit, où la rapidité de la communication s'accroît et les espaces se réduisent, les relations s'intensifient et se diversifient. Le succès de la construction de ce monde dépendra de la diversité des mécanismes de la communication. La Francophonie est un mécanisme aussi traditionnel que moderne, aussi présent que nécessaire et qui doit être encore plus présent. C'est un des défis de la Francophonie : la construction d'un monde moderne, intégré, unique et diversifié.

Je vous remercie.

Communication de Son Excellence Monsieur Jordan Plevneš Ambassadeur de la République de Macédoine auprès de la France

Monsieur le Secrétaire Général,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, au nom du président et du gouvernement de Macédoine, de vous dire à quel point je suis à la fois honoré et heureux de participer à cette Conférence et d'y représenter un pays dont on connaît l'attachement profond aux principes et aux valeurs qu'incarne la Francophonie. Je tiens à remercier, en premier lieu, le Burkina Faso, notre pays hôte, pour l'accueil cordial qu'il nous a réservé ainsi que pour l'excellente organisation dont il a fait preuve.

Mesdames et Messieurs,

La Macédoine, tout au long de son histoire, s'est fortement engagée à promouvoir la diversité culturelle, aussi bien dans notre pays que dans un cadre plus global. Cet attachement à la promotion de la diversité culturelle, le respect du rôle et de la mission historique de la Francophonie comme source de valeurs civilisatrices qui sont devenues universelles et l'admiration envers la langue française ont inspiré la République de Macédoine à adhérer à l'Organisation internationale de la Francophonie en tant que membre associé lors du Sommet de Hanoi, en 1997. Aujourd'hui, les yeux de la République de Macédoine sont tournés vers Ouagadougou, car elle espère y obtenir le statut de membre de plein droit de l'OIF.

Mesdames et Messieurs,

Le pont spirituel entre ce que l'on appelle aujourd'hui l'espace francophone et la Macédoine existe depuis des siècles.

Il s'agit, en premier lieu, de la France et de Paris – « *la patrie universelle de l'esprit* », comme le rappelle Dante Alighieri, auteur de la célèbre *Divine comédie* – qui recèlent un grand nombre de secrets de la mémoire universelle. La Macédoine, pays où fleurit le rêve d'un État universel, recèle aussi quelques graines de sa propre mémoire dans cette « *capitale du monde* », comme l'a appelée Emmanuel Le Roy Ladurie, ou dans « *son décor immortel* », selon les mots d'Albert Camus.

Vous en trouverez au moins une graine dans l'Antiquité, dans l'échange des aventures des premiers mouvements migratoires entre les Balkans, où l'Europe est née, et les légendes celtiques, où l'on trouve la merveilleuse image « *que le ciel tombera sur la terre* » ; vous trouverez une autre graine dans l'Empire romain, lorsque les martyrs Saint Savin et Saint Cyprien fuient la Macédoine et meurent non loin des rives de la Seine ; vous trouverez une troisième graine dans l'odyssée des Bogomiles, qui arriveront jusqu'à la terre des Cathares, portant avec eux le *Livre secret*, l'un des plus mystérieux écrits dont l'original est recherché depuis dix siècles et dont la copie, récupérée au Musée de l'Inquisition à Carcassonne, est conservée à la Bibliothèque nationale, à Paris.

Vous trouverez une quatrième ainsi qu'une cinquième graine parmi les noms des premiers étudiants à la Sorbonne, qui portaient dans leurs cœurs les paroles de Saint Cyrille et Saint Méthode qui reflètent la nostalgie éternelle de la recherche d'une unité entre l'Occident et l'Orient ; vous trouverez aussi des noms venus de Macédoine à Paris, au sein de la glorieuse « Internationale des Lumières », qui transmettait le sentiment que « *le bonheur est une idée neuve en Europe* » au temps où l'Europe intellectuelle tout entière parlait le français, lorsque Voltaire et Diderot conseillèrent les rois d'Europe tandis que les peuples de l'Empire ottoman rêvaient de cette même Europe et les idéalistes des Balkans proclamaient que cinq minutes passées dans les rues de Paris et au café Procope possèdent plus d'esprit que deux siècles passés à l'Académie prussienne des sciences.

Durant la Belle Époque, au printemps de l'année 1902, des idéalistes macédoniens de cette nature vont fonder le journal *Mouvement macédonien*, situé au boulevard Raspail et à la rue Tournefort, alors qu'Anatole France, lors du meeting consacré à la Macédoine au Théâtre du Château d'Eau, déclarera ceci : « *Vous allez réaliser votre rêve magnifique !* ». Alors que dans le même temps, le tribun Jean Jaurès s'exclamera, faisant allusion au peuple macédonien, que, « *l'Humanité ne pourra plus vivre avec le cadavre d'un peuple assassiné dans sa cave !* ».

Ce début du XX^e siècle voit la création de nombreuses revues appelées à naître dans cette belle langue française afin de confirmer l'attachement de la Macédoine à la francophonie à travers des décennies. Je ne citerai que quelques-unes : *L'Effort*, à Genève en 1899 ; *La Macédoine*, en 1905, et *La Jeune Macédoine*, en 1930, publiées à Paris ; *L'Indépendance macédonienne*, à Lausanne en 1917 ; *La Fédération balkanique*, à Vienne en 1925.

La Première guerre mondiale a laissé des traces ineffaçables sur sol macédonien : aux cimetières militaires des différentes villes de Macédoine reposent des centaines de tirailleurs venus de différents pays de tout l'espace francophone et des noms comme « Diouf », « Diop », « Ndiaye » côtoient les autres soldats originaires de l'Europe, de l'Afrique ou de l'Asie.

Mesdames et Messieurs,

Quelle est l'interaction entre la République de Macédoine et la Francophonie, aujourd'hui ? La Francophonie est pour nous avant tout un défi. Un défi qui nous permet de continuer à découvrir les beautés et les richesses de la langue française tout en œuvrant à leur promotion dans la région de l'Europe du Sud-Est. Quand je parle de promotion, je pense par exemple au nombre croissant d'heures de diffusion de programmes en langue française à la télévision nationale macédonienne qui, en coopération avec TV5, a fait de mon pays un « champion » dans cette discipline en Europe du Sud-Est. Je pense également, avec un plaisir non dissimulé, au nombre de jeunes francophones qui ne cesse d'augmenter en Macédoine grâce à l'élargissement du réseau de l'Alliance française mais, surtout, grâce à la place de plus en plus affirmée qu'occupe la langue française dans toutes les institutions éducatives et dans les médias macédoniens.

Je ne peux que me réjouir tout particulièrement de la participation des parlementaires macédoniens aux activités de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie ainsi que de la coopération des maires macédoniens au sein de l'Association internationale des maires francophones. Dans le cadre de la coopération économique, la chambre de commerce de la République de Macédoine participe activement aux travaux du Forum francophone des affaires.

L'esprit de la Francophonie continue à engendrer et à véhiculer de nouvelles idées. Ainsi, par exemple, septembre dernier a vu la création en Macédoine d'une nouvelle manifestation qui deviendra traditionnelle : « Les Journées de la Francophonie globale ». Les Journées de la Francophonie globale ont réuni dans plusieurs villes macédoniennes de nombreux intellectuels de l'espace francophone en Macédoine et nous étions particulièrement honorés par la présence de Monsieur Roger Dehaybe, administrateur général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie.

Mesdames et Messieurs,

En voulant retracer cette riche tradition francophone de la Macédoine et son fort attachement aux valeurs que symbolise la Francophonie et à son rôle émancipateur parmi les peuples de toutes les parties du monde, je tiens à vous faire part que le Sommet de Ouagadougou est tant attendu par nos citoyens puisque la République de Macédoine y espère obtenir le statut de membre de plein droit de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Ainsi pourra s'accomplir dans cette partie des Balkans, cette vision chère à Monsieur Abdou Diouf et à nous tous présents dans cette salle : « *Vive la Francophonie populaire ! Vive la Francophonie planétaire ! Et surtout : Vive l'espoir humain dans toutes les langues du monde !* ». C'est pour cette raison que je voudrais aujourd'hui solliciter votre soutien afin que la République de Macédoine puisse obtenir le statut de membre de plein droit de l'OIF au cours de ce sommet.

En ce sens, je vous invite à penser un instant au fameux discours de Saint Cyrille, proclamé protecteur de l'Europe en 1980, qu'il a prononcé à Venise en 861 : « *Le soleil ne brille-t-il pas également pour tous, pour les riches et les pauvres, pour les puissants et les faibles ?* ». En ce temps de grands bouleversements, puisse le soleil briller pour tous et pour la Macédoine aussi, le soleil éternel de l'espoir humain !

Je vous remercie.

COMMUNICATIONS DES INVITÉS DE MARQUE

**Communication de Son Excellence Monsieur Abdelaziz Bouteflika
Président de la République algérienne**

**Invité de marque de la X^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement
des pays ayant le français en partage**

Mesdames et Messieurs les chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour répondre à l'invitation de mon ami le Président Blaise Compaoré que j'ai le privilège de prendre la parole pour la deuxième fois devant le Sommet de l'Organisation internationale de la Francophonie. Je remercie tous les participants pour l'accueil très sympathique qu'ils ont réservé à la délégation algérienne et je tiens à leur dire toute l'importance que nous accordons à cette organisation, qui dispose d'un poids croissant sur la scène internationale. La Francophonie s'affirme de plus en plus comme un creuset de la diversité culturelle où se rencontrent, se côtoient et s'enrichissent mutuellement, dans l'égalité et le respect réciproque, des cultures différentes aux repères civilisationnels distincts, créant ainsi une ère de compréhension et de solidarité entre des peuples de tous les continents du monde.

Le partage de l'usage de la langue française ne pouvant représenter une fin en soi, il était naturel, et dans une certaine mesure nécessaire, que cette solidarité sorte du cadre culturel strict et s'étende aux préoccupations économiques et sociales, ce qui s'est fait au cours des différents sommets, qui ont fixé en termes de plus en plus précis les objectifs de l'Organisation et les principes de son action.

En choisissant le thème du présent sommet, le développement durable, l'Organisation reste fidèle au cadre qu'elle s'est librement fixé, en même temps qu'elle répond aux préoccupations les plus légitimes de ses membres. Le développement reste en effet au centre des aspirations de nos peuples et ce n'est pas sans raison que le monde s'est divisé en pays développés et en pays sous-développés, considérés de manière optimiste comme pays en voie de développement.

Le fossé entre ces deux mondes ne cesse malheureusement de s'élargir et la mondialisation telle qu'elle se présente jusqu'à maintenant ne fait qu'aggraver cet état de choses. Pourtant, les décisions n'ont pas manqué au niveau international pour contribuer à atténuer ces déséquilibres, engageant les pays riches à consacrer une partie de leurs revenus à financer le développement des pays les plus pauvres et appelant les pays sous-développés à prendre les mesures nécessaires pour s'engager dans la voie du progrès. Les programmes successifs adoptés n'ont pas abouti aux résultats escomptés et ces échecs répétés sont reflétés dans les qualificatifs qui ont fait passer le développement du développement économique au développement économique et social puis au développement pour tous, au développement endogène, à l'éco-développement et, aujourd'hui, au développement durable.

Ce rappel n'a pas été pour moi l'occasion de donner libre cours à une forme quelconque de pessimisme mais il est plus que jamais indispensable pour nous d'être réalistes et de savoir mesurer les difficultés qu'il nous faudra surmonter sur la voie du développement. La prise en charge du développement durable par l'Organisation internationale de la Francophonie est une démarche particulièrement intéressante, d'abord parce que l'Organisation réunit des pays développés et des pays sous-développés que l'usage de la langue française rapproche et facilite leur compréhension mutuelle. Ensuite, parce que le champ d'application du développement se trouve circonscrit aux pays membres. Je suis certain que les débats qui vont s'engager ici dégageront des voies originales de coopération se traduisant par des opérations concrètes aux objectifs limités mais bien étudiés et qu'ils contribueront ainsi à engager un processus qui pourra se poursuivre et s'étendre, dans la mesure où il démontrera son efficacité.

Je n'ai pas besoin de rappeler la définition du concept de développement durable, qui est « un processus de changement par lequel l'exploitation des ressources, l'orientation des investissements, des changements techniques et institutionnels se trouvent en harmonie et renforcent le potentiel actuel et futur de satisfaction des besoins humains ». C'est la Conférence de Rio qui, dès 1992, a lancé ce concept et amené la communauté internationale à y adhérer de manière unanime.

Plus de dix années après le Sommet de la terre, à Rio de Janeiro, le défi du développement durable continue de se poser avec acuité du triple point de vue de l'insuffisance de la croissance, de l'aggravation de la pauvreté et de la dégradation accélérée de l'environnement.

Malgré la prise de conscience des risques que ces tendances font peser sur la sécurité économique et écologique de la planète, les mutations qu'implique l'entrée dans une véritable ère de développement durable restent encore, pour l'essentiel, à opérer.

Cette période a clairement mis en évidence que la dégradation de l'environnement représente une hypothèque sur les perspectives même de la croissance. Elle a aussi mis en lumière les limites des démarches partielles et isolées. D'où la nécessité d'intégrer de façon appropriée dans les politiques de développement et de coopération internationale le traitement des divers facteurs à l'origine de la rupture des cycles naturels et des atteintes subies par les ressources vitales que sont l'air, l'eau, les forêts, la biodiversité, les océans et les zones côtières.

De fait, les enjeux économiques, sociaux et écologiques sont désormais globaux, en ce qu'ils mettent en cause le devenir même de l'humanité. C'est dire qu'ils nécessitent la conjugaison des efforts de l'ensemble de la communauté des nations. Ces efforts devraient tendre à favoriser une réadaptation et un renforcement du système international, de manière qu'il puisse assurer les assises d'un développement durable et équitable.

Un renforcement de la gouvernance nationale, régionale et mondiale de l'environnement s'avère indispensable.

Tout en poursuivant le processus d'élaboration de règles et de normes, il s'agira d'organiser une meilleure coordination entre tous les intervenants. Plus spécifiquement, une meilleure harmonisation est à assurer entre le Programme des Nations unies pour l'environnement, la Commission du développement durable, le Fonds pour l'environnement mondial et les organes de surveillance des différentes conventions en vigueur.

L'ampleur et la nature du défi du développement durable appellent la contribution conjuguée des États, du secteur privé et de la société civile, en partenariat les uns avec les autres.

Le renforcement du cadre multilatéral et la promotion de partenariats avec la société civile et le secteur privé favoriseront les initiatives hardies requises dans des domaines spécifiques à impact direct sur l'environnement, les conditions de vie et la croissance économique.

Monsieur le Président,

En Algérie, nous avons engagé, depuis quelques années déjà, de profondes réformes économiques destinées à favoriser le développement, la modernisation et la compétitivité de notre économie, et à accélérer son intégration harmonieuse à l'économie mondiale. Ces réformes ont permis le rétablissement des équilibres macro-économiques, un taux de croissance positif qui avoisine les 7 %, une inflation contrôlée à moins de 3 %, une balance commerciale excédentaire et des réserves de change approchant les quarante milliards de dollars. Ces résultats encourageants ont incité le gouvernement à lancer un ambitieux programme quinquennal de développement doté d'un budget de cinquante milliards de dollars.

Dans cette dynamique, nous avons été constamment guidés par le souci de créer les conditions d'un développement durable qui se fonde sur une exploitation rationnelle de nos ressources et, en même temps, préserve notre environnement et nos richesses naturelles pour les générations à venir. C'est dans cet esprit que nous inscrivons notre adhésion à la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques et au Protocole de Kyoto.

Cet engagement de l'Algérie à participer activement, sur son territoire et à l'échelle internationale, à l'effort global de protection et de sauvegarde de l'environnement se traduit actuellement par l'adoption de stratégies et de programmes de développement dans des domaines ciblés, notamment ceux du développement agricole et rural, de la valorisation des ressources en eau, de la lutte contre la désertification, du boisement et du reboisement, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi que de la promotion des énergies nouvelles et renouvelables.

À titre indicatif, en matière d'énergies nouvelles et renouvelables, l'Algérie a mis en place ces dernières années un dispositif légal incitant les investisseurs à recourir à ces énergies. Elle a ainsi créé une Agence de promotion et de rationalisation de l'utilisation de l'énergie. De même, elle encourage la généralisation de l'utilisation du gaz naturel, énergie non renouvelable certes

mais non polluante par définition, notamment par l'extension progressive du réseau de distribution à l'ensemble du territoire national.

Monsieur le Président,

Individuellement et collectivement, nos pays ont adopté et mettent en œuvre des politiques et stratégies de développement tendant à la prise en charge adéquate des multiples défis générés par le développement durable ainsi qu'à l'insertion de ces politiques dans le cadre de démarches régionales et globales intégrées.

Des efforts louables – nous devons le reconnaître – sont faits pour le rétablissement de la paix et de la stabilité, l'instauration de l'État de droit, le respect des droits de l'Homme et des libertés publiques, l'encouragement de l'initiative privée, le développement de la société civile et son association à la gestion des affaires de la société, la lutte contre la corruption dans les secteurs public et privé, ainsi que dans la promotion de la bonne gouvernance aux niveaux local et national.

Le même élan est également perceptible dans les cinq secteurs reconnus comme prioritaires dans la promotion du développement durable, à savoir l'eau et l'assainissement, l'énergie, la santé, l'agriculture et la biodiversité.

Il reste – et il convient de le souligner – que pour aboutir, ces efforts requièrent une solidarité effective aux niveaux régional et global, la mise en place de véritables partenariats, mus par cette solidarité et une volonté renouvelée des pays développés d'appuyer concrètement ces partenariats.

Il s'agirait, entre autres actions prioritaires et solidaires – et en fait salutaires pour tous à long terme – d'une augmentation substantielle de l'aide publique au développement, de la création de fonds pour la promotion des investissements, en particulier dans les pays les plus pauvres, de l'élimination par les pays développés des barrières tarifaires et non tarifaires avec une plus grande libéralisation de leurs commerces, de la prise en charge par les mécanismes du marché des besoins de préservation de l'environnement, de la création massive d'emplois et de la formation adéquate des ressources humaines dans les pays en développement ainsi que du transfert vers ces pays du savoir-faire et de la technologie à des coûts raisonnables.

Dans le sillage du Sommet de Rio, le Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg a défini un ensemble d'objectifs destinés à favoriser une avancée substantielle dans la voie du développement durable, de la promotion d'un développement qui respecte et valorise l'environnement, et de la prise en charge de l'impératif de sauvegarde et de préservation de notre planète. Il a prévu des mécanismes de mise en œuvre nationaux, régionaux et internationaux qu'il nous revient d'installer et d'utiliser solidairement.

Dans ce contexte, l'Organisation internationale de La Francophonie, qui a opportunément marqué l'importance qu'elle accorde au développement durable, pourrait, elle aussi, devenir un autre espace de coopération dans ce domaine. Une telle dimension ne pourrait qu'aller à la rencontre des préoccupations des

pays et des populations qui s'y intéressent, ou y coopèrent déjà, et s'inscrirait certainement dans les ambitions légitimes de cette organisation.

Monsieur le Président,

À travers la mise en place de l'Union africaine et du Nepad, l'Afrique a opéré une profonde mutation institutionnelle, privilégiant dans cet exercice le « compter sur soi », ciblant de façon précise et réaliste les objectifs à atteindre, et mettant en place pour cela des mécanismes opérationnels.

Mais aussi louable et exigeante que puisse être cette nouvelle approche que fait l'Afrique de ses propres défis et de ses relations avec le reste du monde, elle ne peut véritablement aboutir sans un appui conséquent des partenaires développés et de la communauté internationale en général.

Cet appui, qui commence fort heureusement à se mobiliser, est d'autant plus urgent que notre continent reste la proie de terribles fléaux sociaux dont le virus du VIH/sida, le paludisme et la tuberculose ainsi que l'analphabétisme, le chômage, la faim et la pauvreté sont les plus visibles.

À l'image du reste du continent, dans l'espace regroupant les pays africains ayant en commun l'usage de la langue française, ces fléaux tuent et handicapent malheureusement, et sans commune mesure, plus de jeunes, de femmes et d'hommes que les conflits armés qui y persistent encore. Sans faire appel aux statistiques, il est à rappeler que le virus du sida a déjà tué, en Afrique, plus de quinze millions de personnes et que trente millions en sont porteuses, que trois cent mille africains meurent chaque année du paludisme parmi les dix millions qui en sont affectés, alors que la tuberculose ne cesse de progresser à l'ombre, entre autres, de la propagation du sida. C'est dire que sur notre continent, plus qu'ailleurs, le défi du développement durable s'impose de façon plus pressante encore. L'attention que montre aujourd'hui l'Organisation internationale de la Francophonie aux problèmes du développement durable est donc plus actuelle que jamais et je reste optimiste quant aux résultats de ce sommet et ses implications positives sur l'ensemble de nos pays.

Je vous remercie.

**INTERVENTIONS
SUR LE RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
ET SUR LE THÈME DU SOMMET**

**Message de Sa Majesté Mohammed VI
Roi du Maroc**

délivré par Son Altesse royale le Prince Moulay Rachid

Monsieur le Président du Burkina Faso,
Mesdames et Messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie,
Honorables Délégués,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord exprimer mes chaleureux remerciements à Son Excellence le Président du Burkina Faso, Monsieur Blaise Compaoré, ainsi qu'aux autorités et au peuple frère burkinabè pour l'hospitalité généreuse qui nous est réservée ainsi que pour les efforts consentis afin que ce grand rendez-vous francophone se déroule dans d'excellentes conditions.

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, regrettant de ne pouvoir être parmi vous aujourd'hui, m'a chargé de transmettre à la famille francophone ses salutations les plus cordiales et l'expression de sa solidarité, et de délivrer son message à ce X^e Sommet.

Monsieur le Président du Burkina Faso,
Mesdames et Messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie,
Honorables Délégués,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je me réjouis que ce X^e Sommet de la Francophonie se tienne au Burkina Faso, « Terre des hommes intègres », creuset de grandes civilisations et carrefour de courants humains et culturels ayant fortement contribué à façonner le riche patrimoine de la civilisation africaine.

La tenue en terre d'Afrique de ce sommet dédié au développement durable illustre parfaitement l'engagement de la Francophonie en faveur de la promotion des valeurs de solidarité et du partage qui fondent notre action commune pour le progrès des pays en développement. Ensemble, nous continuerons à affronter les problèmes qui se posent à nous et auxquels nous devons apporter des solutions dans une démarche globale et intégrée. C'est l'approche privilégiée par la Francophonie dans le Cadre stratégique décennal et à laquelle nous adhérons sans réserve.

Nous sommes tous conscients que l'accès à un développement durable n'est possible que dans un environnement politique favorable, respectueux des libertés individuelles fondamentales. Aussi, rendons-nous hommage à l'implication de notre organisation en matière de renforcement de la démocratie, de la paix et des droits de l'Homme et à ses actions de médiation, de réconciliation et de supervision des élections.

Nous nous devons de persévérer dans cette voie et nous investir davantage dans la mise en œuvre de la Déclaration de Bamako et des résolutions de la Conférence de Brazzaville. Le Royaume du Maroc, qui a eu le privilège d'abriter à Marrakech les travaux de la première réunion du comité de suivi de la Conférence des organisations francophones chargées des droits de l'Homme, réitère sa ferme détermination à soutenir ce processus, dans sa composante globale et plurielle.

Le Maroc, qui privilégie toujours le dialogue et la concertation, s'engage à poursuivre sa coopération au service de la paix et de la sécurité par des contributions effectives dans le cadre de l'ONU et appelle au compromis pour préserver notre espace des crises ou conflits qui peuvent surgir et promouvoir la paix et la stabilité, sans lesquelles tout processus de développement se trouvera menacé.

Eu égard aux valeurs de solidarité et de partage qui unissent les membres de la famille francophone, nous déplorons vivement la situation qui prévaut en Côte d'Ivoire et les risques qui pèsent sur son unité nationale et son intégrité territoriale. Aussi, lançons-nous un appel sincère au peuple ivoirien et à ses représentants pour que le dialogue prévale et que ce pays frère retrouve son unité et son harmonie sociale pour redevenir l'éminent membre de notre communauté qu'il a toujours été.

Monsieur le Président,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

Il est aujourd'hui un constat indéniable que les pays africains ont pu réaliser des acquis appréciables aussi bien dans la pratique démocratique que dans la promotion ou la réhabilitation du secteur économique privé. Ces réalisations, que nous espérons irréversibles, ont pu être accomplies grâce à leur volonté, à leur détermination, certes, mais aussi grâce au concours de leurs partenaires. À cet égard, nous tenons à rendre grâce à notre grand ami, Son Excellence le Président Jacques Chirac, pour son action en faveur de l'Afrique au sein du G8, et particulièrement pour son soutien à la pratique du microcrédit, outil assurément adapté aux besoins de financement du Continent.

Nous avons la certitude que le Sommet de Ouagadougou ne ménagera aucun effort dans la recherche de solutions pour donner un contenu concret au développement durable et promouvoir des actions énergiques et imaginatives en faveur des populations les plus démunies, confrontées aux épidémies, aux maladies infectieuses et aux guerres.

À cet effet, une attention soutenue devrait être accordée à l'éducation et à la formation, tant il est vrai qu'il existe un lien fondamental entre l'éradication de la pauvreté et l'amélioration des programmes d'éducation de base et la réforme des systèmes de formation. C'est la voie que le Maroc a décidé d'emprunter par la mise en œuvre d'une charte nationale d'éducation et de formation, réformant son système éducatif et fixant les objectifs d'une meilleure insertion sociale et professionnelle.

Convaincu qu'il n'est point de développement durable sans une réelle protection de la diversité culturelle, le Royaume du Maroc salue l'engagement de la Francophonie dans la promotion de toutes les cultures et toutes les langues de son espace. Il rend aussi hommage à ses efforts, aux côtés de l'Unesco, pour l'adoption d'une convention internationale sur la diversité culturelle.

Monsieur le Président,

Les défis du développement durable ne peuvent être relevés sans des partenariats, tels ceux défendus par le Nepad, et une stratégie globale et intégrée, jetant les bases d'économies ouvertes, génératrices de richesses et pourvoyeuses d'emplois, notamment pour les jeunes, au sein de sociétés solidaires. Cet effort doit être soutenu par des actions novatrices, volontaristes et généreuses, telle que la reconversion ou l'annulation de la dette, option à laquelle le Royaume du Maroc a souscrit avec une détermination aussi forte que son attachement à l'approfondissement du modèle de coopération triangulaire, associant les projets, l'expertise et les financements des pays du Nord et du Sud.

La préservation de l'environnement est également un facteur déterminant du développement économique. L'approche de la Francophonie en la matière mérite assurément d'être saluée. Pour sa part, le Royaume du Maroc, lui-même confronté aux changements climatiques, à une sécheresse récurrente et à la menace de la désertification, a opté pour un plan national et des programmes d'action consacrés à la protection de l'environnement et à la biodiversité.

L'ambition légitime de faire de l'espace francophone une zone de paix et de progrès, face aux défis du développement durable, nous incite à faire prévaloir une solidarité agissante et intégrale, conforme aux grandes valeurs et aux idéaux qui fondent notre communauté francophone.

Monsieur le Président,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je ne saurais conclure sans exprimer notre profonde reconnaissance au Secrétaire général de notre organisation, Son Excellence Monsieur Abdou Diouf, dont l'engagement personnel a largement contribué au rayonnement de la Francophonie. Nous saluons également les efforts constants et soutenus de l'Administrateur général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, Monsieur Roger Dehaybe, et formons les vœux de plein succès à cet important sommet.

Intervention de Son Excellence Monsieur Jean Charest Premier ministre du Québec

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Chefs d'État, de gouvernement et de délégation,
Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie,
Mesdames et Messieurs,

Prenant la parole pour la première fois au Sommet, j'aimerais tout d'abord, Monsieur le Président du Faso, vous remercier pour votre accueil et vous dire à quel point nous sommes sensibles à la chaleur et à l'hospitalité du peuple burkinabé. Je tiens également à dire combien la visite récente de votre Premier ministre à Québec fut un moment fort dans le développement de notre relation avec votre pays.

Après la présentation de votre rapport, je suis heureux de constater, Monsieur le Secrétaire général, que les priorités d'action que vous aviez proposées à nos gouvernements, au lendemain de votre désignation par le Sommet de Beyrouth, se sont pleinement incarnées dans la vie quotidienne de l'ensemble de notre organisation.

Monsieur le Président,

Face à l'Afrique, l'Occident apparaît perplexe, pauvrement outillé pour en saisir toute la complexité.

Or le monde a besoin de l'Afrique. Et le Québec plaide pour qu'elle joue pleinement son rôle dans les échanges économiques mondiaux, pour que, dans l'esprit du consensus de Monterrey, elle ait un meilleur accès aux financements internationaux, pour qu'elle participe sur un pied d'égalité aux négociations où se dessine son avenir, pour que les marchés des pays du Nord s'ouvrent à ses productions.

La Francophonie, elle aussi, a besoin de l'Afrique pour devenir de plus en plus un espace de dialogue entre le Nord et le Sud. « *Il existe une Afrique qui change, qui tourne la page, qui mue et renâit* » disiez-vous récemment, Monsieur le Président, à l'Université Jean Moulin de Lyon. Nous devons plus que jamais œuvrer pour une Afrique réconciliée, l'Afrique de toutes les espérances d'où émergerait, selon la belle formule de Nelson Mandela, une Afrique « *libre de la misère* ».

Monsieur le Président,

Attaché à un ordre international fondé sur les principes de justice et d'égalité, le Québec croit que le développement durable est indissociable d'une répartition plus équitable des ressources. La Francophonie doit devenir un espace de solidarité économique. La Déclaration que nous allons adopter ici à Ouagadougou en esquisse les premiers contours.

La Francophonie doit œuvrer à la reconnaissance et au renforcement de la microfinance comme outil d'un développement équitablement partagé, au bénéfice des plus démunis. La microfinance telle que pratiquée sur ce continent par Développement international Desjardins, cet organisme financier qui a marqué la croissance économique du Québec, est respectueuse d'un développement endogène. Je salue l'invitation du président de la République française à une conférence internationale sur le sujet en 2005.

Le Québec s'engage à accroître ses efforts de solidarité avec les pays de la Francophonie en mettant son expertise à leur disposition. La Francophonie, quant à elle, dans un esprit de coopération renforcée, doit mettre à profit le savoir-faire de ses opérateurs, au premier rang desquels figure notre Agence intergouvernementale, sans oublier, bien entendu, l'Agence universitaire de la Francophonie, l'Université Senghor et l'Association internationale des maires francophones. Je m'en voudrais de ne pas mentionner l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie dont le siège est à Québec. Je ne peux m'empêcher de penser aussi à TV5 et à notre ami Serge Adda, qui a tout fait pour que TV5 soit un remarquable outil au service de notre diversité.

En matière de diversité culturelle, je me réjouis de l'adoption par notre Conférence ministérielle de la résolution qui vise à venir en aide aux pays les moins avancés dans le développement de leurs industries culturelles. De même, je souscris à l'appui que la Conférence ministérielle a donné aux conclusions de la réunion des organisations professionnelles francophones de la culture, qui réunissait ces jours derniers au Burkina Faso des représentants de la société civile de vingt pays et dont notre Conférence ministérielle, à la recommandation du Québec, a entendu les porte-parole.

Vous avez eu raison, Monsieur le Ministre des Affaires étrangères du Faso, à cette occasion, de demander instamment aux États et gouvernements membres de la Francophonie de transmettre sans plus tarder à l'Unesco leurs commentaires sur le projet de convention sur la diversité culturelle, afin qu'elle puisse être adoptée dès 2005.

Au sein du continent américain, où cohabitent plus de trois cent millions d'anglophones, le Québec, avec ses six millions de francophones, a une situation tout à fait exceptionnelle. Ce qui explique l'acharnement qu'il a montré au cours des dernières années, avec ses partenaires des autres pays, à promouvoir le projet de convention sur la diversité culturelle. Le Québec, j'y insiste, ne cessera de réclamer que la convention sur la diversité des expressions culturelles ait un statut d'égalité avec les autres instruments et engagements internationaux ainsi qu'un rapport de force approprié, afin de garantir efficacement le droit des États et des gouvernements de soutenir la culture par leurs politiques.

Le Cadre stratégique décennal qui est soumis à notre examen au cours de ce sommet répond à l'obligation de cohérence, tout en permettant de bien cibler nos objectifs stratégiques. J'insisterai sur trois d'entre eux :

1. Comment, en effet, ne pas rappeler notre responsabilité première et imprescriptible vis-à-vis de la promotion du français? La Francophonie doit aujourd'hui non seulement promouvoir le français dans le monde comme langue de culture, de communication universelle mais tout autant comme langue de science et de technique.
2. Par ailleurs, la Francophonie ne doit pas ralentir ses efforts dans la consolidation de l'État de droit. Elle doit continuer de faire progresser la cause de la paix et des droits de la personne, partout où ses membres attendent d'elle sa médiation et sa solidarité. Nous devons appuyer toutes les initiatives de notre Secrétaire général qui s'inspirent de la Déclaration de Bamako et être attentifs à l'action de notre Assemblée parlementaire de la Francophonie. Le Québec, qui a refondu son code civil en 1991, traduit depuis en maintes langues, met son expertise dans la défense des droits de la personne, notamment au service de ceux qui partagent la même tradition juridique.
3. Rappelons que l'éducation constitue une mission essentielle de la Francophonie. Cette évocation ne serait que simple rhétorique si un rapport récent de l'Unesco ne venait nous rappeler que l'éducation pour tous, hélas, ne sera pas réalisé en 2015.

Monsieur le Président,

J'aimerais dire que le gouvernement du Québec souscrit entièrement au dernier paragraphe de la conclusion du Cadre stratégique décennal.

En effet, le temps est venu de parachever la réforme de nos institutions entreprise à Hanoi puisque, depuis lors, l'expérience vécue montre bien que notre organisation demande à être raffermissée pour permettre une cohérence optimale des interventions de nos opérateurs. Plus précisément, il s'agit, d'abord, que la personnalité juridique de notre organisation soit mieux fondée et, en deuxième lieu, que le cadre d'exercice des attributions du Secrétaire général soit renforcé. Monsieur le Secrétaire général, sur ces deux points susceptibles de toucher, nous en sommes conscients, notre Charte, vous êtes à même, plus que quiconque, de faire les propositions d'améliorations appropriées lors de notre conférence ministérielle de décembre 2005.

Entre-temps, nous vous engageons à prendre, en conformité avec notre Charte, toutes les mesures nécessaires pour l'amélioration du cadre d'exercice de vos attributions et la mise en œuvre du Cadre stratégique décennal.

Et vous pouvez compter, dans l'accomplissement de ces missions, sur le plein appui du Québec car vous avez notre entière confiance. Tous les membres de notre Conférence souhaitent comme moi, j'en suis assuré, que, sous haute direction, l'Organisation internationale de la Francophonie prenne de mieux en mieux la place qui lui revient dans le monde.

En 2008, notre capitale, la Ville de Québec, célébrera son 400^e anniversaire. Nos célébrations auront une grande valeur symbolique, saluant à la fois le rayonnement magnifique de la langue française dans les Amériques, en même temps que toute cette diversité culturelle du Continent dont elle n'a eu de cesse de s'enrichir. C'est dans la perspective de cette célébration que nous entendons travailler à la mise sur pied, à Québec, d'un Centre de la Francophonie pour les Amériques.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de souligner que tous les chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie feraient la plus grande joie et le plus grand honneur aux Québécois en acceptant officiellement, au Sommet de Ouagadougou, lorsque nous en viendrons à ce point de notre ordre du jour, notre invitation à s'associer à notre 400^e anniversaire par la tenue en 2008, à Québec, du XII^e Sommet de la Francophonie.

**Message de Son Excellence Monsieur Zine El Abidine Ben Ali
Président de la République de Tunisie**

délivré par Son Excellence le Premier ministre Mohamed Ghannouchi

Monsieur le Président,
Excellences, Messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Mesdames et Messieurs,

Permettez moi d'exprimer à Son Excellence le Président du Burkina Faso, Blaise Compaoré, au gouvernement et au peuple burkinabè mes félicitations pour l'excellente organisation de ce X^e Sommet de la Francophonie ainsi que mes vifs remerciements pour l'accueil chaleureux réservé à la délégation tunisienne.

Monsieur le Président de la République, Zine El Abidine Ben Ali, m'a chargé de le représenter à cette importante rencontre et de délivrer le message suivant :

Monsieur le Président, Excellences,
Messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Mesdames et Messieurs,

Il me plaît, tout d'abord, d'exprimer mes remerciements et ma haute considération à Son Excellence Monsieur le Président du Burkina Faso, Blaise Compaoré, pour avoir offert de tenir les assises de ce sommet important, celui de l'amitié, de la coopération, du dialogue et de la concertation sur le sol d'un pays africain frère avec lequel la Tunisie entretient des relations étroites de fraternité et de coopération.

Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre hommage à Son Excellence le Président de la République du Liban, Émile Lahoud, pour les efforts généreux qu'il a déployés, tout au long de sa présidence du IX^e Sommet de la Francophonie, pour le rayonnement et l'essor de notre organisation.

Je tiens aussi à exprimer mes félicitations à Son Excellence Monsieur Abdou Diouf, Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, dont la longue et riche expérience contribue efficacement à la réalisation de nos objectifs communs.

Monsieur le Président,

Le choix du thème principal de nos assises, portant sur « la Francophonie, espace solidaire pour un développement durable », est tout aussi pertinent que d'actualité, en ce début du troisième millénaire marqué par le processus irréversible de la mondialisation.

Ce processus a généré des mutations profondes au niveau des capacités de notre monde à se développer en se dotant de moyens nouveaux dans les domaines de la technologie et du savoir. Force est de constater cependant que les pays en développement n'ont pas bénéficié de ces avancées importantes et

que le fossé qui les sépare des pays développés s'élargit davantage de jour en jour, en même temps que s'aggravent les fléaux de la pauvreté, des endémies et des guerres dévastatrices.

Cette disparité se retrouve, à notre grand regret, au sein de notre espace francophone et constitue, à moyen et à long terme, une menace pour son développement harmonieux. Car les défis auxquels la Francophonie est confrontée sont communs et ne peuvent être relevés en l'absence d'une action solidaire incluant les riches et les moins riches, le Nord et le Sud, dans un élan tendant à la création d'une zone commune de prospérité afin de favoriser un développement équilibré et durable pour l'ensemble des pays membres de cet espace. La promotion de la solidarité est, en effet, le meilleur moyen pour la Francophonie de focaliser son action sur la coopération en faveur du développement de nos populations.

Aussi est-il réconfortant de voir ce débat figurer au centre des préoccupations de notre rencontre, tant il est vrai que la notion de solidarité a été l'un des vecteurs essentiels de notre politique de développement en Tunisie. Après avoir fait de cette notion le fondement de notre politique sociale, engendrant des résultats fort positifs, nous avons lancé notre initiative pour l'établissement du Fonds mondial de solidarité, qui a reçu l'aval et le soutien de l'ensemble de la communauté internationale.

Cette proposition procède, non seulement de notre foi profonde en la solidarité entre les États et les peuples mais aussi de notre conviction que les droits de l'Homme constituent un tout indissociable, ne se réalisant pleinement qu'à travers la sauvegarde de la dignité de l'être humain, partout où il se trouve.

Notre espoir est que ce fonds pourra devenir opérationnel dans les meilleurs délais afin de réaliser pleinement les nobles objectifs qui lui ont été assignés et de contribuer à l'éradication de la pauvreté dans le monde, avec l'appui actif des pays membres de notre organisation.

Monsieur le Président,

Mouvement à vocation culturelle et technique à l'origine, la Francophonie a beaucoup élargi, ces dernières années, son champ d'activités. Tout en réitérant son attachement aux principes énoncés dans sa Charte, à savoir la promotion de la coopération dans ces domaines, la Tunisie considère que l'OIF est appelée aujourd'hui à privilégier la coopération économique et sociale, et à établir un véritable partenariat solidaire entre ses membres.

L'adoption par notre Sommet du Cadre stratégique décennal (2005-2014) offre, une opportunité précieuse en vue de renforcer cette coopération mutuellement bénéfique et d'édifier un tel partenariat sur des bases solides et durables.

Dans le même contexte, nous estimons que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (Nepad) constitue un cadre adéquat pour donner un élan à la croissance économique et sociale de ce continent. Cette initiative, conçue par les Africains pour l'essor de l'Afrique, appelle, pour être efficiente,

le soutien des instances multilatérales compétentes et, en particulier, celui de la Francophonie, qui compte dans ses rangs un grand nombre de pays africains.

La coopération triangulaire s'inscrit dans cet esprit et constitue un moyen privilégié de favoriser la coopération Sud-Sud, l'un des objectifs fondamentaux du Nepad.

Monsieur le Président,

Notre réflexion sur le thème de ce Sommet permet également de constater que l'aggravation du fossé numérique entre les pays industrialisés et les pays en développement nous incite à prendre des mesures pratiques pour faire bénéficier tous les pays des opportunités offertes par le développement de la technologie des communications.

Le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) dont la Tunisie abritera la deuxième phase, du 16 au 18 novembre 2005, constituera à cet égard une occasion propice à l'élaboration d'un plan mondial pour le renforcement de la coopération entre les membres de la communauté internationale et la consolidation du rôle de l'information et de la communication dans les stratégies et les programmes de développement.

La Tunisie, qui se félicite vivement du rôle joué par la Francophonie dans la préparation de ce sommet, invite aujourd'hui tous les pays francophones à participer activement, au plus haut niveau, à sa deuxième phase.

En réalisant les objectifs mentionnés, la Francophonie aura réussi le pari de s'adapter aux nouvelles réalités et de s'affirmer, sur la scène internationale, comme modèle d'un espace solidaire pour un développement équilibré et durable. Nous aurons ainsi œuvré efficacement pour que la Francophonie soit un vecteur de dialogue, d'entente et de paix entre les nations.

Notre vœu est que le présent sommet puisse donner un nouvel essor à la solidarité agissante entre nos pays, afin de favoriser l'avènement d'un avenir meilleur pour la communauté francophone.

Merci de votre attention.

**Intervention de Son Excellence Monsieur Joseph Belmont
Vice-président de la République des Seychelles**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je tiens tout d'abord à adresser des remerciements au gouvernement et au peuple du Burkina Faso pour leur accueil et pour leur hospitalité, qui font honneur à l'Afrique toute entière.

Je suis également porteur d'un message de soutien et d'encouragement du président de la République des Seychelles, Monsieur James Michel, au Sommet et à l'ensemble des institutions de la Francophonie.

Il y a deux mois, nous nous sommes réjouis d'accueillir aux Seychelles Monsieur Abdou Diouf, secrétaire général de notre organisation.

Le Président James Michel a rappelé, à cette occasion, son attachement à la Francophonie et il a réaffirmé l'engagement des Seychelles au sein de l'OIF.

Nos voisins proches, ces pays avec lesquels nous avons des attaches sociales et culturelles anciennes et fortes, sont francophones.

C'est dire que nous vivons la francophonie au quotidien dans un rapport de proximité avec les Comores, avec Madagascar, avec Maurice et la Réunion, qui sont nos partenaires au sein de la Commission de l'océan Indien.

C'est dire aussi que le thème de ce X^e Sommet : « la Francophonie : un espace solidaire pour un développement durable » traduit sur le plan universel une exigence et une ambition que nous avons au plan régional.

Pour cette raison, nous sommes particulièrement sensibles au fait que la visite du Secrétaire général s'inscrivait dans le cadre d'une tournée régionale.

De même, nous sommes reconnaissants à l'OIF pour le rôle essentiel qu'elle a joué dans la transition politique et institutionnelle aux Comores.

Le développement est un phénomène interactif quand des ressources sont communes à plusieurs États et quand ces États, pris individuellement, n'ont pas tous les moyens nécessaires à la défense et à la promotion de leurs intérêts.

Qu'un État traverse une situation de crise et c'est toute une région qui est affectée, directement et par répercussion, notamment en matière d'investissements étrangers.

C'est pour cela que nous considérons que la Francophonie, avec l'appui renforcé de notre organisation, doit d'abord être un espace régional solidaire pour un développement durable.

Ce même développement durable, dans le prolongement de Johannesburg et en harmonie avec les Objectifs du millénaire, ne peut donner sa pleine mesure qu'à l'échelle de la planète.

Seules des organisations internationales comme la Francophonie ont l'assise, le savoir-faire et la notoriété qui sont les conditions préalables pour remplir une telle mission.

Mais la Francophonie ne peut avancer et progresser en ordre dispersé, d'où l'importance de cette unanimité qui doit se faire autour de ses orientations et de ses programmes.

À ce titre, la Déclaration de Ouagadougou et le Cadre stratégique décennal dont l'adoption sont aujourd'hui au cœur de nos échanges requièrent, l'une et l'autre, notre écoute et notre mobilisation.

Il en va de la spécificité de la Francophonie ; au-delà de cette finalité basée sur des principes, des valeurs et une langue que nous avons en partage.

Dans cet esprit, nous sommes nombreux ici à vouloir que la Francophonie aille plus loin dans le traitement et le suivi des questions qui touchent aux petits États insulaires dont on connaît la vulnérabilité chronique.

Il est donc essentiel que la Francophonie se fasse également entendre en janvier 2000 lors de la Conférence de Maurice sur le développement durable des petits États insulaires.

Plus que jamais, nous demandons à la Francophonie de s'engager à fond dans ce plaidoyer en faveur du développement et de continuer à défendre auprès des bailleurs de fonds et des autres agences internationales cette éthique de développement qui est d'abord une éthique de l'action solidaire.

Merci de votre attention.

Intervention de Son Excellence Monsieur Joseph Deiss Président de la Confédération suisse

Depuis notre dernier sommet, le monde a connu des développements considérables, des guerres et des crises graves, aussi bien sur les terres d'Orient qui nous accueillait il y a deux ans que sur celles d'Afrique où nous sommes réunis aujourd'hui.

Pour chacun de nos pays et pour toute notre communauté francophone, ces développements sont douloureux et lourds de menaces et de conséquences pour les valeurs auxquelles nous croyons.

La prééminence du droit international, le respect des droits de l'Homme, le dialogue des cultures et, d'une manière générale, le consensus sur les finalités de la coopération multilatérale sont, à des degrés divers, remis en question.

Face à ces bouleversements, notre organisation internationale de la Francophonie doit prendre toute sa place dans la politique étrangère de chacun de nos pays pour contribuer à promouvoir les objectifs qui nous rassemblent et favoriser entre nos populations des relations fécondes de coopération, dans la durée.

À la lecture du rapport et à l'écoute de la présentation par notre Secrétaire général, nous ne pouvons que saluer la liste impressionnante de ses rencontres, de ses initiatives, de ses interventions.

Face à ceux de nos États qui connaissent des crises, ou qui s'efforcent d'en sortir, la Francophonie, par son Secrétaire général et par l'action politique et diplomatique qu'il mène, a été présente et a accompagné les processus de paix ou de réconciliation.

À l'évidence, la Francophonie est aujourd'hui un espace de coopération et elle s'affirme progressivement comme un acteur des relations internationales.

La Francophonie politique est en progrès mais nous sommes frappés de voir qu'entre Beyrouth et Ouagadougou, au niveau du Conseil permanent et de la Conférence ministérielle, seules sept résolutions politiques ont été adoptées sur la situation qui affecte certains de nos pays membres.

Le 1^{er} octobre dernier, la situation en Côte d'Ivoire n'a ainsi pas fait l'objet d'un débat approfondi lors du Conseil permanent. Ceci alors qu'à Beyrouth, précisément, nous avons réaffirmé avec force la vocation politique de notre organisation.

Notre volonté de dialoguer dans le cadre de la Francophonie doit donc être encore davantage concrétisée.

Comme l'a dit le Président Chirac ce matin : « *ce dialogue doit être amical, mais ferme lorsque c'est nécessaire* ».

Nous souhaitons que la Francophonie s'attache à renforcer son action en faveur de ceux de ses membres qui connaissent des situations de crise ou de conflit et qu'elle puisse engager, dans chaque État en proie à une crise, une action d'envergure, dans un domaine déterminé, en faveur du règlement de la crise.

Vers quoi devons-nous tendre ?

Vers une Francophonie qui s'illustre par des réalisations d'envergure, des projets phares donnant la visibilité souhaitable pour notre organisation auprès de nos populations.

Vers une Francophonie qui se mobilise de manière mieux concertée et qui fait des choix, en concentrant ses efforts sur les objectifs essentiels.

Vers une Francophonie qui articule soigneusement l'action de ses opérateurs, derrière le Secrétaire général.

Le Secrétaire général dit clairement dans son rapport que telles sont ses intentions et qu'il entend prendre de nouvelles initiatives pour renforcer encore la cohérence, l'efficacité, la réactivité et la visibilité des interventions de la Francophonie.

Nous l'encourageons dans cette voie et l'assurons de notre plein soutien.

**Intervention de Son Altesse royale Sirivudh Norodom
Vice-premier ministre du Gouvernement royal du Cambodge**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie,
Mesdames et Messieurs les Chefs de délégation,
Excellences, Mesdames, Messieurs,

Sa Majesté le Roi Norodom Sihamoni, nouveau roi du Cambodge, dont le père, Norodom Sihanouk, mentionné souvent dans les différentes interventions par Son Excellence le Président Abdou Diouf, secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, est l'un des pères fondateurs du mouvement qui nous lie tous ici cet après-midi, aux côtés des plus illustres personnalités telles que Léopold Sédard Senghor, Hamani Diori, Habib Bourguiba, m'a chargé de vous transmettre à toutes et à tous ses plus chaleureuses salutations, sa profonde amitié et son indéfectible attachement à notre famille francophone.

Je voudrais aussi, au nom de ma délégation et en mon nom propre, remercier Son Excellence Blaise Compaoré, président du Burkina Faso, ainsi que toutes les personnes qui ont travaillé sans relâche pour faire de cet événement un rendez-vous où l'accueil et la chaleur de l'hospitalité reflètent la réussite de l'important événement qui nous réunit tous aujourd'hui.

Nous vous exprimons également notre profonde gratitude pour avoir élu le Cambodge comme vice-président de la Conférence.

Concernant la disparité et le fossé qui séparent les membres de notre grande famille francophone, nous, les pays les moins avancés dont le Cambodge fait partie intégrante, exprimons notre souhait de voir une plus grande solidarité de la part des pays les plus riches de la famille francophone. C'est une cause nécessaire pour un développement durable.

L'Objectif du millénaire qui consiste à réduire de moitié la pauvreté dans les pays membres d'ici 2015 est un objectif auquel nous devons parvenir coûte que coûte. Dans cette optique, je voudrais saluer l'initiative du Président Jacques Chirac, qui a prôné une politique économique internationale sur les richesses produites par la mondialisation afin de réduire sensiblement la pauvreté qui sévit dans le monde à une vitesse exponentielle. Nous devons avoir, tous ensemble, l'ambition de combattre et de vaincre la pauvreté, ce qui se doit d'être la priorité des priorités.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Je souhaiterais saisir l'opportunité qui m'est offerte pour rappeler à l'honorable assistance les promesses des Objectifs du millénaire et de l'Éducation pour tous. Afin que ces objectifs soient remplis, il est impératif que la communauté internationale augmente la part qu'elle consacre à l'éducation dans les

financements du développement, tant bilatéraux que multilatéraux, qui pourraient entraîner et permettre une éducation pour tous, un enseignement primaire obligatoire, gratuit et de qualité, favorisant l'insertion socioprofessionnelle et contribuant *de facto* à l'essor de nos sociétés.

Il est clair que la Francophonie ne peut tout faire, néanmoins réussissons le pari d'agir ensemble dans les domaines essentiels que sont la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'éducation pour tous, à mes yeux les dossiers les plus brûlants et les deux grands défis du siècle qui commence.

Monsieur le Président,

Le Cambodge reste l'un des plus ardents défenseurs et promoteurs de la langue française dans la région. Le français est enseigné dans toutes nos universités, facultés et instituts techniques, ainsi que Son Excellence Monsieur le Secrétaire général a pu le constater lors de sa visite dans le Royaume, en juin dernier, et certains cours sont même dispensés dans la langue de Molière.

La délégation cambodgienne, qui a à rendre hommage à la mémoire de feu Serge Adda, président-directeur général de TV5, souhaite à Marie-Christine Saragosse la réussite dans sa noble mission.

Je voudrais également ajouter quelques mots sur l'organisation de la prochaine assemblée générale de l'Agence universitaire de la Francophonie, que Phnom Penh aura la charge et l'immense honneur d'organiser les 19, 20 et 21 mai 2005. Nous sommes convaincus que la réussite de cet événement, important pour une ville comme Phnom Penh et un pays comme le Cambodge, pourra nous apporter l'expérience nécessaire à la réalisation de l'objectif suprême que nous visons, en l'occurrence l'organisation du XIII^e Sommet de la Francophonie en 2010. En effet, si je ne m'abuse, avec le système de rotation instauré par notre organisation, c'est un représentant asiatique qui aura la noble mission d'en être l'organisateur.

Laissez-moi vous dire, Monsieur le Président, excellences, mesdames, messieurs, chers collègues, que le Cambodge souhaite tout votre soutien pour l'obtention de cette accréditation qui, en lui octroyant cet immense honneur de vous convier toutes et tous à Phnom Penh en 2010, redonnera du baume au cœur à un peuple qui a tant souffert dans un passé récent et lui rendra sa dignité, tellement bafouée lors des tristes et douloureux événements de son histoire.

Je vous remercie de votre soutien et de votre attention.

**Intervention de Son Excellence Monsieur Claude Wiseler
Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative
Ministre des Travaux publics du Grand-Duché du Luxembourg**

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Excellences,

Comme les orateurs qui m'ont précédé, je voudrais remercier les autorités du Burkina Faso de l'accueil chaleureux qu'ils ont réservé à notre délégation. Et qui nous a d'autant plus touchés que nos deux pays entretiennent d'excellentes relations de coopération et d'amitié, qui ne cessent de s'intensifier.

J'ai été mandaté par notre Premier ministre, Monsieur Jean-Claude Juncker, de transmettre à cette éminente assemblée ses regrets sincères de n'avoir pu assister personnellement au Sommet de Ouagadougou. Ceci en raison des contraintes de calendrier qui lui sont imposées par la préparation de la présidence luxembourgeoise à l'Union européenne à partir de janvier 2005. Monsieur Juncker m'a chargé de vous dire toute l'importance qu'il accorde au thème et aux travaux de ce X^e Sommet de la Francophonie, auquel il souhaite un plein succès. Il tient également à réexprimer son estime et son amitié personnelle à notre Secrétaire général, Monsieur Abdou Diouf, en visite à Luxembourg au début de l'année.

Permettez-moi, Monsieur le Secrétaire général, de m'associer à ce message de sympathie en vous adressant mes félicitations pour l'excellent travail que vous avez accompli depuis votre nomination à Beyrouth. Pour votre inlassable présence sur la scène politique. Pour vos réactions promptes et pertinentes aux événements, parfois douloureux, survenus dans les pays de notre famille francophone. Et surtout pour votre volonté d'inscrire l'action de la Francophonie dans la longue durée, par le biais du Cadre stratégique décennal.

Ce cadre, qui circonscrit judicieusement les défis et les enjeux pour la Francophonie à l'horizon 2014, me semble indispensable pour donner plus de cohérence et surtout plus de continuité à notre réflexion et à notre action.

Il éclaire ainsi l'opportunité du thème central de notre conférence : « La Francophonie, un espace solidaire pour un développement durable », en même temps que le lien entre Beyrouth et Ouagadougou.

Car le dialogue des cultures, point focal du Sommet de Beyrouth, renforce le sentiment de solidarité et de fraternité entre les peuples et les nations, entre les pays développés et les pays moins développés. Il contribue donc à créer cet « espace solidaire » (j'aurais plutôt tendance à dire espace de solidarité) sans lequel il n'y a pas de développement durable. Cette solidarité implique un partage plus équitable des richesses et des ressources de la planète. Un partage plus équitable également du savoir et de l'accès au savoir.

Dans cette perspective, la coopération est aujourd'hui une priorité absolue mais qui doit se traduire dans les faits, c'est-à-dire par l'éradication progressive de la

pauvreté, conformément à l'agenda de Johannesburg. Le Luxembourg a fait de gros efforts en matière de coopération. Avec trois cent dix-huit dollars par habitant en 2003, il se situe dans le peloton de tête des contributeurs. En 2005, malgré un fléchissement passager de notre économie, nous consacrerons 0,85 % de notre PIB à la coopération, avec l'ambition d'atteindre le plus tôt possible le cap de 1 %.

Avant même l'année 2005, proclamée par les Nations unies « Année du microcrédit », la coopération luxembourgeoise a pris des initiatives dans ce domaine : elle a identifié trois axes d'intervention prioritaires :

1. la création d'un espace de concertation européen ;
2. la sensibilisation de la place financière en vue de pouvoir mieux accueillir les acteurs potentiels, comme les fonds d'investissement en microfinance ;
3. la finance rurale.

Tout cela dans le souci de donner à la microfinance la place qu'elle mérite dans le cadre d'une politique de développement cohérente.

Car la coopération n'est pas seulement une question de financement mais doit relever d'une vision d'ensemble, politique, économique et culturelle, soutenue par d'inlassables efforts pédagogiques pour accréditer cette vision auprès des populations.

Le dialogue des cultures contribue également à «*renforcer les défenses de la paix dans l'esprit des hommes*», pour citer une formule bien connue du préambule de l'Acte constitutif de l'Unesco. Nous savons que la guerre constitue le principal obstacle à toute sorte de développement, sans parler des gaspillages en ressources, des destructions du patrimoine naturel et culturel, et surtout des souffrances humaines qu'elle génère. Sans les dividendes de la paix, il n'y aura pas de véritable progrès ni de développement durable.

Le dialogue des cultures prépare donc le terrain pour cette «*alliance mondiale pour le développement durable*» que le Président Chirac a appelée de ses vœux à Johannesburg. Une telle alliance devrait trouver son fondement dans une nouvelle définition des rapports, intimement liés d'ailleurs, entre l'Homme et la Nature, mais aussi entre l'Homme et l'Homme : ces derniers devant être des liens, non de pouvoir et de domination, mais de dialogue, d'écoute et de tolérance.

Le développement durable recèle donc clairement une dimension éthique. Éthique à la fois individuelle, collective et planétaire. Tant que la politique internationale restera enfermée dans sa dynamique dominante, qui est celle de l'économie et de la compétition, on ne pourra mobiliser le grand élan de solidarité nécessaire pour construire un nouveau modèle de développement, respectueux de la diversité culturelle, de l'environnement naturel, du droit des générations futures. Et sans lequel il sera peut-être un jour trop tard pour dévier la course vers l'abîme du bateau ivre qu'est en passe de devenir notre planète bleue.

Mais le développement durable n'est pas uniquement l'affaire des décideurs, politiques ou économiques. Chaque homme a une responsabilité individuelle pour

lutter contre le gaspillage énergétique, pour préserver la biodiversité, pour protéger la qualité du sol, de l'air et de l'eau.

Le développement durable possède donc aussi une dimension éducative car il implique l'apprentissage d'une nouvelle manière de penser et d'agir. Une nouvelle manière aussi d'être au monde, d'être en harmonie et non en conflit avec soi-même et les autres, avec l'environnement et la nature.

Dans cette perspective, il faudra accorder une attention toute particulière à l'éducation à la paix, à l'éducation aux valeurs. Valeurs revendiquées par la Francophonie mais qui sont en fait des valeurs universelles : valeurs de la paix, de la démocratie, des droits de l'Homme. Il s'agit, pour l'éducateur, de faire naître dans l'esprit de chaque enfant le sens de la responsabilité, le respect d'autrui, la culture du partage : partage des biens matériels et des biens immatériels.

Et n'oublions pas que nous avons un trésor commun à partager : celui de la langue française. Car nous avons parfois tendance à négliger la défense de ce patrimoine commun dans un monde menacé par ce que j'appellerais le darwinisme linguistique.

Il est vrai que le français n'est guère menacé d'extinction, comme certains le redoutent et d'autres se plaisent à le prophétiser. Mais la vigilance s'impose et les pays francophones doivent impérativement adopter une politique volontariste pour défendre leur legs commun, notamment dans les organisations internationales et sur l'Internet, ou plutôt : sur la Toile.

Car c'est grâce au miracle de la langue française que nous pouvons nous comprendre. C'est grâce au miracle de la langue française que nous sommes ici pour faire entendre notre voix : la voix francophone pour un monde plus solidaire, plus équitable et plus humain.

Je vous remercie.

**Intervention du Très Honorable Paul Raymond Bérenger
Premier ministre de la République de Maurice**

Monsieur le Président,
Excellences, les Chefs d'État et de gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et Messieurs,

Au nom de la délégation mauricienne et en mon nom personnel, je voudrais, tout d'abord, remercier le président et la peuple du Burkina Faso pour leur accueil chaleureux et leur hospitalité.

Je souhaiterais évoquer ici un sujet qui est d'une urgence importante pour mon pays et nombre d'entre nous ici présents aujourd'hui, et qui, de plus, cadre parfaitement avec la thématique de notre sommet.

En effet, l'île Maurice aura l'honneur et l'insigne privilège d'abriter, du 10 au 14 janvier 2005, la réunion internationale des Nations unies chargée d'examiner l'application du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

Une décennie s'est écoulée depuis la première conférence consacrée aux petits États insulaires en développement ; des avancées ont certes eu lieu durant ces dix ans mais le progrès réalisé dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade reste tout au plus mitigé.

La communauté internationale s'était engagée, il y a dix ans de cela, à répondre de manière efficace aux besoins spécifiques exprimés dans le cadre de ce programme et à appuyer les efforts de ces États ; un engagement qui ne s'est pas toujours traduit par des actions concrètes.

Des efforts importants ont été certes déployés pour soutenir les politiques courageuses de nombreux petits États insulaires en développement visant à surmonter leurs handicaps structurels. Cependant, force est de constater une tendance à la baisse de l'aide au développement et des investissements étrangers directs vers ces États au cours des dix dernières années. De plus, la marginalisation de ces États, à plusieurs niveaux, souligne amplement, si besoin était, la longue route que nous avons encore à parcourir dans notre quête du développement durable des petits États insulaires en développement.

Le fait est que dix ans après la Barbade, les PEID se heurtent encore à de graves problèmes dans leur quête d'un développement durable. Les ravages des violents ouragans qui ont frappé dernièrement nos sœurs et frères des îles des Caraïbes – et nous tenons ici à leur réitérer notre fraternelle solidarité – illustrent de manière tragique non seulement la hausse, tant dans leur fréquence que leur intensité, des catastrophes naturelles, mais aussi l'extrême vulnérabilité de ces petits États insulaires. Et c'est là une situation qui nous interpelle tous.

- Petite taille, éloignement géographique, faiblesse démographique ;
- petite économie, absence de ressources naturelles ;
- éloignement des principaux marchés, concentration de leurs exportations, instabilité des recettes ;
- dépendance sur les importations stratégiques, notamment des ressources énergétiques et denrées alimentaires de base ;
- insuffisance des capacités institutionnelles, à plusieurs niveaux ;
- vulnérabilité face aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques dont d'élévation du niveau de la mer, fragilité des écosystèmes, raréfaction de l'eau douce ;
- vulnérabilité aux chocs économiques et politiques externes :

voilà autant d'éléments qui soulignent les défis majeurs auxquels sont confrontés ces États et l'attention spéciale que la communauté internationale se doit de leur accorder.

À cela s'ajoutent :

- les nouveaux défis que sont la libéralisation du commerce mondial et l'érosion des préférences commerciales ;
- le fléau du VIH/sida ;
- l'insuffisance, voire l'inexistence même d'accès aux nouvelles technologies de l'information, élément primordial pour surmonter l'éloignement ;
- les menaces à la viabilité de l'industrie du tourisme ;
- les préoccupations sécuritaires découlant de la menace terroriste et certains enjeux culturels.

De plus, la mondialisation rapide et la concurrence internationale accrue ont augmenté à leur tour les risques de marginalisation des petits États insulaires en développement et rendent leurs efforts pour un développement durable encore plus difficiles.

Dans cette optique, le Sommet du Millénaire de l'ONU a reconnu la nécessité de répondre aux besoins spécifiques des petits États insulaires en développement. Le Sommet mondial pour le développement durable, à Johannesburg, a réaffirmé deux ans plus tard cette nécessité et a invité l'Assemblée générale des Nations unies à convoquer une réunion internationale pour procéder à un examen approfondi de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade.

Ainsi et conformément aux résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies, la Réunion internationale de Maurice vise à faire l'état des lieux des progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade et à redéfinir les actions prioritaires pour les années à venir. Il nous importe de préciser que le Programme d'action de la Barbade conserve toujours toute sa validité et continue de servir de cadre principal aux stratégies de développement durable des petits États insulaires en développement.

Un intense travail préparatoire, dont trois réunions régionales et une interrégionale, a permis de mesurer combien préoccupante demeure la situation des petits États

insulaires en développement mais a aussi aidé à dégager des recommandations stratégiques concrètes sur le sujet.

Ces recommandations sont inscrites dans le projet de stratégies adopté par l'AOSIS, l'Alliance des petits États insulaires. Ce document, qui fait l'objet de consultations à New York, sera finalisé à Maurice et constituera un des principaux résultats concrets de la réunion internationale. Ces consultations se sont déroulées dans un climat cordial et positif, élément fondamental pour la réussite de la Réunion internationale de Maurice.

Il me plaît de rappeler ici que, tant lors de la Conférence de la Barbade, en 1994, que lors de la session d'évaluation, cinq ans après à New York, la Francophonie a adopté des déclarations officielles d'appui à ces initiatives. Je me félicite également que l'Organisation internationale de la Francophonie se soit montrée partie prenante dans les préparatifs pour la Réunion internationale de Maurice. Je tiens ici à rendre un hommage très spécial aux États membres de notre organisation, aux principaux acteurs et opérateurs de la Francophonie, et plus particulièrement à notre Secrétaire général, qui s'est montré très sensible aux préoccupations des petits États insulaires en développement.

C'est dans cette perspective qu'en janvier 2004, à Naussau, aux Bahamas, les États insulaires en développement francophones se sont réunis à la veille d'une réunion interrégionale préparatoire à la Réunion internationale de Maurice, dans le but de définir les priorités de ces États, dans le cadre d'une action francophone concertée dans la perspective de la Réunion internationale de Maurice et de notre sommet. La réunion recommanda la mise en place par la Francophonie d'une approche intégrée de soutien aux efforts de développement entrepris par les petits États insulaires en développement. Il s'agit maintenant de concevoir une politique et un programme cohérents de soutien aux petits États insulaires francophones, dans le cadre des interventions de la Francophonie en faveur du développement durable de ses pays membres du Sud.

En tous cas, tous sont unanimes à reconnaître que la mise en application du Programme d'action de la Barbade passe d'abord par la mise en place de stratégies nationales et régionales dans le cadre d'une approche intégrée du développement. Et les travaux préparatoires à la Réunion de Maurice ont démontré la volonté politique et la détermination des petits États insulaires en développement à s'engager dans cette voie.

Toutefois, chacun s'accorde aussi à reconnaître que la mise en œuvre effective du programme d'action est toujours freinée par de nombreux obstacles, et plus particulièrement le manque de ressources, tant financières qu'humaines.

- Sans l'appui de la communauté internationale aux politiques nationales axées sur le développement durable ;
- sans l'aide extérieure, tant bilatérale que multilatérale ;
- sans une meilleure coordination entre bailleurs de fonds pour une politique d'ensemble et intégrée ;
- sans un transfert technologique approprié aux États insulaires, surtout en matière d'énergie renouvelable et d'accès aux technologies de l'information ;

- sans un traitement plus différencié dans le cadre d'un système commercial multilatéral ;
- sans une participation plus effective aux négociations internationales sur le commerce et au sein des institutions financières ;
- et, bien entendu, sans solidarité internationale :

la vulnérabilité économique et écologique des PIED et leur marginalisation s'accroîtront davantage. Tels sont bien les enjeux de la Réunion internationale de Maurice.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

L'heure est donc à la mobilisation de tous les acteurs du développement pour faire de la Réunion internationale de Maurice un véritable succès ; son couronnement serait l'émergence de plans d'action concrets pour le développement durable des petits États insulaires et leur intégration dans l'économie mondiale. Je lance donc un vibrant appel à l'Organisation internationale de la Francophonie et à tous les acteurs spécialisés et économiques de l'espace francophone pour se mobiliser et jouer un rôle moteur pour la réussite des travaux de Maurice. Nous partageons la conviction que l'influence politique de l'Organisation internationale de la Francophonie sera primordiale dans la quête de convergences sur certaines propositions formulées dans le projet des stratégies. L'espace de solidarité des pays francophones sera un atout majeur pour la réussite de la réunion internationale et son rayonnement.

Dans cet esprit, et au nom du gouvernement de Maurice, j'ai le grand plaisir de vous inviter tous à ce grand rendez-vous de la communauté internationale. Votre présence personnelle rehaussera le niveau des travaux de la conférence et leur conférera davantage de légitimité.

L'île Maurice tout entière est impatiente de vous accueillir.

Je vous remercie.

Intervention de Son Excellence Monsieur Pedro Pires Président de la République du Cap-Vert

Monsieur le Président,
Mes chers Collègues,
Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie,
Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies,
Monsieur le Président de la Commission de l'Union africaine,
Mesdames, Messieurs les Représentants des organisations internationale et régionales,
Mesdames et Messieurs les Ministres

Chers amis en Francophonie,

C'est un honneur pour moi de participer, pour la première fois, au Sommet de la Francophonie, en qualité de chef d'État du Cap-Vert. Je salue et exprime à mesdames et messieurs les chefs d'État et de gouvernement, ici présents, mes sentiments les plus respectueux. Je salue également mesdames et messieurs les chefs de délégation.

À mon ami, le Président Blaise Compaoré, je voudrais présenter mes remerciements pour l'accueil chaleureux qu'il nous a réservé et le féliciter vivement pour les excellentes conditions de travail mises à la disposition des délégations présentes à Ouagadougou, ce qui constitue en soi un gage de succès de ce X^e Sommet de la Francophonie.

Je salue, avec toute mon amitié, Monsieur le Secrétaire général, le Président Abdou Diouf, à qui j'exprime mon appréciation pour la qualité du travail qu'il mène au sein de cette institution et pour l'excellente préparation de cette réunion.

Pour me référer à ce sommet, je pense qu'il est intéressant de tenir compte des lignes de démarcation entre les diverses situations qui caractérisent nos sociétés nationales face à la Francophonie.

Je pense qu'il y a un intérêt à analyser la ligne de séparation entre les diverses situations de nos sociétés face à l'usage du français en tant que langue partenaire. Pour ma part, du fait des réalités historiques qui ont moulé les îles du Cap-Vert au cours des siècles, je situe mon pays, tout naturellement, à la lisière de la Francophonie. Les frontières sont des réalités perméables aux osmose entre langues et cultures. C'est pourquoi, et pour d'autres raisons certainement, la langue française détient actuellement dans la société capverdienne une présence très prometteuse qu'il convient de faire progresser.

Je crois que l'affirmation d'une langue dans le quotidien d'une communauté requiert une relation intense de ses membres avec cette langue et une connaissance de cet idiome. À ce titre, il me semble que la formation de professeurs, tout en étant une action importante, peut cependant ne pas être suffisante.

Dans le cas capverdien, deux voix supplémentaires se présentent pour atteindre cet objectif : en premier lieu, celle de la formation académique, dans un environnement francophone, c'est-à-dire au sein même de sociétés et d'institutions francophones ; en deuxième lieu, celle de l'accroissement de son attraction à travers l'offre et l'accès, en français, à des prestations utiles au quotidien. Comme résultat, il s'établirait des relations intimes et utiles entre la communauté en cause et la langue française, amplifiant et consolidant ainsi cette présence linguistique. La proposition de la création d'une Maison de la Francophonie à Praia, présentée lors de la 51^e session du Conseil permanent de la Francophonie à Paris, constitue déjà une initiative allant dans ce sens.

À mon avis ce serait là les bases qui faciliteraient l'affirmation du français, en tant que langue de travail, au sein de la société capverdienne, ce qui constitue, en fin de compte, notre objectif commun.

Dans le cadre de la pluralité linguistique et de la diversité culturelle, il y va de l'intérêt de mon pays également qu'il existât au sein de la Francophonie une politique qui suscite la relation et la coopération, non seulement entre les organisations mais entre les langues portugaise et française elles-mêmes. Le Cap-Vert, qui abrite le siège de l'Institut international de la langue portugaise, pourrait constituer dans l'espace ouest-africain un pont entre ces deux langues.

En terminant, je souhaite les meilleurs succès à nos assises et vous remercie de votre attention.

Je vous remercie.

**Intervention de Son Excellence Monsieur Fradique de Menezes
Président de la République démocratique de São Tomé et Príncipe**

Excellences Mesdames et Messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Qu'il me soit permis, au nom de la République démocratique de São Tomé et Príncipe, d'adresser mes vifs et sincères remerciements au gouvernement et au peuple du Burkina Faso pour l'accueil chaleureux dont nous sommes l'objet depuis notre arrivée et pour l'excellente organisation de ce sommet.

Qu'il me soit également permis de féliciter et souhaiter la bienvenue aux nouveaux États membres, associés et observateurs, de la Francophonie.

Monsieur le Président,

J'ai écouté avec beaucoup d'attention le rapport qui vient d'être présenté par le Secrétaire général et je tiens à le remercier pour le remarquable travail qu'il a accompli en faveur de la paix, de la démocratie, des droits de l'Homme ainsi que dans le domaine politique et de la coopération multilatérale.

Ces actions, j'en suis persuadé, contribuent énormément au rayonnement de notre organisation.

D'ailleurs, je saisis l'occasion pour rendre un vibrant hommage à la Francophonie et au Secrétaire général pour la fermeté dont elle a su faire preuve en condamnant et en envoyant une mission de soutien à São Tomé et Príncipe, lors de la tentative de coup d'État du 16 juillet 2003.

Grâce à cette intervention et l'ensemble de la communauté internationale, l'ordre constitutionnel a été rétabli.

Je vous fais part ici de mon attachement profond à la démocratie et à la paix. Cependant, pour la consolidation de la démocratie sãotoméenne, nous avons besoins de vous tous.

Nous invitons les institutions francophones à nous appuyer. Nous sommes persuadés que, dans ce domaine et bien d'autres encore, la Francophonie pourra beaucoup nous apporter. Ses expériences, son expertise pourront nous être très utiles.

São Tomé et Príncipe, pays du métissage et de rencontres des peuples venus par la force des événements historiques d'Afrique, d'Europe, d'Amérique et d'Asie se réjouit d'appartenir aussi et sans complexe à la famille francophone.

Pour rendre plus concrète et efficace cette appartenance, nous envisageons la création dans notre pays, avec l'appui de toute la communauté francophone, d'une institution francophone.

Monsieur le Président,

Nous sommes conscients du danger que représente aujourd'hui tout l'ensemble des phénomènes qui fragilisent notre monde et nous soutenons les efforts de la Francophonie, ses choix éthiques pour la paix, le respect des droits de l'Homme, les principes démocratiques, le développement social et économique, le dialogue des cultures, l'éducation et la formation, et l'engagement pour le développement durable.

Le contexte géopolitique actuel favorise l'émergence des espaces de concertation et de solidarité pour lutter contre les fléaux qui nous menacent tels que le terrorisme, les crises économiques et financières, les catastrophes naturelles et humaines, les violences, les maladies, la pauvreté qui, à terme, risquent de mettre gravement en danger l'humanité tout entière.

Pour cela, nous avons besoin d'une véritable solidarité entre les peuples.

La mondialisation ne saura être bénéfique que si elle intègre et respecte la diversité et accorde plus de possibilités de développements aux pays comme le mien.

Partager la langue est essentiel ; c'est le premier pas vers l'autre, vers le dialogue et la communication. Mais, pour qu'il y ait une vraie solidarité, il nous faut partager plus, partager le savoir, le savoir-faire, la technologie, etc., pour pouvoir établir un équilibre dans le monde.

C'est pourquoi nous n'hésitons pas à lancer encore une fois un appel à la Francophonie pour nous appuyer dans notre effort de développement.

Monsieur le Président,

Nous sommes convaincus que les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui pourront être relevés si nous sommes tous unis.

Merci.

**Intervention de Son Excellence Madame Marie Arena
Ministre-Présidente
du Gouvernement de la Communauté française de Belgique**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de remercier vivement les autorités et le peuple burkinabè pour leur légendaire hospitalité, remarquablement confirmée à l'occasion de ce sommet.

La libre circulation des hommes, des idées et des produits n'est pas une géométrie simple : les produits circulent à la condition qu'ils se soient taillé leur part de marché à la force du jarret et des avantages compétitifs mais les idées ne circulent que si les hommes circulent ; or les hommes ne circulent que s'ils ont les moyens, tant légaux que financiers, de le faire.

La question apparaît dès lors immédiatement : l'expression de l'identité des hommes, à savoir leur créativité culturelle et le fruit de cette créativité, devraient-ils être aussi soumis aux lois pures du marché et de la concurrence ?

La réponse déjà donnée par la Francophonie est « non » et ce « non » doit être traduit par des modalités précises pour ne pas se transformer en « oui » par inattention.

Ces modalités reviennent à dire ceci : mettre la culture dans un paquet global de négociations commerciales bilatérales ne rime à rien puisque chacun de nous avait accepté, dès Cotonou et Beyrouth, de ne prendre en la matière aucun engagement de libéralisation, quel qu'il soit.

En outre, il faut priver l'OMC de la tentation du calendrier, ce qui revient à dire que 2005 est la seule année acceptable d'adoption de la convention de l'Unesco sur la diversité culturelle.

Ceci dit, il faut rester vigilant et reconsidérer la question au cas où, contrairement au projet de la présente Déclaration, et par malheur, nous ne tiendrions pas le calendrier 2005.

À ce moment là, la Francophonie devrait retrouver son rôle de pionnier et de conscience de la diversité culturelle en finalisant d'urgence une convention qui lui serait propre et compterait dans l'ordre juridique international.

Tous, ayons collectivement ce courage pour ne pas perdre notre personnalité.

TV5

TV5 est un excellent outil de promotion de la francophonie et de la diversité. Il a gagné en audience et en qualité, devançant même CNN et BBC World. Ici même, au Burkina, je constate l'engouement que suscite la chaîne, notamment avec les maisons de TV5. Ce concept simple et convivial de maison a été inventé par nos hôtes et fait des émules dans d'autres pays d'Afrique.

Le succès de TV5 s'explique parce que, dans un contexte international complexe et tendu, les téléspectateurs cherchent tout simplement une chaîne non partisane qui fédère au lieu de diviser, une chaîne crédible en matière d'information parce que plurielle par construction.

Ces remarquables progrès accomplis par TV5 sont bien sûr le résultat du travail, de l'enthousiasme et du professionnalisme de ses équipes ; mais ils sont aussi le fruit d'une volonté politique commune qui ne s'est jamais démentie depuis vingt ans, ce qui est en soi le signe de la force et de la pertinence de notre projet.

La Communauté française de Belgique, qui préside la prochaine conférence des ministres de TV5, aura à cœur que cet élan politique, qui a jusqu'à présent porté la chaîne, lui permette à l'avenir de continuer à évoluer. Évoluer pour être toujours davantage « la » chaîne en langue française de référence dans le paysage audiovisuel mondial. Le mieux à faire quand une équipe gagne, c'est de la renforcer.

Société de l'information

Un des plus grands drames actuels est, autant que de ne pas détenir, de ne pas « appartenir » : appartenir à des réseaux d'échanges d'idées, de sentiments ou de projets ; appartenir à des circuits de communication où le dialogue est fait de découverte de l'autre et d'expression de soi.

Nous remercions nos amis tunisiens d'avoir si bien mis en lumière auprès de vous toute l'importance du thème de la société de l'information. Car l'avènement d'une telle société présente le risque de laisser de plus en plus de personnes dans le fossé, en dehors de la route commune.

Nous ne pouvons admettre que le progrès technologique ne soit pas un progrès. Cette préoccupation s'inscrit aussi bien dans nos objectifs relatifs à la dignité humaine que dans ceux relatifs à la diversité culturelle. Car la liaison langue unique – pensée unique – ordre unique multiplie les risques d'exclusion.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, chers collègues, il nous paraît que le texte proposé par nos amis tunisiens devrait être renforcé par les valeurs d'égalité sur lesquelles il se fonde, en prévoyant ceci : que le droit à l'information et à la communication, essentiel à l'épanouissement de la personne, doit être exercé sans discrimination fondée sur la situation géographique ou le statut social. C'est le sens de l'amendement que nous vous proposons.

**Intervention de Son Excellence Monsieur Assoumani Azali
Président de l'Union des Comores**

Excellence Monsieur le Président,
Excellences Mesdames et Messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, tout d'abord, au nom de la délégation de mon pays, l'Union des Comores, vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir été investi de la confiance et de la lourde responsabilité d'accueillir et de diriger les travaux de ce X^e Sommet de la Francophonie.

Je saisis également cette heureuse opportunité pour adresser au gouvernement et au peuple frère du Burkina Faso mes sincères remerciements pour l'accueil très chaleureux et très fraternel qui m'a été réservé ainsi qu'à ma délégation depuis notre arrivée dans ce beau pays.

Il m'est tout aussi agréable d'adresser à l'endroit du pays des Cèdres notre gratitude pour le travail remarquable accompli au profit de notre organisation par Son Excellence Monsieur le Président Émile Lahoud durant le mandat libanais.

Monsieur le Président,

Ce sommet revêt une importance particulière de par son thème novateur, « Francophonie, espace solidaire pour un développement durable », et sa tenue en cette terre africaine du Burkina Faso.

Le développement durable, comme vision commune de la famille francophone, est une approche porteuse d'avenir. Une vision qui doit prendre en compte nos valeurs communes et poser comme principe la défense et la promotion des valeurs universelles qui, seules, recèlent les capacités de conduire le monde vers une réduction conséquente de la misère et de la pauvreté. Cela se fera grâce aux nouveaux types de partenariats entre nos pays mais aussi en favorisant l'émergence de nouvelles formes de solidarité entre les peuples et entre les nations.

En ce sens, nous souscrivons au Cadre stratégique décennal défini par notre organisation qui, par sa clarté et sa densité, insuffle une dynamique nouvelle à la famille francophone en renforçant sa capacité de faire face à un monde globalisé dont la marche est de plus en plus soutenue.

C'est vous dire, excellences, mesdames et messieurs, l'intérêt que les peuples de l'espace francophone attachent à ce sommet et aux résultats de nos échanges, qui doivent se traduire par des mesures concrètes et opérationnelles capables de réduire la fracture sociale et économique entre nos pays.

Dix ans après Rio et deux ans après Johannesburg, des progrès se réalisent, certes, dans plusieurs domaines mais beaucoup d'efforts restent encore à faire pour parvenir aux résultats escomptés.

Aujourd'hui, avec le Cadre stratégique décennal, notre institution se dote d'un instrument nouveau devant nous permettre d'agir pour la prévention et la lutte contre les conflits armés, la famine, le sida, le paludisme, et autres fléaux et catastrophes naturels qui maintiennent nos pays dans une situation de précarité. En effet, c'est en jugulant la dynamique du désespoir que nourrit cette précarité que nous arriverons ensemble à consacrer l'essentiel de notre combat à promouvoir et à consolider l'État de droit, la démocratie et la bonne gouvernance.

Dans cette optique, une action de solidarité en faveur de la réduction du fardeau de la dette et de l'accroissement de l'aide au développement permettrait à nos pays de disposer de plus de ressources pour assurer leur progression vers un développement harmonieux et durable.

À l'instar des petits États insulaires en développement, l'Union des Comores, mon pays, connaît une vulnérabilité écologique à laquelle s'ajoutent d'autres handicaps spécifiques (exiguïté et dispersion géographique), qui entraînent des surcoûts considérables au niveau des infrastructures de développement. Ce qui engendre une situation économique fragile, malgré les efforts consentis pour jeter les bases d'un développement durable.

Ainsi, ayant très vite compris les enjeux et les risques d'une telle situation et pour en atténuer la tendance, mon gouvernement, avec l'adhésion du peuple comorien, a réalisé sur fonds propres plusieurs projets de développement socioéconomique qui nécessitent encouragement et accompagnement. Aussi, après tant d'efforts consentis, le peuple comorien est en droit de mériter le concours de la communauté internationale pour que se pérennise cette dynamique de l'espoir.

Dans ce sens, j'invite notre famille francophone à appuyer la tenue et la réussite de la Table ronde des bailleurs de fonds et des amis des Comores, prévue en 2005 et que la République sœur de Maurice a accepté avec obligeance d'abriter.

Au terme de mon intervention, je souhaite, au nom de mon pays, dire au monde et aux éminents décideurs ici présents que la situation précaire des économies nationales de nombreux pays en développement exige qu'un examen approfondi leur soit consacré. Un examen qui redonne sa place à la vie, la vie tout simplement, parce que nous aurons accepté de définir un nouveau mécanisme de solidarité qui, en temps réel, se donnera les moyens et les capacités de voler au secours des naufragés du développement.

À ce propos, il m'est précieux de louer l'engagement inlassable et déterminé de Son Excellence Monsieur Jacques Chirac, président de la République française, au service de la paix et du développement dans le monde en général et dans notre espace en particulier.

À notre Secrétaire général, Monsieur le Président Diouf dont je loue la sagesse, j'adresse mes vives félicitations pour son dévouement au service de notre organisation.

Je vous remercie.

**Intervention de Son Excellence Monsieur Patrick Leclercq
Ministre d'État de la Principauté de Monaco**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Je veux, tout d'abord, joindre ma voix à celle de tous ceux qui, autour de cette table, ont salué la chaleur et la qualité de l'accueil des autorités du Burkina Faso et les remercier. L'hospitalité africaine n'est pas un vain mot ; nous le vérifions tous ici à Ouagadougou. Puissent nos travaux dans cet environnement si favorable en être éclairés et stimulés avec le concours de tous ceux qui, au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie, œuvrent pour promouvoir nos liens et nos valeurs communes, à commencer par son Secrétaire général, Son Excellence Abdou Diouf, qui s'est employé avec détermination et talent à les illustrer depuis son accession à ses très hautes fonctions.

Deux textes principaux retiennent plus spécialement notre attention. L'un revêt un caractère novateur puisqu'il s'agit, pour la première fois, de déterminer les grands axes de notre coopération pour les dix années à venir ; l'autre relève des circonstances offertes par chacun de nos sommets de préciser les démarches qu'il nous revient d'adopter pour faire face aux grands défis que nous rencontrons collectivement.

Nous appuyons, bien sûr, les termes du Cadre stratégique décennal comme ceux du projet de déclaration qui nous est soumis. Mais notre problématique commune est d'assurer que ces documents, si importants par ce qu'ils sont présumés engager comme par les situations qu'ils évoquent et les objectifs qu'ils définissent, ne soient pas un catalogue de vœux plus ou moins pieux dont, à l'épreuve des faits, nous serions amenés à constater qu'ils n'ont guère été exaucés, voire même qu'ils ne peuvent l'être dans l'état des relations internationales comme dans celui de nos sociétés.

Il ne s'agit pas de mettre en doute la sincérité ni la bonne volonté qui les soutiennent, pas plus que de contester la valeur des analyses ni des lignes d'action proposées à nos États et gouvernements mais de porter un regard lucide sur les effets des démarches déjà engagées sur ces voies et sur notre capacité à faire mieux et à être plus efficaces à l'avenir. De bien tristes circonstances intéressantes des situations toutes proches de nous y invitent tout particulièrement.

Je n'en conclus pas à la résignation car nous n'en avons pas le droit vis-à-vis de la communauté francophone et de ses peuples dont nous avons collectivement la charge. Mais, s'il est bon d'être ambitieux, il faut aussi être pragmatique, voire raisonnablement modeste dans la mise en œuvre de ces ambitions, pour qu'elles prennent effectivement corps dans le milieu où elles sont appelées à se développer.

Sans doute est-ce plus facile pour un très petit pays comme le mien de tenir ce langage car, outre ses prises de positions générales dans les enceintes internationales qui sont, bien entendu, solidaires de ce qui s'exprime ici, notamment lorsqu'il s'agit d'appeler à la paix, à la sécurité et à la raison, sa contribution à l'œuvre commune se traduit tout naturellement, du fait de la modicité des moyens qu'elle est susceptible de mobiliser, par des actions en prise directe sur les populations concernées.

Mais c'est aussi un choix délibéré que nous avons fait ces dernières années, sous l'impulsion du prince souverain et du prince héréditaire, et en liaison, d'ailleurs, avec nos ONG, qui recueillent, grâce à la générosité de ceux qui vivent sur notre territoire, des fonds d'un montant égal à celui de notre aide publique. Nous nous concentrons toujours davantage sur des pays de l'espace francophone et choisissons des domaines d'intervention et des modes d'action conformes, sans doute, aux Objectifs de développement durable du millénaire mais répondant le plus immédiatement aux besoins des populations.

C'est ainsi que notre coopération comprend plusieurs facettes : la lutte contre la pauvreté appuyée, comme notre organisation y appelait, par un système de microcrédits contribuant à la mise en place d'activités génératrices de revenus ; le développement rural, avec la lutte contre la désertification ainsi que la diversification ; l'aide à l'éducation, grâce à la construction d'écoles et à la formation d'enseignants, à laquelle on peut associer le financement de réseaux de Centres de lecture et d'animation culturelle (Clac) à Madagascar, dans le cadre de l'action menée par notre communauté francophone ; la fourniture de soins de base, marquée par l'équipement de l'environnement, avec la sauvegarde de la biodiversité et la création d'espaces verts, notamment en milieu urbain ; l'aide pour l'équipement et, enfin, le transfert de compétences traduit par la formation ou le détachement sur place de techniciens.

Tout ceci s'inscrit dans les objectifs déjà fixés par notre organisation et réitérés aujourd'hui, dans un esprit de partenariat qui s'impose d'autant plus à nous que nous ne disposons pas de moyens humains de nature à se substituer aux interventions locales.

Mais notre expérience, pour satisfaisante qu'elle soit au regard des populations concernées, trouve ses limites dans son échelle même, qui est celle d'un petit pays sans réel pouvoir d'entraînement, la contrepartie étant que nul ne saurait le soupçonner d'entretenir des desseins propres ni de viser à l'influence.

Nous adhérons de toute notre volonté aux objectifs que se fixe notre organisation. Nous appelons à ce que s'affirment et se renforcent son rôle et ses capacités dans la mise en œuvre des politiques de développement durable. Nous entendons être fidèles à nos engagements et le traduire dans les faits. Mais l'efficacité exige la lucidité. L'incantatoire ne se substituera jamais à une charrue sur le terrain ou à un métier à tisser dans un village. Ne rêvons pas à des jours meilleurs ; recherchons concrètement ce qui peut rendre notre aujourd'hui supportable. C'est ainsi que nous préparerons le plus utilement l'avenir.

Intervention de Son Excellence Monsieur Denis Sassou Nguesso Président de la République du Congo

Monsieur le Président du Faso,
Mesdames et Messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Chefs de délégation,

Je voudrais m'associer à l'hommage rendu depuis ce matin au Président du Faso, au gouvernement et au peuple burkinabè ainsi qu'au Secrétaire général de l'OIF pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé et pour les excellentes conditions de travail qui nous sont offertes.

S'agissant du point en discussion sur le développement durable, je voudrais dire que le choix du thème de notre sommet, « La Francophonie, un espace solidaire pour un développement durable », est opportun et heureux. Il s'inscrit dans l'esprit du Sommet mondial sur le développement durable qui a eu lieu à Johannesburg, en Afrique du Sud.

En marge de ce sommet, j'avais eu le privilège, en ma qualité de président en exercice de la Communauté économique des États d'Afrique centrale, de lancer, avec Monsieur Colin Powell, secrétaire d'État américain, en présence d'importants partenaires comme la France, le Japon, l'Allemagne, pour ne citer que ceux-là, et en présence de nombreuses ONG, j'avais donc eu le privilège de lancer l'Initiative sur le bassin du Congo.

Cette initiative consiste en la gestion rationnelle des écosystèmes forestiers et de la faune du bassin du Congo qui, comme chacun le sait, est le deuxième poumon du monde après l'Amazonie.

Gérer rationnellement les forêts du bassin du Congo, c'est assurer un juste équilibre entre l'exploitation de ces forêts, leur nécessaire conservation et la protection des populations qui y vivent et qui en vivent.

Le thème de notre sommet nous interpelle, nous, pays du bassin du Congo, et nous place, une fois encore, face à notre responsabilité, une responsabilité historique, si je devais la qualifier.

Nous nous considérons, nous, pays du bassin du Congo, comme nantis d'une mission tout aussi importante que délicate : celle d'assurer en votre nom à tous, au nom de l'ensemble de la communauté internationale, la conservation, j'allais dire la garde, de notre patrimoine collectif et commun, de ce patrimoine universel qu'est le bassin du Congo.

Nos pays, je voudrais vous rassurer, veillent bien sur ce patrimoine commun. Des mesures importantes ont été prises dans chacun d'entre eux pour garantir la préservation de la biodiversité de ce bassin, pour assurer une gestion rationnelle de ses forêts et faire que ses écosystèmes prennent une part effective au développement durable de l'humanité.

Dans ce noble combat, qui est une quête pour la vie et la survie de l'humanité tout entière, nous le savons, nous ne sommes pas seuls, parce que la recherche de solutions pour la promotion de l'Initiative sur le bassin du Congo est affaire de tous, en commençant par nous, pays membres de l'espace francophone.

C'est dans cet esprit que nous accueillerons à Brazzaville, au Congo, les 4 et 5 février 2005, un important sommet sur le bassin du Congo.

Nous espérons que, comme l'a dit le Président Jacques Chirac ce matin, ce sommet, à l'instar de celui sur le bassin du Niger, connaîtra un grand succès.

Nous avons besoin de votre solidarité, de la solidarité francophone pour la promotion d'un développement durable effectif.

Je vous remercie.

**EXPOSÉS LIMINAIRES ET INTERVENTIONS
SUR LE VOLET ÉCONOMIQUE**

Exposé liminaire sur la microfinance
par Son Excellence Monsieur Jacques Chirac
Président de la République française

La solidarité pour le développement ne relève pas d'une logique de charité. À l'heure de la mondialisation, les destins des pauvres et des riches de notre planète sont liés. La solidarité est un devoir mais aussi un investissement.

Pour briser le cercle de la pauvreté et atteindre les Objectifs du millénaire, il faut agir, de manière complémentaire, à plusieurs niveaux.

La lutte contre la pauvreté passe d'abord par des investissements massifs dans les infrastructures et les secteurs sociaux, ce qui nécessitera la mobilisation d'au moins cinquante milliards de dollars supplémentaires par an de financements concessionnels jusqu'en 2015. Pour y parvenir, la communauté internationale doit explorer toutes les options possibles, y compris la création de taxes internationales pour laquelle la France a fait des propositions.

Le combat contre la pauvreté doit aussi miser sur la volonté des pauvres de s'en sortir. C'est à cet objectif que répond la microfinance.

Voici quelques jours, à l'initiative des Nations unies, s'est ouverte l'Année internationale du microcrédit. Notre sommet doit être l'occasion de donner une nouvelle impulsion au développement de cet instrument et, avec lui, de toute la gamme des services de microfinance dans l'espace francophone.

Plus des trois quarts de la population mondiale n'ont pas aujourd'hui accès à des services financiers formels. Pour les plus pauvres, cette situation contribue à la marginalisation et à la précarité. Car, comment se projeter dans l'avenir, comment réaliser un projet, le plus modeste soit-il, lorsqu'on ne peut garantir son épargne ou accéder au crédit, sauf à se remettre dans la main des usuriers ?

La microfinance offre des réponses concrètes et adaptées à ces problèmes. Cet instrument a déjà permis à plus de soixante millions de personnes dans le monde, dont une majorité de femmes, de réaliser leurs projets et ainsi d'améliorer leur sort et celui de leurs familles.

L'enjeu est maintenant de changer d'échelle. De décupler le nombre de bénéficiaires de cet instrument, notamment ici, en Afrique. Pour cela, nous devons agir dans quatre directions :

1. l'adaptation du cadre législatif dans les pays francophones, afin d'y favoriser le développement de la microfinance. La zone franc s'est engagée dans cette voie. La Francophonie doit également y contribuer, en favorisant les échanges d'expérience et l'harmonisation des législations ;
2. la professionnalisation du secteur, par la diffusion des meilleures pratiques. Je salue, à cet égard, l'initiative du Secrétaire général de lancer un portail internet francophone dédié à la microfinance ;

3. l'articulation des institutions de microfinance avec le secteur bancaire traditionnel pour accompagner les pauvres dans leurs projets jusqu'à la sortie de la pauvreté. La France déploiera de nouveaux moyens à cette fin ;
4. le soutien financier aux institutions de microfinance, sous forme de capital ou de garanties. C'est en réponse à ce besoin que l'Agence française de développement vient de créer une facilité de vingt millions d'euros qui bénéficiera principalement aux pays francophones.

Enfin, la Francophonie doit préparer activement les échéances internationales qui émailleront l'année internationale du microcrédit, et en particulier la Conférence internationale sur la microfinance que la France organisera à Paris, le 28 juin prochain, avec les meilleurs experts du Nord et du Sud.

Fondée sur les valeurs de solidarité et de dignité, qui sont également celles de la Francophonie, implantée dans le tissu local, la microfinance constitue un formidable instrument au service du développement durable. Pour des centaines de millions de femmes et d'hommes, elle représente un espoir. Ensemble, nous pouvons faire que cet espoir devienne réalité.

**Exposé liminaire
sur le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique**

**par Son Excellence Monsieur Abdoulaye Wade
Président de la République du Sénégal**

Monsieur le Président de la Conférence,
Altesse,
Mesdames, Messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Mesdames, Messieurs les Ministres,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames, Messieurs les Délégués,

Je me réjouis de prendre la parole devant vous aujourd'hui, à l'occasion de la X^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage. Prenant la parole pour la première fois, je voudrais m'acquitter d'un agréable devoir : remercier le Président Compaoré et le peuple frère burkinabé pour la chaleur de leur accueil et les délicates attentions dont nous sommes l'objet depuis notre arrivée. Nous n'en attendions pas moins.

La Francophonie revient en terre africaine, comme les lamantins à la source, au moment où le monde change et qu'elle se doit, non pas de s'adapter, mais d'anticiper ces mutations.

Comme espace de langues et de valeurs partagées, elle progresse et se bonifie au fil du temps. Comme laboratoire d'idées et force d'impulsion, c'est maintenant qu'elle doit se doter de tous les atouts pour exprimer de manière optimale son potentiel.

Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Secrétaire général, et vous demander de transmettre mes félicitations ainsi que mes encouragements à toute votre équipe pour la tâche difficile dont vous vous acquittez avec brio pour faire rayonner les principes de notre organisation. Le philosophe Wittgenstein disait : « *les limites de mon langage sont celles de mon monde* » ; nous ne devons avoir d'autres limites que celles de notre imagination ! Les mots et les moyens suivront pour l'exprimer, la concrétiser, la transformer en inventions utiles pour nous forger un avenir meilleur. Et pour cela, la jeunesse est le meilleur vecteur. J'ai coutume de dire : « *Dis-moi quelle jeunesse tu as et je te dirai quel peuple tu seras* ».

Il est de notre devoir et de notre responsabilité de former cette jeunesse afin qu'elle puisse profiter des opportunités de la modernité et de la mondialisation, et pourquoi pas, en créer ! C'est là aussi une expression de la solidarité et c'est également pour cela que nous avons créé le Nepad.

Mesdames, Messieurs,

Il y a deux ans, à Beyrouth, alors que nous étions réunis pour délivrer un message de communion et de tolérance, je vous présentais le Nepad et vous disais ma disponibilité à partager avec vous le bilan de ses réalisations.

Aujourd'hui, nous sommes ici, à Ouagadougou, pour sublimer la solidarité, qui est une des valeurs cardinales de notre organisation.

Alors déjà, solidaires, nous manifestons notre préoccupation pour la Côte d'Ivoire, conscients de la nécessité d'une culture d'ouverture et de dialogue.

Amener l'autre à respecter son prochain dans sa différence, prévenir et contribuer à résoudre les conflits est une tâche noble qui doit toujours être celle de la Francophonie, et au plan régional et africain, de l'Union africaine et du Nepad.

Mesdames, Messieurs,

Il est inutile de rappeler que le Nepad est une stratégie de développement qui repose sur trois paramètres fondamentaux, à savoir : la bonne gouvernance publique et privée, l'implication massive du secteur privé et la région comme base opérationnelle de mise en œuvre des programmes et projets. Le Nepad pourrait avoir pour devise : partenariat et solidarité.

Si je reprenais en deux mots la genèse du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, je dirais qu'il est parti d'un constat et d'un cri du cœur : l'Afrique n'est pas une variable d'ajustement !

Aussi, ne pouvant plus nous croiser les bras « *en l'attitude stérile du spectateur, car la vie n'est pas un spectacle, car une mer de douleur n'est pas un proscenium, car un homme qui crie n'est pas un ours qui danse* », nous, chefs d'État africains, avons pris la responsabilité de déterminer ensemble un cadre propice au développement de l'Afrique, afin d'inscrire les générations futures dans un avenir globalement et durablement meilleur, aux disparités gommées.

En effet, face aux différents périls climatiques qui menacent la planète, aux problèmes de mondialisation, avec la persistance des inégalités, voire leur aggravation, et l'asymétrie de développement entre les peuples, les pays et les économies, la question du développement durable apparaît comme étant l'enjeu du troisième millénaire et ne peut être occultée, d'autant que les questions d'environnement transcendent les frontières des États et requièrent une solidarité sans faille dans le présent et pour le futur.

Il est donc normal que nos sommets, qui ont tous joué un rôle majeur dans les grands débats internationaux : remise de la dette, désertification, jeunesse, dialogue des cultures, etc., prennent aujourd'hui en charge les nouveaux enjeux du développement durable, qui appellent des actions concrètes aux niveaux global et local, sous l'angle de la solidarité.

Car notre organisation reflète à la fois la diversité et la disparité du monde : tous les continents mais aussi toutes les forces et les faiblesses économiques, notamment !

Un exemple, peut-être deux : La France et le Canada sont dans le G8, mon pays est dans les PMA ; et sur les cinq cent vingt-six universités et instituts de recherche que comprend l'Agence universitaire de la Francophonie, combien se trouvent en Afrique et à la portée des Africains ?

Si la Francophonie est une réelle communauté, les pays mieux nantis qui en sont membres doivent s'atteler à nous extirper de notre situation de sous-développement. Cette solidarité à l'intérieur de notre espace est le premier exemple à donner au monde entier pour accélérer la solidarité universelle, dans le sens de combler la fracture entre le Nord et le Sud de manière plus générale.

Il est vrai que les pays membres de notre organisation font des efforts remarquables pour soutenir notre continent en proie à toutes sortes de difficultés quant à son décollage économique. Mais la Francophonie doit aujourd'hui s'adapter au nouveau paradigme qui prévaut en Afrique et qui a pour nom le Nepad, et elle l'a fait ! Il me plaît de lui rendre aujourd'hui cet hommage car l'OIF a été pionnière en ce domaine, en ce qu'elle a tout de suite endossé cette vision en essayant de la traduire en relation avec ses domaines d'intervention. Mon seul regret à ce stade est que notre organisation n'ait pas encore formellement rejoint le Forum des partenaires pour l'Afrique, ce qui ne saurait tarder.

Mesdames, messieurs, nous sommes à l'heure du bilan : le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique vient de fêter ses trois ans. Des progrès ont été faits mais le chemin est encore long.

Le Nepad, depuis son adoption par les chefs d'État africains comme programme de développement de notre continent, a fait beaucoup de chemin. Je voudrais vous en donner deux exemples : le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) et le Fonds de solidarité numérique.

Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs

La bonne gouvernance publique et privée étant l'un des paramètres fondamentaux du Nepad, nous nous sommes attelés à mettre en œuvre le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, à la tête duquel siège une de mes éminentes compatriotes.

Ce mécanisme a une tâche essentielle dans la concrétisation des aspirations du Nepad. Car il n'est pas de salut hors de la bonne gouvernance, en ce que les flux financiers doivent participer de l'intérêt collectif.

L'objet de ce mécanisme novateur est donc de s'assurer que les politiques et pratiques des États membres soient en conformité avec les valeurs, codes et normes en matière de bonne gouvernance. L'adhésion à ce mécanisme d'auto-supervision est volontaire. Mais je reconnais qu'il doit faire l'objet d'une certaine appropriation par les citoyens africains.

Dans le cadre de sa contribution à la réussite du Nepad, la Francophonie peut appuyer le processus du MAEP en cours dans nos États, elle doit s'investir davantage et plus fermement dans le champ politique, en renforçant son soutien aux activités de prévention et de résolution des conflits, et au vaste mouvement de démocratisation en cours sur notre continent ; travailler, en partenariat avec l'Union africaine et le Nepad, à l'accès des femmes aux postes de responsabilités sur le plan professionnel, etc.

Le Fonds de solidarité numérique

Comme vous le savez, j'ai lancé cette idée lors du Sommet mondial sur la société de l'information, dans la préparation duquel la Francophonie s'est par ailleurs beaucoup investie.

Le constat était le suivant :

Malgré l'appui des pays comme le Canada, la Belgique, la France dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, notre continent, hélas, s'illustre encore par son retard. L'approche quantitative que nous avons proposée pour déterminer le niveau de déficit de moyens de communication à partir duquel un pays est exclu de la société de l'information nous a permis de voir que l'Afrique est à la périphérie du monde moderne : moins de 1 % des Africains ont accès à l'Internet, très peu ont jamais vu un appareil téléphonique, *a fortiori* un ordinateur. Et sans une action durable pour combler ce fossé numérique, la fracture Nord-Sud ira en s'aggravant.

Aussi, dans l'esprit du Nepad, qui considère les technologies de l'information et de la communication comme un domaine sur-prioritaire, avons-nous posé le concept de solidarité numérique pour un dialogue universel, sans exclusion. Ici, je m'empresse de préciser qu'il ne s'agit pas de faire appel à des taxes ou autres mesures obligatoires mais uniquement et exclusivement à des contributions volontaires. Ces contributions volontaires peuvent être faites à l'échelle individuelle, à l'échelle des ONG, à l'échelle des sociétés, à l'échelle des États. Celui-ci fait appel à des participations « indolores », puisque au mieux, pour les individus, il s'agira, en achetant un accessoire informatique, de répondre à la question « acceptez-vous de contribuer au financement de la solidarité numérique avec le Sud ? ». Dans l'affirmative, l'acheteur est libre de fixer sa contribution, comme il est libre de ne pas participer du tout.

Simple question de démocratie, donc. Je comprends mal que l'on n'offre pas aux citoyens du monde développé la possibilité de contribuer librement ou non à combler un fossé qui divise les hommes.

Heureusement, notre appel a été entendu. Des contributions financières ont immédiatement commencé à être enregistrées après l'adoption du principe.

Je suis heureux de voir que la Francophonie a récemment contribué financièrement à cette manifestation de solidarité agissante dont elle n'aurait pas su rester absente.

Mais, je vous le disais tantôt, il reste encore du chemin à parcourir. Vous savez bien maintenant que les projets du Nepad couvrent huit secteurs sur-prioritaires qui sont : les infrastructures, l'éducation, la santé, l'agriculture, l'environnement, l'énergie, les technologies de l'information et de la communication, et l'accès aux marchés.

Nombre de ces projets ont été proposés à nos partenaires du G8 et des autres continents, qui les ont approuvés et ont promis de contribuer à leur mise en œuvre.

Seulement, il y a un problème de mobilisation des fonds car il n'y a pas d'institutions financières pour les gérer, ces projets étant de caractère régional. Force est de constater que les résultats sont difficilement quantifiables. Pourtant, l'argent est là mais il faut pouvoir l'utiliser.

Il reste très difficile d'estampiller un projet « Nepad » et d'en avoir un suivi effectif. Aussi faudrait-il travailler sur des bases de données performantes et dynamiques pour tenir une comptabilité des projets pertinents et intégrateurs. L'expertise et la créativité francophones sont bienvenues à ce niveau.

La Francophonie doit également mobiliser le secteur privé francophone afin qu'il soit plus proactif : peut-être serait-il utile de recadrer et d'orienter les actions du Forum francophone des affaires vers une démarche originale, qui allie le mentorat aux jeunes entreprises à un véritable effort de partenariat Nord-Sud ou Sud-Sud et qui s'implique dans la réalisation de projets fédérateurs du Nepad.

Je saisis par ailleurs l'occasion pour me réjouir des progrès réalisés par le site de l'Espace économique francophone (EEF), que j'appelais de mes vœux à Beyrouth, avec la diffusion des bonnes pratiques. Mais il ne faut pas s'arrêter en si bon chemin !

Je souhaite, et tout le comité de pilotage du Nepad avec moi, que la Francophonie travaille à rendre le Nepad plus attractif, en plaidant sa cause et en lui apportant son expertise car « *il n'est de force et de richesse que d'hommes !* »

En janvier prochain se tiendra à Dakar une réunion sur l'optimisation des procédures et le raccourcissement des délais dans la mise en œuvre des projets ; je vous invite à y envoyer un ou plusieurs experts.

Et parlant d'expertise, je voudrais rappeler à cette honorable assemblée que si nous ne construisons pas l'Homme, nous construirons sur du sable que le ressac emportera, en le tourmentant.

Pour mettre en pratique cet *humanisme de la différence* que notre organisation représente et auquel nous croyons tous ici, notre premier investissement doit être l'Homme, ou plutôt, l'enfant, avec une mention particulière pour les filles. Et là, une éducation de qualité, ouverte autant sur l'acquisition de connaissances scientifiques et techniques que sur la transmission de valeurs fondamentales, comme la démocratie et l'environnement, est primordiale car il est vain de parler de modernité et d'accès aux nouvelles technologies de l'information dans les pays où une grande partie des habitants ne savent ni lire, ni écrire.

Ainsi seulement, la Francophonie comme espace politique et culturel pourra impulser la prise en charge collective des nouveaux enjeux, en assumant son devoir de solidarité pour donner corps aux valeurs communes, à la diversité culturelle et à respecter les biens publics mondiaux.

C'est en renforçant les capacités des États membres par l'appui aux politiques nationales et en définissant les indicateurs de performance que la Francophonie

pourra aussi aider les pays en voie de développement à sortir de leur sous-développement.

Il lui faudra aussi trouver la créativité, l'imagination et l'engagement nécessaires pour aider à : faciliter l'accès aux marchés, rendre les règles du commerce international plus équitable et aider à la mise en place de mécanismes spécifiques pour compenser l'absence ou la faiblesse des investissements publics et/ou privés.

Il est vrai que tout cela implique de changer le paradigme de la coopération internationale mais c'est parce que nous avons foi en le multilatéralisme et en « une certaine idée du monde » que nous sommes ici.

Je vous remercie de votre bien aimable attention.

Exposé liminaire sur le Fonds mondial de solidarité

**par Son Excellence Monsieur Mohamed Ghannouchi
Premier ministre de la République de Tunisie**

Monsieur le Président,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord me féliciter de l'intérêt constant et de l'appui soutenu manifestés par la communauté francophone aux nobles objectifs du Fonds mondial de solidarité, initié par le Président de la République tunisienne Zine El Abidine Ben Ali dans le cadre de la lutte mondiale contre la pauvreté, qui constitue la principale menace à la paix, à la sécurité et au développement dans le monde.

Autant la Tunisie se réjouit de la nouvelle dimension conférée à l'action de la Francophonie en matière de solidarité pour le développement, comme en témoigne le thème central de notre sommet, autant elle est convaincue que le Fonds mondial de solidarité, dont la création a été décidée par l'Assemblée générale des Nations unies en décembre 2002, contribuera à la réalisation des objectifs de la nouvelle stratégie décennale de l'OIF pour la période 2005-2014.

Nous tenons, à cet égard, à rendre hommage aux éminentes personnalités désignées par le secrétaire général des Nations unies pour le travail déjà accompli.

D'ores et déjà, il est programmé que le comité de haut niveau tiendra sa première réunion au début de l'année 2005, à l'effet de définir des stratégies d'intervention du Fonds mondial de solidarité.

Le Fonds mondial de solidarité cadre parfaitement avec les préoccupations de l'Afrique et ses ambitions, reflétées par le Nepad. Le Fonds de solidarité n'est pas appelé, comme vous le savez, à se substituer aux mécanismes régionaux et multilatéraux de financement existants pour soutenir le développement et pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion. Il a pour mission de mobiliser des ressources additionnelles, par des contributions volontaires de la part des États, du secteur privé, des institutions et de tous autres donateurs. Ces ressources seraient allouées aux zones déshéritées pour les doter d'un minimum d'infrastructures (pistes, eau potable, électricité, téléphone), d'équipements collectifs (écoles, dispensaires) et aussi pour aider les populations pauvres dans ces zones, au moyen de microcrédits, à développer des activités productives pour disposer du minimum de revenus préservant leur dignité et leur permettant de se prendre en charge. C'est pourquoi nous vous remercions de votre appui pour que ce fonds puisse devenir opérationnel dans les meilleurs délais, comme l'a souligné le président de la République tunisienne dans le discours qu'il a adressé à notre Sommet. Cela constitue un important apport à la cause du développement durable en Afrique.

Communication sur la microfinance

**présentée par les délégations
de la Belgique, du Burkina Faso, du Canada, du Canada-Québec,
de la Communauté française de Belgique, du Congo,
de la France, du Luxembourg, du Maroc, du Sénégal,
de la Suisse et du Vietnam**

Intervenant une semaine après l'ouverture officielle de l'année internationale du microcrédit, la Déclaration des chefs d'État et de gouvernement, réunis pour le X^e Sommet de la Francophonie à Ouagadougou, les 26 et 27 novembre 2004, met en lumière l'importance des services financiers destinés aux populations défavorisées. Elle trace des lignes directrices destinées à consolider et développer les institutions de microfinance ainsi qu'à les insérer dans le secteur financier formel. Dans ce contexte, un certain nombre d'États et de gouvernements francophones ont souhaité mettre en commun leurs expériences en présentant des actions qu'ils ont engagées ou programmées. Ils réaffirment leur adhésion aux onze principes clés de la microfinance :

1. Les pauvres ont besoin de plusieurs types de services financiers et non pas seulement de prêts.
2. La microfinance est un puissant instrument de lutte contre la pauvreté.
3. La microfinance est le moyen de mettre des systèmes financiers au service de pauvres.
4. La microfinance peut et doit s'autofinancer pour atteindre un grand nombre de pauvres.
5. La microfinance implique l'existence d'institutions financières locales permanentes.
6. Le microcrédit n'est pas toujours la solution.
7. Le plafonnement des taux d'intérêt nuit à l'accès des pauvres aux services financiers.
8. Les gouvernements doivent jouer un rôle de soutien au secteur, non un rôle de fournisseur de services financiers.
9. Les subventions des bailleurs de fonds doivent compléter les capitaux du secteur privé sans leur faire concurrence.
10. Le manque de capacités institutionnelles et humaines constitue le principal obstacle.
11. La microfinance fonctionne au mieux lorsqu'elle est transparente sur sa performance.

Au-delà des appuis et financements traditionnels apportés à ce secteur, notamment par la Belgique, le Canada, la France, le Luxembourg et la Suisse, qui se sont traduits par des engagements financiers de quelques centaines de millions d'euros sur les quinze dernières années, permettant ainsi d'atteindre plus de trois millions de bénéficiaires, les partenaires francophones s'engagent à renforcer leur action en faveur de la microfinance. Ils souhaitent présenter quelques exemples d'actions concrètes engagées selon les axes suivants :

Dans le domaine de la diffusion, la Suisse poursuit le renforcement, le développement et la professionnalisation des mutuelles d'épargne et de crédit et de leurs fédérations, des intermédiaires financiers et des banques commerciales ; elle veille à mettre ses partenaires traditionnels (PME, secteur informel, artisans, etc.) en relation avec des institutions de microfinance.

Pour sa part, la France continue d'étendre les services de la microfinance à la couverture financière de besoins de base comme la santé et l'éducation (prêts aux étudiants). Le Luxembourg soutient le développement d'un espace d'échanges sur la microfinance, sensibilisant le crédit bancaire privé en vue de promouvoir l'accès au crédit en milieu rural des pays en voie de développement, en particulier pour l'éducation de base et la formation professionnelle.

Enfin, la Belgique organisera en mars 2005 un séminaire sur le thème : « La microfinance participe-t-elle à la construction d'un système financier qui crée l'intégration pour les personnes exclues ? », puis un forum national de la microfinance au début de l'année 2006.

En ce qui concerne la formation des cadres, l'Institut supérieur d'économie coopérative de Cotonou, qui inaugurera un master de microfinance en 2005, a délivré plus de deux mille deux cent soixante-dix certificats d'habilitation à la gestion des coopératives d'épargne et de crédit, en partie grâce à l'appui du Canada. Le Maroc dispose de structures diversifiées en matière de formation de longue, moyenne et courte durée. Sous l'égide de l'Agence française de développement, le Cefeb de Marseille forme chaque année une cinquantaine de cadres de la microfinance. Enfin, avec le concours du Mouvement coopératif et financier du Québec, le Canada soutient le Programme d'appui à la mobilisation de l'épargne dans la Francophonie (Pamef), qui a déjà formé plus de mille deux cents gestionnaires de onze pays.

En matière de régulation, le Maroc dispose de douze institutions spécialisées dont des fondations privées, qui jouissent d'une flexibilité juridique et financière leur permettant de gérer des fonds nationaux et étrangers. Face à une croissance de la demande de plus de 80 % chaque année, il a créé un conseil consultatif du microcrédit, conjointement avec la fédération nationale des associations de microcrédit, afin d'élaborer un cadre légal, un code de déontologie et une centrale des risques. La Suisse se consacre à l'amélioration des conditions cadres (législation bancaire, droit des affaires, supervision, etc.) ainsi qu'au renforcement institutionnel et au développement de marchés financiers ruraux. Enfin, les pays de la zone franc, qui bénéficient déjà d'un système législatif conçu avec l'appui du Canada, ont mis à l'ordre du jour de leur prochaine réunion ministérielle une réflexion sur la réglementation et le contrôle des différentes institutions.

La modernisation et la transformation des réseaux de microfinance existants est essentielle pour assurer l'accès à des services financiers viables. La croissance récente de ces réseaux a été telle que leurs systèmes et leurs ressources humaines ont été poussés à leur limite.

Reconnaissant que ces réseaux doivent répondre à une demande croissante pour leurs services, le Canada maintiendra son soutien à la modernisation des

grands réseaux mutualistes. Dans le même esprit, l'AFD a pour priorité l'institutionnalisation des réseaux de microfinance mutualistes, autogérés ou microbanques (plus de trente réseaux ont été soutenus dont beaucoup sont aujourd'hui autonomes). Le Canada-Québec apporte son appui au renforcement de systèmes financiers de proximité existants et à la modernisation de leurs outils et produits ; il met sur pied des projets pilotes adaptés aux besoins spécifiques des artisans, des agriculteurs et des femmes. Enfin, la Suisse s'attache aussi au développement de produits novateurs et de nouvelles technologies bancaires.

En créant, le 1^{er} octobre 2002, à Ouagadougou le Centre d'innovation financière avec l'appui du Canada et de l'AIF, six institutions financières de coopératives d'épargne et de crédit africaines du Bénin, du Burkina Faso, du Mali, du Sénégal et du Togo ont franchi un pas important. Les réseaux partenaires du Centre d'innovation financière s'inscrivent dans les regroupements opérés par l'UEMOA et la Cédéao (en 2002, ils représentaient un actif de quatre-vingt quatre milliards de francs CFA et de cinquante et un milliards de francs CFA de crédits pour un million deux cent mille clients membres).

En ce qui concerne le financement, l'Agence française de développement, outre ses programmes de financement des réseaux, mettra en place une facilité de près de vingt millions d'euros, permettant l'apport de fonds propres ou de quasi fonds propres aux institutions de microfinance ou aux fonds d'investissements en microfinance ; cette facilité pourrait également être abondée par d'autres partenaires au développement. Par ailleurs, pour faciliter le rapprochement entre les institutions de microfinance et le secteur bancaire, le fonds de garantie Ariz, qui dispose d'un potentiel d'engagement de cinquante millions d'euros, sera utilisé de façon accrue pour garantir des prêts de banques à des institutions de microfinance. La Suisse renforcera ses engagements au rythme actuel de trente millions de francs suisses par an répartis dans une vingtaine de pays.

Le Canada mettra cinq millions sept cent mille dollars canadiens à la disposition du fonds fiduciaire de la Banque mondiale dans le cadre du Projet de développement du marché financier régional de l'Afrique de l'Ouest (trois millions cent mille) et du Centre d'innovation financière de Ouagadougou pour le Projet préparatoire au programme d'appui à six réseaux d'épargne et de crédit de l'Afrique de l'Ouest (deux millions six cent mille). La Fédération des travailleurs du Québec a apporté son expertise pour la création d'un fonds de solidarité des travailleurs au Sénégal. Enfin, la Belgique appuie quelques deux cents institutions de microfinance dans le monde, ce qui représente près de huit cent mille clients.

Cette richesse et cette diversité d'expériences, l'importance de ces moyens permettent à la communauté francophone d'apporter une contribution significative à l'atteinte des Objectifs du millénaire. En témoigne la conférence internationale qui réunira les acteurs de la microfinance du Nord et du Sud à Paris le 28 juin 2005.

Nous attendons des opérateurs de la Francophonie qu'ils développent leur action en faveur de la microfinance, notamment en utilisant le portail francophone de l'AIF et en appuyant la mise en place de politiques nationales de microfinance favorisant l'approche régionale du développement intégré.

À cet égard, nous souhaitons que la Francophonie puisse encourager et amplifier des expériences régionales comme celle de la Conférence panafricaine coopérative (CPC), qui est en train de finaliser un acte uniforme sur le droit des sociétés coopératives et mutualistes avec l'Ohada. Elle devrait également favoriser les opérations de coopérations triangulaires, notamment dans le domaine de la formation ; à cet égard, le Maroc propose son savoir-faire et son expérience en matière de microfinance.

**Intervention de Son Excellence Monsieur Guy Verhofstadt
Premier ministre du Royaume de Belgique**

**prononcée par Madame Anne-Marie Lizin
Présidente du Sénat**

Le souhait du Premier ministre belge, Monsieur Verhofstadt, est de vous communiquer la volonté de la Belgique de soutenir l'intervention de la France.

Nous avons nous-mêmes pris plusieurs initiatives et avons la ferme intention de poursuivre et amplifier notre action dans ce domaine. Le microcrédit, la micro-assurance et la micro-épargne sont en effet de plus en plus reconnus dans la communauté internationale comme des leviers réels du développement économique. Dans la mesure où ces instruments financiers sont, en outre, souvent utilisés par les femmes, ils contribuent à la promotion de celles-ci, tant en milieu urbain que rural.

Beaucoup d'hommes et de femmes ont la volonté et la capacité de se lancer dans une entreprise mais ne disposent tout simplement pas des ressources minimales. Ils ne demandent pas la charité mais la mise à disposition de fonds modestes. Certains estiment que cinq à six cent millions de personnes pourraient être éligibles pour des microcrédits alors qu'un dixième de ce nombre est effectivement bénéficiaire de tels financements à ce jour.

La Belgique s'est engagée fermement dans ce processus. Le volume financier consacré par la coopération est en nette croissance. Il atteint seize millions d'euros cette année contre six millions en 2000.

Le gouvernement belge a créé en 2002 la Banque d'investissement pour les pays en développement, qui disposera de nouveaux instruments d'intervention avant la fin de l'année avec la mise en place d'un fonds d'expertise et d'un fonds de soutien aux PME. Nous examinerons aussi comment associer le secteur bancaire privé.

Chaque État peut et doit apporter sa contribution mais il est aussi essentiel d'agir au niveau international. Nous soutenons pleinement l'initiative internationale du microcrédit. La Princesse Mathilde de Belgique a participé à cette opération à New York le 18 novembre.

Le gouvernement belge organisera un séminaire international à Bruxelles, en mars 2005, sur ce thème. Il est vital que la communauté internationale se mobilise dans les prochains mois pour obtenir des résultats concrets.

Le microcrédit, seul, ne résoudra pas tous les problèmes. La réhabilitation des infrastructures, l'ouverture commerciale, la démocratie et la bonne gouvernance sont autant de conditions nécessaires au développement. Tout ceci s'inscrit dans le cadre plus large de la lutte contre la pauvreté, telle que définie dans les Objectifs du millénaire. Mais le microcrédit peut jouer un rôle unique au cœur de la société en donnant une chance aux plus démunis.

**Intervention du Très Honorable Bernard Lord
Premier ministre du Nouveau-Brunswick**

Économie, partenariat et mondialisation

Monsieur le Président,

Permettez-moi, au nom de mon gouvernement et de l'ensemble des Néobrunswickois et Néobrunswickoises, de vous remercier sincèrement, vous et le peuple burkinabé, pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé à l'occasion de ce X^e Sommet de la Francophonie, tenu en « terre des hommes intègres ».

Tous et toutes connaissons le profond attachement des Burkinabè pour la Francophonie et la volonté inébranlable des organisateurs et organisatrices de faire de ce sommet un succès.

Le débat qui porte sur la dimension économique de notre action devrait nous interpeller au plus haut point parce qu'il nous plonge au cœur d'une des notions fondamentales de la Francophonie : le partenariat.

Nous sommes membres d'un espace qui se définit d'abord et avant tout comme un partenariat, s'exprimant au sein d'une collectivité diversifiée et solidaire. « Ensemble dans nos différences » : voilà la formule classique qui résume bien cette richesse. En Francophonie, notre partenariat a longtemps pris la forme de nos relations et échanges culturels. S'y sont ajoutées, par la suite, nos relations politiques et sociales. Aujourd'hui, l'économie et la place du secteur privé retiennent aussi notre attention.

J'ai eu l'occasion, lors du Sommet de Beyrouth, de rendre hommage aux visionnaires qui ont initié le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (Nepad), dont certains sont ici présents. J'ai aussi profité de cette occasion pour lancer un appel afin que le partenariat devienne un mot clé qui cristallise, en quelque sorte, les relations que nous pouvons développer entre nous, que nous soyons d'Afrique mais aussi d'Europe, d'Asie ou d'Amérique.

Dans le cadre de la mondialisation économique actuelle, je pense que cet appel devrait attirer toute notre attention pour au moins une raison principale.

C'est qu'il y a là une occasion unique de favoriser concrètement la saine intégration et l'expression des pays francophones développés, émergents ou en voie de développement dans l'économie mondiale.

En effet, ne pourrions-nous pas aborder la mutation de nos économies respectives de manière plus holistique, intégrée et complémentaire ? Ne devrions-nous pas nous concentrer sur le développement de partenariats stratégiques mutuellement profitables entre nos économies respectives afin qu'en fonction de nos forces et avantages concurrentiels respectifs, nous puissions avancer ensemble dans un espace socioéconomique caractérisé davantage par ce que je qualifierais « d'économie équitable » ?

Nous annonçons, dans notre nouveau Cadre stratégique décennal, que nous devrions apporter notre contribution afin de mieux « *réguler et humaniser la mondialisation* ». Les partenariats économiques ne représentent-ils pas une voie de prédilection en ce sens ?

Nous ne maîtrisons pas toutes les ficelles de ce nouvel ordre économique mondial qui se dessine. Nous pouvons l'infléchir ensemble certes, au sein des grandes organisations qui débattent de ces questions mais aussi, et surtout peut-être, par nos partenariats économiques mutuels présents et futurs. C'est du moins la façon dont nous voyons les choses au Nouveau-Brunswick.

Nous pensons en effet que s'ouvre devant nous une nouvelle ère, où l'originalité de l'approche partenariale francophone pourra prendre sa pleine mesure, pas seulement dans les sphères culturelle, sociale et politique mais aussi dans la sphère économique.

À cet égard, nous ne pouvons qu'applaudir l'ouverture qui est faite actuellement, notamment dans notre nouveau cadre stratégique, pour qu'au sein de notre vie collective, la place du secteur privé, tout comme celle de la société civile, soit reconnue et nourrie à sa juste valeur.

Le Nouveau-Brunswick souscrit totalement à cette vision et considère qu'il faut renforcer l'attention que nous allons y porter.

Monsieur le Président,

Il y a, au sein de nos économies respectives, des femmes et des hommes entrepreneurs qui créent, qui développent de la richesse, qui font prospérer leurs communautés socialement, autant sur le plan économique que culturel ou autres.

Il est temps de faire le premier pas vers eux. Nous en sortirons tous et toutes gagnants.

**Intervention de Son Excellence Madame My Hoa Truong
Vice-présidente de la République socialiste du Vietnam**

La lutte contre la faim et la pauvreté

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Lors du Sommet mondial de l'alimentation, à Rome, en 1996, la communauté internationale s'était fixé l'objectif d'avoir réduit de moitié le nombre des pauvres dans le monde en l'an 2015. En 2000, au seuil du nouveau millénaire, les dirigeants des pays de la planète, réunis au siège de l'ONU, ont décidé de définir huit Objectifs de développement du millénaire dont celui de réduction de la pauvreté et d'éradication de la faim.

Nous constatons cependant que l'objectif de réduction de la pauvreté dans le monde reste très difficile, voire impossible à atteindre si les choses suivent leur cours présent. « *Nous n'avons plus de temps à perdre* », a dit Kofi Annan. La lutte contre la faim et la pauvreté est devenue plus que jamais une urgence. Pour nous, Francophones, cet impératif est encore plus pressant puisqu'une large majorité des pays membres de notre communauté sont des pays pauvres très endettés (PPTÉ).

Au niveau mondial, le Vietnam plaide pour la poursuite des annulations de la dette au profit des PPTÉ et le respect de l'engagement à consacrer 0,7 % du PIB aux aides publiques pour le développement. Il se félicite de l'initiative de taxation et appuie pleinement le projet de la microfinance présenté par Monsieur le Président Jacques Chirac. Il croit également nécessaire et fondamental que, de concert, la communauté internationale dont la communauté francophone ait à infléchir la tendance actuelle du commerce mondial afin de rendre celui-ci plus juste et plus équitable.

Au niveau de la Francophonie, nous avons à mettre en œuvre le thème de ce X^e Sommet et le Cadre stratégique décennal en accentuant plus encore la coopération Nord-Sud, la coopération Sud-Sud et les coopérations tripartites au sein de la communauté.

Il n'est jamais superflu de rappeler que la lutte contre la faim et la pauvreté, la réalisation des Objectifs de développement du millénaire dans chaque pays ne sauraient être menés à bien sans la paix et la stabilité ; que la solidarité, la volonté politique nationale ainsi que la valorisation des ressources intérieures, notamment humaines, en vue de sortir du sous-développement sont d'autres facteurs indispensables pour la réalisation de ces objectifs.

S'engageant activement dans la lutte contre la faim et la pauvreté, le Vietnam est prêt à partager ses expériences acquises (dont le projet du microcrédit) et souhaite les enrichir par celles obtenues par les pays frères membres de la Francophonie. Ceci dans un esprit d'amitié et de solidarité.

La solidarité pour le développement durable

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

En 1992, le Sommet mondial sur l'environnement et le développement a été organisé à Rio de Janeiro. Cent soixante-dix neuf pays participants ont adopté la Déclaration de Rio, un document international qui constitue donc un consensus empreint de l'esprit de la responsabilité prise par tous les pays, au plus haut niveau, pour le développement durable et la protection de l'environnement sur la planète.

Dix ans après, en août 2002, le Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg a fait un constat : l'environnement ne cesse de se dégrader, les ressources naturelles de la planète de s'épuiser. Les impacts négatifs de la mondialisation économique, la répartition inéquitable de la richesse, le fossé entre riches et pauvres, le gaspillage des ressources naturelles par les riches, leur surexploitation par les pauvres par nécessité de rembourser les services de la dette et pour la survie ont été les causes les plus évoquées à Johannesburg.

Dans ce contexte, le choix du thème « La Francophonie, un espace de solidarité pour le développement durable » est pertinent car il répond aux exigences de l'heure et aux attentes de tous les pays membres. Il nous reste à passer à la réalisation.

Le Vietnam félicite l'OIF pour les actions entreprises et les propositions faites dans le cadre du Sommet de Johannesburg. Le Vietnam apprécie hautement les projets mis en œuvre par l'AIF dans le but de diffuser les connaissances et accompagner ses pays membres sur le chemin du développement durable.

À notre avis, le succès du Cadre stratégique décennal que le X^e Sommet va adopter et que le Vietnam soutient pleinement se mesurera, en particulier, par l'intensification de la coopération économique dans l'espace francophone, suivie de résultats concrets. Pour cela, il faudra renforcer la coopération existante, explorer de nouvelles pistes de coopération, diversifier les sources d'aide au développement, faciliter l'accès des pays membres aux aides multilatérales et aux nouvelles technologies par l'intermédiaire des opérateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie mais aussi par une intense coopération, bilatérale et multilatérale, interne.

Enfin, la Francophonie devra aussi plaider d'une voix commune pour la levée des obstacles au développement tels que le protectionnisme économique, la politique d'aide à l'agriculture des pays riches, et pour un cadre multilatéral des échanges commerciaux plus juste et plus équitable.

La diversité culturelle

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La résolution 56/6 en date du 21 novembre 2004 de l'Assemblée générale des Nations unies reconnaît dans la diversité culturelle « *des caractéristiques fondamentales de la société humaine et des biens indispensables et précieux pour la promotion du bien-être économique et spirituel de l'humanité tout entière* ». La Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle souligne aussi que la diversité culturelle, « *source d'échanges, d'innovation et de créativité est pour le genre humain aussi nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre du vivant* ».

Les progrès des technologies de l'information et de la communication ouvrent de nouvelles et très larges perspectives pour la préservation et la diffusion des cultures, pour le rapprochement et, par là, une meilleure compréhension mutuelle, un respect réciproque des peuples.

Cependant, les pays se trouvent actuellement confrontés à un danger de voir que leurs biens culturels soient considérés tout simplement comme des marchandises de consommation courantes, sous l'effet d'une certaine libéralisation du commerce. Cette tendance, si elle se traduit en règlements, conduira inévitablement au déclin des cultures des pays économiquement plus faibles, *a fortiori* des pays pauvres et de là, à l'appauvrissement de la culture de l'humanité.

Le Vietnam a dû mener plusieurs combats au cours de son histoire pour défendre son indépendance, sa liberté et son identité nationale. De nos jours, l'appartenance du Vietnam à la Francophonie, l'enseignement du français comme une des langues étrangères principales, l'ouverture des classes bilingues et des filières universitaires francophones, les échanges culturels, l'ouverture de son tourisme historique et culturel sont des illustrations concrètes de la volonté vietnamienne de préserver le nécessaire multilinguisme et la diversité culturelle.

Parallèlement aux efforts susmentionnés, dans le respect de la différence et du dialogue, le gouvernement vietnamien, en coordination avec l'Unesco, va organiser au mois de décembre prochain à Hanoi, une conférence ministérielle des pays de l'Asie Pacifique sur « le dialogue entre les cultures et les civilisations pour la paix et le développement durable », avec, comme centre des débats, la culture et l'éducation.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

À travers les politiques et les activités susmentionnées, le Vietnam œuvre et exprime sa ferme conviction que la diversité culturelle et le multilinguisme sont indispensables pour la paix et le développement durable de tous les peuples du monde.

Je vous remercie de votre attention.

**DISCOURS SUR LE LIEU DU XI^e SOMMET
DE LA FRANCOPHONIE**

**Allocution de Son Excellence Monsieur Ion Iliescu
Président de la République de Roumanie**

suite à la décision de tenir le XI^e Sommet de la Francophonie à Bucarest

Mesdames et Messieurs les Présidents,
Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

En tout premier lieu, qu'il me soit permis d'adresser, au nom de la délégation roumaine, au Président Blaise Compaoré, aux autorités et au peuple burkinabè toute notre gratitude pour l'accueil amical, fraternel et chaleureux au pays des Mossi, en cette « terre des hommes intègres », ainsi que pour l'organisation de ces assises.

Ensuite, je crois que nous pouvons nous féliciter, d'une part, pour l'heureuse opportunité du thème de ce X^e Sommet, consacré au développement durable avec ses quatre piliers, à savoir le volet économique, le volet social, celui de l'environnement et le volet culturel. Et, d'autre part, des excellents documents adoptés par le Sommet comme la Déclaration de Ouagadougou, réaffirmant les idéaux de l'ONU dans le domaine de la paix, de la sécurité internationale et de la lutte contre le terrorisme, auxquels s'ajoutent toutes les facettes du développement durable, avec la lutte contre la pauvreté et la suppression des décalages dans la vision des engagements pris lors des Sommets de Johannesburg et de Monterrey, ainsi que pour le plan de travail novateur pour le dix années à venir : le Cadre stratégique décennal.

Je ne dois plus vous dire combien ces documents adoptés ainsi que l'importance particulière accordée au volet économique par le Sommet m'ont rendu heureux car, vous le savez bien, l'idée que la Roumanie a très à cœur pour la Francophonie institutionnelle est, notamment, celle d'une dimension économique comparable à la dimension politique et qui est un élément vital pour notre communauté, à l'heure de la mondialisation qu'on souhaite maîtrisable.

Je voudrais aussi saluer l'agrandissement de notre famille francophone, d'autant plus qu'une bonne partie des nouveaux adhérents sont, soit nos voisins, soit des pays très proches de la Roumanie, dans l'acception large du mot, avec lesquels nous avons d'excellents liens d'amitié et de coopération.

Je me fais un plaisir et un honneur de féliciter chaleureusement le Secrétaire général de l'OIF, le Président Abdou Diouf, pour son excellent rapport et pour l'interminable énergie déployée tous azimuts au service de la paix, de la démocratie, des droits de l'Homme, de la sécurité internationale, du développement durable, de la diversité culturelle et du rayonnement de la Francophonie dans le monde.

Je tiens aussi à adresser mes plus vifs remerciements à tous les chefs d'État et de gouvernement ici présents ainsi qu'à leurs délégations pour avoir accompli, par leur proposition, un vieux *desideratum* de mon pays.

La présence de la Roumanie au sein de la grande famille francophone remonte à novembre 1991, lorsqu'elle fut invitée comme observateur au Sommet de Chaillot. Après deux ans, en octobre 1993, mon pays accédait au statut de membre à part entière au Sommet de Maurice, s'engageant pleinement dans les activités touchant pratiquement à tous les domaines d'intérêt commun et déposant sa candidature pour organiser un Sommet à Bucarest.

Pour ce faire, elle s'est munie de structures institutionnelles non négligeables, tel le Conseil national consultatif pour la Francophonie, présidé par le ministre des Affaires étrangères en exercice, conseil dont la tâche est de coordonner toutes les activités francophones des institutions roumaines (gouvernementales et non gouvernementales) qui sont impliquées dans les activités de la Francophonie institutionnelle. Le bureau régional de l'AUF pour l'Europe centrale et orientale de Bucarest a été inauguré en 1994 et sous sa houlette se trouvent les douze filières francophones des universités roumaines. Récemment, on a inauguré à Bucarest une antenne de l'AIF pour l'Europe centrale et orientale.

D'autre part, Bucarest a hébergé une série de manifestations francophones importantes dont, notamment, la 12^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie de décembre 1998, précédée par la 31^e session du Conseil permanent de la Francophonie. Cette session de la CMF a marqué aussi un moment charnière concernant la réforme institutionnelle de l'Organisation internationale et de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie.

C'est dans la logique de ces événements, doublée de la volonté politique de la Roumanie de jouer un rôle actif dans le processus de rayonnement de la Francophonie dans le monde, que se place la candidature et le desideratum de Bucarest d'héberger, en 2006, le XI^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage.

Nous nous réjouissons d'avance de cet événement, d'autant plus que ce sera la première fois qu'un sommet de la Francophonie aura lieu dans la zone de l'Europe centrale et orientale.

Tout en vous réitérant ma gratitude, au nom des autorités roumaines, je vous propose comme thème de ce XI^e Sommet : « La Francophonie vers la société informationnelle et du savoir par l'éducation pour tous ». Dans l'espoir que ce thème sera agréé, je vous donne rendez-vous dans mon pays.

Au revoir donc, en septembre 2006, à Bucarest !

DISCOURS DE CLÔTURE

**Allocution de Son Excellence Monsieur Abdou Diouf
Secrétaire général
de l'Organisation internationale de la Francophonie**

Voilà que s'achève ce X^e Sommet de la Francophonie.

Et c'est l'occasion pour moi de vous redire, Monsieur le Président du Faso, en mon nom propre et, j'en suis sûr, au nom de l'ensemble des chefs d'État, de gouvernement et de délégation notre profonde reconnaissance, à vous-même, au gouvernement et au peuple burkinabè, pour cet accueil exceptionnel dont nous avons bénéficié depuis notre arrivée et pour toutes les conditions qui ont été mises à notre disposition et qui ont facilité nos travaux.

Grâce à votre conduite magistrale de nos débats, ce Sommet est un franc succès.

Je me réjouis des nouvelles adhésions que nous avons enregistrées. En enrichissant notre communauté, elles ne manqueront pas de conforter la place de la langue française et le poids de la communauté francophone sur le continent européen, et ce, à la veille de la tenue en 2006, en Europe, à Bucarest, du XI^e Sommet de la Francophonie.

C'est l'occasion de vous féliciter, mesdames et messieurs les chefs d'État et de gouvernement, pour les résultats positifs auxquels vos travaux ont abouti. Placé sous le thème de la solidarité francophone pour le développement durable, ce X^e Sommet a été qualifié par de nombreuses délégations de « sommet de la consolidation », de « sommet de la maturité », de « sommet de la synthèse ».

La Déclaration de Ouagadougou que nous venons d'adopter est une illustration de la solidarité qui marque et qui doit désormais marquer beaucoup plus les relations entre les pays membres de la communauté francophone en général, et avec le continent africain en particulier. À nous de suivre à présent la démarche exhaustive et cohérente que prône cette déclaration dans la poursuite du développement durable et des objectifs qu'elle définit, et de nous donner les moyens d'y parvenir.

Les analyses et débats qui ont accompagné l'examen de cette déclaration ont permis d'identifier un large soutien à des mécanismes innovants ou ayant déjà fait leur preuves en matière de lutte contre la pauvreté et de développement.

Sommet de la consolidation, de la maturité et de la synthèse aussi car, pour la première fois dans son histoire, la communauté francophone se dote d'une feuille de route claire fixant, pour une période de dix ans, les axes stratégiques de son intervention et les domaines prioritaires de son action multilatérale.

Fruit d'un véritable exercice de resserrement et de consolidation des priorités, à la lumière des objectifs consignés dans notre Charte mais aussi des exigences d'un monde en pleine mutation, le Cadre stratégique décennal que vous venez d'adopter devrait nous permettre de progresser réellement dans la mise en place d'une organisation renforcée et plus cohérente, d'une organisation capable d'agir concrètement pour soutenir les efforts de développement durable de ses pays

membres. Maturité, enfin, car nos débats sur les situations de crise que traversent certains pays membres ou certaines régions du monde et les résolutions qui ont été adoptées à leur sujet démontrent un véritable effort d'impartialité, un sens élevé des responsabilités et une volonté de contribuer efficacement à leur solution. Nous avons respecté l'esprit de la Charte ainsi que les dispositions de la Déclaration de Bamako, notre instrument normatif de référence en la matière.

Dans chacun des domaines examinés et des documents adoptés par ce Sommet, vous avez arrêté des orientations et pris des décisions dont vous m'avez confié la mise en œuvre et le suivi. Je voudrais vous assurer que je n'épargnerai aucun effort pour donner plein effet à vos décisions. Je vous promets d'assurer le meilleur suivi de vos orientations. Je suis convaincu, en cela, de trouver auprès de nos opérateurs toute la compétence, l'engagement, la détermination et le dévouement nécessaires à l'accomplissement de ces mandats.

Mais je voudrais, encore une fois, insister fortement pour vous dire combien je compte sur la mobilisation de tous pour l'échéance 2005 à l'Unesco. Nous entrons maintenant dans une phase cruciale dans le processus d'élaboration et de négociation du projet de convention sur la diversité culturelle, convention contraignante et normative.

Je souhaite que l'élan créé ces dernières années autour de cette question fondamentale soit poursuivi et renforcé dans les prochains mois. Nous avons besoin de franchir cette étape avec succès, parce que la diversité culturelle et linguistique ainsi que le développement des industries culturelles sont notre priorité.

Et je ne peux évoquer le thème de la diversité culturelle sans penser à notre opérateur, TV5. En rendant hommage à Serge Adda, nous avons tous à l'esprit les efforts qu'il a engagés pour moderniser la chaîne et en faire un véritable espace d'expression de la diversité culturelle. Je formule l'espoir que TV5 saura sauvegarder ces précieux acquis et que nous y travaillerons étroitement ensemble.

Avant de vous donner rendez-vous à Bucarest en 2006 et à Québec en 2008, je voudrais rappeler combien l'année 2006 sera importante pour la Francophonie. Elle sera l'année du premier sommet de la Francophonie en Europe de l'Est mais elle sera aussi l'année de l'unification de l'ensemble de nos institutions multilatérales dans un même espace, la Maison de la Francophonie, que le Président Chirac avait généreusement proposé à Beyrouth et confirmé ici même à Ouagadougou.

Merci, Monsieur le Président de la République française. Nous vous sommes reconnaissants ainsi qu'à la France pour cette inestimable contribution qui montre votre attachement et celui de votre pays à notre organisation.

Je vous souhaite à toutes et à tous un excellent retour dans vos pays respectifs et vous donne rendez-vous dans deux ans à Bucarest et dans quatre à Québec pour les XI^e et XII^e Sommets de la Francophonie. D'ici là, d'autres rendez-vous importants nous attendent en 2005, au Niger pour les Jeux de la Francophonie ou à Madagascar pour notre Conférence ministérielle.

**Allocution de Son Excellence Monsieur Blaise Compaoré
Président du Burkina Faso**

**Hôte de la X^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement
des pays ayant le français en partage**

Excellences Messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Chefs de délégation,
Honorables invités,
Mesdames, Messieurs,

Nous voici au terme des travaux de notre X^e Sommet.

Par des échanges fructueux, nous avons prouvé une fois encore la vitalité de notre communauté et sa capacité à appréhender les formidables défis de notre temps. Dans un monde confronté à de multiples bouleversements mais où émergent de nombreuses lueurs d'espoir, ce premier sommet du millénaire en terre africaine a fait la synthèse des précédentes rencontres et renforcé l'espérance de nos peuples. Ouagadougou a offert l'occasion de réaffirmer la force grandissante de notre organisation commune et de consolider son rôle dans la marche du monde.

La Francophonie est un engagement pour vivre, demeurer ensemble et partager des valeurs communes, loin du repli et des égoïsmes.

Notre rencontre a été le point d'ancrage de cette Francophonie du développement dont les étapes du processus ont été pensées et élaborées tout au long des sommets précédents. Depuis le premier sommet, à Paris, en 1986, l'itinéraire parcouru par notre organisation a drainé toutes les grandes valeurs de l'humanité. La richesse et la pertinence des décisions que nous venons d'adopter constituent un témoignage de cette marche assurée vers un monde meilleur.

La Déclaration de Ouagadougou marque ainsi notre volonté d'apporter une contribution déterminante à l'émergence d'une gouvernance mondiale, source de paix, de stabilité et de progrès pour l'humanité.

L'action de l'Organisation internationale de la Francophonie est renforcée avec l'adoption du Cadre stratégique décennal. Réceptacle de projets d'actions concrètes, ce plan qui se décline en programmations quadriennales est un véritable outil de développement.

En accueillant pour la première fois un forum de la société civile dans l'environnement immédiat du sommet, la Conférence a élargi les bases du dialogue entre les différents acteurs à l'intérieur de notre espace.

La Francophonie vivante, celle des peuples, des collectivités décentralisées, des organisations non gouvernementales et de la société civile se construit chaque jour.

Mesdames, Messieurs,

En réaffirmant notre rejet d'un monde unipolaire, en refusant la perpétuation d'un ordre injuste et inégalitaire, le Sommet de Ouagadougou a consolidé la dynamique d'une mondialisation à visage humain. Il a appelé à la construction d'une communauté internationale fondée sur des institutions légitimes et le multilatéralisme.

Après Johannesburg, Monterrey, Beyrouth et, aujourd'hui, Ouagadougou, la Francophonie contribue, à faire du développement durable un point de ralliement pour tous les États et peuples du monde. L'avenir de nos sociétés repose sur l'équilibre, sans cesse à rechercher, entre protection de l'environnement et production. L'éradication de la pauvreté, de la faim et de la maladie nécessite des décisions politiques car les lois économiques elles seules ne peuvent guider l'évolution des sociétés.

Le recul des valeurs universelles constitue une régression pour l'humanité. Les actions volontaristes de la Francophonie, guidées par les vertus du partage et de la solidarité, confortent l'édification d'un espace humanisé où les multiplicateurs du progrès cessent de devenir de redoutables facteurs d'inégalités.

Bucarest, qui abritera le prochain sommet, sera une étape décisive dans la nouvelle orientation de notre communauté.

Mesdames, Messieurs,

La langue française que nous avons en partage, les magnifiques valeurs universelles qu'elle véhicule sont au service de la paix, de la justice et du progrès.

En réitérant mes félicitations à toutes les délégations pour leur brillante participation au sommet, je souhaite à toutes et à tous, un bon retour dans vos pays respectifs.

Je déclare clos le X^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage.

Je vous remercie.

QUATRIÈME PARTIE

Liste générale des participants

**Liste générale des participants
à la X^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement
des pays ayant le français en partage**

PRÉSIDENTE

BURKINA FASO

S.E. M. Blaise Compaoré
Président du Faso
Président du Conseil des ministres

ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES

BELGIQUE

Chef de délégation

S.E. M. Guy Verhofstadt
Premier ministre

M^{me} Anne-Marie Lizin
Présidente du Sénat

S.E. M. Armand de Decker
Ministre de la Coopération au
développement

S.E. M. Pierre-Etienne Champenois
Représentant personnel du Premier
ministre de la Belgique au CPF
Ambassadeur de Belgique à Paris

S.E. M. Paul Jansen
Ambassadeur de Belgique à Ouagadougou

M. Johan Verkammen
Conseiller diplomatique du Premier
ministre

M. Jean-Pierre Vaesen
Directeur de cabinet du Ministre de la
Coopération au développement

M^{me} Martine Ryckaert
Conseiller du Premier ministre

M^{me} Chantal Kinnaer
Consul de Belgique à Ouagadougou

M^{me} Marie-Goretti Nyrarukundo
Attachée de la coopération internationale
Ambassade de Belgique à Ouagadougou

M. Michel Borlée
Secrétaire communal de la Ville de Huy

M. Érik Silance

Porte-parole du Ministre de la Coopération
au développement

BÉNIN

Chef de délégation

S.E. M. Mathieu Kérékou
Président de la République

S.E. M. Rogatien Biaou
Ministre des Affaires étrangères et de
l'Intégration africaine

S.E. M. Frédéric Dohou
Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du
Tourisme

S.E. M. Émile Derlin Zinsou
Représentant personnel du Chef de l'État
au CPF, Conseiller spécial du Président de
la République
Commission nationale permanente de la
Francophonie

S.E. M. Edgar-Yves Monnou
Ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire du Bénin en France

S.E. M. Seidou Bako-Boukari
Ambassadeur du Bénin à Accra (Ghana)
avec juridiction au Burkina Faso M.

Jean-Claude Houmenou
Directeur de cabinet du Ministre de la
Culture, de l'Artisanat et du Tourisme
Correspondant national auprès de l'AIF

M^{me} Chantal de Souza-Faohou
Chargée de mission aux Affaires
financières et économiques du Président
de la République

M. André Sanra
Directeur adjoint Afrique et Moyen-Orient
au Ministère des Affaires étrangères et de
l'Intégration africaine

M. Allassane Yasso
Chef du protocole de la Présidence de la
République

M. Jules Agani
Assistant du Secrétaire général de la
Commission nationale permanente de la
Francophonie

M^{me} Opportune Migan
Deuxième Conseiller
Ambassade du Bénin en France

M. Marc Hermann Araba
Diplomate
Ministère des Affaires étrangères et de
l'Intégration africaine

BULGARIE

Chef de délégation
S.E. M^{me} Katya Todorova
Vice-ministre des Affaires étrangères

M^{me} Maria Donevska
Correspondante nationale auprès de l'AIF
Ministère des Affaires étrangères

BURKINA FASO

Chef de délégation
S.E. M. Blaise Compaoré
Président du Faso
Président du Conseil des ministres

S.E. M. Youssouf Ouédraogo
Ministre d'État, Ministre des Affaires
étrangères et de la Coopération régionale
Président de la Conférence ministérielle
de la Francophonie, Président du CNOF

S.E. M. Mahamoudou Ouédraogo
Ministre de la Culture, des Arts et du
Tourisme, Vice-président du CNOF

S.E. M^{me} Monique Ilboudo
Ministre de la Promotion des droits humains

S.E. M. Jean de Dieu Somda
Ministre délégué auprès du Ministre des
Affaires étrangères et de la Coopération
régionale, chargé de la coopération
régionale, Vice-président du CNOF

M. Assimi Kouanda
Directeur de cabinet du Président du Faso
Délégué général adjoint du CNOF

S.E. M. Philippe Savadogo
Ambassadeur du Burkina Faso à Paris
Représentant personnel du Chef de l'État
au CPF, Délégué aux relations
internationales du CNOF

M^{me} Minata Samaté
Conseiller diplomatique du Président du Faso

M. Paul Ismaël Ouédraogo
Secrétaire général de la Commission
nationale pour la Francophonie
Délégué général du CNOF

M^{me} Alimata Salambéré
Présidente de la commission de suivi du
secrétariat des instances et de la
documentation du Sommet

M. Adama Compaoré
Président de la commission de suivi du
thème du Sommet

M. Joseph Paré
Président de l'Université de Ouagadougou
Vice-président de la commission de suivi
du thème du Sommet

M. Seydou Ouédraogo
Directeur de la communication et des
relations publiques de la Présidence du Faso

M^{me} Salamata Léontine Ouadba
Correspondante nationale auprès de l'AIF
Vice-présidente de la commission de suivi
du secrétariat des instances et de la
documentation du Sommet

M. Mahama Savadogo
Deuxième Conseiller, Adjoint au délégué
aux relations internationales
Ambassade du Burkina Faso à Paris

BURUNDI

Chef de délégation
S.E. M. Frédéric Ngenzeuhoro
Vice-président de la République

S.E. M. Thérance Sinunguruza
Ministre des Relations extérieures et de la
Coopération

S.E. M. Liboire Ngendahayo
Ambassadeur du Burundi en France
Représentant personnel du Chef de l'État
au CPF

M. Nicodème Nduhirubusa
Chef du protocole à la Vice-présidence

M. Pierre-Claver Ndayiragije
Conseiller principal à la Vice-présidence

M. Arthémon Ntukamazina
Délégué à la Francophonie

M. Félix Nkubaye
Conseiller à la Présidence

CAMBODGE

Chef de délégation

S.A.R Sirivudh Norodom
Vice-Premier ministre
Co-Ministre de l'Intérieur

S.E. M. Kiman Uch
Ambassadeur du Cambodge à Paris
Représentant personnel du Gouvernement
royal du Cambodge auprès du CPF

M. Ryvannak Sang
Directeur de cabinet du Vice-Premier
ministre

M. Sisaran Chea
Conseiller du Vice-Premier ministre

M. Simon Long
Sous-secrétaire d'État
Ministère des Affaires étrangères et de la
Coopération internationale

M. Ky Sim Chan
Correspondant national auprès de l'AIF
Ministère des Affaires étrangères et de la
Coopération internationale

M. Sokan Oum
Troisième Secrétaire
Ambassade royale du Cambodge en France

M^{lle} Frandara Khuon
Assistante du Vice-Premier ministre

CAMEROUN

Chef de délégation

S.E. M. Paul Biya
Président de la République

S.E. M. Ferdinand Léopold Oyono
Ministre d'État chargé de la Culture

M. René Sadi
Représentant personnel du Chef de l'État
au CPF, Conseiller technique à la
Présidence de la République

M. Jean Marie Ngondjibangangte
Président du Conseil d'administration du
PIDPA

M. Samuel Djobo
Diplomate, Chargé d'affaire du Cameroun
à Abidjan et Ouagadougou

M. Blaise Benae Mpeke
Chef d'état-major particulier

M^{me} Claire Bella-Messomo
Attachée au Service intérieur

M. Dominique Awono Essama
Chef du protocole d'État

M. Simon Pierre Bikélé
Adjoint au chef du protocole d'État

M^{me} Joséphine Fotso
Chargée de Mission
Présidence de la République

M. Ali Amadou
Ministère d'État chargé de la Justice Garde
des Sceaux

M. Guillaume Ntamack
Ministre plénipotentiaire
Directeur a.i de la Francophonie
Correspondant national auprès de l'AIF

M. Pierre Emmanuel Tabi
Deuxième Conseiller
Chargé de la Francophonie
Ambassade du Cameroun en France

M^{me} Jeanne Essengue Essono
Attachée d'ambassade à Abidjan

M. Ephraïm Inoni
Secrétaire général adjoint de la Présidence
de la République

CANADA

Chef de délégation

Le Très Honorable Paul Martin
Premier ministre du Canada

L'Honorable Jacques Saada
Ministre responsable de la Francophonie

L'Honorable Gregory Selinger
Ministre des Finances du Manitoba
Ministre responsable des Services en
langue française

L'Honorable Madeleine Meilleur
Ministre déléguée aux Affaires
francophones et de la Culture

S.E. M. Jacques Bilodeau
Ambassadeur du Canada à Bruxelles
Représentant personnel du Premier
ministre au CPF

S.E. M. Denis Briand
Ambassadeur du Canada au Burkina Faso

M. Daniel Desfossés
Conseiller politique du Ministre de la
Francophonie

M. Pierre Lacoursière
Chef de cabinet du Ministre responsable de
la Francophonie

M. Ferry de Kerckhove
Directeur général des organisations
internationales aux Affaires étrangères

M. Louis de Lorimier
Directeur des Affaires de la Francophonie

M. Denys Tessier
Directeur adjoint des Affaires de la
Francophonie

M. François Filion
Stratège Communications à la Direction
des Affaires de la Francophonie

M. Jean Fortin
Conseiller économique à la Direction des
Affaires de la Francophonie

M. Marc Cousineau
Correspondant national auprès de l'AIF
Conseiller aux affaires politiques
Ambassade du Canada en France

M^{me} Sirine Hijal
Deuxième Secrétaire aux affaires politiques
Ambassade du Canada en France

M. Luc Lainé
Invité spécial du Canada

M^{me} Francine Lalonde
Député

M^{me} Camille Charron
Administratrice à la Direction des Affaires
de la Francophonie

M^{me} Brigitte Gérin-Lajoie
Adjointe administrative à la Direction des
Affaires de la Francophonie

M. Georges Ares
Président de la Fédération des
communautés acadiennes (FCFA)

M. André Boudreau
Président de la Société éducative de l'Alberta

M^{me} Maria. E. Chaput
Sénatrice

M. Gérald Joseph Comeau
Sénateur

M^{me} Louise Clément
Directrice régionale
Programme de la Francophonie
Direction générale de l'Afrique et du
Moyen-Orient de l'Agence canadienne de
développement international

M^{me} Madeleine Duchesne
Directrice
Francophonie internationale
Patrimoine canadien

M. Guy Jourdain
Conseiller spécial

M. Pierre Paul Roy
Conseiller spécial

M^{me} Line Lachapelle
Direction des Affaires de la Francophonie

CANADA-NOUVEAU-BRUNSWICK

Chef de délégation
Le Très Honorable Bernard Lord
Premier ministre

L'Honorable Percy Mockler
Ministre responsable de la Francophonie

M. Claude Williams
Député, Chargé de mission de la section
Amérique de l'APF

M^{me} Mirelle Cyr
Représentante personnelle du Premier
ministre au CPF
Sous-ministre adjointe des Relations
intergouvernementales et internationales

M. Léo-Paul Charest
Correspondant national auprès de l'AIF
Directeur de la Francophonie
Ministère des Relations
intergouvernementales et internationales

CANADA-QUÉBEC

Chef de délégation
S.E. M. Jean Charest
Premier ministre du Québec

S.E. M^{me} Monique Gagnon-Tremblay
Vice-première ministre
Ministre des Relations internationales

M. Clément Duhaime
Délégué général du Québec à Paris
Représentant personnel du Premier ministre au CPF

M. Gaston Harvey
Sous-ministre adjoint aux politiques
Ministère des Relations internationales

M. Mario Lavoie
Conseiller spécial du Premier ministre

M. Jacques Vallée
Délégué aux affaires francophones et multilatérales
Délégation générale du Québec à Paris

M^{me} Céline Olivier
Sous-ministre adjoint et chef du protocole

M^{me} Rita Poulin
Correspondante nationale auprès de l'AIF
Directrice de la Francophonie
Ministère des Relations internationales

M^{me} Brigitte Fortier
Directrice des opérations

M. Hugo D'Amours
Adjoint exécutif du Premier ministre

M^{me} Marie Claude Champoux
Attachée de presse du Premier ministre

M. François Émond
Attaché politique

M. Michel Leclerc
Conseiller en affaires internationales

CAP-VERT

Chef de délégation

S.E. M. Pedro Pires
Président de la République

S.E. M. Mauricio Armindo
Ministre des Affaires parlementaires et de la Défense

M. Antonio Pedro Monteiro Lima
Représentant personnel du Chef de l'État au CPF, Conseiller diplomatique du Président de la République

S.E. M. José Armando Ferreira Duarte
Ambassadeur du Cap-Vert en France
Délégué permanent auprès de l'Unesco

M^{me} Alcidia Araujo
Correspondante nationale auprès de l'AIF
Ministère des Affaires étrangères et des Communautés

CENTRAFRIQUE

Chef de délégation

S.E. M. François Bozizé
Président de la République

S.E. M. Guy Roger Moskit
Ministre délégué aux Affaires étrangères

S.E. M. Stanislas Moussa-Kembé
Ambassadeur
Directeur général du protocole d'État

M. Gilbert Bomayako
Chef de cabinet aux Affaires étrangères

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE

Chef de délégation

S.E. M^{me} Marie Arena
Ministre-Présidente du Gouvernement de la Communauté française de Belgique

S.E. M^{me} Marie-Dominique Simonet
Vice-Présidente du Gouvernement de la Communauté française de Belgique
Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales

M. Philippe Suinen
Commissaire général aux Relations internationales
Représentant personnel de la Ministre-Présidente de la Communauté française de Belgique au CPF

M. Marc Clairbois
Directeur du Département Francophonie
Correspondant national auprès de l'AIF

M. William Ancion
Délégué de la Communauté française de Belgique et de la Région wallonne à Paris

M. Gaëtan Servais
Directeur de cabinet de la Ministre-Présidente

M. Philippe Charlier
Directeur de cabinet de la Ministre des Relations internationales

M. Alain Demaegd
Directeur de cabinet adjoint de la Ministre des Relations internationales

M. Dominik Roland
Attaché au cabinet de la Ministre-Présidente

M. Éric Poppe
Conseiller
Délégation de la Communauté française de Belgique et de la Région wallonne à Paris

M^{me} Anne Deschamps
Première Attachée
Département Francophonie

M. Francis Deprez
Coordonnateur APEFE
Bureau Wallonie-Bruxelles à Ouagadougou

M^{me} Jennifer Wuilquot
Porte-parole de la Ministre-Présidente du Gouvernement de la Communauté française de Belgique

M. Jacques Cremers
Porte-parole de la Vice-présidente du Gouvernement de la Communauté française de Belgique

M. Anselme Sawadogo
Assistant
Bureau Wallonie-Bruxelles à Ouagadougou

M. Fabrice Sprimont
Coordonnateur APEFE

COMORES

Chef de délégation
S.E. M. Assoumani Azali
Président de l'Union

S.E. M. Mohamed El Amine Souef
Ministre d'État, Ministre des Relations extérieures et de la Francophonie

S.E. M. Ali Mohamed Soilihi
Conseiller auprès de la Délégation

M. Mouzair Abdallah
Membre de la Cour constitutionnelle

M. Saïd Abasse Alloui
Représentant personnel du Chef de l'État au CPF

Capitaine Saïd Salim Hamisse
Directeur du protocole du Chef de l'État

M. Chamsidine Mhadjou
Conseiller du Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération
Correspondant national auprès de l'AIF

M. Saïd Assad Fakhry
Consul général honoraire de l'Union des Comores en République du Ghana

M. Saïd Ahmed Saïd Ali
Chargé de communication à la Présidence

M. Ben Abdou Saïd
Chargé de communication à la Présidence

CONGO

Chef de délégation
S.E. M. Denis Sassou-Nguesso
Président de la République

S.E. M. Rodolphe Adada
Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et de la Francophonie

S.E. M. Jean-Martin Mbemba
Ministre de la Justice, Garde des Sceaux

S.E. M. Jean-Claude Gakosso
Ministre de la Culture et du Tourisme

S.E. M. Alain Moka
Ministre de la Santé et de la Population

S.E. M. Philippe Mvouo
Ministre des Mines, de l'Énergie et de l'Hydraulique

S.E. M. Henri Ossebi
Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique

S.E. M. Marcel Mbani
Ministre des Sports et de la Jeunesse

S.E. M. Henri Lopes
Représentant personnel du Chef de l'État au CPF

S.E. M. Chryst Bonaventure Engobo
Ambassadeur
Directeur national du protocole

M. Jean Dominique Okemba
Conseiller spécial du Président
Secrétaire général du Conseil national de sécurité

M. Bruno Zinga
Conseiller à la Coopération
Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération et de la Francophonie

M. Martin Adouki
Conseiller diplomatique du Président

M. Firmin Ayessa
Directeur de cabinet adjoint du Président

M^{me} Peggy Ndong
Conseiller technique du Président

M. Louis Bakabadio
Conseiller à la Présidence

M^{me} Gisèle Bouanga-Kalou
Directrice de la Francophonie
Ministère des Affaires étrangères, de la
Coopération et de la Francophonie

CONGO (République démocratique)

Chef de délégation

S.E. M. Joseph Kabila
Président de la République

S.E. M. Baya Ramazani
Ministre des Affaires étrangères et de la
Coopération internationale

S.E. M. Alexis Tambwe Mwamba
Ministre du Plan

S.E. M. Léonard Okitundu She
Ambassadeur itinérant

S.E. M. Antoine Ghonda Mangalibi
Ambassadeur itinérant

M^{me} Isabel Machik Ruth Tshombe
Représentante personnelle du Chef de
l'État au CPF

S.E. M. Edi Angulu Mabengi
Ambassadeur de la RDC à Paris

M. Michel-Ange Mupapa Say
Directeur de cabinet adjoint du Président

M. Kika Y. A. Bin Karubi
Secrétaire particulier du Président

M. Didier Mwewa Wa Mwea
Délégué général à la Francophonie

CÔTE D'IVOIRE

Chef de délégation

S.E. M^{me} Anne Messou
Ministre de la Culture et de la
Francophonie

M. Alphonse Voho Sahi
Conseiller spécial du Président de la
République, Représentant personnel du
Chef de l'État au CPF

M. Behila Calixte Angama
Conseiller technique du Ministre de la
Culture et de la Francophonie

M. Makagnon René Gnalega
Correspondant national auprès de l'AIF
Directeur des échanges culturels de la
Francophonie et de la coopération
internationale

M. Beugrehi Desiré Gnackaby
Sous-directeur de l'éducation et de la
formation à l'Agence ivoirienne de
coopération francophone

M^{me} Agnès Monnet
Directrice générale

M^{me} Marie Reine Ogou
Conseiller technique à l'Agence ivoirienne
de coopération francophone

M^{me} Catherine Sonh Gui
Directrice de la coordination des
opérations

M. Loukou Kouadio
Premier Conseiller à l'Ambassade de Côte
d'Ivoire au Burkina Faso

DJIBOUTI

Chef de délégation

S.E. M. Ismaël Omar Guelleh
Président de la République

S.E. M. Ali Abdi Farah
Ministre des Affaires étrangères et de la
Coopération internationale, chargé des
Relations avec le Parlement

M. Ali Taher Naguib
Conseiller en communication du Président

M. Djama Elmi Darar
Directeur du protocole d'État

M. Houssein Mouti Mourad
Premier Conseiller
Ambassade de Djibouti en France

ÉGYPTE

Chef de délégation

S.E. M. Moufid Mahmoud Chehab
Ministre d'État pour les Affaires du Conseil
consultatif

S.E. M^{me} Naela Gabr
Ambassadeur, Représentante personnelle
du Chef de l'État au CPF

S.E. M. Elsayed Abdelkader El Tantawi
Ambassadeur d'Égypte au Burkina Faso

M. Hesham Maher
Conseiller
Correspondant national auprès de l'AIF

S.E. M. Hamdi Sanad Loza
Assistant du Ministre des Affaires
étrangères

M. Hazem Mohamed Mamdouh Fawzy
Attaché diplomatique
Ambassade d'Égypte au Burkina Faso

FRANCE

Chef de délégation

S.E. M. Jacques Chirac
Président de la République

S.E. M. Michel Barnier
Ministre des Affaires étrangères

S.E. M. Xavier Darcos
Ministre délégué à la Coopération, au
Développement et à la Francophonie

S.E. M. Serge Lepeltier
Ministre de l'Écologie et du
Développement durable

S.E. M. Francis Blondet
Ambassadeur de France au Burkina Faso

M. Maurice Ulrich
Sénateur, Représentant personnel du Chef
de l'État au CPF, Conseiller auprès du
Président de la République

M^{me} Michèle André
Sénatrice, Membre de la Section française
de l'Assemblée parlementaire de la
Francophonie

M. Jacques Pelletier
Sénateur, Président délégué pour le
Burkina Faso du Groupe d'amitié
France-Afrique de l'Ouest

M. Hervé Bourges
Président de l'Union internationale de la
presse francophone

M. Jacques Godfrain
Député, Président de l'Association
francophone d'amitié et de liaison

M. Michel de Bonnacorse
Conseiller à la Présidence de la République

M. Jérôme Bonnafont
Porte-parole de la Présidence de la
République

M^{me} Laurence Auer
Porte-parole adjoint de la Présidence de la
République

M. Laurent Vigier
Conseiller technique à la Présidence

M^{me} Valérie Terranova
Chargée de mission auprès du Président de
la République

M^{me} Chantal Moreno
Conseiller technique au cabinet du Premier
ministre

M. Jacques Courbin
Secrétaire général du Sommet de la
Francophonie

M. Éric Fournier
Directeur adjoint au cabinet du Ministre
délégué à la Coopération et à la
Francophonie

M^{me} Nathalie Delapalme
Conseiller au cabinet du Ministre des
Affaires étrangères

M. Michel Vandepoorter
Correspondant national auprès de l'AIF
Chef du Service des Affaires francophones
Ministère des Affaires étrangères

M^{me} Martine Bailly
Adjoint au chef du Service des affaires
francophones
Ministère des Affaires étrangères

M. Gérard Blondel
Chargé de mission au Service des affaires
francophones
Ministère des Affaires étrangères

GABON

Chef de délégation

S.E. M. Omar Bongo Ondimba
Président de la République

S.E. M. Jean-François Ndongou
Ministre délégué auprès du Ministre d'État
Ministre des Affaires étrangères, de la
Coopération et de la Francophonie

S.E. M^{me} Honorine Dossou Naki
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice

M. Michel Essonghe
Haut représentant personnel du Président
de la République

M^{me} Laure Olga Gondjout
Haut représentant personnel du Président
de la République

M. Guillaume Pambou-Tchivounda
Représentant personnel du Chef de l'État
au CPF

S.E. M. Benoît-Joseph Mouity-Nzamba
Ambassadeur, Directeur de la Francophonie
Correspondant national auprès de l'AIF
Secrétaire général de la Commission
nationale de la Francophonie

M. Vincent Mavoungou-Bouyou
Directeur adjoint de cabinet du Président
de la République

M^{me} Florentine Tahiro-Aperano
Conseillère chargée de la Francophonie
Ambassade du Gabon à Paris

M. Germain Ngoyo-Moussavou
Directeur adjoint de cabinet du Président
de la République

M. Fernand Odjia Neree
Coordonnateur des services spéciaux

M^{me} Antoinette Ndoh
Directeur général du protocole d'État

M^{me} Joséphine Patricia Ntyam-Ehya
Conseiller des Affaires étrangères
Chargée d'études

GUINÉE

Chef de délégation
S.E. M. Mamady Condé
Ministre des Affaires étrangères et de la
Coopération

S.E. M. Alpha Abdoulaye Diallo
Représentant personnel du Chef de l'État
au CPF

S.E. M. Mahamed Lamine Touré
Secrétaire général, Vice-ministre des
Affaires étrangères

S.E. M. Mamadouba Diabaté
Ambassadeur de la République de Guinée
auprès du Burkina Faso

M. Gaoussou Touré
Directeur national adjoint des Affaires
politiques et culturelles

M. Cheick Abdoul Camara
Directeur de la Francophonie
Correspondant national auprès de l'AIF
Ministère chargé des Affaires étrangères et
de la Coopération

GUINÉE-BISSAU

Chef de délégation
S.E. M. Carlos Gomes Junior
Premier ministre

S.E. M. Soarès Sanbu
Ministre des Affaires étrangères et de la
Coopération internationale

S.E. M. Raimundo Pereira
Ministre de la Justice

GUINÉE ÉQUATORIALE

Chef de délégation
S.E. M. Alejandro Evuna Owono Asangono
Ministre chargé des missions à la Présidence

S.E. M. José Esono Micha Akeng
Vice-ministre des Relations extérieures

S.E. M. Jésus Mba Bela Abaha
Vice-ministre des Relations extérieures et
de la Coopération

M. Augustin Nze Nfumu
Représentant personnel du Chef de l'État
au CPF

S.E. M. Victoriana Nchma Nsue Okouo
Secrétaire d'État aux Affaires étrangères

M. Juan Bautista Osubita Asam
Directeur général de la Francophonie
Ministère des Affaires étrangères, de la
Coopération et de la Francophonie

HAÏTI

Chef de délégation
S.E. M. Gérard Latortue
Premier ministre

S.E. M. Yvon Siméon
Ministre des Affaires étrangères et des Cultes

S.E. M. Henri Bazin
Ministre de l'Économie et des Finances

S.E. M^{me} Magalie Comeau Denis
Ministre de la Culture et de la
Communication

M. Michel Brunache
Directeur du cabinet particulier du
Président de la République

M. Claude Pierre
Responsable national à l'alphabétisation

M. Azad Pierre Nasser Belfort
Directeur des organisations internationales
au Ministère des Affaires étrangères et des
Cultes

LAOS

Chef de délégation
S.E. M. Soubanh Srithirath
Ministre près de la Présidence de la
République, chargé de la Francophonie
S.E. M. Soutsakhone Pathammavong
Représentant personnel du Chef de l'État
au CPF
Ambassadeur du Laos à Paris

M^{me} Kanna Phommachanh
Directrice générale au Département des
organisations internationales
Ministère des Affaires étrangères

LIBAN

Chef de délégation
S.E. M. Naji Boustany
Ministre de la Culture

S.E. M^{me} Samira Hanna El Daher
Ambassadeur, Déléguée permanente du Liban
auprès de l'Unesco

M. Salim Baddoura
Délégué permanent adjoint du Liban
auprès de l'Unesco

M. Jean Daniel
Chef de service de délégation

LUXEMBOURG

Chef de délégation
S.E. M. Claude Wiseler
Ministre de la Fonction publique et de la
Réforme administrative
Ministre des Travaux publics

M. Jean-Pierre Kraemer
Représentant personnel du Premier
ministre au CPF
Président de la Commission de l'Unesco
Ministère de la Culture, de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche, en charge de la
Francophonie

M. Marc Franck
Chef de mission de Coopération

M. Tom Gantenbein
Chargé de mission
Correspondant national auprès de l'AIF

MADAGASCAR

Chef de délégation
S.E. M. Marc Ravalomanana
Président de la République

S.E. M. Marcel Ranjeva
Ministre des Affaires étrangères

S.E. M. Jean-Pierre Razafy Andriamihaingo
Ambassadeur de Madagascar à Paris
Représentant personnel du Chef de l'État
au CPF

S.E. M^{me} Lila Hanitra Ratsifandrihamanana
Ambassadeur de Madagascar au Burkina
Faso

S.E. M^{me} Yvette Rabetafika
Ambassadeur de Madagascar auprès de
l'Unesco

M. Patrick Ramiamanana
Maire d'Antananarivo

M^{me} Mireille Rakotomalala
Conseiller technique
Correspondante nationale auprès de l'AIF

M. Hélian Ralison
Conseiller chargé de la Francophonie
Ambassade de Madagascar à Paris

M^{me} Lalao Razafimanitra
Conseiller
Ambassade de Madagascar à Paris

MALI

Chef de délégation
S.E. M. Toumani Amadou Touré
Président de la République

S.E. M. Moctar Ouane
Ministre des Affaires étrangères et de la
Coopération internationale

S.E. M. Marimantia Diarra
Ministre du Plan et de l'Aménagement du
territoire

S.E. M. Lamine Traoré
Ministre de l'Éducation nationale

M. Sékou Doucouré
Représentant personnel du Chef de l'État
au CPF
Secrétaire général de la Commission
nationale des cultures africaines
Présidence de la République

S.E. M. Mohamed Salia Sokona
Ambassadeur du Mali en France
Représentant permanent auprès de
l'Unesco

S.E. M. Mamadou Traoré
Ambassadeur, Conseiller diplomatique du
Président de la République

S.E. M. Ousmane Tandia
Ambassadeur, Chef du protocole du
Président de la République

M. Oumar Daou
Directeur des affaires politiques
Ministère des Affaires étrangères

M. Mohamadoun Barema Bocoum
Chargé d'affaires
Ambassade du Mali au Burkina Faso

M. Seydou Sissouma
Conseiller à la communication du Président
de la République

M. Madani Tall
Chargé de mission à la Présidence

M. Cheick Hammallah Traoré
Correspondant national auprès de l'AIF
Ministère des Affaires étrangères et de la
Coopération internationale

MAROC

Chef de délégation
S.A.R. Moulay Rachid
Prince

S.E. M. Hassan Abouyoub
Ambassadeur du Royaume du Maroc à Paris

S.E. M. Taib Fassi Fihri
Ministre délégué aux Affaires étrangères et
à la Coopération

S.E. M. Ahmed Bourzaim
Ambassadeur, Directeur des affaires
africaines au Ministère des Affaires
étrangères et de la Coopération

M^{me} Karima Benyaich
Directrice de la coopération culturelle et
scientifique
Ministère des Affaires étrangères et de la
Coopération

M. Abdelkader El Ansari
Directeur général de l'Agence marocaine de
coopération internationale

M^{me} Lamia Radi
Conseiller auprès du Ministre des Affaires
étrangères et de la Coopération

M. Abdelali Ezzaoui Rahali
Conseiller aux Affaires étrangères,
Chargé du dossier de la Francophonie

M. Mustapha Boufous
Chargé d'affaires
Ambassade du Maroc au Burkina Faso

MAURICE

Chef de délégation
Le Très Honorable Paul Raymond Bérenger
Premier ministre

L'Honorable Jayakrismna Cuttaree
Ministre des Affaires étrangères, du
Commerce international et de la
Coopération régionale

L'Honorable Arianne Navarre-Marie
Ministre des Droits de la femme, du
Développement de l'enfant et du Bien-être
de la famille

S.E. M. Mohammed Houssein Ismael
Dilmahomed
Ambassadeur de Maurice en France
Représentant personnel du Chef de l'État
au CPF

M^{me} Vijay Lutchmee Ramsamy
Chef de cabinet du Premier ministre

M. Janmajaising Bissoondoyal
Premier Secrétaire au Ministère des Affaires
étrangères, du Commerce international et de
la Coopération régionale

M. Vijay Singh Makhan
Secrétaire aux Affaires étrangères

MOLDAVIE

Chef de délégation
S.E. M. Vladimir Voronin
Président de la République

S.E. M. Vasile Tarlev
Premier ministre

S.E. M. Andrei Neguta
Ambassadeur de Moldavie en France
Représentant personnel du Chef de l'État
au CPF

MONACO

Chef de délégation
S.E. M. Patrick Leclercq
Ministre d'État
Directeur des Relations extérieures

M. Roger Passeron
Représentant personnel de S.A.S. le Prince
souverain et du Gouvernement princier
auprès du CPF

M. Jérôme Froissart
Administrateur principal
Bureau de la coopération internationale

M. Frédéric Labarrère
Secrétaire d'ambassade
Ambassade de la Principauté de Monaco en
France

M. François Chantrait
Directeur
Centre de presse de la Principauté de Monaco

M. Mwenda Francis Kasasa
Secrétaire général Amade Mondiale

M. Mahamadou Idrissa
Consul honoraire de Monaco au Niger

NIGER

Chef de délégation
S.E. M. Mamadou Tandja
Président de la République

S.E. M. Abdou Labo
Ministre d'État chargé des Sports, de la
Culture et des Jeux de la Francophonie

S.E. M^{me} Aïchatou Souleymane Mindaoudou
Ministre des Affaires étrangères et de la
Coopération

P^r André Salifou
Représentant personnel du Chef de l'État
au CPF

S.E. M. Amadou Seydou
Ambassadeur du Niger à Paris

M^{me} Aminata Maiga Djibrilla
Secrétaire générale de la Commission
nationale de la Francophonie

ROUMANIE

Chef de délégation
S.E. M. Ion Iliescu
Président de la République

S.E. M. George Ciamba
Secrétaire d'État
Ministère des Affaires étrangères

S.E. M. Andrei Magheru
Ambassadeur, Représentant personnel du
Président de la Roumanie au CPF
Délégué permanent auprès de l'Unesco

M^{me} Simona Mirela Miculescu
Conseiller présidentiel

M^{me} Corina Cretu
Conseiller présidentiel

RWANDA

Chef de délégation
S.E. M. Paul Kagamé
Président de la République

S.E. M. Charles Murigande
Ministre des Affaires étrangères et de la
Coopération

S.E. M. Donald Kaberuka
Ministre des Finances et de la Planification
économique

S.E. le D^r Jacques Bihozagara
Représentant personnel du Chef de l'État
au CPF
Ambassadeur du Rwanda en France

M^{me} Venetia Sebudandi
Deuxième Conseiller
Ambassade du Rwanda à Paris

SÃO TOMÉ ET PRINCIPE

Chef de délégation
S.E. M. Fradique de Menezes
Président de la République

S.E. M. Ovidio Manuel Pequeno
Ministre des Affaires étrangères et de la
Coopération

M^{me} Maria Alves Neto Dos Anjos Trovoada
Représentante personnelle du Chef de
l'État au CPF

SÉNÉGAL

Chef de délégation

S.E. M. Abdoulaye Wade
Président de la République

S.E. M. Cheikh Tidiane Gadio
Ministre des Affaires étrangères

S.E. M. Diégane Sène
Ministre délégué chargé de
l'Alphabétisation, des Langues nationales
et de la Francophonie

S.E. M^{me} Mame Fatim Gueye
Représentant personnel du Chef de l'État
au CPF, Ambassadeur, Secrétaire général
de la Commission nationale pour la
Francophonie

S.E. M. Doudou Salla Diop
Ambassadeur du Sénégal en France

S.E. Monsieur Cheikh Sylla
Ambassadeur du Sénégal au Burkina Faso

S.E. M. Pierre Diouf
Ambassadeur, Conseiller diplomatique

M. Falilou Diallo
Ministre conseiller du Président de la
République

M^{me} Rita Flore Fall
Conseiller technique
Commission nationale pour la Francophonie

M. Oumar Sy
Conseiller technique
Ministère des Affaires étrangères

SEYCHELLES

Chef de délégation

S.E. M. Joseph Belmont
Vice-président de la République

S.E. M. Callixte François-Xavier d'Offay
Ambassadeur des Seychelles à Paris
Représentant personnel du Chef de l'État
au CPF

M. Marc Rogers Marengo
Conseiller spécial du Vice-président

SUISSE

Chef de délégation

S.E. M. Joseph Deiss
Président de la Confédération

S.E. M. Jean-Pierre Vettovaglia
Ambassadeur
Représentant personnel du Président de la
Confédération suisse au CPF

M. Thierry Béguin
Président du Conseil d'État du Canton de
Neuchâtel

M. Didier Berberat
Conseiller national, Président de la sous-
commission de l'éducation de l'APF

M. Serge Chappatte
Vice-directeur de la Direction du
développement et de la coopération

M^{me} Monika Rühl Burzi
Diplomate, Collaboratrice personnelle du
Président de la Confédération suisse

M^{me} Danielle Meuwly Monteleone
Conseiller pour l'année présidentielle

M. Pio Pata
Chargé de programme « Francophonie »
Coopération multilatérale

M^{me} Jolanda Pfister Herren
Correspondante nationale auprès de l'AIF
Département des affaires étrangères
Service de la Francophonie

TCHAD

Chef de délégation

S.E. M. Idriss Deby
Président de la République

S.E. M. Nagoum Yamassoum
Ministre d'État, Ministre des Affaires
étrangères et de l'Intégration africaine

S.E. M. Pahimi Deubet Kalzeubet
Ministre de la Justice, Garde des Sceaux

M. Noudjiamlao Yoosem-Kontou
Directeur de la Francophonie
Correspondant national auprès de l'AIF

M. Allam-Mi Ahmad
Conseiller spécial chargé des relations
internationales et de la coopération

M. Miarom Betel
Chef de service, Presse présidentielle

M. Chaibo Ismaël
Directeur général de l'ANS

M. Adoum Mahamaf
Directeur adjoint de cabinet civil

M. Guedallah Hassan
Conseiller à la communication et aux droits
de l'Homme

M. Tchonaelimi Hassan
Conseiller à l'éducation nationale

TOGO

Chef de délégation

S.E. M. Koffi Sama
Premier ministre

S.E. M. Biossey Kokou Tozoun
Ministre des Affaires étrangères et de la
Coopération

M. Akrima Kogoé
Représentant personnel du Chef de l'État
au CPF

M. A. Olta Jibidar
Président de la Commission nationale de la
Francophonie

TUNISIE

Chef de délégation

S.E. M. Mohamed Ghannouchi
Premier ministre

S.E. M. Slaheddine Jemmali
Secrétaire d'État auprès du Ministre des
Affaires étrangères, chargé des Affaires
maghrébines, arabes et africaines

M. Youssef Mokaddem
Conseiller diplomatique du Premier ministre

S.E. M. Béchir Msakni
Ambassadeur de Tunisie à Ouagadougou
avec résidence à Bamako

M. Taieb Youssfi
Conseiller auprès du Premier ministre

M. Mohamed Ben Mahmoud
Chargé du protocole du Premier ministre

M^{me} Neila Chebaane
Chef de division
Ministère des Affaires étrangères

M. Tarek Letaïef
Conseiller
Ambassade de Tunisie à Paris

VIETNAM

Chef de délégation

S.E. M^{me} My Hoa Truong
Vice-présidente de la République socialiste
du Vietnam

S.E. M. Bin Nguyen Dinh
Ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire du Vietnam en France

S.E. M. Ngoc Tran Nguyen
Vice-président de la Commission des
affaires extérieures
Assemblée nationale

S.E. M. Huu Luc Nguyen
Chef du bureau de la Présidence

M^{me} Thi Thanh Hang Ngo
Vice-présidente
Comité populaire de la ville de Hanoi

M. Kinh Tai Le
Assistant ministre des Affaires étrangères

S.E. M. Duc Tam Vu
Ambassadeur, Représentant personnel du
Chef de l'État auprès du CPF, Délégué
permanent du Vietnam auprès de l'Unesco

M. Manh Hung Le
Correspondant national auprès de l'AIF
Directeur adjoint des organisations
internationales aux Affaires étrangères

M^{me} Lan Que Cao
Directrice adjointe
Secrétariat de la Vice-présidente

M^{me} Vu Ha Le Nguyen
Directrice adjointe des Affaires extérieures
Bureau de la Présidence

M^{me} Thi Hong Oanh Nguyen
Département du protocole
Ministère des Affaires étrangères

M. Phan Dung Mai
Chargé de mission
Ambassade du Vietnam en France

M. The Quang Dong
Expert du Département des organisations
internationales aux Affaires étrangères

M. Quoc Vinh Duong Nguyen
Expert du Service d'interprétation
Ministère des Affaires étrangères

ÉTATS ASSOCIÉS

ALBANIE

Chef de délégation

S.E. M. Kastriot Islami
Ministre des Affaires étrangères

S.E. M. Ferit Hoxha
Représentant personnel du Chef de l'État
au CPF
Ambassadeur d'Albanie en France

M. Teodor Osoja
Secrétaire général de la Commission
nationale pour la Francophonie
Ministère des Affaires étrangères

M. Qirjako Kasapi
Spécialiste du protocole

ANDORRE

Chef de délégation

S.E. M. Marc Forné Molné
Chef du gouvernement de la Principauté

S.E. M. Juli Minoves Triquell
Ministre des Affaires extérieures

S.E. M^{me} Imma Tor Faus
Ambassadeur d'Andorre en France
Déléguée permanente auprès de l'Unesco

M. Jordi Guillamet Anton
Directeur de cabinet du Chef du
gouvernement de la Principauté

M. Jaume Gaytan
Directeur des affaires multilatérales
Ministère des Affaires étrangères

GRÈCE

Chef de délégation

S.E. M. Yannis Valinakis
Vice-ministre des Affaires étrangères

S.E. M. Franciscos Verros
Ambassadeur, Directeur des NU et OCI

M. Dionyssios Zoïs
Premier Conseiller d'ambassade
Cabinet diplomatique du Vice-ministre des
Affaires étrangères

M^{me} Anastasia Aritzi
Collaboratrice spéciale du Vice-ministre
des Affaires étrangères

MACÉDOINE

Chef de délégation

S.E. M. Jordan Plevnes
Ambassadeur de Macédoine à Paris

S.E. M. Muhamed Halili
Secrétaire d'État de la Francophonie
Ministère des Affaires étrangères

M^{me} Veska Sotirovska
Représentante personnelle du Président de
la République au CPF

ÉTATS OBSERVATEURS

ARMÉNIE

Chef de délégation

S.E. M. Vartan Oskanian
Ministre des Affaires étrangères

S.E. M. Edward Nalbandian
Ambassadeur d'Arménie en France

AUTRICHE

Chef de délégation

S.E. M. Anton Prohaska
Ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire

M. Georg Oberreiter
Conseiller au Ministère fédéral des Affaires
étrangères

CROATIE

Chef de délégation

S.E. M. Bozidar Gagro
Ambassadeur de Croatie en France
Représentant spécial du Président croate

M. Zvonimir Frka-Petesic
Troisième Secrétaire
Ambassade de Croatie en France

GÉORGIE

Chef de délégation

S.E. M^{me} Salomé Zourabichvili
Ministre des Affaires étrangères

S.E. M^{me} Natia Dyaparidze
Ambassadeur de Géorgie en France
Déléguée permanente auprès de l'Unesco

M^{me} Irma Mamuchishvili
Assistante du Ministre des Affaires
étrangères

M. Tariel Sikharvldze
Directeur du Département des relations
culturelles aux Affaires étrangères

HONGRIE

Chef de délégation
S.E. M. Andras Barsony
Secrétaire d'État politique

S.E. M. André Herdos
Ambassadeur

LITUANIE

Chef de délégation
M. Dalius Cekuolis
Sous-secrétaire aux Affaires étrangères

S.E. M. Giedrius Cekuolis
Ambassadeur de Lituanie en France

POLOGNE

Chef de délégation
S.E. M^{me} Barbara Labuda
Ministre d'État à la Chancellerie du
Président de la République

M. Tomasz Majchrowski
Attaché du Département de l'Europe
Ministère des Affaires étrangères

SLOVAQUIE

Chef de délégation
M. Igor Grexa
Directeur général
Ministère des Affaires étrangères

SLOVÉNIE

Chef de délégation
S.E. M. Josef Kunic
Ambassadeur, Coordonnateur national pour
la Francophonie

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Chef de délégation
M. Zdenek Lycka
Directeur du Département pour les
relations culturelles et les Tchèques vivant
à l'étranger
Ministère des Affaires étrangères

M. Zdenek Vadura
Coopérant externe

INVITÉ SPÉCIAL

VAL D'AOSTE

Chef de délégation
S.E. M. Carlo Perrin
Président du Gouvernement valdotain

M^{me} Silvia Carrel
Chef du Service des relations extérieures

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

Chef de délégation

S.E. M. Abdou Diouf, Secrétaire général

SECRETARIAT GÉNÉRAL

M. Jacques Crête
Directeur de cabinet

M. Ousmane Paye
Conseiller spécial chargé des affaires politiques et diplomatiques

M^{me} Christine Desouches
Déléguée aux droits de l'Homme et à la démocratie

M. Hervé Cronel
Conseiller spécial chargé de l'économie et du développement

M. Christian Valantin
Directeur du Haut Conseil de la Francophonie

M. Hugo Sada
Conseiller pour l'information et la communication

M. Nelson Noël Messone
Conseiller politique

M. Pierre de Cocatrix
Conseiller politique

M. Elhadj Malick Sarr
Coordonnateur du comité de pilotage du X^e Sommet

M. Pierre-Abel Dirat
Chargé de mission

M^{lle} Emmanuelle Duquenne
Chargée de mission

M^{lle} Julie Tilman
Attachée de presse

M. Patrick Ulanowska
Chef du protocole

M. Hervé Barraquand
Attaché responsable du site Internet

M^{me} Francine Bolduc
Secrétaire particulière

M^{me} Aïssata Bondé
Assistante

Invités personnels

M. Olympe Bhely Quenum
Écrivain, Président de l'AICL

M. Amir Ben Yahmed
Directeur général de Focus Médias

M^{me} Hélène Carrère d'Encausse
Secrétaire perpétuel de l'Académie française

M. Thierry Cornillet
Député européen
Président de l'Association internationale des régions francophones

M. Jean Pierre Hoss
Conseiller d'État

M. Yves Tavernier
Président d'Aficon

S.E. M. Cassam Uteem
Ancien Chef d'État de Maurice

M. Muhammad Yunus
Président de la Grameen Bank

Représentations permanentes

M. Ridha Bouabid
Représentant permanent auprès des Nations unies à New York

M. Moussa Makan Camara
Représentant permanent auprès de l'Union africaine à Addis-Abeba

S.E. M. Hervé Cassan
Représentant permanent auprès des Nations unies à Genève

M. Lansana Kouyaté
Représentant spécial du Secrétaire général en Côte d'Ivoire

M. José-Luis Rocha
Représentant permanent auprès de l'Union européenne à Bruxelles

Secrétariat des instances

M. Antoine Bawa
Responsable du Secrétariat des instances

M^{me} Nicole Relier
Conseiller technique

M^{me} Marie-Cécile Boguo
Chargée d'analyse et des rapports

M^{me} Michelle Dupéré
Chargée de la documentation et des rapports

M. Jacques Kupa
Chargé de la documentation

M^{me} Brigitte Badassou
Assistante

M^{me} Ernestine Mandiamy
Secrétaire

M^{me} Nathalie Demarty
Secrétaire

M^{me} Maryam Traoré Lehoucq
Secrétaire

M^{me} Nicole Yappi
Secrétaire

Organisation logistique

M^{me} Michèle Marcadier
Responsable du Service des conférences

M^{me} Marie-Louise Akondjia
Chargée de mission

M^{me} Caroline Barbot
Responsable du bureau des voyages

M^{me} Elisabeth Senghor
Responsable du protocole

M^{me} Dominique Girault
Assistante administrative

M^{me} Brigitte Rabenjamina
Assistante

M^{me} Euphrasie Ndiyo Nindorera
Assistante de gestion

M^{me} Fatoumatou Sirandou Ba
Secrétaire

M. Augustin Ido
Assistant technique informatique

M. Mansour Fayala
Chef de l'équipe de maintenance

M. Amakoé d'Almeida
Reprographe

M. Paul Fogou Kamtchang
Régisseur

Opérateur principal

AGENCE INTERGOUVERNEMENTALE DE LA FRANCOPHONIE (AIF)

Chef de délégation

M. Roger Dehaybe
Administrateur général

Cabinet

M. Saliou Akadiri
Directeur de cabinet

M. Patrice Burel
Conseiller spécial

M^{me} Sawsan Awada-Jalu
Chargée de mission principale

M. Hamidou Sall
Chargé de mission

M^{me} Nafissa Seck
Secrétaire particulière

M^{me} Aïssatou Dione
Secrétaire de direction

Directions

M. Henry-Jack Batho
Directeur de la programmation et de l'évaluation

M. El Habib Benessahraoui
Directeur exécutif à l'IEPF

M. Étienne Alingué
Directeur du Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest

M. Chang Lao
Assistant de gestion

Services rattachés

M^{me} Anissa Barrak
Chef du service Communication

M^{me} Hala Kodmani
Chargée des relations presse

M^{me} Myriam Senghor-Ba
Chargée des relations publiques

M^{me} Nathalie Rostini-Mirroi
Chargée des publications

Contrôle financier

M^{me} Luce Nadeau
Contrôleur financier de l'AIF

Opérateurs directs

AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE (AUF)

Chef de délégation

M. Jean du Bois de Gaudusson
Président

M. Aloyse-Raymond Ndiaye
Vice-recteur à la régionalisation

M. Bonaventure Mve-Ondo
Directeur du Bureau Afrique de l'Ouest

M. François Vignaux
Directeur de cabinet

M. Christophe Versieux
Responsable des dossiers institutionnels

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAIRES FRANCOPHONES (AIMF)

Chef de délégation

M. Pierre Figeac
Secrétaire permanent

M. Pierre Baillet
Chef de cabinet

TV5

Chef de délégation

M^{me} Marie-Christine Saragosse
Présidente a.i., Directrice générale

M^{me} Suzanne Gouin
Présidente de TV5 Québec-Canada

M^{me} Michèle Jacobs-Hermes
Directrice des relations internationales et institutionnelles

M^{me} Denise Époté-Durand
Directrice de TV5 Afrique

UNIVERSITÉ SENGHOR D'ALEXANDRIE

Chef de délégation

M. Fernand Jean-Marie Texier
Professeur, Recteur

M. Hany Mahfouz Helal
Professeur
Président du conseil d'administration

M. Seydou Madani Sy
Vice-président du conseil d'administration
Ancien médiateur de la République du Sénégal

Assemblée consultative

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE (APF)

Chef de délégation

M. Bernard Patry
Député du Canada
Premier Vice-président

M. Guy Nzouba-Ndama
Président de l'Assemblée nationale du Gabon
Vice-président

M. Jacques Legendre
Sénateur, Secrétaire général parlementaire

M. Jean-Yves Pauti
Secrétaire général administratif

M. Bachir Dieye
Chargé de mission

M^{lle} Amina Iro Moustapha
Parlement francophone des jeunes

M^{lle} Eliatha Ouédraogo
Parlement francophone des jeunes

M. Hermann Bado
Parlement francophone des jeunes

M. Quentin Petteau
Parlement francophone des jeunes

Conférences ministérielles permanentes

CONFÉMEN

Chef de délégation

M^{me} Adiza Hima
Secrétaire générale

CONFÉJES

Chef de délégation

M. Victor Taukla Kouassi
Secrétaire général

M. Bazoin Bako
Directeur des programmes EPS/Sport

Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF)

Chef de délégation

M. Michel Dach
Secrétaire exécutif

M^{me} Fabienne Rouanet
Chargée de mission

INVITÉS DE MARQUE

ALGÉRIE

Chef de délégation

S.E. M. Abdelaziz Bouteflika
Président de la République

S.E. M. Abdelkader Messahel
Ministre délégué chargé des affaires
africaines et maghrébines

S.E. M. El Amine Bencherif Mohamed
Ambassadeur d'Algérie au Burkina Faso

M. Abdellatif Rahal
Conseiller diplomatique du Président de la
République

M. Mustapha Bouteflika
Conseiller auprès du Président de la
République

M. Saïd Bouteflika
Conseiller auprès du Président de la
République

M. Djiar Hachemi
Conseiller auprès du Président de la
République

M. Mohamed Benamar Zerhouni
Conseiller auprès du Président de la
République

M^{me} Fewzia Khachai
Chargée de mission
Présidence de la République

M. Toufik Khelladi
Chargé de mission
Présidence de la République

M. Hadid Rabah
Chargé de mission
Présidence de la République

MOZAMBIQUE

Chef de délégation

S.E. M. Joaquim Chissano
Président de la République

S.E. M. Frances Rodrigues
Vice-ministre des Affaires étrangères et de
la Coopération

S.E. M. Murade Isaac Murargy
Secrétaire général
Présidence de la République

S.E. M. Fernanda Lichale
Ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire en France

M. Alberto Augusto
Directeur national du Protocole

M^{me} Berta Celestino Cossa
Directrice pour l'Europe et l'Amérique

M. Carlos Dos Santos
Conseiller
Présidence de la République

M. Elias Zimba
Secrétaire particulier du Président de la
République

M. Neusa Matos
Assesseur juridique du Président de la
République

M. Bento Baloi
Assesseur politique du Président de la
République

M. Bernardino Boene
Directeur de l'administration, des finances
et du personnel

M. Vasco Lino Antonio
Chef de la sécurité
Présidence de la République

M^{me} Maria Fatima Phumbe
Première Secrétaire
Chef du département d'assistance au corps
diplomatique aux Affaires étrangères

M^{me} Ilda Trigo Raivoso
Préposé à la Francophonie aux Affaires
étrangères

SOUDAN

Chef de délégation

S.E. M. Oumar Hassan Ahmad Al Bashir
Président de la République

S.E. M. Abu Zeid Elhassan Abu Zeid
Directeur général des relations bilatérales
et régionales
Responsable du dossier politique

S.E. M. Bachir Abu Sitta
Directeur général de la coopération
internationale
Président du comité francophone

S.E. M. Abdelbasit Elsanosi
Ambassadeur du Soudan en France

D^r Younis Elamin
Membre du comité francophone
Président de la Section langue française
Université de Khartoum

M^{me} Nadira Abbadalla Ali
Membre du comité francophone
Section langue française
Université de Khartoum

M. Zahir Abdelfadel Ajad
Deuxième Secrétaire, Rapporteur du
comité francophone

THAÏLANDE

Chef de délégation
S.E. M. Sathirathai Surakiart
Ministre des Affaires étrangères

S.E. M^{me} Chaiman Kanya
Ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire auprès du Sénégal

M. Thepphitak Noppadol
Directeur général du Département de l'Asie du
Sud, du Moyen-Orient et de l'Afrique

M. Milinthachinda Piamsak
Directeur général du Département de la
coopération économique et technique

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

ALLIANCE MONDIALE POUR LES VACCINS DE L'IMMUNISATION (GAVI)

M. Jérôme Gervais
Conseiller spécial du Président

M^{me} Stéphanie Lamarque
Responsable de la communication

BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT (BAD)

M. Théodore Nkodo
Vice-président

M. Sibiry J.M. Tapsoba
Conseiller du Vice-président

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DES ÉTATS DE L'AFRIQUE CENTRALE (BDEAC)

M. Anicet-Georges Dologuélé
Président

M. Jean-Marie Omog-Samnick
Directeur de cabinet

BANQUE MONDIALE

M^{me} Ellen Goldstein
Représentante résidente

BANQUE OUEST-AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT (BOAD)

M. Boni Yayi
Président

M. Omar Fall
Directeur des études et de la coopération

M. Issoufou Issa
Représentant résident au Burkina Faso

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (BIT)

M. Assane Diop
Directeur exécutif
Secteur de la protection sociale

M^{me} Johanna Walgrave
Directrice
Département du dialogue social, de la
législation de l'administration du travail

COMMISSION ÉCONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE (CEA)

M. Josué Dione
Directeur
Division Développement rural

M. Essodeina Petchezi
Expert en communication

COMMONWEALTH

Chef de délégation
M. Winston Cox
Secrétaire général adjoint

M. Ayo Oké
Chef de bureau

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEEAC)

M. Louis-Sylvain Goma
Secrétaire général

M. Jean-François Obembe
Directeur de cabinet

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (FMI)

M. Mario Zejan
Représentant

HAUT COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME

Chef de délégation
M^{me} Louise Arbour
Haut Commissaire aux droits de l'Homme

M. Bacre Waly Ndiaye
Directeur
Bureau des droits de l'Homme à New York

M^{me} Coryne-Maghally Pana
Spécialiste en droits de l'Homme

M. Moreira Antonio
Support et liaison

HAUT COMMISSARIAT AUX RÉFUGIÉS

M. Rafik Saidi
Représentant régional

INSTITUT INTERNATIONAL POUR LA DÉMOCRATIE ET L'ASSISTANCE ÉLECTORALE (IDEA)

M. Kenneth Albert Basaza Mpyisi
Chargé des programmes pour l'Afrique de l'Ouest

ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ONU)

Chef de délégation
M. Ibrahim Fall
Conseiller principal

M^{me} Elisabeth Lindenmayer
Directrice adjointe du cabinet

M. Hamadou Lougue
Représentant
Assistant UNFPA

M. L. Mamadou Sakho
Coordonnateur Onusida

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO-OAA)

Chef de délégation
M. Jacques Diouf
Directeur général

M^{me} Marie-Noël Koyara
Représentante

ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS (OIM)

Chef de délégation
M. N'Diaye N'Dioro
Directeur général adjoint

M. Philippe Boncour
Conseiller spécial du Directeur général adjoint

M. Armand Rousselot
Représentant régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre

M^{me} Salomé Kombéré
Représentante de l'OIM au Burkina Faso

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS)

D^r C. Le Galles-Camus
Assistant du Directeur général

M. Mohamed Hacen
Représentant résident

ORGANISATION POUR L'HARMONISATION EN AFRIQUE DU DROIT DES AFFAIRES (OHADA)

M. Kossi Bagna
Directeur de l'administration générale, du Journal officiel et des relations publiques

M. Kwawo Johnson
Juriste, Secrétaire permanent

M. Idrissa Kéré
Magistrat
Directeur des affaires juridiques et des relations avec les institutions

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD)

M. George Charpentier
Représentant résident

M. Zepherin Diabre
Administrateur associé

M^{me} S. Anna Coulibaly
Représentante résidente adjointe

UNESCO

M. François Rivière
Sous-directeur général
Directeur de cabinet du Directeur général

M. Noureini Tidiani-Serpos
Sous-directeur général
Département Afrique

M. Edouard Matoko
Directeur
Bureau sous-régional d'Accra

M^{me} Cécile Duvelle
Attachée de cabinet

M. Julius Banda
Attaché de cabinet

UNICEF

M^{me} Rima Salah
Directrice régionale
Bureau des services d'appui aux projets
des Nations unies

M^{me} Françoise Grouloos
Représentante

M^{me} Joan French
Représentante

UNION AFRICAINE

Chef de délégation
S.E. M. Alpha Oumar Konaré
Président de la Commission

M. Abdoulaye Cissé
Attaché personnel

M. André Salifou
Représentant spécial en Côte d'Ivoire

M. Abdoul Kader Touré
Assistant spécial

**UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE
OUEST-AFRICAINE (UÉMOA)**

M. Rui Duarte Barros
Commissaire

M. Soumaïla Cissé
Président de commission

M. Amadou Diop
Conseiller diplomatique

